# **Orthotypographie**

Volume I
de A à F

Il a été effectué sur les presses
d'Hélio Service (à Custines),
en janvier 2007, un premier
tirage à usage privé, numéroté
de 1 à 30, des volumes I & II
d'*Orthotypographie*.

Le PDF du présent exemplaire
du volume I ne comporte pas
de numéro.

# Orthotypographie

Volume I

de A à F

# Du même auteur

**Typographie, orthotypographie.**

Site web (1997-2002) : http://users.skynet.be/typographie/.

*La Liste Typo, Typographique Tombeau de Jean-Pierre Lacroux*, textes rassemblés et présentés par Thierry Bouche, s. l. [Échirolles], 2003.

*Orthotypographie, Orthographe & Typographie françaises, Dictionnaire raisonné*, [ouvrage collectif], deux volumes hors-commerce, s. l., 2007. Site web : www.orthotypographie.fr

*Orthotypo, Orthographe & Typographie françaises, Dictionnaire raisonné*, Quintette, Paris, 2008.

**Plumes et papier.**

*La Mémoire des Sergent-Major*, avec Lionel Van Cleem, Ramsay–Quintette, Paris, 1988. Traduction en italien : *Il Pennino*, Ulisse Edizioni, Turin, 1988.

*Papier*, Seghers–Quintette, Paris, 1991.

*Une affaire de stylos*, avec Pierre Haury, Seghers–Quintette, Paris, 1990. Traduction en italien : *La Seduzione delle stilo*, Ulisse Edizioni, Bologne, 1991. Traduction en anglais : *A Passion for Pens*, Greentree, Ridgefield (Connecticut), 1993.

*Une petite histoire du papier*, Quintette, Paris, 2001.

**Littérature générale.**

*Panique à Calixta*, coll. « Mots », Ramsay, Paris, 1986. Réédition revue et intégrale sous le titre : *Nihil obstat*, Quintette, Paris, 2001.

**Dessins.**

*Portfolio*, coll. « Trait tiré », éditions Le Champ du possible, Paris, 1974.

Jean-Pierre Lacroux

# Orthotypographie

*Orthographe & Typographie françaises*

Dictionnaire raisonné

Volume I

de A à F

À A. A. et É. È.

# Sommaire du volume I

# Sommaire du volume II

# Avertissement

*À Éliane Lacroux, pour son soutien indéfectible à cette folle entreprise.*

*Le manuscrit d'*Orthotypographie*, découvert par l'un d'entre nous un an à peine après la mort de son auteur, se présentait comme un immense mélange de textes achevés et d'articles à peine rédigés, parfois squelettiques, souvent vides ou carrément manquants. La saisie en était par endroits hâtive, voire fautive… de nombreuses erreurs n'avaient pas été corrigées : Jean-Pierre Lacroux a manqué de temps pour terminer son chef-d'œuvre.*

*Très vite, pourtant, un petit groupe s'est constitué parmi ses amis pour étudier la faisabilité d'une édition. Ce manuscrit constituait, à nos yeux et en dépit de tout, un trésor d'intelligence et de savoir : un classique avant même son achèvement. Restait à savoir sous quelle forme le publier et à déterminer l'ampleur des corrections et ajouts qu'il fallait, ou non, lui apporter.*

*Sans doute les avis furent-ils trop divergents et le programme de travail trop lourd pour permettre d'aboutir rapidement : c'est seulement aujourd'hui, au bout de quatre années de travail (et de débats parfois houleux), qu'une version de l'ouvrage à peu près satisfaisante est présentée au public.*

*Si aucun article n'a été complété ni récrit, le livre a été largement « émendé » (pour reprendre l'expression de son auteur) : les articles vides ou trop peu rédigés pour être publiés ont été supprimés ; des contradictions ont été aplanies ; certains passages factuellement erronés ont été enlevés ; des renvois ont été ajoutés ; quelques articles, imprécis ou trop rapidement rédigés, ont été remaniés ; des coquilles, fautes de saisie et citations*

*approximatives ont été corrigées. Enfin, la présentation typographique d'*Orthotypographie *a été entièrement refondue et harmonisée*. Ce n'est pas faire injure mais honneur, pensons-nous, à Jean-Pierre Lacroux et à son enseignement, que de s'être livré à ce travail de « mise en lisibilité » de l'œuvre. De ce « brouillon de livre », nous avons souhaité faire un livre de référence.*

*Parallèlement, pour tenter de combler un peu les vides d'un texte inachevé et illustrer les mille facettes de l'auteur — dont le souci était de toujours se remettre en question —, nous avons voulu présenter une sélection de ses interventions sur les différents forums Internet** auxquels il participait, ainsi que les remarques de ses nombreux amis (et parfois contradicteurs). Ces passages, eux aussi amplement corrigés et émendés, sont signalés par une présentation typographique particulière.*



* *Le lecteur scrupuleux pourra consulter le texte original sur Internet, par exemple à* http://listetypo.free.fr/JPL/ *et* www.cetteadressecomportecinquantesignes.com.

*Le groupe de travail s'est notamment composé d'Éric Angelini, Thierry Bouche, Patrick Cazaux, Jean Fontaine (qui a établi l'immense corpus des débats sur Internet), Alain Hurtig, L.L. de Mars, Didier Pemerle, Foucauld Pérotin, Olivier Randier et Jean-Denis Rondinet. Un collectif de correcteurs et de réviseurs du texte s'est constitué plus tard, épaulant certains membres du groupe originel : sont venus s'y ajouter Jacques André, Martine Burny, C. Marie Chevalier, Armelle Domenach, Claire Gaborel, Anne Guilleaume, Laurence Michel et Jean Tillie, Alain Hurtig coordonnant les travaux et assumant la responsabilité de la mise en œuvre finale du livre. Ce collectif, au rôle déterminant, peut être considéré comme le véritable « éditeur » de cet ouvrage.*

*Toutes les personnes citées ici ont eu, au cours de ces trois ans et demi, une place parfois essentielle dans l'impulsion, la définition et la mise en forme de ce livre. Certaines s'en sont éloignées, par lassitude ou désaccord — de forme ou de fond — avec la présente édition.*

*Que toutes et tous soient néanmoins remerciés pour leur contribution.*

** *La liste de ces forums est dressée p. 35 : on pourra retrouver dans leurs archives en ligne, si besoin est, les originaux des messages ici publiés.*

*Dans sa forme présente,* Orthotypographie *reste un chantier ouvert, qui n'a pas la prétention d'être la version définitive d'un livre par nature inachevable. Sa forme principale de diffusion, sur Internet, permet d'éventuelles modifications : nous remercions par avance les lecteurs qui voudront bien nous signaler de possibles coquilles ou nous faire part de leurs remarques.*



*Mai 2005–janvier 2007*

*Jacques André, Éric Angelini, Martine Burny,*
*C. Marie Chevalier, Armelle Domenach, Jean Fontaine,*
*Claire Gaborel, Anne Guilleaume, Alain Hurtig,*
*L.L. de Mars, Laurence Michel, Didier Pemerle,*
*Olivier Randier, Jean-Denis Rondinet.*

« Il n'y a pas de "code" typographique. Plus important encore : les conventions orthotypographiques ne se trouvent pas *que* dans les prétendus "codes"… Quantité de conventions dites typographiques ne dépendent plus des seuls "typographes" (au sens large)… même si ce sont leurs prédécesseurs qui les conçurent et, heureusement, les imposèrent. Là réside l'erreur fondamentale de ceux qui veulent "réformer" un machin qui n'existe pas… ou "moderniser" un ensemble de conventions qui ne dépendent plus d'eux depuis longtemps.

« Cela ne signifie pas qu'il faille se résigner au vieillissement et à la détérioration du système… mais, si tu veux mon avis, tant qu'ils raisonneront en termes de "code typographique", ils seront condamnés aux réunions stériles et à l'échec. C'est une vision de garagiste. Ah ! y a un truc qui fait un bruit bizarre ici, on répare ou on change la pièce. »

Jean-Pierre Lacroux à *Typographie*, le 25 janvier 2000.

# Tables des abréviations, signes et symboles

**Signes et symboles.**

⇒ **MOT** Voir ce mot (définition, informations essentielles).

⇒ *Mot* Voir ce mot (informations complémentaires).

= Convergence, accord.

ǂ Divergence, désaccord.

± Usage très incertain.

••• Règle absolue, quelle que soit la nature du texte.

•• Textes littéraires, « bon usage ».

• Textes spécialisés, usages particuliers.

◊ Forme traditionnelle à respecter.

¶ Typographie, « traitement de texte ».

∞ Commentaire.

> Correction, évolution.

≈ Rappel d'une évidence. Par exemple : « Ce mot n'a ≈ jamais de majuscule initiale » n'implique pas que le mot en question échappe aux règles communes lorsqu'il figure en tête d'une phrase ou dans une composition en capitales. « La ≈ seule forme admissible » ne prétend pas entraver la création littéraire…

[Etat] Faute. Dans cet exemple : il faut accentuer la capitale. Les crochets ne retrouvent leur rôle traditionnel que dans quelques cas : [*sic*], [?], […], [interpolation, ajout ou hypothèse, transcription phonétique].

{moyen-âge} Forme non fautive mais déconseillée.

| | |
|---|---|
| * ** *** | Appel de note (excepté dans les exemples d'emploi de l'astérisque). |
| guillo[tine | Coupure admise. |
| guilloti\|ne | Coupure déconseillée. |
| guillot/ine | Coupure prohibée. |

**Abréviations employées dans la bibliographie.**

| | |
|---|---|
| coll. | collection |
| éd. | édition |
| s. d. | sans date |
| s. l. | sans lieu |
| t. | tome |
| vol. | volume |

**Ouvrages de référence les plus souvent cités*.**

| | |
|---|---|
| *Académie 1994* | *Dictionnaire de l'Académie…*, 1994, (5). |
| *Code typ. 1993* | *Code typographique*, 17e éd., 1993, (2). |
| *Doppagne 1991* | DOPPAGNE (Albert), *Majuscules, Abréviations, Symboles et Sigles*, 1991, (2). |
| *Frey 1857* | FREY (A.), *Nouveau Manuel complet de typographie*, 1857, (2). |
| *Girodet 1988* | GIRODET (Jean), *Pièges et Difficultés de la langue française*, 1988, (11). |
| *Gouriou 1990* | GOURIOU (Charles), *Mémento typographique*, 1990, (2). |
| *Grevisse 1986* | GREVISSE (Maurice), *le Bon Usage,* 1986, (9). |
| *Guéry 1996* | GUÉRY (Louis), *Dictionnaire des règles typographiques*, 1996, (2). |
| *Hanse 1987* | HANSE (Joseph), *Nouveau Dictionnaire des difficultés du français moderne*, 1987, (11). |

* Voir vol. II, p. 345-374, les noms et les références bibliographiques complètes de ces ouvrages. Les chiffres entre parenthèses renvoient aux rubriques de cette bibliographie.

| | |
|---|---|
| *Impr. nat. 1990* | *Lexique des règles typographiques…*, 1990, (2). |
| *Larousse 1933* | *Larousse du XXe siècle*, 1928-1933, (5). |
| *Larousse 1970* | *Larousse, Trois Volumes en couleurs*, 1970, (5). |
| *Larousse 1985* | *Grande Encyclopédie Larousse (la)*, 1971-1976, suppléments : 1981, 1985, (5). |
| *Larousse 1992* | *Petit Larousse illustré (le)*, 1991, (5). |
| *Larousse 1997* | *Petit Larousse illustré (le)*, 1996, (5). |
| *Larousse 1999* | *Petit Larousse illustré (le)*, 1998, (5). |
| *Lecerf 1956* | LECERF (Pierre), *Manuel pratique du typographe*, 1956, (2). |
| *Lefevre 1855* | LEFEVRE (Théotiste), *Guide pratique du compositeur d'imprimerie*, 1855, (2). |
| *Lefevre 1883* | —, *Guide pratique du compositeur et de l'imprimeur typographes*, 1883, (2). |
| *Lexis 1989* | *Lexis, Dictionnaire de la langue française*, 1989, (5). |
| *Littré 1872* | LITTRÉ (Émile), *Dictionnaire de la langue française*, 1863-1872, supplément : 1877, (5). |
| *Perrousseaux 1995* | PERROUSSEAUX (Yves), *Manuel de typographie française élémentaire*, 1995, (2). |
| *Ramat 1994* | RAMAT (Aurel), *le Ramat typographique*, 1994, (2). |
| *Robert 1985* | *Petit Robert (le)*, 1985, (5). |
| *Robert 1993* | *Nouveau Petit Robert (le)*, 1993, 1999, (5). |
| *Tassis 1870* | TASSIS (Auguste), *Guide du correcteur…*, [1870 ?], (2). |
| *Thomas 1971* | THOMAS (Adolphe-Victor), *Dictionnaire des difficultés de la langue française*, 1971, (11). |
| *Typogr. romand 1993* | *Guide du typographe romand*, 1993, (2). |

**Autres ouvrages de référence cités.**

| | |
|---|---|
| *Abrégé typ. 1993* | *Abrégé du code typographique…*, 1993, (2). |
| *Afnor 1990* | AFNOR, *Documentation*, t. I : *Présentation des publications…*, 1990, (7). |

*Amen 1932* Amen (Lucien), *la Typographie à la Linotype*, 1932, (2).
*Audin 1949* Audin (Marius), *Somme typographique*, vol. II, 1949, (1).
*Bénac 1978* Bénac (Henri), *Guide alphabétique des difficultés du français*, 1978, (11).
*Berthelot 1992* Berthelot (Jacques), *Lexique de l'édition et des techniques éditoriales*, 1992, (3).
*Berthier & Colignon 1979* Berthier (Pierre-Valentin) et Colignon (Jean-Pierre), *le Français pratique*, 1979, (11).
*Berthier & Colignon 1991* —, *Ce français qu'on malmène*, 1991, (11).
*Bref Larousse 1995* *Bref… Abrégé des règles…*, 1995, (2).
*Boiste 1828* Boiste (Pierre-Claude-Victoire), *Dictionnaire universel…*, 7e éd., 1828, (5).
*Boutmy 1883* Boutmy (Eugène), *Dictionnaire de l'argot des typographes*, 1883, (3).
*Brachet & Dussouchet 1889* Brachet (Auguste) et Dussouchet (Jean-Jacques), *Grammaire française*, 1889, (9).
*Brunetière 1880* Brunetière (Ferdinand), *Études critiques…*, 1880-1925, (14).
*Carlier 1997* *Dictionnaire des citations françaises et étrangères*, 1992-1997, (14).
*Catach 1989* Catach (Nina), *les Délires de l'orthographe*, 1989, (8).
*Catach 1994* —, *la Ponctuation*, 1994, (10).
*Chautard 1937* Chautard (Émile), *Glossaire…*, 1937, (3).
*Colignon 1983* Colignon (Jean-Pierre), *Savoir écrire, Savoir téléphoner*, 1983, (13).
*Colignon 1993* —, *Un point c'est tout !…*, 1993, (10).
*Colin 1994* Colin (Jean-Paul), *Dictionnaire des difficultés du français*, 1994, (11).
*Conseil sup. 1990* Conseil supérieur de la langue française, « les Rectifications de l'orthographe », 1990, (8).

*Denis 1952* DENIS (Jules), *Grammaire typographique*, 1952, (2).
*Didot 1868* DIDOT (Ambroise-Firmin), *Observations sur l'orthographe française…*, 1868, (8).
*Drillon 1991* DRILLON (Jacques), *Traité de la ponctuation française*, 1991, (10).
*Druet & Grégoire 1976* DRUET (Roger) et GRÉGOIRE (Herman), *la Civilisation de l'écriture*, 1976, (1).
*Dumont 1915* DUMONT (Jean), *Vade-Mecum du typographe*, 1915, (2).
*Dumont 1917* —, *Lexique typographique…*, 1917, (3).
*Étiemble 1964* ÉTIEMBLE (René), *Parlez-vous franglais ?*, 1964, (11).
*Féminisation 1994* *Mettre au féminin…*, 1994, (8).
*Fournier 1903* FOURNIER (Henri), *Traité de la typographie*, 1903, (2).
*Français contemp. 1992* *Dictionnaire du français contemporain*, 1992, (5).
*Girault-Duvivier 1838* GIRAULT-DUVIVIER (Charles-Pierre), *Grammaire des grammaires…*, 1838, (9).
*Gradus 1980* DUPRIEZ (Bernard), *Gradus…*, 1980, (6).
*Greffier 1898* GREFFIER (Désiré), *les Règles de la composition typographique…*, 1898, (2).
*Grevisse 1975* GREVISSE (Maurice), *le Bon Usage*, 1975, (9).
*Guéry 1990* GUÉRY (Louis), *le Secrétariat de rédaction*, 1990, (1).
*Gutenberg 1995* « Ligatures & caractères contextuels », *Cahiers Gutenberg*, 1995, (1).
*Hachette 1995* *Dictionnaire Hachette encyclopédique illustré*, 1994, (5).
*Halkin 1946* HALKIN (Léon-Ernest), *la Technique de l'édition*, 1946, (2).
*Larousse 1885* LAROUSSE (Pierre), *Nouveau Dictionnaire de la langue française*, 1885, (5).

*Larousse 1904* Larousse (Pierre), *Nouveau Larousse illustré*, 1897-1904, (5).

*Larousse 1960* *Grand Larousse encyclopédique*, 1960-1964, (5).

*Larousse mens.* *Larousse mensuel illustré*, 1907-1957, (14).

*Le Beau-Bensa & Rey-Debove 1991* Le Beau-Bensa (Béatrice) et Rey-Debove (Josette), *la Réforme de l'orthographe au banc d'essai du Robert*, 1991, (8).

*Leclerc 1939* Leclerc (Émile), *Nouveau Manuel complet de typographie*, 1939, (2).

*Leforestier 1890* Leforestier (Joseph-Pascal-Michel), *Manuel pratique… du correcteur*, 1890, (2).

*L'Hoest & Wodon 1990* L'Hoest (Christian) et Wodon (Bernard), *Itinéraire pour la publication*, 1990, (14).

*Marouzeau 1941* Marouzeau (Jules), *Précis de stylistique française*, 1941, (14).

*Maxidico 1996* *Maxidico (le)…*, 1996, (5).

*Micro-Robert 1990* *Micro-Robert 2 (le)*, 1990, (5).

*Paput 1997* Paput (Christian), *Vocabulaire des arts graphiques…*, 1997, (3).

*Petiot 1982* Petiot (Georges), *le Robert des sports*, 1982, (6).

*Petity 1766* Petity (Jean Raymond de), *Bibliothèque des artistes et des amateurs*, 1766, (14).

*Quillet 1946* *Dictionnaire Quillet de la langue française*, 1946, (5).

*Règles Hachette 1924* *Règles typographiques…*, [1924], (2).

*Richaudeau 1989* Richaudeau (François), *Manuel de typographie et de mise en page*, 1989, (1).

*Robert 1991* *Petit Robert 2 (le)…*, 1991, (6).

*Robert 1994* *Petit Robert (le), Dictionnaire universel des noms propres*, 1994, (6).

*Sensine 1930* Sensine (Henri), *la Ponctuation en français*, 1930, (10).

| | |
|---|---|
| *Termes officiels 1994* | DÉLÉGATION GÉNÉRALE À LA LANGUE FRANÇAISE, *Dictionnaire des termes officiels de la langue française*, 1994, (7). |
| *Typogr. romand 1948* | *Guide du typographe romand*, 1948, (2). |
| *Universalis 1990* | *Encyclopædia universalis*, 1989-1990, (5). |
| *Vaillant 1890* | VAILLANT (Charles), *Guide pratique de typographie à l'usage des apprentis*, 1890, (2). |
| *Vairel 1992* | VAIREL (Hélène), *la Présentation d'un manuscrit dactylographié*, 1992, (2). |
| *Williams 1992* | WILLIAMS (Robin), *Le Mac est plus qu'une machine à écrire*, 1992, (1). |
| *Zacharia 1987* | ZACHARIA (Michèle), *le Petit Retz de l'expression écrite*, 1987, (6). |

Presse : le *Journal officiel*, *le Monde*, 1992-2001.



Dans les passages reprenant certaines des interventions de Jean-Pierre Lacroux dans les forums Internet auxquels il participait*, le groupe Fr.Lettres.Langue.Francaise est abrégé F.L.L.F.

Les appellations *Bob*, *Little Bob* et autres dérivés désignent familièrement *le Petit Robert*. D'autres ouvrages sont cités de façon aussi amicale que cavalière, en particulier le *Lexique* de l'Imprimerie nationale : parfois *l'Hyène* et très fréquemment l'*I.N.*

L'acronyme FAQ abrège la bien connue « Foire aux questions » des sites web.

* Forums et listes de discussion : Alt.Culture.Cajun, France-Langue, Fr.Comp.Pao, Fr.Lettres.Écriture, Fr.Lettres.Langue.Francaise (F.L.L.F.), Fr.Soc.Internet, Langue-Fr., Typographie.

On trouvera également dans cette partie de larges extraits du site web de l'auteur : http://users.skynet.be/typographie/, laissé par lui en l'état le 13 avril 2002.

# Avant-propos

« Les coutumes les plus absurdes, les étiquettes les plus ridicules, sont en France et ailleurs sous la protection de ce mot : “C’est l’usage”. »
Nicolas de Chamfort, *Maximes et Pensées*.

« Le français n’est pas un don gratuit du libre-échange et du laisser-aller. Il dut constamment se défendre contre la corruption, et surtout depuis que chacun, sous le prétexte fallacieux qu’il sait lire, s’arroge sur le patrimoine ancestral tous les droits, y compris celui de le dilapider. »
René Étiemble, *Parlez-vous franglais ?*

L’accent circonflexe d’*abîme* est défendu avec vigueur, c’est bien. On dénie à nos représentants élus le droit de régir la langue, c’est téméraire mais compréhensible. Dans le même temps, on l’accorde à des administrations, parfois à des institutions internationales, qui nous enseignent comment il convient d’abréger tel ou tel mot. Dans le même temps, pour les toponymes et les patronymes chinois, nos dictionnaires et nos journaux suivent les recommandations orthographiques de Beijing (Pékin). On en viendrait aux mains pour le *ph* de *nénuphar*, mais on écrit indifféremment : le Jardin des plantes (*Mémento typographique* de Charles Gouriou, *le Petit Robert*), le jardin des Plantes (*Code typographique* de la fédération C.G.C. de la communication) ou le Jardin des Plantes (*le Nouveau Petit Robert*, *le Petit Larousse illustré*).

Pour Queneau, « l'orthographe est plus qu'une mauvaise habitude, c'est une vanité. » Peut-être. Mézalor, c'est une vanité sans fierté, une coquetterie négligée.

Les codes typographiques sont là pour recueillir les règles de la composition typographique, mais les codes typographiques sont comme tous les codes, ils vieillissent. Regroupant des conventions plus ou moins assurées et des règles pérennes (conventions ayant eu le temps de changer de nom), ils se décatissent au rythme des premières. Il faut dire qu'ils ratissent large, s'intéressant aux abréviations, aux sigles, à la coupure des mots, à la composition des bibliographies, des dialogues, des index et des tables des matières, à l'écriture des chiffres arabes et romains, à celle des unités de mesure, à l'emploi de l'italique, des grandes et des petites capitales, à la mise en pages, à la ponctuation, aux signes auxiliaires, aux symboles, à la géographie, à l'histoire, à l'économie, aux sciences physiques et naturelles, à quelques difficultés de la langue française, etc. En écrivant, en corrigeant ou en récrivant les textes des autres, on les consulte parfois ; ils ont leur place parmi les usuels, à côté et aux côtés des grammaires et des dictionnaires de la langue. Confronter leurs recommandations n'est guère rassurant : si l'on éprouve un doute, c'est, sans doute, que l'usage est flottant ; et si l'usage flotte, les avis sont partagés. C'est agaçant. En outre, ça fait perdre du temps.

Dès le premier alinéa du deuxième paragraphe de l'avant-propos, un soupçon assaille le lecteur : les milliers de lignes qui suivent se proposent-elles de mettre un terme au flottement de l'usage orthotypographique ? Ou d'élaborer un nouveau code pour ajouter au chaos ? Le propos n'a pas été de graver des tables de la Loi — il y en a suffisamment en circulation —, il était plus ambitieux. En tout cas, il a exigé plus de travail…

Depuis 1637, tout le monde sait que le doute est la meilleure méthode pour vaincre le doute. Les bons correcteurs — ceux qui ne « savent pas tout » — la pratiquent sans relâche. Au lieu de douter épisodiquement, au hasard, ils doutent de toutes leurs références,

j'entends de tous leurs ouvrages de référence : dictionnaires de la langue, encyclopédies, grammaires, codes typographiques, etc. Dans ce domaine, il ne faut faire a priori confiance à personne. J'ai un beau jour entrepris de systématiser les effets de cette circonspection. J'en ai tiré un premier enseignement (certains penseront qu'il n'était pas nécessaire de se donner tant de peine pour en arriver là… j'en conviens) : les avis divergents ne sont pas l'exception mais la règle ; puis un deuxième, guère plus original : il est imprudent d'obéir à un seul maître et de privilégier les avis d'une grammaire, d'un dictionnaire ou d'un code typographique, d'autant que les grammairiens ne lisent guère les codes typographiques et que les typographes ne lisent guère les grammaires ; enfin un troisième, de la même eau : un ton péremptoire ne suffit pas à asseoir un usage turbulent. Récriveur par nécessité, j'ai mis en fiches mes observations, car, s'il est sain de remettre vingt fois l'ouvrage sur le métier, vérifier vingt fois la même chose est une activité peu rentable et très fastidieuse. Toutes proportions gardées, je m'étais mis à composer un *Bon Usage* orthotypographique, un Code des codes, voire un dictionnaire de la relativité orthotypographique générale.

Mes petites fiches m'étaient utiles. Autant en faire profiter les autres et gagner quelque somme, me suis-je dit un jour. Ce n'était pas une très bonne idée : il restait beaucoup à faire pour les rendre présentables. Par présomption ou par lassitude, je crois que c'est aujourd'hui fait.

**Vocabulaire.**

À mesure que les caractères en relief disparaissent, l'emploi du mot *typographie* ne cesse de se répandre. Dès l'origine, il a désigné deux choses, intimement liées pendant des siècles : l'art d'assembler les caractères (*tupos* > type) et le procédé d'impression en relief. Une renaissance de ce dernier étant improbable, il serait dommage d'associer trop étroitement un si joli mot à des activités désormais marginales (impression typographique) ou de l'abandonner aux seuls héritiers des graveurs de poinçons, des fondeurs de caractères et des metteurs en pages (création de caractères, « typographisme »,

maquette, etc.) ; il est ici employé — ainsi que ses dérivés — dans l'acception la plus large de composition typographique : présentation graphique d'un texte imprimé (par une rotative ou par une imprimante de bureau), voire simplement composé ou affiché sur un écran (toilé ou électronique). Les occurrences où il convient d'entendre « typographie » — et ses dérivés — au sens étroit (composition et impression avec des caractères en relief) sont explicitement signalées. (Pour ne pas accumuler des précisions et des prudences aujourd'hui superflues, j'ai réduit encore l'acception étroite à la seule composition manuelle.) L'artifice élimine quelques lourdeurs et l'emploi répétitif de « composition sur ordinateur ». L'acception étendue engendre hélas une autre ambiguïté : la typographie est-elle avant tout une branche des arts graphiques ou une manifestation particulière de l'écriture ? Un avant-propos se doit d'éviter d'ultérieurs désappointements : quiconque récuse la totale subordination de la typographie française à la langue française écrite n'a pas grand-chose à attendre des pages qui suivent. La composition typographique n'a pas d'autre objet, pas d'autre raison d'être, pas d'autre ambition que de servir l'écrit, quel qu'il soit. (Cela ne réduit en rien l'autonomie de la lettre : elle peut se balader où elle veut, chez qui elle veut, se permettre toutes les régressions ou toutes les audaces, devenir image, exercice graphique, œuvre picturale, architecturale, etc.)

Attribuant des sens particuliers à des mots français courants (approche, drapeau, espace, chasse, fer, graisse, point, police, etc.), les termes typographiques sont savoureux, et nombre d'entre eux sont encore employés, parfois dans des acceptions nouvelles, dont on trouvera ici quelques définitions.

« Orthotypographie » est un beau néologisme. Sa formation, fort différente de celle d'*orthotypographia* (rareté néolatine forgée il y a quatre siècles : *ortho-* + *typographia* = typographie correcte) ne doit rien à la préfixation. C'est un mot-valise subtil : ortho[graphe] + typographie. Il est parfait pour désigner l'armada des prescriptions à la fois orthographiques et typographiques, par exemple celles qui concernent l'écriture des titres d'œuvres. Il a toutefois été créé puis

employé — je ne m'en prive pas (voir plus loin : « Prolepse ») — avec une telle largeur de vues qu'il risque de favoriser la confusion des genres. [Il a du se rendre a Paris] ne contient pas deux fautes de typographie ou d'orthotypographie mais d'orthographe, si l'on s'en tient au sens donné à ce dernier terme dans la plupart des établissements scolaires sérieux. Mettre dans le fourre-tout orthotypographique l'emploi des accents comme signes diacritiques et les finesses de la composition des lettrines revient à vider de leur sens les deux composants et le néologisme lui-même. La ponctuation ressortit à l'orthotypographie, certes… mais elle est liée plus étroitement à la syntaxe qu'à l'orthographe. Un texte peut vivre sans abréviation, sans petite capitale, sans italique, sans gras, il ne peut (à l'exception de quelques exercices de style) se passer de majuscules syntaxiques. Cette première distinction n'est pas suffisante, et les « menus » des logiciels sont trompeurs qui laissent accroire que PETITES CAPITALES, *italique* ou **gras** sont des enrichissements typographiques de même nature, applicables à un texte dont l'« état normal » serait standard.

La notion d'usage — singulièrement si celui-ci est qualifié de bon — est équivoque ; chacun se l'approprie pour lui donner une définition de son cru ou, plus humblement, pour rectifier ses contours. Ici, le bon usage n'est pas celui des écrivains mais celui des livres (de toute nature). Les correcteurs le savent, il ne s'agit ni d'une nuance ni d'une facétieuse subtilité ; sinon, pourquoi diable les paierait-on ? Pour corriger des étourderies ? Quand elles se répètent vingt fois dans un manuscrit, on est tenté de leur donner un autre nom. Il serait d'ailleurs bien déraisonnable de se défier des académies et de suivre le premier académicien venu. Les écrivains, surtout les bons, ont tous les droits, cela n'est pas en cause. Le livre n'est pas la Cité : quiconque connaît la règle peut la transgresser. Cette liberté suppose que certains prennent le risque de passer pour des pions vétilleux, d'épouvantables donneurs de leçons, d'ineptes donneurs d'avis. Cette conception très étroite du bon usage fait quasiment coïncider celui-ci avec la norme, ce qui est critiquable mais n'est pas sans justification dans un ouvrage par définition normatif. Encore une fois, il ne s'agit ici ni de

la syntaxe ni de l'orthographe, mais de balivernes, telles que la ponctuation ou l'emploi des majuscules, que la plupart des auteurs ont toujours négligées et abandonnées avec empressement au bas peuple des ateliers. Quelques-uns, parmi les plus grands, ont joué sur ce terrain, brisant les misérables barrières des codes ou chérissant à l'extrême ces coquecigrues : de nombreux exemples empruntés aux écrivains illustrent ici l'usage, non parce qu'ils fondent la règle, parce qu'ils la respectent ou la détournent. Le recours aux « bons autheurs françois » pratiqué par Robert Estienne était justifié en des temps où beaucoup de règles étaient encore à naître. Aujourd'hui, il n'est ni sain ni sage de rabaisser de grands auteurs au rang de fournisseurs d'alibis aux médiocres. Céline a des tics admirables !... qui deviennent... comment dire ?... insupportables !... chez le premier rédacteur venu !... Intégrer à la règle des manquements prémédités à la règle réduit le champ de la liberté ; sous son air séduisant, la citation est l'argument d'autorité par excellence. Privilégier les illustrations littéraires dans la description de l'usage aurait un sens si l'essentiel des activités d'écriture avait pour objet la production de textes littéraires. Encore que...

Certains mots, diversement définis par les linguistes, les grammairiens, les lexicographes et les typographes, exigent des précautions d'emploi. Il serait malvenu d'ajouter au désordre : avant de préconiser une mise en forme, je précise lourdement à quoi elle s'applique.

La linguistique — et toutes ses succursales — est une des sciences humaines les plus « jargonneuses ». On peut, selon l'humeur, le tempérament ou le temps dont on dispose, s'en étonner, l'expliquer, en rire. Je n'ai pas succombé à la séduction du vocabulaire spécialisé de formation récente et j'ai tenté d'écrire en français, c'est-à-dire sans obscurité délibérée. Quelques termes indispensables, par exemple *autonymie*, ou entrés dans l'usage spécialisé depuis des siècles, comme *apocope* ou *aphérèse*, ne sont pas victimes de cet ostracisme ; toutefois, leur première occurrence (dans un article) est généralement accompagnée d'une « traduction ». Susciter le mépris des doctes n'est pas une obligation ; faciliter la lecture en est une.

**Mode d'emploi.**

On consulte les « usuels » pour deux motifs : soit vérifier dans l'urgence un fait ponctuel, par exemple l'orthographe d'un mot, soit lire une définition, une règle, une explication détaillée. Les synthèses sont séduisantes mais ne favorisent guère les consultations rapides. Aucune règle simple n'explique la République française, le Royaume-Uni ; l'armée française, l'Armée rouge, la place Rouge ; l'Académie de marine, le musée de la Marine. À l'organisation thématique en quelques grands et longs chapitres (*Majuscule*, *Italique*, *Abréviation*, etc.), j'ai associé l'ordre alphabétique d'articles et d'articulets ; solution arbitraire ou de facilité, peut-être, mais la facilité est en l'espèce celle de la consultation (élimination de quelques détours par l'index) ou de la lecture (des arguties, parfois plaisantes mais indésirables dans un article de synthèse, peuvent se glisser sans honte dans un articulet consacré à un terme précis). Toutefois, si elle favorise les examens rapides, la multiplication des entrées peut entraîner une surestimation de la complexité ou du nombre des règles (pour les rédacteurs de codes, elle a en revanche un avantage indéniable : elle leur épargne l'élaboration nécessairement pénible d'une théorie d'ensemble). Deux types d'articles sont indispensables pour résoudre cette contradiction : les uns exposent les conventions, les avis divergents, et développent une argumentation ; les autres, beaucoup plus brefs, donnent une définition ou une règle sèche suivie de quelques exemples (des renvois indiquent dans quels articles on trouvera les explications détaillées, la théorie, les grands principes qui régissent tant bien que mal le système). Il va de soi qu'à *Majuscule* ou à *Italique* sont reprises et synthétisées des données dispersées dans des dizaines d'articles et d'articulets… Ces répétitions gâchent du papier mais font gagner du temps, qui n'est pas recyclable. (Les grammairiens, dont ce n'est pas la préoccupation principale et qui ont l'habitude de manier des règles plus nettement assurées, consacrent peu de place à l'orthotypographie. L'Académie étudie la question de l'emploi des majuscules en six lignes, Thimonnier en vingt-deux, Chevalier en vingt-quatre, Grevisse et Goosse lui accordent trois pages dans leur *Grammaire* et cinq dans *le Bon Usage*.)

Lorsqu'une ou des divergences existent, le signe = précède les sources qui, à mon sens, sont dans le vrai ; le signe ≠, celles qui (sur un point précis) ne devraient pas être suivies. Le signe ± indique une incertitude (de l'usage ou d'une source). Les = et les ≠ sont des éléments essentiels de ce livre, sans doute les plus utiles pour ceux qui écrivent, récrivent, corrigent. Ils peuvent aussi intéresser ceux qui lisent. La renommée et l'autorité présumée des sources ne sont pas ici des critères privilégiés ; les options retenues sont le plus souvent celles qui respectent ou restaurent la cohérence de notre système graphique, parfois celles qui introduisent des nuances utiles dans la langue écrite. L'opposition entre purisme et laxisme est ici sans objet : des options peuvent être déclarées non fautives mais ridicules, d'autres fautives mais dignes d'être retenues. Certaines règles dont je préconise le respect (momentané) pour une raison sérieuse (usage bien établi, quasi-unanimité des sources) ne sont pas nécessairement raisonnables.

Il n'est pas question de distribuer des bons points, des avertissements ou des blâmes. Je n'en ai ni le goût, ni le droit, ni l'autorité. Le ≠ ne signifie pas que telle ou telle source commet une erreur : précédant les ouvrages récents, il relève souvent un excès de précautions (forme correcte accompagnée d'une ou de plusieurs variantes archaïques, discutables, voire condamnables), parfois une simple divergence d'appréciation ; précédant les ouvrages anciens, il montre simplement que l'usage a changé. Dans ces pages, les règles relevant de la syntaxe ou de l'orthographe sont rares, les coutumes abondent. À la plupart des =, j'ai opposé des ≠ : non par plaisir, mais par scrupule. Les sources sont indiquées sous une forme abrégée mais toujours datée. Exemples : *Greffier 1898*, *Larousse 1992*. Le lecteur pourra ainsi constater que certaines « nouveautés » ont déjà de la bouteille, et que certaines « traditions » ne méritent pas encore ce joli nom.

Relever des divergences dans l'usage, dresser l'état des lieux est indispensable, mais si l'on s'en tient là, l'exercice est assez vain ; reste à s'expliquer sur les choix opérés, non au coup par coup et en suivant son « goût » (cela n'aurait aucun intérêt et n'engendrerait qu'un code

perturbateur supplémentaire) mais globalement, en rappelant et parfois en tentant de dégager les lignes de force de la tradition typographique française. Commentaires, arguments et indications historiques sont rares dans les codes typographiques contemporains : la règle et quelques exemples, voilà tout, « c'est comme ça et pas autrement ». Ce sont des ouvrages peu volumineux (trop pour certains, qui en donnent des versions abrégées), faciles à consulter, sécurisants (si l'on n'en interroge qu'un). Le problème, c'est que l'orthotypographie s'apparente davantage à la coutume qu'à la Loi. Le problème, c'est que le lecteur est en droit de se poser des questions qui n'ont rien de subsidiaire, du genre : Pourquoi est-ce comme ça ? et depuis quand ? Les règles que vous publiez sont-elles unanimement acceptées par vos pairs ? (Plusieurs ouvrages échappent par nature à cette critique, en particulier le *Lexique des règles typographiques en usage à l'Imprimerie nationale*, dont le titre est explicite : nul n'est tenu d'expliquer ses propres usages, dès lors qu'ils sont présentés comme tels.) Quelques auteurs, dont les livres ne sont pas véritablement des codes, justifient leurs choix. Lorsque je ne partage pas leurs vues, il arrive que je les commente, que je les critique, parfois avec quelque rudesse ; cela exige des lignes et des lignes qui peuvent paraître inéquitables en regard du seul + attribué, faute de mieux, aux compilateurs muets de la Loi ; en vérité, seule est respectable l'argumentation résolue. Quant à la tonalité de quelques commentaires, je m'en explique plus loin.

Appeler systématiquement l'Académie à la barre des témoins aurait été utile et courtois ; il a fallu y renoncer : depuis 1935, les Immortels sont des lexicographes plus nonchalants que jamais. Un tiers de dictionnaire n'est pas (encore) un dictionnaire. C'est regrettable, car le *Dictionnaire de l'Académie française*, s'il n'est pas indiscutable, est le seul à disposer pour quelque temps encore d'un semblant de « légitimité officieuse », d'un chouïa (mot non enregistré par le Quai Conti) d'autorité. La langue française écrite n'est pas régie comme le Scrabble, les mots croisés et les concours d'orthographe. Il est néanmoins profitable de convoquer ceux qui sont effectivement consultés : les deux

grands dictionnaires des francophones d'aujourd'hui, *le Petit Larousse illustré* et *le Petit Robert*. De l'écolier confirmé à l'écrivain débutant, la plupart des scripteurs font de l'un ou de l'autre l'infaillible référence qui les rassure. Certains consultent les deux ouvrages, ce qui est très judicieux, mais n'est pas nécessairement la thérapeutique idéale pour calmer les tourments lexicaux. Les typographes et les lexicographes du XIX[e] siècle participent à la confrontation : non pour cautionner des formes tombées en désuétude, pour témoigner de l'ancienneté de certains usages.

La francophonie n'est pas la France, tout le monde s'en félicite, et le français est riche de variantes locales. L'orthotypographie a les siennes, en grand nombre ; certaines sont respectables ; d'autres sont, selon le lieu, des anglicismes ou des germanismes typographiques : on peut le comprendre, il n'est pas indispensable de l'admettre. Ces lignes sont écrites à Bruxelles, capitale d'un royaume partiellement — et de moins en moins — francophone et d'une Europe marchande qui n'a pas d'affection prononcée pour la langue de la République.

Les alambics sont grisants, mais les énoncés simples. Accompagnés de deux ou trois exceptions, ils sont à l'évidence plus faciles à mémoriser que les constructions contournées, condamnées à l'inefficacité par le désir pervers de tuer les exceptions jusqu'à la dernière. Beau programme… qui exige cependant quelque prudence, car la simplification systématique des « règles », a priori séduisante, a pour premier effet de ruiner la précision de la langue écrite. Les règles de la composition typographique ne sont pas destinées à faciliter la tâche ou la vie du scripteur mais celles du lecteur. Principe bien oublié par les néocommunicateurs, les paoïstes et beaucoup de typographistes.

Que l'on écrive au crayon ou que l'on frappe sur un clavier, il est nécessaire de connaître les règles relatives à l'emploi des majuscules. En revanche, la maîtrise des espaces insécables semble superflue pour les adeptes exclusifs de la mine de graphite, du feutre mou ou du bec

fendu. La matière de cet ouvrage se répartit donc en deux catégories d'inégale importance :

— les règles et les usages que tout scripteur doit connaître, car ils concernent tous les textes, manuscrits ou composés ;

— les règles et les usages proprement typographiques, qui ne s'appliquent qu'aux textes imprimés ou affichés sur un écran. Ils sont précédés du signe ¶ (pied-de-mouche).

Un physicien a bien le droit d'écrire Ångström si ça lui plaît, peu m'en chaut, mais personne n'a le droit ni le pouvoir d'imposer l'emploi de ce « ° » exotique à l'ensemble des citoyens. Je signale grâce à d'horribles petits points noirs :

• les usages particuliers, admissibles dans les textes spécialisés ;

•• le bon usage ;

••• les règles en vigueur quelle que soit la nature du texte.

Les « • », c'est-à-dire les « usages particuliers », sont ici assez rares, car toute convention particulière qui s'écarte sans réel motif de la convention générale n'est le plus souvent que le symptôme, au mieux, de la pédanterie, au pis, de la nonchalance intellectuelle. Seuls sont retenus les cas où l'application de la règle générale engendrerait des ambiguïtés : pour la plupart, ils ressortissent aux diverses disciplines scientifiques.

Le signe ∞ précède les commentaires, les digressions, les rappels historiques, le superflu…

La vignette ◊ indique les graphies ou les formes traditionnelles dont l'incohérence doit être respectée… Elles sont très rares, protégeons-les.

À l'exception de rares détails purement typographiques, aucune distinction n'est en revanche faite entre les usages de l'édition et ceux de la presse ; le procédé ne vise d'ordinaire qu'à justifier de regrettables licences (dans la presse). Il est classique de considérer que les règles doivent s'appliquer avec une rigueur proportionnelle au poids littéraire des textes. Erreur. Cé toul kontrair. Moins il y a d'expression, plus la mise en forme doit être conforme au bon usage et même à la norme.

Je me suis efforcé de fournir des indications relatives à l'informatique susceptibles de convenir à tous les utilisateurs, quel que soit leur système d'exploitation favori. Toutefois, je ne puis exclure qu'il faille

considérer avec précaution deux ou trois observations trop liées à ma pratique des ordinateurs Apple Macintosh et des logiciels suivants : Microsoft Word, Adobe Illustrator et Pagemaker, Quark Xpress, Altsys Fontographer.

**Quelles règles ?**

Je l'ai dit plus haut : élaborer un « code de plus » en sélectionnant ici et là des bribes des « meilleures règles » ou des usages les plus ancrés serait (ou est) une entreprise dérisoire et sans intérêt. Les codes ne règlent pas tout et surtout pas partout. Que ce soit dans la presse ou dans l'édition, les « marches », par définition particulières, sont la véritable Loi orthotypographique. Les plus critiquables d'entre elles trouveront toujours des fragments de légitimité dans un ou plusieurs « codes ».

Il ne sert à rien d'apprendre une règle sans avoir compris ce qui l'a motivée. Surtout si plus rien ne la motive…

Les choix que j'ai effectués ont été dictés par un double souci : privilégier la précision de la langue écrite et maintenir ou restaurer la cohérence du système graphique. Lorsque je me suis aventuré à préconiser des formes hérétiques, inédites ou d'apparition récente, c'est, je le crois, après m'être assuré que la tradition était intimement liée aux seules contraintes techniques des anciennes méthodes de composition ou qu'elle bridait stupidement les possibilités offertes par les techniques nouvelles. En revanche, j'ai respecté comme un bien inestimable la plupart des règles issues de la réflexion des typographes sur la langue française écrite. Ces gens-là connaissaient leur métier et leur langue, ils n'ont pas écrit que des bêtises. En refusant deux conforts périlleux, l'archaïsme corporatiste et l'oubli des maîtres, j'ai tenté de comprendre et de faire comprendre quelques conventions utiles et parfois belles.

**Prolepse (réfutation anticipée).**

Consacré à l'orthotypographie, cet ouvrage contient bon nombre de recommandations, de considérations, d'exemples et même de mots-vedettes qui sont nettement hors sujet. Si j'ai été contraint

de traiter plusieurs points qui relèvent uniquement de la grammaire, de la lexicographie voire de la stylistique, c'est parce qu'ils sont traditionnellement abordés dans les codes et les manuels de composition. Hors des règles proprement typographiques et orthotypographiques, ces derniers devraient se contenter de répondre aux questions qui laissent indifférents les grammairiens et les lexicographes, ce qui n'est certainement pas le cas de l'accord des adjectifs de couleur ou de l'emploi du trait d'union dans les mots composés. Hélas, tout travail où intervient une part de compilation implique une extension aux limites du corpus compilé… Je m'en console faiblement en me persuadant qu'une scolopendre vigoureuse ou quelques saint-nectaire, qui n'ont aucune raison légitime de figurer dans ces pages, donneront au lecteur, lors d'une consultation motivée par un autre objet, l'occasion de se remémorer des orthographes ou des accords parfois malmenés.

La publication assistée par ordinateur étant aujourd'hui accessible à tous, j'ai cru utile de fournir des indications et des conseils relatifs à la mise en pages. Les graphistes et les typographes professionnels seront sans doute agacés par ce souci de définir ou d'expliquer des notions pour eux élémentaires, mais parfois méconnues des auteurs-compositeurs-maquettistes.

Je n'ai pas toujours adopté les tours impersonnels et le détachement recommandés dans ce genre d'ouvrage. Cette infraction peut sembler surprenante, voire choquante dans des pages consacrées à l'étiquette ; il serait injuste d'y voir une provocation ou une manifestation d'outrecuidance : dans certains cas, une tournure familière m'a semblé le plus sûr moyen de faire entendre que j'exprime une opinion et non la Loi orthotypographique immanente.

On pourra être choqué par le ton bêtement ironique de certains passages, par la tonalité polémique de quelques autres. Les premiers ont pour seule cause la volonté de divertir un peu le lecteur. Se gausser de l'Académie n'a rien de nouveau ni d'élégant ; contredire un

éminent grammairien est un plaisir pervers ; relever les moindres erreurs dans un texte quelconque est facile, surtout lorsque l'on a fait de cette curieuse activité l'une de ses professions, et l'on trouvera dans ces pages, juste retour des choses, matière à quelques sarcasmes. Si un exemple facétieux, une citation perfide favorisent l'assimilation de règles indigestes, j'accepte tous les blâmes. Les passages véritablement polémiques ne sont pas destinés à amuser le lecteur, mais à le mettre en garde contre des conceptions désastreuses, en particulier lorsqu'elles sont professées avec suffisance. J'adopte alors un ton qui n'est guère plus estimable que celui que je dénonce : cette contradiction-là, j'ai été incapable ou peu désireux de la résoudre.

Il est certes scandaleux de l'utiliser à des fins décoratives mais je n'ai pu m'empêcher de confier à la littérature de nos divers siècles le soin d'agrémenter ces pages parfois pesantes : une citation, qui n'a pas valeur d'exemple, ouvre certains articles. Les conceptions orthotypographiques de Rousseau n'ont jamais été exemplaires ; je n'y vois pas un motif suffisant pour refuser de l'inviter. (Les véritables exemples littéraires sont pour la plupart extraits d'œuvres françaises du XXe siècle.)

**Beaucoup de pages pour rien ?**

Il est vrai que les fautes et les entorses au bon usage relevées dans ces pages sont des broutilles en regard des solécismes et des barbarismes qui souvent les accompagnent. Les manquements à l'orthodoxie orthotypographique ne mettent pas le français en péril. N'est-il pas morbide d'espérer qu'un corps prétendument affaibli par des agents pathogènes demeure bien habillé ? Réfutons l'objection en filant la métaphore, sinon le lieu commun : conserver sa dignité a toujours favorisé les remises sur pied.

La plupart des récriveurs, des correcteurs et des typographes ne sont ni plus paranoïaques ni plus obtus que la plupart des linguistes ; ils ne sont pas spécialement puristes, encore moins fixistes ou « normolâtres » : ils savent, eux aussi, que notre langue est vivante, qu'elle

bouge encore, l'aïeule désinvolte, et se régénère ; qu'elle évolue, danse sur ses marges, gracieuse ou désolante ; qu'il est absurde de vouloir la pétrifier en l'état, de lui interdire des emprunts judicieux, des fantaisies passagères ou durables. Une caractéristique pourtant leur est propre : on leur demande de faire comme si de rien n'était, on les paye pour faire respecter la norme écrite. Faut-il s'étonner s'ils aiment qu'elle soit périodiquement précisée ?

Distinguer les lois (syntaxe) d'avec les coutumes (orthotypographie) est commode, cet avant-propos l'illustre assez, mais il convient de ne pas se leurrer sur la pertinence de l'opposition, ce serait imprudent. Toutes sont des conventions ; les premières bénéficient d'un crédit plus grand ; il n'est pas inépuisable. Le français écrit n'est pas l'objet d'une négociation : concéder l'italique ou quelques majuscules ne sauvera pas l'accord du participe passé.

L'éternuement de McLuhan n'a ébranlé aucune galaxie.

La composition « typographique » a régné sans partage pendant un demi-millénaire, la photocomposition n'aura pas même vécu un demi-siècle : quelles que soient les évolutions techniques à venir, la chaleur du plomb n'a pas fini d'irradier la langue écrite. Aujourd'hui, l'informatique bouleverse le monde des arts graphiques et multiplie les possibilités de la typographie. Naguère considérable, l'investissement nécessaire à la création d'un poste de composition est devenu dérisoire. C'est très réjouissant. Les machines sont un progrès, on l'a observé il n'y a pas si longtemps dans le domaine des transports, où le Code de la route n'est devenu une nécessité vitale qu'après la pose de moteurs sur les véhicules : quand tout le monde circule vite, il vaut mieux prendre des précautions. Quand tout le monde écrit, pas nécessairement ; mais quand tout le monde compose ? quand n'importe qui imprime ? Depuis que la « typographie » est morte, les codes typographiques sont devenus indispensables. La publication assistée par ordinateur fait courir de graves dangers à la langue écrite, des dangers « à la mesure de la puissance des machines », comme

disent quelques communicateurs. Les protes et les correcteurs étaient souvent tatillons, du moins connaissaient-ils leur langue ; aujourd'hui nous avons des paoïstes improvisés. Il suffit de feuilleter les publications, les brochures, les rapports annuels des entreprises pour constater que certains desk-topeurs ont constamment le pied au plancher, même dans les virages les plus serrés. Sans risque, sauf pour le français, fracassé, et le bon usage, à l'agonie. La chose imprimée bénéficiait jusqu'alors d'une autorité naturelle… Il serait bon pour la santé de la langue écrite que cet a priori favorable disparût ou, mieux, disparaisse au plus vite. L'industrie et le commerce ne font pas de quartier ; inutile d'évoquer la publicité, elle se charge de promouvoir ses petites audaces.

N'accablons pas les amateurs. Les professionnels ont ouvert la voie. Dans un opuscule destiné à ses auteurs, une grande maison d'édition (Le Seuil) écrit ceci : « Nous avons tous [?], auteurs et éditeurs, pris l'habitude de considérer la préparation et l'impression des manuscrits comme des tâches un peu subalternes. Nous avons fait confiance à une espèce devenue rare : celle des re-lecteurs [*sic*], protes, etc. » L'espèce des relecteurs n'est pas devenue rare ; en revanche, une autre est à l'évidence très menacée, en voie de disparition, celle des éditeurs préoccupés de ces exigences subalternes : la correction, savoir-vivre de la langue écrite, et… l'impression des manuscrits. Un aveu complémentaire vient au paragraphe suivant : « Si vous ne faites pas ce que nous vous recommandons, quelqu'un d'autre que vous devra s'en charger, souvent à la hâte [?], et pas nécessairement dans le sens que vous souhaiteriez. » C'est clair… Ainsi s'édifie aujourd'hui l'usage. À la hâte, c'est-à-dire à l'économie.

Les correcteurs humains fréquentent de moins en moins le marbre. Qu'y feraient-ils donc ? Les salles de rédaction regorgent d'érudits, d'impeccables stylistes et de correcteurs électroniques. Tout va pour le mieux dans la meilleure des presses. Le français approximatif de certains journaux a toutefois un mérite : il clame que la quête de l'exactitude n'est là ni une vertu ni une priorité.

Nouveauté plus perverse, une part du terrain orthotypographique, donc de l'écrit, est confiée à des « gens d'image », respectables pour la plupart, mais parfois médiocres connaisseurs de la langue et de la typographie françaises. Quantité de subtilités orthotypographiques sont ainsi réduites au triste état de subtilités visuelles et, dès lors, endurent des sévices inédits.

Nul esprit sensé ne réclame la création d'un Service de la répression des fautes ; la recette serait inefficace et dangereuse. Les zéros pointés n'ont jamais empêché les cancres individuels de se multiplier, peinards. Une amende dérisoire (de l'ordre du dixième de centime) pour chaque entorse grave suffirait à ruiner une part de la presse et de l'édition françaises, et la totalité des autres secteurs de l'économie. En outre, la justice est de loin l'institution la plus mal placée pour donner des leçons de français. Enfin, au sommet de la pyramide, la négligence est troublante. La Délégation générale à la langue française publie des ouvrages qui sont des gisements d'erreurs typographiques : dans le *Dictionnaire des termes officiels de la langue française*, on cherchera en vain une capitale accentuée, lacune surprenante dans un dictionnaire. Le célèbre rapport du Conseil supérieur de la langue française sur les « rectifications de l'orthographe » a été rédigé par des experts maîtrisant le jargon lexico-notarial mais insoucieux de futilités telles que la ponctuation, l'emploi pertinent de l'italique et des majuscules.



Au sortir d'un siècle furieux, le combat orthotypographique n'est sans doute pas prioritaire, mais, comme il n'y a nul risque à le mener, il ne faut pas désespérer de voir les démagogues et les marchands s'y associer. Ça pourrait faire du monde.

En attendant, écoutons Chamfort et Étiemble, continuons d'habiller la langue écrite en lui épargnant le ridicule des guêpières et la honte du laisser-aller.

**ABRÉVIATION** ⇒ *Acronyme*, *Bible*, *Bibliographie*, *Capitale*, *Chiffres*, *Chiffres romains*, *Chimie*, *Code*, *Euro*, *Format*, *Franc*, *Nombre*, *Pays*, *Point cardinal*, *Points de suspension*, *Prénom*, *Sigle*, *Titre honorifique*, *Titre religieux*, *Troncation*, *Unité de mesure*.

« Madame du D… disait de M… qu'il était aux petits soins pour déplaire. »
Nicolas de CHAMFORT, *Anecdotes et Caractères*.

**1. Vocabulaire brachygraphique** (*brachy* : court).

*Abréviation* désigne à la fois des procédés et leur éventuel résultat : obtenue par abréviation, M^me^ est l'abréviation de Madame. C'est ennuyeux, d'autant que tous les procédés d'abréviation n'engendrent pas des abréviations.

Au sens large (réduction graphique d'un mot ou d'une suite de mots), l'abréviation (l'abrègement…) se pratique dans tous les milieux, sur des objets de toute nature et selon des règles variées et contradictoires : Acad. (Académie), bus (autobus), ch.-l. (chef-lieu), $dam^2$ (décamètre carré), etc. (et cetera), Fe (*ferrum*, « fer »), Gy (gray), H.É.C. (Hautes Études commerciales), *id.* (*idem*), J (joule), kW (kilowatt), LL. AA. (Leurs Altesses), µV (microvolt), $n^{os}$ (numéros), Ω (ohm), § (paragraphe), $4^{o}$ (quarto), radar (*radio detection and ranging*), sin (sinus), $3^{e}$ (troisième), $V^{e}$ (cinquième), W (tungstène [wolfram]), XCD (dollar des Caraïbes orientales), Yb (ytterbium), zoo (jardin zoologique).

À première vue, ici règnent l'incohérence et le délire typographique. Pour échapper au chaos, il faut isoler les perturbateurs,

d'autant que certains jouent un rôle considérable hors du cadre mesquin de l'abréviation graphique.

D'abord les chiffres : un nombre peut s'écrire en chiffres ou en lettres, mais il est abusif de prétendre que 1 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 est une réduction graphique d'un quintillion. Les nombres exprimés en chiffres ont leur propre système abréviatif, en l'occurrence $10^{30}$ (voir : *Chiffres*, *Chiffres romains*, *Nombre*). Les abréviations des adjectifs et des adverbes ordinaux ($1^{er}$, $1^{o}$, $XX^{e}$, etc.) aussi.

Les mots obtenus par troncation n'ont pas davantage leur place ici : leur réduction graphique n'est que la conséquence d'une réduction orale. Procédé vivant, fécond, populaire, la troncation élimine d'abord des phonèmes (sons) ; le langage écrit reproduit cette réduction orale : (auto)bus > bus ; dactylo(graphe) > dactylo ; micro(phone) > micro (voir : *Troncation*).

Éliminons également les diverses catégories de symboles, car la réduction d'un mot ou d'une suite de mots n'intervient pas toujours dans la formation de ces représentations conventionnelles (§ pour « paragraphe »). Obéissant à des règles qui leur sont propres, les symboles légaux (Cu pour « cuivre », km pour « kilomètre ») et les codes concoctés par les normalisateurs (XAU pour « or », BOB pour « boliviano ») n'entretiennent que de très lointains rapports avec l'abréviation française. Leur emploi est traité dans des articles particuliers : *Chimie*, *Franc*, *Pays*, *Unité de mesure*.

Demeure le couple abréviation-sigle. Selon la définition traditionnelle, aujourd'hui archaïque et génératrice de confusion, un sigle est une « abréviation » réduite aux seules initiales. Ainsi, p. pour « page » serait un « sigle ».

On conçoit qu'il manque l'essentiel. La siglaison élimine des lettres, et le langage oral tient compte de cette réduction graphique ; les sigles s'épellent ou se lisent tels qu'ils sont écrits : « Confédération générale du travail » donne C.G.T., qui se lit « cégété » ; OTAN (acronyme) se lit « otan ».

La véritable abréviation élimine des lettres, mais le langage oral ne tient pas compte de cette réduction graphique : $M^{me}$, $n^{o}$, ouvr. cité,

p., zool. se lisent « madame », « numéro », « ouvrage cité », « page », « zoologie » et non *meuh*, *no*, *ouvre cité*, *pé*, *zohol*, *zol* ou *zool*. La siglaison enrichit le lexique (directement et parfois par dérivation) ; l'abréviation, jamais (elle ne passe pas dans la langue parlée, sauf si elle devient un sigle…). La différence est considérable. Écartons par conséquent les sigles ; ils méritent un traitement particulier (voir : *Acronyme*, *Sigle*).

Ces très utiles distinctions sont retenues par des grammairiens et des linguistes, mais laissent hélas indifférents la plupart des typographes et quelques lexicographes. Dommage : elles conditionnent la cohérence orthotypographique.

= *Grevisse 1986*, *Robert 1993*, *Universalis 1990*.

≠ *Académie 1994*, *Gouriou 1990*, *Guéry 1996*, *Hanse 1987*, *Impr. nat. 1990*, *Larousse 1997*, *1999*, *Lexis 1989*, *Perrousseaux 1995*.

**Formulation abrégée :**

*Troncation :* réduction orale > réduction graphique (vélocipède > vélo).

*Siglaison :* réduction graphique > réduction orale (Société protectrice des animaux > S.P.A.).

*Abréviation :* réduction graphique, pas de réduction orale (Mademoiselle > $\mathrm{M^{lle}}$).

Dans les lignes qui suivent, *abréviation* signifie : réduction *uniquement graphique** d'un mot ou d'une suite de mots, à l'exclusion des symboles et des codes normalisés.

Seules sont régulières les abréviations obtenues par apocope (suppression de lettres finales), coupées après une consonne et devant une

* Les abréviations dites de discrétion sont par nature les seules à enfreindre systématiquement la règle… N'étant pour la plupart ni des sigles par destination ni des symboles, elles restent dans la famille : ce B… est un imbécile.

En revanche, la plupart des abréviations euphémiques se lisent sans peine : je lui ai dit m… !, *la P… respectueuse* (voir : § 3.12). Cas particuliers : Monsieur K. et V.G.E. (sigles), Monsieur X et système D (symboles), les initiales des prénoms… (voir : § 4).

voyelle, laissant subsister une fraction significative du mot abrégé : math. pour « mathématiques », géol. pour « géologie ». Toutes les autres formes d'abréviation sont conventionnelles : C$^{ie}$ pour « Compagnie » (contraction par retranchement médian), p. pour « page » (lettre initiale), ms. pour « manuscrit » (retranchements multiples). Ou fautives… : [photog.] pour « photographie ».

Les abréviations peuvent être réparties en trois grandes catégories :

— les abréviations conventionnelles entrées dans l'usage général, dont la graphie, parfois étrange, doit être scrupuleusement respectée (etc., c.-à-d., M$^{me}$, n$^{o}$…) ; par bonheur, leur nombre est limité ;

— les abréviations conventionnelles spécialisées (N. D. T. pour « note du traducteur », v$^{o}$ pour « verso »…) ; elles sont nombreuses ; courantes, rares ou inédites, elles exigent de sérieuses précautions d'emploi ;

— les abréviations régulières (adverb., géogr., suppl…). Chaque scripteur pouvant en créer selon ses besoins, elles sont innombrables.

*Remarque.* — Emploi et formation sont deux notions à bien distinguer. Les abréviations dites de circonstance (non entrées dans l'usage général) peuvent être régulières ou conventionnelles.

= *Code typ. 1993*.

ǂ *Impr. nat. 1990*, *Lecerf 1956*.

L'efficacité commande ici d'aborder les problèmes de l'emploi avant ceux de la formation.

**2. Emploi.**

**2.1.** Tous les codes typographiques affirment que les abréviations doivent être aussi peu nombreuses que possible dans le corps du texte (littéraire ou non spécialisé). C'est indiscutable. Encore convient-il de préciser que certaines abréviations sont nécessaires, voire obligatoires.

••• Les seules abréviations nécessaires sont : etc. (et cetera), n$^{o}$ (numéro), M., MM., M$^{me}$, M$^{mes}$, M$^{lle}$, M$^{lles}$, M$^{gr}$, M$^{e}$, M$^{es}$.

Dans des circonstances précises, les abréviations de « numéro » et des titres de civilité sont obligatoires : j'occupe la chambre n$^{o}$ 7, mais sur ma clé figure le numéro 8… (voir : *Numéro*) ; il a vu M. Machin,

rencontré M$^{e}$ Dutilleul, croisé M$^{gr}$ Lefébure, rattrapé le docteur Grandin. (« Docteur » n'est pas en France un titre de civilité.)

Les formes nécessaires ou obligatoires sont peu nombreuses : onze. Pour le reste, l'abréviation française est soumise à de strictes règles d'emploi (et de formation) mais nul n'est tenu de les mettre en œuvre. Cette aimable caractéristique la distingue de nouveau des symboles légaux et des chiffres. L'abstention est non seulement tolérable mais souhaitable.

**2.2.** •• Hors des notes, des références, des appareils critiques, il est préférable de se contenter :

— des abréviations euphémiques ou de discrétion : en sortant de chez T…, il m'a traité de c… ;

— des prénoms réduits à leurs initiales : V. Hugo, J. Dupont (ces initiales répondent le plus souvent à la définition de l'abréviation, car seule l'ignorance, fâcheuse ou compréhensible, empêche de lire ici Victor Hugo et Joris Dupont) ;

— et, bien sûr, des abréviations nécessaires ou obligatoires (etc., n$^{o}$, formes abrégées des titres de civilité).

± Dans la correspondance privée, le recours à d'autres abréviations sera perçu par des destinataires formalistes comme une manifestation de goujaterie.

**2.3.** • Dans les ouvrages spécialisés et les dictionnaires, dans les références, les annexes, les tableaux, etc., les abréviations peuvent être nombreuses, mais leur emploi et leur formation sont néanmoins soumis aux règles exposées ici. Bien conçues et utilisées avec discernement, elles allègent les définitions, et « leur laconisme contribue même à la clarté ».

= *Frey 1857.*

¶ *Remarque.* — Tout abus est condamnable, même dans les ouvrages spécialisés. Est-il raisonnable d'utiliser des abréviations dans une légende qui n'occupe pas toute sa justification, ou qui accompagne une illustration flottant, comme en apesanteur, dans le blanc du

papier ? Attention toutefois aux remplacements hâtifs : la règle d'uniformité des occurrences similaires est impérative (voir : § 2.6).

• Les codes typographiques précisent que les abréviations sont inadmissibles dans les actes notariés. Cette règle n'est pas toujours respectée ; il serait vain de l'exiger. On peut en revanche exiger des notaires qu'ils sachent que 3^e^ n'abrège pas « troisièmement » ou « tertio » (> 3^o^) mais « troisième », adjectif ordinal qui répugne à vivre seul.

Quant aux textes juridiques… il suffit de feuilleter le *Journal officiel* ou le Code civil pour découvrir de très riches gisements d'abréviations. L'ordonnance (1304) de Philippe le Bel est bien oubliée.

•• Dans la poésie, les codes sont formels : pas d'abréviation. Pour constater que les meilleurs poètes se f… parfois de ces interdits (voir : *Vers*).

**2.4.** ••• C'est une évidence souvent oubliée : il est absurde d'abréger les mots dont les occurrences sont peu nombreuses. La tolérance est proportionnelle à la fréquence, à la longueur des mots et à l'étroitesse de la justification.

= *Vairel 1992*.

**2.5.** ••• Dans un texte ou un ouvrage donné, une abréviation ne doit remplacer qu'*un* mot ou qu'*un* groupe de mots. Cette règle doit s'appliquer à toutes les abréviations régulières et à la plupart des abréviations conventionnelles.

= *Impr. nat. 1990*, *Lecerf 1956*.

*Exemples.* — On réservera coll. à « collection » et l'on abrégera « collaborateur » en collab. Si dém. abrège « démonstratif », il convient de trouver une forme différente si l'on souhaite abréger « démotique » ou « démographie » (démot., démogr.). Même remarque pour sc. (« scène » ou « science »). Isolé, chaque emploi est correct mais, dans un ouvrage, on n'en retiendra qu'un et l'on respectera ce choix jusqu'au point final.

*Exceptions.* — ≈ Associées à d'autres termes abrégés ou à des chiffres, certaines graphies conventionnelles peuvent prendre des significations

différentes : p. abrège « page » et p. ex. abrège « par exemple ». Il n'y a aucune ambiguïté : p. ex. n'est pas composé de deux abréviations, c'est *une* abréviation.

On peut bien sûr s'amuser à concocter ou à collecter des exemples désastreux. Ainsi n'est-il pas certain que [« j'en compte 17 p. 100 »] soit d'une absolue clarté (dix-sept pour cent ou dix-sept page cent ?). Ce n'est pas une raison suffisante pour interdire l'usage conjoint des formes conventionnelles p. (« page ») et p. (« pour ») : un soupçon de discernement dans leur emploi permet d'éviter les ambiguïtés (voir : *Pourcentage*).

**2.6.** ••• Un mot ou un groupe de mots doit être abrégé sous une forme unique.

*Exemples.* — Si, dans un texte ou un ouvrage donné, « comptabilité » s'abrège comptab., on ne peut recourir subitement à compt. sous prétexte que la composition tomberait mieux. Si, dans un texte ou un ouvrage, bd abrège « boulevard », boul. (également correct) est exclu…

= *Greffier 1898*, *Vairel 1992*.

± *Lefevre 1855* tolère « à la rigueur » des entorses exceptionnelles à cette règle.

Si l'on abrège un mot, on ne reviendra à la forme complète dans aucune occurrence similaire (notes, légendes, bibliographie, etc.). Cette règle, qui a priori semble inutilement contraignante, est en vérité l'une des plus motivées : si dans des occurrences similaires on passe d'une forme abrégée, par exemple vx, à la forme complète (« vieux »), on court le risque de faire croire au lecteur, qui est généralement moins bête que ne l'imagine le scripteur, que vx ne signifie pas « vieux »…

≈ Cela ne signifie pas que tel mot abrégé dans les notes ou les légendes devra l'être dans le corps du texte…

**2.7.** ••• La signification de toutes les abréviations de circonstance, qui, par définition, n'ont de valeur que dans un texte donné, doit être précisée dans une table. Cette précaution d'emploi s'applique aux abréviations régulières (Acad. pour « Académie ») et aux abréviations

conventionnelles « spécialisées » (v° pour « verso »). Il serait en revanche ridicule de « traduire » les abréviations conventionnelles entrées dans l'usage courant (etc., M., n°, etc.).

**2.8.** •• La coupure des abréviations en fin de ligne est proscrite : [ad / verb., p. / ex.]. Les règles générales de la coupure des mots n'introduisent ici aucune exception. Toutefois, dans quelques cas, un peu de souplesse s'impose, singulièrement dans les justifications très étroites : couper [hist.|nat.] est certes déconseillé, mais l'entorse sera toujours préférable à un espacement défectueux.

= *Frey 1857.*

*Exemple* (à ne pas suivre). — Coupure après le trait d'union [av.- / pr.].

**2.9.** ••• *Fautes.*

Elles relèvent souvent de l'orthotypographie : [géog.] pour géogr. (« géographie »), [gram.] pour gramm. (« grammaire »), voir : § 3.2 ; parfois de l'orthographe : [supl.] pour suppl. (« supplément »)…

**2.10.** •• *Abréviations étrangères.*

Seules les abréviations de mots latins et de mots étrangers francisés ou admis dans notre langue sont tolérables dans un texte ou un ouvrage écrit en français : *id.* (« *idem* »).

Ici, il convient de bien distinguer les sigles étrangers, tout à fait admissibles, des abréviations étrangères. Épelés ou lus au long, ceux-là s'intègrent sans peine à la phrase, voire au lexique français (V.S.O.P., laser). Devant être lues sous leur forme complète, celles-ci sont à proscrire, même sur les enveloppes. Par exemple, l'abréviation c/o, admise par *Code typ. 1993*, *Guéry 1996* et *Larousse 1997*, est normalement lue « *care of* ». Il suffit de le savoir ou d'être anglophone, ce qui, jusqu'à nouvel ordre, n'est une obligation pour personne. Quelques dizaines de milliers de francophones, habiles, transforment l'abréviation en symbole et lisent « aux bons soins de ». Des millions d'autres en font un sigle et, perplexes, lisent « c'est haut ».

**2.11.** ∞ L'emploi intempestif de l'abréviation n'est pas une nouveauté, tout paléographe en fait l'expérience quotidienne. Philippe le Bel a tenté de limiter ses méfaits en des temps où elle bénéficiait pourtant de mobiles sérieux : économiser la peine du copiste et le parchemin, support très onéreux, faciliter la justification des lignes manuscrites (prenant le relais des copistes, les premiers imprimeurs l'utilisèrent d'abondance à cet effet). Aujourd'hui, elle sauve moins de papier que n'en font perdre les pléonasmes. Or les accros de l'abrév. sont souvent des spécial. de la formule superfét., du pléon., de la redond., du truisme.

**3. Formation.**

*Principe.* Pour qu'elles soient lues — donc comprises — sans effort, les abréviations doivent être aisément repérables : ce qui concourt à les marquer discrètement est ici privilégié.

**3.1.1.** ••• On ne devrait jamais donner à une abréviation personnelle une forme identique à celle d'une abréviation courante.

Abréger « Cérémonie privée » par C$^{ie}$ pr. est à l'évidence une erreur grotesque.

•• Il est déconseillé de s'approprier certaines abréviations spécialisées. Exemple : chap. abrégeant « chapitre » et ch. abrégeant « chant », abréger « chapeau » par apocope (retranchement de lettres finales) est téméraire.

• Mais pas exclu… Au sein de textes ou d'ouvrages spécialisés, la graphie d'une abréviation peut recevoir des significations inédites et exemptes d'ambiguïté. Dans un catalogue de chapellerie, ch. folkl. ne risque pas d'être lu « chant folklorique ». (Il convient toutefois de respecter la règle de la graphie unique : ch. ne devra pas signifier autre chose que « chapeau ».)

**3.1.2.** •• Une abréviation ne devrait pas reproduire un mot existant : {attribution > attribut.}, {testament > test.}. Il faut être assez loin de ses chausses pour déguiser des « habitants » en {habit.} Pour le lecteur

pressé, le point abréviatif ne suffit pas toujours à éliminer les risques de mauvaise interprétation (surtout en fin de phrase, où il se confond avec le point final). Cette règle est peu respectée. *Hachette 1995* abrège « cordonnerie » en {cordon.}, réalisant ainsi une double faute facilement évitable > cordonn.

Quelques abréviations courantes la transgressent : article > art., auxiliaire > aux., capitale > cap., caractère > car., colonne > col., commentaire > comment., éditeur > édit., volume > vol.

Dans la plupart des cas, le contexte élimine l'équivoque, mais on évitera d'abréger « article nouveau » ou « éditeur de Nantes ».

= *Frey 1857*, *Ramat 1994*.

•• Plus généralement, toutes les formes équivoques sont à proscrire. Abréger « cathare » en cath. n'aidera personne à y voir clair et Dieu aura du mal à retrouver les siens. Lorsque l'équivoque se double d'une incongruité, seule une intention lourdement comique peut justifier un choix désastreux : dans ces pages, à titre d'exemple à ne pas suivre, le « Conseil supérieur de la langue française » aurait pu s'abréger en Cons. sup. (Justifiée dans l'abréviation, la chasse aux incongruités l'est aujourd'hui beaucoup moins dans la coupure des mots en fin de ligne, voir : *Coupure*.)

**3.2.** *Apocope.*

**3.2.1.** On conserve toutes les consonnes initiales de la première syllabe tronquée : A ca dé mie > A ca d > Acad.
pho to gra phie > pho to gr > photogr.

*Code typ. 1993*, *Impr. nat. 1990* et *Lecerf 1956* demandent le retranchement « toujours avant une voyelle ». C'est indiscutable mais insuffisant. « Bibliographie » pourrait ainsi s'abréger [bibli.]. « Toujours après une consonne » n'est pas meilleur : [bib., bibliog.]… Il n'est pas superfétatoire de préciser « après une consonne et avant une voyelle » : bibliogr.

= *Doppagne 1991, Grevisse 1986* (qui donne comme exemple gramm. pour « grammaire »), *Leforestier 1890*.

≠ *Code typ. 1993*, *Impr. nat. 1990*, *Lecerf 1956*.

Cette règle très utile doit être respectée. Elle facilite la compréhension des abréviations : cosmog. ne pouvant abréger « cosmographie » (> cosmogr.) abrège nécessairement « cosmogonie ».

*Exceptions.* — Il est évident que la règle ne s'applique pas aux apocopes jusqu'au-boutistes (abréviations conventionnelles réduites aux seules initiales). « Est » (point cardinal) s'abrège E., « Aurore Dupin » s'abrège A. Dupin, « Jésus-Christ » s'abrège J.-C. Les digrammes (deux lettres pour un seul son) sont parfois maintenus (ch.-l. pour « chef-lieu »), en particulier dans les abréviations de prénoms (voir : *Prénom*).

**3.2.2.** Quel que soit le nombre de lettres qui la composent et quel que soit son mode de formation, une abréviation qui n'inclut pas la dernière lettre du mot abrégé prend le point abréviatif. C'est bien sûr le cas pour toutes celles qui sont formées par apocope simple (p., M., éd., arithm., iconogr.), ou par retranchement(s) médian(s) et apocope : ms. pour « manuscrit ». Les points cardinaux n'échappent pas à la règle : N., E., S., O. Corollaire : le point abréviatif est fautif dès lors que la dernière lettre du mot abrégé est conservée (absolt pour « absolument », vx pour « vieux »). L'Académie n'en a cure et abrège abusivement « absolument » en [absolt.] et « abusivement » en [abusivt.].

= *Code typ. 1993*, *Doppagne 1991*, *Dumont 1915*, *Fournier 1903*, *Greffier 1898*, *Grevisse 1986*, *Larousse 1997*.

≠ *Académie 1994*, *Impr. nat. 1990* {N, E, S, O ou W}, *Larousse 1999*.

Dans certains cas, le point abréviatif (et éventuellement la marque du pluriel) permettent de distinguer l'abréviation de la troncation : doc. math. ; « Pas fort en maths, le doc ! »

*Exceptions.* — Les abréviations scientifiques ne sont pas soumises à la règle commune : cosec (« cosécante »), cov (« covariante »), sin (« sinus »), etc. Par souci de cohérence, on admettra que le système international (d'unités) s'abrège SI, sans point abréviatif (à l'instar des symboles des unités de mesure).

**3.2.3.** Inepte, le retranchement d'une seule lettre est proscrit. Cette règle doit être respectée. Éliminant certaines interprétations, elle

facilite la compréhension des abréviations. Par exemple, adverb. abrège nécessairement « adverbial » ou « adverbialement », car il ne peut abréger « adverbe » (adv.) ; de même, angl. a de fortes chances d'abréger « anglais » (ou un dérivé comme « anglicisme » ou « anglican ») car il ne peut abréger « angle ».

= *Impr. nat. 1990*, *Lecerf 1956*, *Typogr. romand 1993*.

De prétendues exceptions sont des abréviations conventionnelles d'au moins deux mots, ce qui justifie en partie le procédé : b. d. c. (« bas de casse »), *eod. loc.** (« *eodem loco* »), *i. e.* (« *id est* »), *i. h. l.* (« *in hoc loco* »), *loc. cit.* (« *loco citato* »), *loc. laud.* (« *loco laudato* »), N. D. L. R. (« note de la rédaction »), N. D. T. (« note du traducteur »), s. l. n. d. (« sans lieu ni date »), s. g. d. g. (« sans garantie du gouvernement »), S. M. (« Sa Majesté »), S. S. (« Sa Sainteté » »).

**3.2.4.** Le retranchement de deux lettres n'est guère recommandable (sauf pour les mots de trois lettres réduits à leur initiale…). Une des deux lettres est remplacée par un point abréviatif ; bénéfice : un signe. *Exemples.* — {biochim. (biochimie), bret. (breton), part. (partie)}.

Bien que courant et admis dans la plupart des ouvrages de référence, {liv.} pour « livre » est doublement fautif : coupure entre deux consonnes, retranchement de deux lettres. À proscrire ! Plus soucieuse de gagner (modérément) de l'espace que du temps, l'Académie n'hésite pas à abréger « psychiatrie » en [psychiatr.]. On admettra *id.* pour « *idem* » ; et l'officiel mais désastreux « C. civ. » pour « Code civil », abréviation conventionnelle de deux mots (voir : *Code*).

= *Typogr. romand 1993*.

≠ *Lecerf 1956*.

**3.2.5.** Le retranchement de trois lettres ne devrait s'appliquer qu'aux mots courts (quatre à sept lettres). Exemples : p. pour « page »

* Le *loc.* pour *loco* (« passage ») est malgré tout pervers : pour un gain de place quasi nul, il favorise aujourd'hui une interprétation erronée (« locution ») chez de nombreux lecteurs.

(abréviation conventionnelle), anc. pour « ancien » (abréviation régulière). Remplacer « supplément » par {supplém.} ne semble pas indispensable ; pour être justifiée, l'abréviation doit être rentable (tout en demeurant compréhensible sans trop d'effort) : suppl. est en l'occurrence la seule forme recommandable. Le contexte élimine, en principe, les interprétations erronées (ici, supplication, supplice, etc.) ; si ce n'est pas le cas, il est préférable de renoncer à la forme abrégée.

On recommande parfois de ne pas altérer le radical du mot abrégé. Cet excès de prudence n'est pas une règle. Quantité d'abréviations courantes, parfaitement compréhensibles, s'attaquent aux racines.

≠ *Impr. nat. 1990.*

**3.3.** *Retranchement médian.*

**3.3.1.** Conservant leur(s) lettre(s) finale(s), les abréviations obtenues par retranchement médian ne prennent pas de point abréviatif : C$^{ie}$ pour « Compagnie », M$^{me}$ pour « Madame », n$^{o}$ pour « numéro », r$^{o}$ pour « recto », V$^{ve}$ pour « Veuve », etc.

**3.3.2.** Les lettres supérieures sont nécessaires dans les abréviations qui peuvent être lues au long : [no] n$^{o}$, [ro] r$^{o}$, [Me] M$^{e}$, {Cie} C$^{ie}$ ; elles sont parfois obligatoires pour plusieurs raisons : {C$^{on}$} ancienne abréviation de « canton ». Les dictionnaires font un usage excessif du retranchement médian : {absolt} pour « absolument », {spécialt} pour « spécialement », etc. Bien qu'elles n'indiquent pas qu'il s'agit d'adverbes, les formes obtenues par apocope (absol.) sont préférables (voir : § 3.2).

Dans les abréviations qui ne peuvent être lues au long, les lettres supérieures sont :

— facultatives, mais très recommandées après une majuscule initiale : Mlle ou M$^{lle}$ ;

— en principe (mais ce n'est pas le même, et celui-ci ne mérite pas ce nom…) proscrites s'il n'y a pas de majuscule initiale : bd pour « boulevard », fg pour « faubourg », etc. Mais… {b$^{d}$} ou {f$^{g}$} sont à la fois fautifs, cohérents et séduisants.

¶ Les logiciels de traitement de texte permettent d'obtenir très facilement les lettres supérieures : les graphies Mme, Mlle ne sont pas fautives, mais déconseillées dès lors qu'on travaille sur une machine capable d'offrir $\text{M}^{\text{me}}$, $\text{M}^{\text{lle}}$.

Attention ! à ne jamais entrer un zéro supérieur : $^{0}$ ni un degré : ° en lieu et place de la lettre supérieure $^{\text{o}}$ dans les abréviations : $\text{n}^{\text{o}}$, $\text{r}^{\text{o}}$, $\text{v}^{\text{o}}$, $1^{\text{o}}$, $2^{\text{o}}$, etc. Selon la police employée, la différence peut se révéler considérable : [$\text{n}^{0}$] (chiffre), [n°] (degré) et $\text{n}^{\text{o}}$ (lettre).

**3.4.** *Retranchements multiples.*

C'est ici le règne du n'importe quoi. Une seule règle : si la lettre finale du mot abrégé est conservée, pas de point abréviatif.

*Exemples.* — mss pour « manuscrits »… et ms. pour « manuscrit »…

Ce procédé abréviatif est devenu rare ; on devrait respecter son sommeil et, pour l'heure, les rares formes traditionnelles qu'ils nous a léguées. Si l'on tient néanmoins à l'employer et à lui faire engendrer des formes inédites, on éliminera en priorité les voyelles.

••• Les qqn, tjs et jms pour « quelqu'un », « toujours » et « jamais » ne peuvent figurer dans une composition, quelle qu'elle soit : ces graphies doivent être cantonnées aux notes manuscrites et aux brouillons.

**3.5.** ••• Les abréviations se composent en italique si elles remplacent des mots ou des groupes de mots latins qui prennent l'italique dans leur forme complète : *eod. loc.* pour « *eodem loco* ».

Etc. n'est pas une exception : « et cetera » se compose en romain. Qui prétendra que cette locution latine n'est pas intégrée à notre langue ? (Voir : *Etc.*, *Latin*).

∓ *Guéry 1996.*

*Cas particulier.* — *Idem*, et sa forme abrégée *id.*, se composent en petites capitales romaines dans les références bibliographiques où ils tiennent lieu du nom d'un auteur, précédemment composé en petites capitales : Idem, *ibid.*, acte III, sc. ii ; Id., *Zadig*, p. 56.

En revanche, *ibid.* (qui ne peut remplacer qu'un titre ou une partie de titre d'œuvre) est toujours composé en italique.

ǂ *Guéry 1996.*

∞ En dépit de la popularité dont elles jouissent auprès des universitaires et des biblio(graphes, philes, crates, logues), quelques abréviations latines devraient être abandonnées au profit d'homologues françaises. La tare majeure des *i. e.* et des *sqq.* est que, pour les non-latinistes, aujourd'hui majoritaires chez les « lettrés », ce ne sont pas des abréviations : ils ne se lisent pas *id est* (« c'est-à-dire ») et *sequunturque* ou *sequentia* (« suivants ») mais « i-eu » et « est-ce cucul ». Eh bien, oui, c'est plutôt cucul.

Les doctes peuvent se satisfaire de se comprendre entre eux, chacun a ses hochets et je ne suis pas chargé d'instruire le procès de la puérilité, mais il me paraît judicieux de conseiller — dans les textes écrits aujourd'hui, et lorsqu'il existe une abréviation française équivalente — l'emploi systématique d'abréviations dignes de ce nom, et dont la forme complète soit lisible par tous.

| | | | |
|---|---|---|---|
| *A. C.* | *ante Christum*, avant le Christ | > | av. J.-C. |
| *A. D.* | *anno Domini*, année du Seigneur | > | apr. J.-C. |
| *i. e.* | *id est*, c'est-à-dire | > | c.-à-d. |
| *loc. cit.* | *loco citato*, passage cité | > | pass. cité |
| *op. cit.* | *opere citato*, ouvrage cité | > | ouvr. cité |
| *sq.* | *sequens*, *sequiturque*, et suivant(e) | > | et suiv. |
| *sqq.* | *sequentia*, *sequunturque*, et suivant(e)s | > | et suiv. |

**3.6.** ••• Les mots qui prennent la majuscule initiale la conservent dans leur forme abrégée. Cela autorise des distinctions subtiles : acad. pour « académique » et Acad. pour « Académie » ; alg. pour « algèbre » ou « algérien » et Alg. pour « Algérie ».

≈ Toutes les abréviations prennent une majuscule initiale si elles sont placées en tête de phrase.

En revanche, bien des mots qui s'écrivent sans majuscule initiale en adoptent une sous leur forme abrégée. *Exemple.* — nord > N.

Les abréviations « autonomes », ou par nature placées en tête d'alinéa, ou jouant un rôle dans la mise en pages, se composent généralement en capitales : N. D. L. R. pour « note de la rédaction », P.-S. pour « post-scriptum ».

**3.7.** •• Composées en grandes capitales, les lettres accentuées conservent leur accent : N. D. É. pour « note de l'éditeur ».

≠ La quasi-totalité de la presse et de l'édition…

**3.8.** ••• Le point abréviatif est absorbé par le point final et par les points de suspension : Acad… N. D. T… Il se maintient avec tous les autres signes de ponctuation : masc., fém. ?

= *Impr. nat. 1990*, *Ramat 1994*, *Typogr. romand 1993*.

Attention ! s'ils peuvent se fondre en un seul signe lorsque rien ne les sépare, point abréviatif et point final ne doivent pas être confondus : suivi d'un autre signe, le point abréviatif ne met pas un terme à la phrase.

Cas particulier, voir : *Guillemet*.

L'appel de note engendre les mêmes difficultés ; il se retrouve coincé entre deux points : les Romains occupent la ville en 52 av. J.-C.[5]. Visuellement, l'effet n'est guère heureux. Il n'y a hélas qu'une chose à faire : éviter ces mauvaises rencontres. C'est souvent très facile (s'il ne s'agit pas d'une citation ou si l'auteur est dans les parages) : en 52 av. J.-C., les Romains occupent la ville[5]. Ou, mieux (voir : *Jésus-Christ*) : les Romains occupent la ville en 52 avant Jésus-Christ[5].

*Exemple.* — Revenons à nos moutons (masc. pl.)… et à nos brebis (fém. pl.).

**3.9.** *Abréviations composées.*

Dans une locution ou un groupe de mots, il y a autant de points abréviatifs que de mots abrégés par apocope.

*Exemples.* — On écrit gr. cap. pour « grande(s) capitale(s) » (voir *Capitale*), b. d. c. pour « bas de casse », c.-à-d. pour « c'est-à-dire » (n'étant pas abrégé, « à » n'est pas suivi d'un point abréviatif).

≠ *Perrousseaux 1995.* « L'abréviation des groupes de mots ne comporte pas de point final [...]. », assertion qui le conduit à proposer : [c-à-d] ou [apr. J-C]...

Dans un groupe formé d'un substantif et d'un adjectif, on peut abréger soit les deux mots (hist. nat.), soit uniquement le substantif (phys. nucléaire), mais on s'abstiendra d'abréger le seul adjectif [chimie org.].

= *Lecerf 1956.*

Cette respectable règle typographique — efficace dans la plupart des cas — doit cependant s'effacer si elle est en contradiction avec un impératif dicté par le bon sens : dans un groupe de mots, on abrège de préférence les termes courants (ou facilement reconnaissables sous leur forme abrégée) et l'on maintient la forme complète des termes rares (ou difficilement reconnaissables sous leur forme abrégée).

= *Halkin 1946.*

Les mots composés conservent le trait d'union.

*Exemple.* — ch.-l. pour « chef-lieu ».

¶ *Espace.*

On pourrait faire simple en affirmant qu'une espace insécable est obligatoire entre tous les composants non reliés par un trait d'union... L'accord sur ce point n'étant pas unanime, soyons (à mon sens inutilement) précautionneux. Une espace insécable est obligatoire pour séparer les composants non reliés par un trait d'union si l'un d'entre eux compte plus d'une lettre : p. ex., hist. nat., C. civ. [p.ex., hist.nat., C.civ.].

Si tous les composants sont réduits à une lettre initiale, l'espace insécable est :

— obligatoire si l'abréviation est seulement composée de deux minuscules initiales : p. i., p. o. [p.i., p.o.]* ;

— facultative mais très recommandée dans tous les autres cas.

* Les Anglo-Saxons goûtent moins que nous les espaces insécables : e.g. *(exempli gratia)*, m.p. *(melting point)*, M.Ph. *(Master of Philosophy)*, etc. Par contagion, elles tendent hélas à se raréfier dans l'abréviation française, y compris dans les formes où elles sont « obligatoires ».

*Plus de deux minuscules initiales :* b. d. c. et s. l. n. d., plutôt que {b.d.c.}, {s.l.n.d.}.

*Combinaison de majuscules et de minuscules initiales : Q. e. d.*, plutôt que {*Q.e.d.*}.

*Majuscules initiales :* N. D. L. R. et E. V., plutôt que {N.D.L.R.} et {E.V.}.

L’espace permet de distinguer graphiquement les abréviations (R. S. V. P.) des sigles (R.A.T.P.).

Bien sûr, tout cela ne constitue pas une garantie contre l’épellation saugrenue…

≠ *Ramat 1994*.

**3.10.** *Apostrophe.*

Régulière dans l’élision, admissible dans la troncation, l’apostrophe n’intervient jamais dans la formation de l’abréviation française. Il n’y a pas d’élision dans une réduction uniquement graphique. Tout juste tolérable (mais très déconseillée) dans certains noms propres étrangers {R’dam}, c’est un germanisme typographique dans l’expression tronquée des années : [’67] > 1967.

**3.11.** *Pluriel.*

**3.11.1.** Les abréviations, en tant que telles, ne prennent généralement pas la marque du pluriel.

*Exceptions.* — Voir : § 3.11.3 et 3.11.4.

= *Gradus 1980*, *Typogr. romand 1948*.

≠ *Doppagne 1991*, *Berthier & Colignon 1979*, *Typogr. romand 1993*.

**3.11.2.** Il est imprudent d’affirmer que certaines abréviations obtenues par retranchement médian sont des exceptions à cette règle.

M$^{\text{mes}}$ n’est pas formé avec M$^{\text{me}}$ plus la marque du pluriel, c’est l’abréviation (par retranchement médian) de « Mesdames ».

M$^{\text{lles}}$ n’est pas l’abréviation de « Mademoiselle » plus la marque du pluriel, c’est l’abréviation de « Mesdemoiselles ».

**3.11.3.** Le pluriel par doublement de lettres initiales est réservé à quelques titres : M. : MM.* ; R. P. : RR. PP.**, etc.

≈ Aucun rédacteur de code ne peut cependant reprocher à Pierre Lusson, à Georges Perec et à Jacques Roubaud de s'être ainsi désignés : « MM. les AA. du *Petit Traité de go**** »…

Point abréviatif unique : MM. ; forme fautive très fréquente : [M.M.]

Le traditionnel pluriel pléonastique par doublement de l'initiale des formes plurielles franchit les bornes du burlesque. Il est par bonheur réservé à des catégories sociales peu nombreuses et coutumières du fait : S. A. S. (« Son Altesse Sérénissime »), LL. AA. SS. (« Leurs Altesses Sérénissimes »), voir : *Titre honorifique*.

Tout le monde s'accorde sur la graphie de l. (« ligne », « lignes »), de v. (« vers »), de t. (« tome », « tomes ») : l. 3-5, v. 24-37, t. II-VI. Rien ne justifie que les « pages » (p.) et les « feuillets » (f.) soient traités différemment {pp., ff.}.

*Exemple.* — p. 15, 18 ; p. 3-12. Tout lecteur comprendra sans peine que la page 15 et la page 18 comptent bien pour deux pages, et que de la page 3 à la page 12 il y a en effet plusieurs pages. Inutile d'allonger une abréviation parfaitement claire. On peut objecter que pp. suiv. (« pages suivantes ») fournit une information non négligeable ; quant à la précision, elle est décisive : le lecteur est invité à consulter deux, ou trois, ou dix, ou cinquante « pages suivantes ».

Le {ff$^{os}$} (« folios ») du *Code typ. 1993* est affublé d'un double pluriel étrange et inutile > f$^{os}$.

= *Impr. nat. 1990*, *Vairel 1992*.

≠ *Code typ. 1993*, *Doppagne 1991* {pp., ff.}, *Typogr. romand 1993* [pp.].

* Sur le caractère inepte de M. et MM., voir : *Madame, mademoiselle, monsieur*.

** Voir : *Titre honorifique*.

*** *Petit Traité invitant à la découverte de l'art subtil du go*, Christian Bourgois, [Paris], 1991.

**3.11.4.** *Cas particulier.*

Redoublement, archaïque et très rare, d'une lettre qui n'est pas l'initiale : *sq.* (« *sequiturque* »), *sqq.* (« *sequunturque* »).

**3.12.** •• *Anonymat, discrétion, décence, euphémisme, initiales…*

Bien qu'elles transforment leur point abréviatif en points de suspension, les abréviations euphémiques ou de décence répondent le plus souvent à la définition de l'abréviation : on lit la forme complète. « Je vais lui casser la g… » se lit rarement « Je vais lui casser la gé. »

Les abréviations de discrétion sont plus capricieuses. D'abord parce qu'elles disposent de plusieurs signes abréviatifs : point, points de suspension, astérisques : un sieur « Gauthier » peut se dissimuler sous des graphies diverses : G., G…, G……, G*, G***. Ensuite parce que cet anonymat interdit en principe la lecture de la forme complète — la réduction n'est pas uniquement graphique (> sigle) — ; mais il n'est pas toujours assuré et, dès lors, la forme complète est lue (> abréviation)…

≈ La lecture (voir : § 4.1) des initiales des prénoms et des patronymes est conditionnée par l'usage et par la connaissance des formes complètes : É. Zola se lit « Émile Zola », mais R. Laennec se lit plus souvent « Erre Laennec » que « René Laennec ».

± Pour une raison qui m'échappe, des spécialistes voudraient que l'on n'abrège pas les prénoms dans les pseudonymes *(Berthelot 1992)*, et des graphies comme A. France ou G. Sand seraient fautives. Cette « règle » n'est respectée par personne ou peu s'en faut… Les auteurs qui ont adopté un pseudonyme sont les premiers à l'enfreindre ou à l'ignorer. Faisons comme eux. À ceux qui seraient séduits par cette interdiction, je propose l'exemple suivant : « Alain Fournier, *dit* Alain Dreux Galloux, *dit* A. D. G. » (pseudonyme et sigle).

*Remarque.* — Pour les patronymes (personnages), les toponymes (lieux) et les dates, les trois astérisques sont à mon sens les plus élégants et par tradition les plus spécifiques des signes abréviatifs de discrétion (savamment ostentatoire). Ils sont hélas de moins en moins employés ; le point abréviatif et les points de suspension sont sans

doute mieux adaptés à l'anonymat pur et dur. ≈ Dans les ouvrages où les astérisques sont des appels de note, la confusion des rôles n'est bien sûr pas souhaitable (voir : *Appel de note*, *Astérisque*).

**4. •• Abréviation, sigle ou symbole ?**

**4.1.** Aujourd'hui, les sigles prolifèrent : par contagion, l'épellation fait des ravages… S. V. P. lu « esse-vépé » au lieu de « s'il vous plaît » devient un sigle.

Les initiales de prénoms et de patronymes peuvent devenir des sigles : V.G.E. s'épelle et ne se lit pas « Valéry Giscard d'Estaing ». Autres exemples : Monsieur K., B.-H.L., J.F.K. En revanche, il est des cas où le passage au sigle est critiquable (≈ sauf si une volonté de dérision justifie le procédé) : av. J.-C. se lit « avant Jésus-Christ »…

Bibl. nat. est une abréviation que tout le monde lit « Bibliothèque nationale » ; mais B.N. ? Eh bien, cela dépend… Si on lit « béhenne », c'est un sigle, et la graphie {BN} est déconseillée mais tolérable > B.N., voir : *Sigle* ; si on lit « Bibliothèque nationale », c'est une abréviation, et la graphie [BN] est une forme fautive que l'on s'étonne de voir recommandée dans *Impr. nat. 1990* à l'article « Abréviation ». Même remarque pour {QG} : épelé, Q.G. n'est plus une abréviation mais un sigle. (En revanche, w.-c. est en principe un sigle, prononcé « doublevécé » ou « vécé », que l'on transforme parfois en abréviation approximative, prononcée « ouaterre »).

*Lecerf 1956* et *Code typ. 1993* critiquent la graphie S. A. R. L. (« société à responsabilité limitée »). Avec raison : le point abréviatif est fautif après ce A qui n'abrège pas à… Ils proposent donc : S. à R. L. ou S. A R. L. La première graphie est acceptable… sauf si nous avons affaire à un sigle. Ce qui est le cas : S. A R. L. ne pèche que par son A non accentué > S.ÀR.L.

**4.2.** Certaines « abréviations » de discrétion sont en fait des symboles. Si le lecteur est censé ignorer que tel C… abrège et cache par exemple « Charles » ou « Chopin », il sait au moins que l'initiale du nom celé est un C. En revanche, il est rare (mais pas exclu) que X abrège

« Xavier » ou « Xénophon ». Dans la quasi-totalité des occurrences, X est un symbole qui n'abrège pas un nom mais qui le remplace, qui le représente, quelle que soit l'initiale de celui-ci*. Les traditionnels points de suspension sont admissibles (quoique pléonastiques) en tant que (seconde) marque de discrétion, mais il convient de ne pas imaginer qu'ils ont absorbé un point abréviatif.

*Exemple.* — « X… écrit avec son sang ; mais son sang, c'est de l'encre. » – Jean ROSTAND, *Pensées d'un biologiste*.

En l'absence de points de suspension, il est absurde de mettre un point abréviatif après un symbole qui n'abrège rien et d'écrire, par exemple : [Monsieur X. sort de Polytechnique] > Monsieur X sort de Polytechnique. Ne pas confondre avec Monsieur K. ! Dans ce cas, ce K. est le sigle de « Khrouchtchev » : le point abréviatif est obligatoire.

*Exception.* — ◊ Le système D, sans point abréviatif (« D comme débrouillardise »), graphie traditionnelle, justifiée par son allure plaisante de symbole scientifique…

∞ Employés seuls (sans initiale), les points de suspension et les astérisques sont assimilables à des symboles : la mairie de … est en ruine ; le maire de *** est très âgé.

∞ Par le biais d'un artifice (autonymie, nominalisation accidentelle, etc.), les abréviations peuvent s'adjoindre un déterminant. Dès lors, elles ont tendance à devenir des sigles : « Vos ridicules "T. S. V. P." m'ont scandalisé. » Ce temporaire changement de statut n'impose pas la suppression des espaces.

* ≈ L'usage subtil du point abréviatif permet de différencier l'abréviation (X. pour Xavier) du symbole (X pour Roger). Chaque lettre de l'alphabet peut être employée comme abréviation de discrétion ou comme symbole.

Exemples d'abréviations (ou, pour quelques érudits inattentifs, de sigles) : Iannis X. compose, Marguerite Y. écrit, Ossip Z. peint.

Exemples de symboles (pour tout le monde) : l'élève A (Bruno) compose, l'élève B (Christian) écrit et l'élève C (Alain) chahute.

**5. Quelques abréviations.**

•• La graphie de la plupart des abréviations conventionnelles courantes s'impose sans hésitation. Certaines abréviations régulières, systématiquement employées par les usuels, ont acquis un statut quasi officiel ; il est préférable de privilégier ces formes. Quelques abréviations courantes sont mal formées ; elles sont déconseillées : {liv.}.

Pour M., S. M., etc., voir : *Titre honorifique* ; pour §, voir : *Alinéa*, *Paragraphe* ; pour %, voir : *Pourcentage* ; pour &, voir : *Et*.

La liste ci-dessous peut sembler courte. Elle ne répertorie que fort peu d'abréviations régulières, qui sont potentiellement presque aussi nombreuses que les entrées d'un dictionnaire : seules ont été retenues celles qui s'emploient dans les bibliographies et dans le monde du livre. Mémoriser le mode de formation est beaucoup plus utile que de lire une liste interminable. Un dictionnaire des abréviations visant à l'exhaustivité est par définition inutile (pour les lecteurs) et dangereux (pour les scripteurs). Inutile, car chaque ouvrage contenant des abréviations doit offrir une table qui précise leur signification ; dangereux, car il fait accroire que les abréviations constituent un vocabulaire permanent, un lexique « comme un autre », dans lequel on peut puiser allégrement et sans précaution particulière.

| | |
|---|---|
| acad. | académique |
| Acad. | Académie |
| *A. D.* | *anno Domini* (année du Seigneur) |
| adapt. | adaptation, adaptateur, ∓ [adapté] |
| adj. | adjectif |
| admin. | administratif |
| Admin. | Administration |
| adr. | adresse |
| adv. | adverbe |
| adverb. | adverbial, adverbialement, ∓ [adverbe] |
| Aff. étr. | Affaires étrangères |
| alg. | algèbre |
| Alg. | Algérie |
| all. | allemand |
| All. | Allemagne |
| alph. | alphabétique |

| | |
|---|---|
| altér. | altération |
| anc. | ancien(ne) |
| ancienn. | anciennement |
| angl. | anglais |
| anglic. | anglicisme |
| ann. | annexe, ∓ [année], [annuel] |
| annot. | annotateur |
| ant. | antonyme |
| Antiq. | Antiquité |
| appell. | appellation, ∓ *Robert 1985* : [appel.] |
| append. | appendice (*app.* est ambigu) |
| appos. | apposition |
| apr. | après |
| apr. J.-C. | après Jésus-Christ, ∓ *Doppagne 1991*, *Gouriou 1990*, *Vairel 1992* : [ap. J.-C.] |
| arch. | archives, ∓ [architecture] |
| Arch. nat. | Archives nationales |
| arr. | arrondissement |
| art. | article |
| assoc. | association |
| A. T. | Ancien Testament |
| *A. U. C.* | *ab urbe condita* |
| aut. | auteur |
| aux. | auxiliaire |
| av. | avant, avenue, ∓ {avec} |
| av. J.-C. | avant Jésus-Christ |
| av.-pr. | avant-propos |
| b. à c. | bon à composer |
| b. à g. | bon à graver |
| b. à t. | bon à tirer, ± (sigle) |
| bd | boulevard |
| b. d. c. | bas de casse (•• : b. de c.), ∓ {sigle}, ∓ *Impr. nat. 1990* : {bdc.} |
| Bibl. nat. | Bibliothèque nationale |
| bibliogr. | bibliographie |
| bot. | botanique |
| boul. | boulevard |
| br. | broché |
| {bret.} | breton |
| bull. | bulletin |
| bx-arts | beaux-arts |
| c. | corps |

| | |
|---|---|
| c.-à-d. | c’est-à-dire, ∓ *Perrousseaux 1995* : [c-à-d…] |
| cap. | capitale |
| car. | caractère |
| card. | cardinal |
| cart. | cartonné |
| cart. n. r. | cartonné, non rogné |
| cartogr. | cartographe |
| Cass. | Cassation |
| cf., *cf.* | *confer* (comparer) |
| ch. | chant, ∓ [chapitre] |
| chap. | chapitre, voir : *Chapitre* |
| ch. de fer | chemin de fer |
| ch.-l. | chef-lieu |
| chronol. | chronologie |
| C$^{ie}$ | Compagnie, ∓ [C$^{o}$], [Co.], voir : *Compagnie* |
| circ. | circulaire, [circonscription] |
| C. civ. | Code civil, voir : *Code* |
| col. | colonne |
| coll. | collection |
| collab. | collaborateur(s) |
| {comment.} | commentaire, commentateur |
| compos. | compositeur |
| {C$^{on}$} | canton |
| cop. | copiste |
| corr. | correcteur |
| C.Q.F.D. | ce qu’il fallait démontrer (> sigle) |
| C.V., c.v. | *curriculum vitæ* (> sigle > romain) |
| dactyl. | dactylographié |
| *del.*, *delin.* | *delineavit* (a dessiné) |
| dép. | département |
| dess. | dessinateur |
| dest. | destinataire |
| diagr. | diagramme |
| dict. | dictionnaire |
| dir. | directeur |
| div. | divers |
| doc. | document |
| D$^{r}$, Dr | docteur |
| dze, dzes | douze, douzes (typ.) |
| E. | est |
| éd. | édité, édition, ∓ *Afnor 1990* : {éditeur} |

| | |
|---|---|
| édit. | éditeur |
| égypt. | égyptien(ne) |
| élém. | élémentaire |
| encycl. | encyclopédie |
| env. | environ |
| {É. O.} | édition originale |
| {É. O. F.} | édition originale française |
| *eod. loc.* | • *eodem loco* (au même endroit) |
| ép. | épître |
| épil. | épilogue |
| éq. | équation, [équivalent] |
| équiv. | équivalent |
| *et al.* | • *et alii* (et d'autres) |
| etc. | et cetera |
| étr. | étranger |
| Éts, É$^{ts}$ | établissements |
| étym. | étymologie |
| E. V. | en ville |
| ex. | exemple |
| exempl. | exemplaire(s) |
| exc. | exception |
| f. | feuillet(s), ǂ *Code typ. 1993*, *Gouriou 1990* : {ff.} |
| fasc. | fascicule, ǂ [fasciste] |
| faub. | faubourg |
| f. à b. | franco à bord |
| f$^{co}$ | franco |
| fém. | féminin |
| fg | faubourg |
| fig. | figure, voir : *Figure* |
| filigr. | filigrane, filigrané |
| fl. | fleuve |
| f$^{o}$, f$^{os}$ | folio, folios, ǂ *Code typ. 1993* : [ff$^{os}$] |
| franç. | français |
| gr. cap. | grande capitale |
| graph. | graphique |
| grav. | graveur, gravure |
| H. | hauteur |
| hab. | habitant(s) |
| h. t. | hors texte (adjectif, adverbe) |
| h.-t. | hors-texte (substantif) |
| *ibid.* | *ibidem* (au même endroit) |

| | |
|---|---|
| iconogr. | iconographie |
| *id.* | *idem* (le même, la même) |
| *i. h. l.* | *in hoc loco* (en ce lieu) |
| ill. | illustré, illustration(s), illustrateur |
| illustr. | illustration(s) |
| impr. | imprimeur |
| impr.-libr. | imprimeur-libraire |
| Impr. nat. | Imprimerie nationale |
| inf. | inférieur |
| *inf.* | *infra* |
| in-f° | in-folio, voir : *Format* |
| in-8° | in-octavo |
| in-4° | in-quarto |
| in-16 | in-seize |
| introd. | introduction |
| *inv.* | *invenit* (a inventé) |
| inv. | inverse |
| invar. | invariable |
| ital. | italique |
| l. | largeur, ligne(s) |
| L. | longueur |
| lat. | latitude |
| libr. | librairie |
| lithogr. | lithographe, lithographie |
| {liv.} | livre, voir : *Livre* |
| loc. | locution |
| *loc. cit.* | • *loco citato* (passage cité) |
| *loc. laud.* | • *loco laudato* (passage loué) |
| long. | longitude |
| M. | monsieur, voir : *Madame, mademoiselle, monsieur* |
| masc. | masculin |
| max. | maximal, maximum |
| mém. | mémoire |
| ms. | manuscrit |
| mss | manuscrits |
| N. | nord |
| N. B. | *nota bene*, ≠ *Perrousseaux 1995* : [NB] |
| N. D. A. | note de l'auteur |
| N. D. É. | note de l'éditeur |
| N. D. L. R. | note de la rédaction |
| N. D. T. | note du traducteur |

| | |
|---|---|
| n$^{o}$, n$^{os}$ | numéro, numéros, voir : *Numéro* |
| O. | ouest |
| *op. cit.* | *opere citato* (ouvrage cité) |
| *op. laud.* | • *opere laudato* (ouvrage loué) |
| ouvr. cité | ouvrage cité |
| p. | page(s), voir : *Page* |
| paragr. | paragraphe(s), §, voir : *Paragraphe* |
| {part.} | partie |
| partic. | particulier |
| p. cap. | petites capitales |
| P. C. C. | pour copie conforme |
| p. ex. | par exemple |
| phon. | phonétique |
| photogr. | photographe, photographie |
| p. i. | par intérim |
| *pinx.* | *pinxit* (a peint) |
| pl. | planche(s), voir : *Planche* |
| p. o. | par ordre |
| poss. | possesseur |
| postf. | postface, postfacier |
| P. P. C. | pour prendre congé |
| préf. | • préface, préfacier |
| prép. | préposition |
| princ. | principal |
| prol. | • prologue |
| P.-S. | post-scriptum, ∓ *Perrousseaux 1995* : [P-S] |
| Q. | question |
| *Q. e. d.* | *Quod erat demonstrandum* (ce qui était à démontrer) |
| Q.G. | quartier général (> sigle), ∓ *Impr. nat. 1990* : {QG} |
| R. | réponse |
| réd. | rédacteur |
| rel. | relieur, relié, reliure |
| réimpr. | réimpression |
| rhét. | rhétorique |
| riv. | rivière |
| r$^{o}$ | recto |
| rom. | romain |
| R. S. V. P. | répondez s'il vous plaît, ∓ *Perrousseaux 1995* : [RSVP] |
| S. | sud |
| sc. | scène |
| *sc.*, {*sculp.*} | *sculpsit* (a gravé, a sculpté) |

| | |
|---|---|
| s. d. | sans date |
| sect. | section |
| s. g. d. g. | sans garantie du gouvernement, ≠ [sigle] |
| s. l. | sans lieu |
| s. l. n. d. | sans lieu ni date |
| S. L. P. | s'il leur plaît |
| {St-} | voir : *Saint*, ≠ *Gouriou 1990* : {st}. |
| subst. | substantif |
| suiv. | suivant(e), suivant(e)s |
| sup. | supérieur |
| {*sup.*} | *supra* |
| suppl. | supplément |
| t. | tome, voir : *Tome* |
| th. | théorème |
| trad. | traducteur, traduction |
| transcr. | transcripteur |
| T. S. V. P. | tournez s'il vous plaît, ≠ [sigle] |
| typ. | typographe, typographique |
| v. | vers (poésie), verbe, ≠ {voir} |
| var. | variante |
| v° | verso |
| vol. | volume |
| vulg. | vulgaire |
| vx | vieux |

## Prononciation et ponctuation des abréviations

À Typographie, du 17 au 21 décembre 1997.

*J. Fontaine : La tentation est grande de trancher le nœud gordien avec des règles catégoriques et radicales, dans un sens ou dans l'autre, pour simplifier la vie de tout le monde. Mais ça ne la simplifie pas toujours, car les règles rigides viennent parfois se contredire les unes les autres… Je crois que, sur cette question, chaque cas est particulier.*

D'accord pour récuser les règles simplistes qui ne font que compliquer les choses. Je suis moins convaincu par votre conclusion… Ne soyez pas trop radical à votre tour : chaque cas n'est pas particulier… Ce qu'il faut, c'est rendre les règles subtiles !

*J. Fontaine : Les problèmes de terminologie n'aident pas à clarifier toute cette question. Tous les auteurs (et lecteurs) n'entendent pas la même chose par* sigle, acronyme, abréviation, mot-valise, lexicalisation… *Peut-on appeler* sigles *des abréviations comme* SDF, PIB *et* BCBG *?*

Si, si, la terminologie aide à clarifier cette question ! Je crois même que sans elle on ne peut pas s'en sortir… Si les auteurs (et les lecteurs) n'entendent pas tous la même chose, tant pis, le cas n'est pas unique…

*S.D.F.*, *P.I.B.* et *B.C.B.G.* sont des sigles et ne sont pas des abréviations (au sens typographique du terme). Examinons le petit terrain de la graphie en remontant en haut de la classification, au niveau de la langue… Il existe trois grandes façons d'abréger un mot (ou une expression).

1. *La troncation.* Ma préférée, car c'est une activité de plein vent, à la portée de tous, qui enrichit la langue. Elle s'effectue à l'oral et se répercute à l'écrit sans artifice graphique. *Pneumatique* > *pneu* ; *faculté* > *fac*, etc.

Donc ORAL > ÉCRIT.

2. *L'abréviation.* C'est une activité de bureau… Elle est soumise à de nombreuses règles, mais ce n'est pas grave, car elle n'a quasiment aucune influence sur la langue ! Elle s'effectue à l'écrit et ne se traduit pas à l'oral. *Mademoiselle* > *Mlle*, *zoologie* > *zool.*, qui ne se lisent pas *mleu* et *zohol*, *zol* ou *zoul*… mais *mademoiselle* et *zoologie*…

Donc ÉCRIT > ÉCRIT.

3. *La siglaison…* C'est également une activité de bureau : elle s'effectue à l'écrit mais se répercute à l'oral ! C'est donc une activité beaucoup plus risquée (dangereuse ?) que l'abréviation ! *Sans domicile fixe* > *S.D.F.* qui se dit *essedéheffe*…

Donc ÉCRIT > ORAL…

Hormis quelques détails, la troncation ne pose aucun problème de composition. En revanche, l'abréviation et la siglaison, qui se subdivisent chacune (surtout l'abréviation…) en de nombreuses catégories, devraient être étudiées finement par tous ceux qui, de près ou de loin, s'intéressent à la langue écrite. J'observe avec quelque tristesse que ces questions sont traitées un peu vite (et souvent assez mal) dans les ouvrages de référence (grammaires, codes typographiques, etc.). Or, depuis Gutenberg… on n'a jamais tant usé de l'abréviation et de la siglaison… Problème…

*J. FONTAINE : Sous-question encore plus grave : dans « M'sieu Lacroux,* S.V.P. *? », ce* S.V.P. *est-il une abréviation (prononcez-vous* s'il vous plaît ?*) ou un sigle (prononcez-vous* esse vé pé ?*) ?*

Mais… ce n'est pas au lecteur de résoudre le problème ! c'est au scripteur ! Si celui-ci, par une étrange lubie, veut que l'on considère ces trois lettres comme un sigle, il n'a qu'à écrire *S.V.P.* (ou éventuellement *SVP*, beurk…) ; s'il souhaite, avec raison, que ce soit une abréviation, il écrira *S. V. P.* ou éventuellement *s. v. p.*, voire *s.v.p*… Si enfin il désire écrire en français et plaire à son correspondant, il emploiera la formule la plus simple : *s'il vous plaît*…

*J. Fontaine : Devrait-il être en caps ou en bas de casse ?*

Pour S. *V. P.* ou s. *v. p.*, aucune importance, puisque leur emploi est familier… Quitte à se relâcher, autant le faire à fond… Remarque courageuse… car elle rend dérisoire la première partie de ma réponse !…

En revanche, *T. S. V. P.* (abréviation absurde qui figure parfois dans des documents se voulant « soutenus ») devrait être composée en caps comme la plupart des abréviations « autonomes » (non intégrées au texte courant, soit qu'elles soient isolées dans la page, soit qu'elles jouent un rôle de titre) : *N. D. L. R.*, *P.-S.*, etc.

*J. Fontaine : Et manque-t-il un point d'interrogation à la fin de ma première phrase ?*

Oui… R. S. V. P. ?…

À F.L.L.F., du 6 au 11 janvier 2000.

*R. Budelberger : De même que les Philippe ou Claude conséquents abrègent en Ph. et Cl.*

*De même que* ?… Ben alors, on confond l'abréviation graphique avec le couple sigle/acronyme ?… Rien à voir pourtant… Vous épelez *paix hache* ou vous lisez au long dans le genre *ffffff*… ? Moi, je lis *filip*…

Tenez, encore un petit résumé… dont la présentation hiérarchisée (du dérisoire à l'important) fera plaisir aux linguistes… (Comme quoi, nous, dans le camp des graphocentristes forcenés, nous savons écarter nos œillères quand c'est nécessaire…)

L'abréviation (*Mme*, *acad.*), au sens strict, s'effectue à l'écrit et elle y reste. Elle n'a aucune incidence sur l'oral. C'est donc un procédé sans grand intérêt mais soumis à de très strictes règles de formation et d'emploi.

Écrit > écrit.

La siglaison (*C.G.T.*, *OTAN*, *ovni*) s'effectue elle aussi à l'écrit… mais elle se répercute à l'oral. C'est donc un procédé fécond, risqué, qui enrichit le lexique, directement et par dérivation. Il obéit à des règles de formation mais non d'emploi.

Écrit > oral.

La troncation (*prof*, *fac*) s'effectue à l'oral et se répercute à l'écrit. Elle ne dépend que de la volonté des locuteurs et des scripteurs. Ce n'est pas une activité de bureau mais de plein vent, c'est là son immense mérite.

Oral > écrit.

*D. Didier : Il existe des abréviations qui passent à l'oral et qui sont prises comme des noms entiers.*

Oui, et de nombreuses. Dès lors, ce ne sont plus des abréviations au sens strict. Selon les cas, elles deviennent des sigles, des acronymes ou

coïncident (totalement ou partiellement) avec une troncation. Cela ne change rien au processus initial (formation). Il s'agit d'un changement de catégorie, souvent ponctuel. Des retours au bercail s'observent. Encore une fois, et quoi qu'en pensent les touristes, les horribles graphocentristes orthotypochoses défendent la liberté du scripteur : vous pouvez écrire *p.-d. g.* (abréviation), *P.-D.G.* ou *P.D.G.* (sigles), et même *pédégé* et *président-directeur général*… L'essentiel est de savoir ce que l'on veut transmettre à un lecteur éventuel.

Si par ces exemples vous voulez expliquer que la « lecture » d'une abréviation dépend de sa compréhension, je vous approuve sans la moindre réserve. Par exemple, si tout le monde lit *p. ex.* (*par exemple*), plus rares sont ceux qui comprennent *del.*, pourtant classique. Tout le monde lit *V. Hugo* : *victorugo*. Avec *H. Durand*, c'est plus problématique, surtout s'il s'agit de Hans Durand.

Le statut est très instable (du secret à l'évidence) dans les abréviations dites de discrétion, beaucoup moins dans les abréviations dites de décence…

Les problèmes liés à *loc. cit.* ou *sqq.* (déjà évoqués ici) me poussent à militer pour des abréviations « françaises » lues aisément par tous, du genre *p. suiv.*). Je passe une partie de ma vie à récrire la prose d'universitaires (littéraires paraît-il, ou humano-scientistes). J'en ai fréquenté des mecs qui ne savaient pas trois mots de latin (comme ma pomme, si quand même, il doit bien m'en rester une petite vingtaine) mais qui tenaient à leurs *loc. cit.*, histoire sans doute de pouvoir se foutre de la gueule de malheureux rombiers lisant *loksit* ou *locution citée*).

*D. Didier : Cap (et vous le faites souvent).*

Évidemment. C'est une troncation (d'où la marque du pluriel : *caps*). Je prononce *kap* et non *kapital*. Si je l'employais comme abréviation, j'écrirais *cap.*, avec un point abréviatif, sans marque du pluriel (comme dans *p. cap.* pour *petites capitales*).

*D. Didier : Cf. = (céheffe), etc. (Voui ! je l'ai entendu épelé ! et de la part d'adultes.)*

Vous ne les détrompez pas ? Et s'ils disent « est-ce cucul » pour « pages suivantes » (*sqq.*), on les laisse déconner joyeusement ?

*D. Didier :* Mo, MHz *chez tous ceux qui découvrent les micros.*

Il ne s'agit pas d'abréviations (ni de sigles), mais de symboles, catégorie très particulière qui se subdivise en plusieurs sous-catégories selon les domaines. Les symboles des unités de mesure sont proches des abréviations (prononciation de la forme développée), les symboles chimiques en sont très éloignés…

## B a ba, c.-à-d. et S. À R.L.

À Typographie, le 30 janvier 1998.

Si l'on prononce « société à responsabilité limitée », pas de problème : *S. À R. L.* ou (éventuellement…) *s. à r. l.*

L'ennui, c'est qu'ils sont bien rares les locuteurs consciencieux… Dommage !

Si l'on prononce « est-ce à airelle », *S. À R.L.* a ma préférence mais… cette graphie a deux graves défauts :

— elle n'est employée par personne, ou presque (alors que la prononciation qu'elle implique est la plus fréquente…) ;

— l'espace médiane est troublante (on peut évidemment écrire S. *ÀR.L.*, mais c'est pire… Quant à *S.À.R.L.*, son point abréviatif qui n'abrège rien me fait trop souffrir…).

Si l'on prononce *sarle*, on a droit à *SÀRL* ou *SARL*… Ceux qui composent les vrais sigles (épelés) sans point abréviatif (ils ont tort !) peuvent également recourir à ces formes en principe réservées aux acronymes…

Tout ça pour dire qu'il est illusoire de vouloir imposer une graphie unique à un machin dont la prononciation n'est pas figée… en des temps où la graphie des abrègements divers est elle-même en plein pastis…

*T. Bouche : À mon point de vue, qui vaut ce qu'il vaut, donc rien,* S.À.R.L. *est aberrant, tandis que* S.A.R.L. *est assez cohérent (en plus, le point qui suit le* A *est bien abréviatif puisqu'on a abrégé (verticalement) la lettre* À*).*

Pas con… Perché sur cet angle aigu, l'accent grave ne pouvait tenir longtemps, il a glissé, est tombé à droite et gît au sol, fracassé, réduit à presque rien.

À F.L.L.F., le 23 mars 2000.

*D. B. : Vous nous aviez promis de chercher des exemples où un mot d'une lettre écrite en minuscule s'abrégeait (si l'on peut dire, car il s'agit plutôt d'un allongement) par ladite lettre suivie d'un point, comme le* c. *de c'est-à-dire.*

Mais… si ma mémoire ne me joue pas un vilain tour, j'ai tenu ma promesse (m'étonnerait d'ailleurs que j'aie « promis » quoi que ce soit…). Je crois bien avoir immédiatement répondu avec *s.v.p.* ! « s. » pour *s*[*'il*], comme « c. » pour *c* [*'est*].

À F.L.L.F., le 14 janvier 2002.

*A. D. : Je sais qu'elle [la dictée de Bernard Pivot] a mauvaise presse chez certains.*

Je n'ai pas regardé l'annuelle pantalonnade, mais ce que j'ai entendu ce matin à la radio conforte mon sentiment. Ainsi, il serait fautif d'employer une

autre graphie que *b.a.-ba*… Ah ! les braves gens… Demandez-leur ce qu'abrègent les deux points abréviatifs.

*D. B. : Ne les appelez pas abréviatifs.*

Finals ? Non… Alors ? Séparateurs ? comme dans *noos.com* ou *EUR 10.50* ? Sans moi…

*D. B. : Ce sont les mêmes points décoratifs que ceux de l'*A.B.C. *du* Petit Robert*.*

Hum… Dans *le Petit Robert*, moi, je vois *a b c* (et dans le *Petit Larousse* : *abc*…).

Merveille de la cohérence : le renvoi qui figure à l'entrée robertienne *b.a.-ba* [*sic*] (où la seule citation donne la graphie *b a-ba*…) est a. *b. c.*, mais l'entrée est heureusement *a b c*, sans la moindre trace de point, abréviatif ou non. Son « vaste réseau de renvois » est une des fiertés du *Petit Robert* : il faut s'en servir, c'est instructif.

*D. B. : Tant que* le Monde *ne se ralliera pas à la capuscule, vous devrez souffrir.*

J'ignore ce qu'est une capuscule, mais je ne souffre pas : je ne lis plus *le Monde* depuis des années. Sauf quand on me signale que ce quotidien aborde certains sujets : alors, je me précipite sur lui, car j'aime bien me marrer. Le dossier consacré à sa nouvelle formule et à sa typographie est emblématique : les neuf premières lignes offrent six fautes typographiques graves…

À F.L.L.F., le 23 mai 2002.

*J.-C. Mariotte : Et peut-on abréger indifféremment en* c'-à-d *ou* c-à-d *ou* càd *?*

Rien de tout ça… (Je sais, certains « typographes » tolèrent *c-à-d*, que la honte soit sur eux pour les siècles des siècles.) Une seule forme « correcte » (quoique discutable…) : *c.-à-d.* (Pas de point abréviatif après « à ».)

*S. Jean : Les abréviations étant personnelles…*

Ah ?… Même les abréviations conventionnelles ?

*S. Jean : … je propose le plus simple :* càd*,* càd*.*

Et, par exemple, *pex* pour *par exemple* et *chl* pour *chef-lieu* ?

*S. Jean : Aucune abréviation n'est admise dans les devoirs.*

Pas même *etc.* ? Pas même *n*$^{o}$ ou *M*$^{me}$, qui dans certaines circonstances sont pourtant obligatoires ?

## P.-D.G. et P.D.G. : sigle ou abréviation ?

**À Typographie, les 17 et 18 mars 1998.**

*J. Fontaine : Tiens, personne n'a pensé à* p.-d. g. *? C'est la graphie à laquelle je me serais attendu.*

C'est effectivement une graphie possible… si l'on souhaite que *p.-d. g.* (avec une espace) soit considéré comme une abréviation (lue : *président-directeur général*) et non comme un sigle (lu : *pédégé*)…

Si c'est un sigle, je préfère *P.-D.G.* (ça me fait tout drôle d'être d'accord avec Hanse sur ce point), mais *P.D.G.* est acceptable… Cela dit, je milite (sans espoir) pour la suppression de ce genre d'emplois…

*T. Bouche : « Jean-Pierre Lacroux »… qui s'abrège donc en* j.-p. l. *?*

[…] Il s'agit de deux prénoms et d'un patronyme, qui sous leur forme complète ont chacun droit à une majuscule initiale. L'abréviation est nécessairement : *J.-P. L.*

En revanche… pour « président-directeur général », qui n'a droit à aucune majuscule initiale, l'abréviation est « p.-d. g. » ; le sigle, « P.-D.G. » ou « P.D.G. »… Seuls ceux qui accordent des majuscules flagorneuses à cette fonction se retrouvent dans la confusion… et c'est bien fait !

*J.-D. Rondinet : Halte là ! Sans discuter sur la div […] le reste ne va pas du tout : des caps dans l'abréviation aux mots qui ont des caps quand ils sont écrits au long ?*

Ben oui… c'est une des règles de l'abréviation… je dis bien de l'« abréviation »… C'est pas con… ça permet de distinguer *Acad.* et *acad.*, *Angl.* et *angl.*, ou, plus vicieux, *Alg.* et *alg…* La siglaison, c'est une autre affaire ! Il se trouve que les présidents-directeurs généraux sont plus siglés qu'abrégés. Il convient donc d'écrire *P.-D.G.* ou *P.D.G.* (voire *PDG*, si l'on a affaire à des extrémistes), formes lues *pédégé*, mais je ne vois pas ce qui pourrait m'interdire d'abréger ce mot composé, et, dans ce cas, j'écrirai *p.-d. g.*, forme lue *président-directeur général* ou *présidents-directeurs généraux* !

*J.-D. Rondinet : Je te somme de t'expliquer !*

Pour l'abréviation, le fait que les mots qui ont une capitale initiale la conservent dans la forme abrégée n'implique pas que les mots qui n'en ont pas ne puissent pas en acquérir une dans la forme abrégée… C'est par exemple le cas pour les abréviations autonomes, du genre *P.-S.* (*post-scriptum*). À propos de la div… t'écris ça *P.S.* ?

## Abréviations au pluriel

À Typographie, le 7 mars 2001.

*L. Bentz : Je souhaiterais savoir si les abréviations s'accordent au pluriel.*

Non. L'idée même est absurde, bien qu'elle soit admise par de nombreux experts… […]

*L. Bentz : Pour les abréviations, il y a de nombreux cas d'espèces (*MM. *est ainsi un pluriel pour* M., MM$^{\text{mes}}$ *pour* M$^{\text{me}}$*).*

Non… *MM.* n'est pas le pluriel de *M.*, abréviation (navrante…) de *Monsieur*, c'est l'abréviation de *Messieurs*. *M$^{\text{mes}}$* n'est pas l'abréviation de *Madame* plus la marque du pluriel, c'est l'abréviation de *Mesdames*…

Rien de plus simple !

À F.L.L.F., le 19 décembre 2001.

*T. Donot : Pour donner les pages d'une citation dans une dissertation, devrais-je écrire p. 10-12 ou pp. 10-12 ? Merci d'avance.*

*p. 10-12*. Je sais, certains arriérés défendent *pp.*, mais il faut être franchement faible d'esprit pour s'imaginer que d'autres crétins vont croire que de la page 10 à la page 12 il n'y a éventuellement qu'une page… et qu'il est donc indispensable d'accorder une marque archaïque du pluriel à l'abréviation de « page », afin de bien faire comprendre que de la page 10 à la page 12 il y a effectivement plusieurs pages… Le seul emploi tolérable pourrait être *pp. suiv.*, qui diffère (parfois très peu) de *p. suiv.*, mais trois secondes de réflexion suffisent à comprendre que c'est à peine moins idiot…

Remarque annexe… La virgule signifie *et*. Le trait d'union signifie *à*. Donc *p. 10, 11*… et *p. 10, 12* si la page 11 est exclue.

*In illo tempore : Je sais, certains arriérés défendent* pp. *Oui, moi. Exemple : les* RR. PP. *jésuites.*

Certainement pas. Dans une telle occurrence, l'emploi de l'abréviation est lourdement fautif, même chez les loyolistes. Vous auriez été mieux inspiré en proposant : *les RR. PP. Dugland et Dugenou…* Mais revenons à nos moutons. Ainsi, vous défendez *pp.* pour *pages*… Comme je sais que vous n'aimez pas les exceptions, je suppose que vous abrégez *tomes I à IV* en *tt. I-IV*, *vers 12 à 18* en *vv. 12-18*, *lignes 43 à 56* en *ll. 43-56* ? Si c'est le cas, vous devez vous sentir bien seul, parfois.

*In illo tempore : Blaise Pascal,* les Provinciales, ou les Lettres écrites par Louis de Montalte à un provincial de ses amis et aux RR. PP. Jésuites*.*

Arf ! C'est bien ce que je pensais… Quand vous ouvrez un livre, vous vous arrêtez à la page de grand titre et à ses fantaisies typographiques (imprimées à Cologne). Vous avez tort. Il faut tourner les autres pages. Pascal, c'est bien,

c'est intéressant, et quel style ! Je vous suggère, non de vous plonger immédiatement dans le texte, n'exagérons pas, mais de simplement lire les premières lignes des lettres 12 à 16… Vous découvririez ceci : « Douzième (Treizième, etc.) Lettre aux Révérends Pères Jésuites. »

*C. Chaland : J'ignorais que* pp. *était une marque du pluriel. Je m'endormirai moins ignare ce soir.*

Ne vous endormez pas trop vite. Ce n'est pas *pp.* qui est une marque archaïque du pluriel… c'est le redoublement ! Comme dans le si fréquent *MM.*, ou le grotesque *LL. AA. SS.* ou le *RR. PP.* d'In vivo tempéré.

## Abréviations d'origine étrangère

À Typographie, le 12 mars 1999.

*O. Randier : Qu'est-ce que ça donnerait si on le composait au long ?*

*Post-scriptum. Bla bla bla… Post-scriptum : Bla bla bla… Post-scriptum — Bla bla bla…*

*La deuxième solution me paraît de loin la plus logique.*

Pas d'accord… Après tout, *P.-S.* est une sorte d'intertitre, et l'on évite généralement de mettre un deux-points après un intertitre (car, sans alinéa, ce qui est annoncé par le deux-points est souvent perçu comme s'achevant avec le premier point). C'est la même chose pour *Remarque*, tu ne composes pas *Remarque : Blaaa. Blaaa*, mais *Remarque. — Blaaa. Blaaa*.

La première forme (*P.-S. Blabla*) est correcte, mais… je préfère […] *P.-S. — Blabla*.

Pas pour la raison évoquée plus haut (ici, il faut bien le dire, les risques sont nuls…), mais parce que les autres ont des inconvénients…

Exemples : *P.-S. G. Duhamel ne dit pas le contraire. P.-S. : Il m'a dit : Blabla.*

(Je ne vois pas ce qui pourrait interdire ici la cap initiale après le deux-points, mais pour ceux qu'elle gêne on a : *P.-S. : c'est ici : blabla*, qui ne vaut guère mieux.)

Cela dit… cette préférence est stupidement typographique : sauf chez les vendeurs de grosses ficelles, un post-scriptum composé n'a réellement de sens que dans la restitution fidèle d'une missive manuscrite… Si le terme ou son abréviation y figure… ce qui est loin d'être toujours le cas : l'art épistolaire n'imposait pas que l'on qualifie lourdement les évidences… Un jour, on nous demandera peut-être d'écrire « date » avant la date. Par ailleurs… beaucoup de *post-scriptum* nous viennent d'époques où l'on abrégeait *P. S.*, sans trait d'union…

De nos jours (où le texte en train de naître à l'écran est moins fâcheusement figé que sur une feuille), les *post-scriptum* (variante « post-script »,

hélas tombée en désuétude) ne valent pas mieux que la plupart des notes : hormis quelques-uns (farceurs, précieux ou prémédités, genre smiley pour intellographes), ils sont l'indice d'une paresse, d'une désinvolture ou d'une incapacité (temporaires ou permanentes). On est donc en droit d'espérer qu'ils se raréfient (même si la petite fille Espérance n'a ces jours-ci pas bonne mine).

À Typographie, le 10 novembre 2000.

*F. Feder : Une petite question toute simple…*

Hihi…

*F. Feder : … qui concerne les locutions latines couramment utilisées telles que* s.l., s.s., i.e., e.g., etc. *! Je les mets (évidemment) en italique mais je me demande si il y a des règles pour les écrire en toutes lettres ou pas… et quand.*

D'abord, deux rappels…

1. La caractéristique fondamentale de l'abréviation (au sens strict) est de n'être qu'une réduction graphique : la forme développée est lue… sinon, il ne s'agit pas (ou plus…) d'une abréviation, mais d'autre chose (sigle, symbole, pitrerie hapaxienne, etc.) qui obéit à d'autres règles…

2. Un mot ou une expression qui sous sa forme développée se compose en italique se compose également en ital sous sa forme abrégée… sinon, il y aurait de quoi perdre son latin et quelques autres langues. […]

Vos exemples appartiennent à des catégories bien différentes.

Pour moi, *s. l.* n'abrège plus une locution latine, mais *sans lieu* [*de publication*]. En romain, donc.

Pour *s.s.*, je suis dans le flou. C'est quoi t'est-ce, n'en quel contexte ?

Si *etc.* appartient à la liste… en romain aussi. Ce n'est plus du latin, c'est du français… depuis fort longtemps.

Si vous tenez aux anglo-latinismes (à ne pas confondre avec les anglicismes latinos) *i.e.* et *e.g.*, problème… et pas simple… Why ? Primo, je ne suis pas sûr qu'il s'agisse encore d'abréviations pour les francophones (ni pour la plupart des anglophones et assimilés, mais ce n'est pas notre problème…). Rares sont ceux qui liront et prononceront *id est* et *exempli gratia.* Nous avons donc affaire à d'étranges symboles (au mieux… quand le « sens » est perçu…), ou à des sigles insensés (*hiheu*, *eugé*…), ou à des ognis (objets graphiques non identifiés).

Deuzio, les anglophones composent ces deux abréviations en romain (alors qu'ils composent — les bons, parce qu'il y a aussi des mauvais chez eux, et en nombre… —, par exemple et comme nous, *et al.* ou *op. cit.* en ital… mais, là encore, c'est leur problème) et sans espace entre les éléments. Or, dans

les textes composés en français, l'emploi de plus en plus fréquent de ces fausses abréviations tient plus au mimétisme irréfléchi qu'à autre chose… Donc, quitte à se conformer au modèle que l'on a « choisi » en connaissance de cause, autant s'y conformer jusqu'au bout… Dans ce secteur, je suis pour la politique du pire… (Plus sérieusement… je vous conseille quand même l'ital…)

Troizio et en conclusiondo, rien ne vaut *c.-à-d.* et *p. ex.*, que tout lecteur francophone comprendra sans peine, mais qui, il est vrai et par ce simple fait, sont infiniment moins classieux…

*F. Feder : Pour qu'un document soit homogène, faut-il donc que toutes ces expressions soient en abrégé systématiquement ou est-ce au bon goût de chacun ?*

« Chacun » a le plus souvent mauvais goût… donc, ne pas s'y fier. Le principe (ça faisait longtemps…) est le suivant : si l'on emploie une forme abrégée dans une circonstance donnée, elle devra être systématiquement et obligatoirement employée dans toutes les circonstances similaires. C'est une des « règles » les plus motivées de l'orthotypographie ! Elle aide grandement le lecteur et, contrairement aux apparences, elle est très peu contraignante, pour peu que l'on ait en permanence à l'esprit la notion de « circonstance similaire ». (Ceci n'est évidemment pas valable pour *etc.* et pour quelques autres abrév. entrées dans l'usage courant… Il n'est pas né celui qui nous interdira d'écrire, à l'occasion, pour rire ou pour pontifier, un petit *et cetera* impromptu…)

À F.L.L.F., le 3 décembre 2000.

*R. Budelberger : P.-S. : Bravo, vos « P.-S. : » ! Vous avez appris ça ici ? Savez-vous qu'il y a deux écoles ?… Trois, même, en comptant l'une qui dit qu'après tout, il n'y en plus besoin (de post-scriptum)…*

Non, deux… car la bonne (*P.-S.*) est aussi celle qui considère que ces machins sont désormais inutiles ou, à tout le moins, franchement discourtois ou niais, pour ne pas dire très cons, car à qui fera-t-on croire qu'une signature électrochosée ne peut se déplacer ?

P.-S. : La niaiserie se pare souvent d'oripeaux burlesques.

À F.L.L.F., le 1er février 2001.

*D. Pivard : Quelle est l'abréviation correcte de* confer *?*

Cf. avec point abréviatif, puisque *f* n'est pas la dernière lettre de confer… Cf. vx… où *x* est la dernière lettre de vieux.

*D. Pivard : Le* Robert *donne* Cf *(sans point), le* Larousse Cf. *(avec un point).*

De quelle édition de quel *Robert* parlez-vous ?… Chez *Larousse* comme chez *Robert*, le point abréviatif s'impose…

*D. Pivard : Faut-il mettre le* C *en majuscule si le* confer *en question introduit une remarque entre parenthèses ?*

Dans la plupart des cas, non : *Xxxxxx (cf. xxxx).*

Parfois, si : *Xxxxxx. (Cf. xxxx.) Xxxxx.*

Ici, le jeu de l'initiale minuscule ou majuscule obéit à la règle commune des termes communs…

À F.L.L.F., le 24 mars 2002.

*R. Chri : Je vois que le* Robert *donne P.-S. tandis que le* Grevisse *(§ 111, a, 1) note P.S. sans que d'ailleurs ce dernier dise que l'autre abréviation ne serait pas correcte.*

En français, « post-scriptum » n'est pas une locution mais un substantif. Le *Robert* a donc raison, évidemment (*post-scriptum* > *P.-S.*), mais Grevisse ne commet pas une « erreur » orthotypographique en abrégeant ainsi, puisqu'il écrit *post scriptum*… S'il faut le critiquer, c'est sur la graphie de la forme développée.

À F.L.L.F., le 2 mai 2002.

*J.-C. Mariotte :* 1° *comme* primo*, etc.*

En bonne typographie, non. Le « ° » de primo (et de ses frères, ainsi que celui de recto, verso, etc.) n'est pas un degré mais une lettre supérieure.

Dans l'usage rustique […], la substitution est admissible (puisqu'elle est inévitable…). Toutefois, elle présente un risque : l'acquisition d'automatismes néfastes.

## Abréviation des prénoms et des noms

À F.L.L.F., les 7 et 8 novembre 2000.

*M. Guillou : Il s'agit bien, quand on les écrit, d'éléments séparés. Pourquoi faudrait-il les accoler quand ils sont abrégés ? Non, j'ai beau chercher, je ne vois aucune raison de ne pas les séparer d'une espace.*

D'accord pour l'espace, bien sûr, mais attention ! ton argument doit être manié avec précaution… Les espaces sont aujourd'hui réservées aux abréviations véritables mais ont été abandonnées dans les sigles (qui, développés, sont pourtant composés d'« éléments séparés »…).

Donc… *John Fitzgerald Kennedy* peut s'écrire : *John F. Kennedy* ; *J. F. Kennedy* (espace insécable entre toutes les initiales) ; *J.F.K.* (pas d'espace), voire, pour les globalisés du bulbe, *JFK*.

Cela dit… je pense que l'abréviation des prénoms dans les bibliographies est une sale manie qui ne rend pas au lecteur le service qu'il est en droit d'attendre…

Dans le texte, il est légitime d'écrire *H. G. Wells*, mais dans une bibliographie, rien ne vaut *WELLS (Herbert George)*.

Le cas de Wells est évidemment peu probant… mais quand le lecteur a droit à *DUBOIS (J.)* pour *Jean Dubois* et *Jacques Dubois*, y a comme qui dirait de l'abus… et même du foutage de gueule…

*J. ANDRÉ : Dans le monde des bibliothécaires (fiches, catalogues, etc.) on met des points sans espace. Par exemple la norme Z 44-080 [de l'Afnor] dit explicitement (paragraphe 4.3.5) que « le point est équivalent à un espace » et donne comme exemple A.W. Mellon.*

Le 4.3.5 ne traite pas des patronymes et des prénoms, mais des titres… Deuzio, l'extrait que tu cites ne signifie pas que le point exclut l'espace… mais qu'il a la même « valeur » de classement (et celle-ci est nulle… sauf en cas d'homographie ou de confrontation avec d'autres signes non alphabétiques). Le texte complet est celui-ci : « Initiales et sigles : on classe sur la forme transcrite, en fonction de la hiérarchie des caractères de classement (voir 5.1) : le point est équivalent à un espace. » [*Sic* à tire-larigot…] Si cette phrase (certes rédigée par un normalisateur approximatif…) avait le sens que tu lui accordes, il leur faudrait écrire *V.Hugo* ou *J.André*…

Je sais bien que ces gens-là sont capables de tout… mais quand même… C'était juste pour pinailler… car la norme Z 44-080 (et ses sœurs…) est une sinistre farce, un recueil d'erreurs à éviter… hors des cercles obscurs de l'archéocatalogage…

*J. ANDRÉ : Les divers manuels de bibliothécaires que j'ai regardés ne précisent pas cette règle, mais par exemple écrivent systématiquement : DUPONT J.-P.*

Encore heureux… Il n'y a pas d'espace dans la forme développée. (Le fait que l'on n'en introduise pas une ici n'implique pas qu'il faille supprimer celles qui existent ailleurs…)

*J. ANDRÉ : Certains comme le* Ramat *font même un distinguo en fonction du nombre de lettres (*n. m. *mais* p. ex.*).*

Il ne s'agit plus de sigles mais uniquement d'abréviations associant deux éléments… réduits chacun à une seule lettre… et intégralement composées en bas de casse… La distinction effectuée par le *Ramat* est discutable, mais c'est une autre histoire…

À Typographie, le 5 novembre 2001.

*A. JUILLY : Extrait du livre d'Albert Doppagne,* Majuscules, abréviation, symboles et sigles *: « Quand le prénom commence par un digramme (groupe de deux lettres représentant un seul son), on garde les deux lettres.* Ch. *pour Charles,* Gh. *pour Ghislain,* Ph. *pour Philippe,* Th. *pour Thérèse, etc. »*

Dans l'opuscule cité, Doppagne dit beaucoup de bêtises, aussi n'est-il pas nécessaire de lui en attribuer d'inédites… Il écrit : « Digramme (groupe de deux

consonnes représentant un seul son). » Certes, sa parenthèse malmène monstrueusement la définition de « digramme » — de ce point de vue, vous avez eu raison de la rectifier… —, mais elle a le mérite de ne pas perturber le lecteur… En effet, si l'on s'en tient à la seule définition valide de « digramme » et à votre « citation » de Doppagne, il faudrait abréger ainsi :

André, Antoine > An.
Auguste, Aurélien > Au.
Aimé > Ai.
Eulalie > Eu.
Oussama > Ou.

Etc. Sans oublier les trigrammes :

Henri > Hen.

Bref, sauf pour ceux qui auraient l'audace cohérente d'écrire « E. Th. A. Hoffmann », le mieux est d'oublier cet usage ingérable et d'abréger (quand c'est nécessaire, ce qui devrait être exceptionnel…) par la seule initiale.

## En vrac :
## D$^{r}$, S.N.C.F, V.G.E. et autres problèmes

**À Typographie, le 6 mai 1997.**

*S. Walter : À propos, peut-on couper un sigle en bout de ligne ? La réponse me semble être trivialement « oui », mais j'aimerais une confirmation.*

On ne coupe pas les sigles et les acronymes en fin de ligne, pas plus que les abréviations et les symboles. En revanche, rien n'interdit de couper leurs dérivés et les acronymes lexicalisés.

**À Typographie, le 18 mars 1998.**

*J.-D. Rondinet : Remarque que je ne mets pas de div car ça m'entraînerait par exemple à l'abréviation L-RNA-S-M pour « lance-roquettes nucléaires anti-sous-marins ». Ça serait laid… sans compter que notre « cher » logiciel de mise en pages césurera à toutes les div.*

*L-RNA-S-M* n'est pas une abréviation…

Dans une abréviation, faut des div… comme dans *c.-à-d.*, *ch.-l.* ou *P.-S.…* : *l.-r. n. a.-s.-m.* Si c'est un sigle : *L.-R.N.A.-S.-M.* (t'as raison, c'est franchement moche*) ou *L.R.N.A.S.M.* Pourquoi pas un acronyme ? *LARNASM*…

* Mais à qui la faute ? Faut imposer des règles qui mettent le nez des sigleurs obsessionnels dans leur propre merde… C'est la voie du salut ! Ils se calmeront peut-être… Quant aux logiciels, faut les tenir en respect avec des traits d'union insécables.

À Typographie, le 12 mars 1999.

*F. Guillaume : Il me paraît pourtant clair que l'usage tend à supprimer les points et les espaces dans les abréviations courantes.*

Ah ? Voici ce qu'il est convenu d'appeler des abréviations courantes : *etc.*, *p. ex.*, *loc. cit.* Vous écrivez *etc*, *pex*, *loccit* ?

*F. Guillaume : Qui n'utilise pas* SNCF *?* ANPE *?*

Moi, et quantité de gens mal informés. Il est vrai que notre bon *JO* sort de l'IN.

À Typographie, le 16 juillet 1999.

*J. André : Doit-on en conclure que l'on n'abrège pas* tableau *?*

On peut très bien abréger en *tabl*…

Le problème de *tab.* est que cette forme introduit une nouvelle exception à la sacro-sainte règle de l'abréviation régulière par apocope (après une consonne *et* avant une voyelle…). Comme il ne s'agit pas d'une abréviation conventionnelle entrée dans l'usage (on a déjà l'ignoble *liv.*, ça suffit comme ça…), il faut la refuser !

*J. André : Ce qui est cocasse c'est que le tapuscrit abrège table en* tabl*. (ce qui revient à remplacer 5 lettres par 4 lettres et un point !*

Cette cocasserie est une erreur grôssiaire… Interdiction formelle d'éliminer une seule lettre ! Règle à respecter ! car, même si elle n'est pas connue en tant que telle, elle est « perçue » par la quasi-totalité des lecteurs. Pour eux, *angl.* n'évoque jamais un angle ! Exceptions évidemment admises : les mots pris dans une expression abrégée dans son intégralité, par exemple *s. l. n. d.* (*sans lieu ni date*), *loc. cit.* (*loco citato*).

À Typographie, le 29 janvier 2000.

*É. Andrieu : Pour une note :* Philon (20 av. J.-C.-54 ap. J.-C.)*, existe-t-il une façon d'écrire ces dates avec peut-être un peu moins de tirets et plus de légèreté ?*

Pas vraiment… Y a même encore plus lourd… En tout cas, jamais de *ap.* mais *apr.* ! Et des espaces autour de la séparation ! sinon elle est perçue comme un moins… ce qui n'est pas souhaitable pour une date de notre ère…

À Typographie, le 1er mars 2000.

*Scon : Personnellement, j'ai toujours utilisé à l'écrit* fév. *pour abréger février (car trois lettres au lieu de sept, cela me semble une bonne affaire tandis que quatre au lieu de sept, c'est même pas la moyenne…). J'ai certainement tort.*

Oui…

*Scon : Mais pourquoi ?*

Parce que, sauf exceptions hélas conventionnelles (du genre *liv.* pour *livre*), on coupe après une consonne et avant une voyelle… Règle très utile et à respecter impérativement… Elle permet, par exemple, de savoir que *cosmog.* abrège *cosmogonie* et non *cosmographie* (*cosmogr.*).

*Scon : Abrège-t-on* févr*. parce que* fé*. est trop court et* févri*. trop long (et ridicule à l'oreille) ?*

L'oreille n'a rien à voir et encore moins à entendre ici. L'abréviation (au sens strict) est uniquement graphique. On « lit » la forme complète. Si l'on n'y parvient pas, c'est que la graphie est obscure, mal adaptée au lectorat.

**À F.L.L.F., le 30 novembre 2000.**

*C. Michel : Si je suis d'accord avec [des lettres en exposant] pour* numéro *et* premier*, il me semble que l'abréviation* D$^{r}$ *pour* Docteur *ne nécessite pas cette surélévation. Ai-je tort ?*

Tout dépend de ce que vous entendez par « nécessite »… et du lieu des éventuelles nécessités.

D'abord, il faut rappeler qu'en France « docteur » n'est pas un titre de civilité. Point très important… Par conséquent, il n'est jamais nécessaire (obligatoire…) de l'abréger. Ce qui ne signifie évidemment pas que cela soit toujours interdit…

Tous ceux — et ils sont nombreux… — qui considèrent que D$^{r}$ appartient strictement à la même série que les abréviations des titres de civilité (M. ou M$^{r}$, M$^{me}$, M$^{lle}$, M$^{e}$, M$^{gr}$) se plantent… Un indice : dans quelles circonstances pouvez-vous employer, au sein d'une phrase et devant un patronyme, le terme *docteur* sans article ? Lorsque vous vous adressez à un docteur. Donc, déjà, dehors l'abréviation, du balai, faute grave…

Maintenant, associons un docteur à un quidam quelconque, à une dame, à une demoiselle, à un avocat et à un évêque… et évoquons tout ce beau monde : « Hier, j'ai rencontré M. (ou M$^{r}$) Dugenou, M$^{me}$ Machin, M$^{lle}$ Untel, M$^{e}$ Ruban, M$^{gr}$ Dupanloup et… D$^{r}$ Duberger » ? Non, évidemment : « *Le* docteur Duberger ». Pour un docteur en médecine (les autres ne comptent pas…) français impliqué dans une phrase française, la graphie « le D$^{r}$ Duberger » ne serait pas atrocement fautive (milliers d'exemples disponibles…), mais elle est foutrement déconseillée… Kif-kif pour les « professeurs » abrégés…

Dans les « textes » où le recours aux abréviations « non obligatoires » est légitime (biblios, notes, annuaires, tampons encreurs, plaques d'immeuble, etc.), l'abréviation D$^{r}$ est évidemment correcte.

Quant au $^{r}$ supérieur… ça dépend aussi… Il est très fortement conseillé, mais il ne peut hélas être imposé… Pourquoi ? Parce que la seule obligation

motivée concerne les abréviations où l'absence de lettre supérieure engendrerait une « lecture » indésirable (r$^{o}$, v$^{o}$, n$^{o}$…) et parfois une graphie identique à une forme développée : M$^{e}$ pour « maître », C$^{on}$ (vieux) pour « canton », B$^{onne}$ pour « baronne »… Toutefois, si l'environnement technique le permet (ce qui est de plus en plus souvent le cas), il est plus que préférable d'employer systématiquement les lettres supérieures.

## **Académie** ⇒ *Majuscule.*

> « L'*Académie* a un grand malheur, c'est d'être la seule corporation un peu durable qui n'ait jamais cessé d'être ridicule. »
>
> Alfred de Vigny, *Journal d'un poète.*

### 1. Majuscule et minuscule.

L'usage — chaotique — interdit d'appliquer bonnement les règles générales relatives aux institutions et aux organismes. C'est regrettable, bien qu'un soupçon d'académisme ne soit pas ici inadéquat.

Les occurrences non problématiques sont par bonheur les plus nombreuses. Dans ses emplois de strict nom commun, « académie » s'écrit évidemment avec une minuscule initiale.

*Exemple.* — Il fréquente une académie de dessin où il dessine des académies et peint des natures mortes.

Pris absolument (l'Académie) ou désignant une institution nationale, déterminée par un nom commun (l'Académie des sciences) ou un adjectif (l'Académie française), le mot *académie* prend une majuscule initiale.

Pour le reste, les avis sont partagés (voir : § 2). Comme toujours, deux tendances s'affrontent : la cohérence contre l'élégance, la logique contre la grâce, la grammaire contre la typographie, la majuscule souveraine contre la minuscule subtile, l'Académie Goncourt contre l'académie Goncourt. Il est fâcheux de privilégier une vertu aux dépens d'une autre. Pourtant, il le faut, car emprunter une voie médiane ne simplifie rien et additionne aussi les vices. La règle énoncée ci-dessous respecte la grande tradition typographique française, que, selon l'humeur du jour, on trouvera byzantine ou raffinée.

**1.1.** ••• Le mot *académie* prend une *majuscule initiale…*

**1.1.1.** *Lorsqu'il est pris au sens absolu* (l'Académie) ; emploi réservé — en principe — à l'Académie française et aux Académies platoniciennes : l'Académie travaille, dit-on, à un dictionnaire ; le *Dictionnaire de l'Académie* est en lente gestation ; l'Ancienne Académie.

**1.1.2.** *Lorsqu'il désigne une société savante* (au sens large…), déterminée par un nom commun : l'Académie d'agriculture, l'Académie d'architecture (de marine, des sports, etc.), l'Académie de chirurgie (de médecine, de pharmacie, etc.), l'Académie des sciences de Berlin (de Cracovie, du Kazakhstan, etc.) ou par un adjectif : l'Académie britannique, l'Académie florentine (française, palatine, etc.), l'Académie romaine pontificale d'histoire et d'archéologie, l'Académie royale de peinture et de sculpture (de danse, de musique), l'Académie royale espagnole, l'Académie royale de langue et de littérature française de Belgique.

**1.1.3.** *Lorsqu'il désigne une institution nationale unique*, quelle que soit la nature du déterminant : l'Académie d'Italie, l'Académie de France à Rome, l'Académie d'armes (institution unique, mais une académie d'armes ou l'académie d'armes du coin).

≈ Ces critères peuvent se superposer : l'Académie française est une institution nationale unique et une société savante déterminée par un adjectif.

**1.2.** ••• Dans tous les autres cas, la *minuscule initiale* s'impose.

*Société savante déterminée par un nom propre* (ou une dénomination assimilée à un nom propre) et n'ayant pas le caractère d'une institution unique : l'académie Goncourt (Dupont, Julian, Untel, etc.), l'académie de Sainte-Cécile, ± l'académie des Jeux floraux (voir : *Jeu*).

*Circonscription universitaire française, anciennes universités :* l'académie d'Aix-Marseille (de Nancy, de Poitiers, de Toulouse, etc.), les académies protestantes.

*Lieu, école ou établissement où l'on pratique un art, un sport, un jeu* et n'ayant pas le caractère d'une institution unique : une académie

de billard, une académie d'armes (de danse, de dessin, d'escrime, d'équitation, de peinture, etc.), l'académie Charpentier.

≈ Nom commun non déterminé : à quoi servent donc les académies ?

≈ Œuvre représentant un nu : une belle académie de Boucher.

≈ Extension de sens : elle a une très chouette académie.

**2. Points particuliers.**

*Emploi au sens absolu :* il est traditionnellement réservé à l'Académie (athénienne), fondée par Platon sous les platanes du jardin d'Akadêmos, et à l'Académie (française), fondée par Richelieu et fréquentée depuis par des académiciens.

•• Source de clarté, ce privilège ne devrait pas être aboli.

• Toutefois, si le contexte élimine les risques de confusion, rien n'interdit de l'étendre occasionnellement à d'autres Académies qui bénéficient de la majuscule initiale (voir : § 1.1.2 et 1.1.3).

≠ L'Académie désigne parfois l'Institut de France, mais c'est introduire une ambiguïté inutile puisque nous avons l'Institut (institution et bâtiment).

*Institut de France (l'Institut) :* Académie française, Académie des inscriptions et belles-lettres, Académie des sciences, Académie des beaux-arts, Académie des sciences morales et politiques.

*Circonscriptions universitaires :* la minuscule s'impose depuis longtemps : l'académie de Lille, un inspecteur d'académie.

= *Gouriou 1990*, *Guéry 1996*, *Hachette 1995*, *Hanse 1987*, *Impr. nat. 1990*, *Larousse 1885*, *1904*, *1933*, *1970*, *Lexis 1989*, *Robert 1993*.

≠ *Robert 1985* [Académie de Strasbourg].

*Palmes académiques :* elles obéissent à la règle commune (ordre, depuis 1955) : l'ordre des Palmes académiques, officier des Palmes académiques ; à lui la palme, il a eu les Palmes ! (voir : *Décoration*, *Ordre*).

= *Code typ. 1993*, *Girodet 1988*, *Impr. nat. 1990*, *Larousse 1970*, *1992*, *Zacharia 1987*.

≠ *Hanse 1987* {palmes académiques}, *Robert 1985*, *1993* {les palmes}.

*Goncourt :* face à celle des Quarante, Edmond de Goncourt fonda par testament une académie composée de dix romanciers, connue depuis sous le nom d'académie des Goncourt (forme désuète) ou, aujourd'hui, d'académie Goncourt (forme recommandée). Elle décerne le prix Goncourt. On peut trouver chez les plus grands écrivains mille et un exemples pour défendre et justifier la majuscule initiale d'{Académie} : la méthode s'applique à quantité d'archaïsmes, voire à des formes depuis des décennies fautives. L'orthotypographie de René Étiemble *(Universalis 1990)* est irréprochable : « Qui sait même si, à côté des centaines de navets qu'elle a suscités dans l'esprit du prix qui enrichit son homme, l'académie Goncourt n'a pas fait germer un bon livre (ou même deux) ? »

Compréhensible sous la plume des premiers membres (Jules Renard, par exemple), l'emploi absolu systématique avec la majuscule initiale semble aujourd'hui abusif : « Hervé Bazin, pas plus que Colette, n'aura jamais le Prix [> prix], mais il s'en consolera en devenant, comme elle, président de l'Académie [> académie]. » – Michel Tournier, de l'académie Goncourt, *le Vol du vampire*.

= *Code typ. 1993*, *Hachette 1995*, *Impr. nat. 1990*, *Larousse 1933*, *Micro-Robert 1990* : académie Goncourt.

= *Larousse 1985*, *Larousse mens. (mars 1908)* : académie des Goncourt.

≠ *Larousse 1904*, *1970*, *1999* : {Académie des Goncourt}.

≠ *Doppagne 1991*, *Gouriou 1990*, *Robert 1994*, la plupart des écrivains membres de cette académie et certains de ceux qui souhaitent la rejoindre ou obtenir son prix annuel : {Académie Goncourt}.

**3. ∞ Coutume absurde ?**

Il est certain que les options retenues ici peuvent être légitimement critiquées. Encore convient-il de bien choisir ses arguments. Les partisans de l'uniformité en avancent parfois d'étranges. *Doppagne 1991* nous met en garde : « La masse ne comprendra pas ou ne retiendra pas qu'il faut écrire Académie française mais académie Goncourt [...]. »

Je suis persuadé que « la masse » sait encore faire la différence entre un adjectif et un patronyme, entre une institution dont le caractère

unique paraît indubitable et un club de romanciers, et qu'il n'est pas raisonnable, surtout pour un grammairien, de s'imaginer le contraire.

Le couple Académie de marine musée de la Marine est certes troublant pour les amateurs d'uniformité mais il respecte une loi non écrite — une « tendance lourde » —, celle qui, tenant compte de la perception des masses, assimile certains « organismes » à des lieux (voir : *Majuscule*).

**ACCENTUATION** ⇒ *Abréviation*, *Capitale*, *Chimie*, *Index*, *Ligature*, *Majuscule*, *Sigle*, *Transcription, translittération*, *Unité de mesure*.

> « Les accents ne sont-ils pas comme des adieux, les dernières notations musicales de notre alphabet déchiré ? C'est par eux, par ces touches sonores qui se posent sur les lignes que nos livres relèvent encore de la musique. »
>
> Jérôme PEIGNOT, *De l'écriture à la typographie*.

**1. •• Accents sur les majuscules.**

Aujourd'hui, les majuscules doivent être accentuées, que le texte soit COMPOSÉ EN CAPITALES, COMPOSÉ EN PETITES CAPITALES, composé en bas de casse (les majuscules initiales étant accentuées).

= *Code typ. 1993*, *Frey 1857*, *Gouriou 1990*, *Grevisse 1986*, *Guéry 1996*, *Impr. nat. 1990*, *Perrousseaux 1995*, *Richaudeau 1989*, *Williams 1992*.

+ La quasi-totalité de la presse et une part croissante de l'édition.

« Il est dans un [etat] lamentable » choquera le premier lecteur venu, qui relèvera immédiatement une faute d'orthographe. « Les [Etats-Unis] sont dans une situation enviable » ne troublera pas grand monde ; quelques pinailleurs noteront une petite négligence, aujourd'hui bien courante. Or il s'agit de la même faute. Pourquoi une faute inadmissible sur une minuscule deviendrait-elle vénielle, admissible, voire recommandée sur une majuscule ? Les capitales accentuées supportent mal la réduction de l'interlignage ? Certaines polices n'offrent pas tous les caractères accentués du français, d'autres en sont totalement dépour-

vues ? « É » ne se frappe pas aisément sur un clavier d'ordinateur ? Qu'à cela ne tienne ! répliquent les esprits entreprenants, changeons la langue, le problème sera résolu. D'où les [A mon sens], [Etre présent au monde], [Ecoles de gestion], [Ile de Ré] qui fleurissent dans la prose commerciale, publicitaire, administrative, religieuse, dans la presse ou la correspondance privée, voire dans quelques livres. L'influence « néfaste » des machines à écrire est une explication commune, répétée à l'envi, qui ne tient pas debout : pendant le siècle où elles furent en usage, on n'a pas constaté la raréfaction progressive de toutes les richesses typographiques qu'elles étaient incapables de reproduire. On a même assisté au phénomène inverse.

[Ecriture] ou [Ecole] sont des graphies défectueuses mais peu dangereuses : les noms communs ne figurent pas toujours en début de phrase ; dans la plupart de leurs occurrences, ils sont intégralement composés en bas de casse et recouvrent leur accent. Les noms propres n'ont pas cette chance. Composer systématiquement [Ebre] ou [Erasme] est une singulière façon d'apprendre aux écoliers qu'il convient d'écrire : Èbre, Érasme… Nul n'a le droit de reprocher à un élève d'écrire [Erato] dès lors que le malheureux reproduit fidèlement la seule graphie qu'il lui ait été donné de lire. Dans un dictionnaire, l'absence de capitales accentuées est une monstruosité : la Délégation générale à la langue française, organisme officiel dont le nom est explicite, s'est déshonorée — le mot est ridiculement faible — en publiant un *Dictionnaire des termes officiels de la langue française* qui en est totalement dépourvu.

On prétend parfois que les accents purement diacritiques peuvent être omis sans dommage sur les capitales, car ils ne modifient pas la prononciation et ne fournissent qu'une information superflue. Le cas le plus fréquent est bien sûr la préposition « À » qui, en tête de phrase, ne risque guère d'être confondue avec l'auxiliaire « avoir » (même dans des occurrences comme celle-ci : « A voté ! — À voir ! »). Cette licence est aujourd'hui condamnable, car elle perpétue une exception qui a perdu son alibi technique.

= *Impr. nat. 1990.*

Outre l'orthographe, le défaut d'accentuation met à mal la clarté des messages écrits : LE MODELE DU COLON : le modèle du colon (ou du côlon ?), le modelé du côlon (ou du colon ?).

*Autres exemples classiques.* — LES FORBANS SERONT JUGES. LE MAGASIN FERME A CAUSE DES EMEUTES. LES INTERNES DENONCENT LE BEURRE SALE. UNE VILLE DE CONGRES. LE SECRETAIRE D'ETAT CHAHUTE A L'ASSEMBLEE. UN SOLDAT ASSASSINE SUR ORDRE. IL CROIT SELON LA NORME. UN ROMAN ILLUSTRE. GARAGES COUVERTS ET FERMES A LOUER. DES ENFANTS SINISTRES, DES PARENTS INDIGNES. JE ME SUIS TUE. MON BEAUJOLAIS EST LIQUIDE !

IL LAVAIT LES PECHES AINSI QUE DES LIMONS.

Victor HUGO, *la Fin de Satan.*

LES LETTRES AIMENT LES VERGES ET LES COUCHES ILLUSTRES.

Jacques BERTIN & Jacques JOUET, *le Palais des congres.*

*Anecdote.* — Il y a quelques années, un musée des sciences et de l'industrie proposa des « billets couplés » avec une salle de spectacle. Ne possédant pas de capitales accentuées, les panneaux lumineux affichèrent : BILLETS COUPLES. De nombreux couples s'étant présentés dans l'espoir de bénéficier d'un tarif réduit, on décida de modifier le message et l'on proposa des « billets combinés », qui, faute d'accent, intriguèrent plus d'un visiteur.

∞ Attention !… S'il est erroné de prétendre que la non-accentuation des capitales est une licence typographique accordée de longue date, il serait téméraire d'affirmer que l'accentuation de *toutes* les voyelles capitales est une très ancienne tradition… Les accents n'ont pas eu des naissances concomitantes et, selon les voyelles qu'ils modifiaient, ils s'imposèrent plus ou moins lentement. Les « A, I, O, U » furent rarement accentués par les graveurs de caractères — ces « accents » n'existaient pas dans les fontes de labeur —, mais les « É, È, Ê » furent toujours respectés. Les capitales accentuées comptaient parmi les lettres les plus délicates à fondre, les plus chères et les plus fragiles de la casse romaine, car l'étroitesse du talus supérieur imposait un crénage (partie de l'œil qui déborde du fût) : les accents se brisaient parfois lors

du serrage dans la forme (au XVIIIe siècle, l'accent fut parfois gravé sur le côté : « E´ »). On conçoit que certains imprimeurs aient tenté d'en raréfier l'usage. Cet argument, le seul à bénéficier d'un semblant de motivation, est évidemment caduc aujourd'hui.

**Mots souvent maltraités :**

À (la claire fontaine, la recherche du temps perdu, demain, bientôt, etc.).

Âmes.

Écosse, Éden, Édom, Égypte, Élam, Épire, Équateur, Érié, Érythrée, États-Unis, Éthiopie, Étolie, Étrurie.

Écouen, Élée, Éleusis, Épernay, Éphèse, Épidaure, Épinal, Étampes, Étaples, Étretat, Évian-les-Bains, Évreux, Évry.

Éboué, Écho, Édith, Édouard, Égérie, Électre, Éléonore, Éliane, Élie, Élisabeth, Élisée, Éloi, Émile, Émilie, Éole, Éon, Épictète, Épicure, Érasme, Érato, Ésope, Étiemble, Étienne.

Église, État, Épîtres, Établissement, Éthique, Étrusques, Évangiles, Évêché.

Èbre, Ève, Èze.

Être.

Île, Île-de-France, Île-d'Yeu (commune).

Les abréviations et les sigles ne devraient pas échapper à l'accentuation des majuscules : N. D. É. (note de l'éditeur), A.-É.F. (Afrique-Équatoriale française), É.D.F. (Électricité de France). Leur non-accentuation est hélas l'usage dominant (voir : *Abréviation*, *Sigle*).

Les symboles et les codes normalisés sont en revanche soumis à des règles particulières qui, dans certains cas, les privent même des accents sur les minuscules… : Ne pour « néon ». Voir *Chimie*, *Unité de mesure*.

**2. ••• Accents sur les minuscules.**

Pour les noms communs, voir les dictionnaires et les grammaires de la langue française : pour les noms propres, voir les dictionnaires encyclopédiques, les atlas, etc.

Relevons simplement quelques pièges classiques :

bailler : donner ; vous me la baillez belle.

bâiller : « “On ne s’ennuie pas dans votre société”, dit Ragotte en bâillant tout grand. » – Jules RENARD, *Journal.*

bailleur : le locataire du second a tué son bailleur.

bâilleur : un bon bâilleur en fait bâiller dix.

bohème : jadis, autour de Montparnasse, patrie des bohèmes (les bohémiens, eux, sont plutôt nomades).

Bohême : autour de Prague, peuplée de Bohémiens ou, mieux, aujourd’hui, de Tchèques.

ça : pronom démonstratif. Il ne manquait plus que ça !

çà : adverbe de lieu : ses chaussettes gisent çà et là.

cote : les tirailleurs ont atteint la cote 240 ; la cote de ses actions chute.

côte : la côte de bœuf est inabordable ; la Côte également.

crête : au sommet de la côte (et du coq), il y a une crête.

Crète : la Crète est peuplée de Crétois.

cru : le bouilleur de cru ne m’a pas cru, grand cru, poireau cru.

crû : le chiendent a crû dans ma rue.

genet : petit cheval, originaire d’Espagne ; Jean Genet : écrivain français.

genêt : arbrisseau à fleurs jaunes : cette année, les genêts fleurissent tôt.

sur : ce fruit est sur, cette poire est sure ; il est sur l’île.

sûr : ce fruit est pourri, c’est sûr ; elle est sûre d’elle.

### 3. Accents, tréma, cédille, ligatures.

**3.1.** *Signes auxiliaires français.*

| | |
|---|---|
| accent aigu | É é |
| accent grave | À à, È è, Ù ù |
| accent circonflexe | Â â, Ê ê, Î î, Ô ô, Û û |
| tréma | Ë ë, Ï ï, Ü ü, (Ÿ, ÿ) |
| cédille | Ç ç |
| ligatures | Æ æ, Œ œ |

¶ Une police qui n'offre pas *tous* ces caractères (bas de casse et capitales) ne doit pas être employée pour composer un texte en français (sauf s'il s'agit d'un audacieux lipogramme).

« ÿ » a un statut spécial… Il n'appartient plus au « répertoire » français ; il figure néanmoins dans la graphie de quelques noms propres : L'Haÿ-les-Roses, Georges Demenÿ, Pierre Lecomte du Nouÿ (que depuis des décennies *Larousse* et ses suiveurs transforment en [Noüy]), Pierre Louÿs (pseudonyme de Pierre Louis), etc. Son absence n'est pas blâmable… sa présence est néanmoins *très* souhaitable.

3.2. *Signes auxiliaires étrangers.*

• Signes réservés aux ouvrages spécialisés ; leur emploi est déconseillé* dans la composition des textes *courants* rédigés en français :

Å å, Ø ø, Ş ş, Ğ ğ, etc.

*Exemples.* — Anders Jonas Ångström > Angström (ou Angstrœm), Ørsted > Œrsted.

•/•• Signes dont l'emploi est recommandé, mais dont l'absence ne peut et ne doit pas être considérée comme fautive dans les •• textes rédigés en français :

| | |
|---|---|
| accent aigu | Á á, Í í, Ó ó, Ú ú |
| accent grave | Ì ì, Ò ò |
| tréma | Ä ä, Ö ö, Ÿ |
| ligature | IJ |
| tilde | Ã ã, Ñ ñ, Õ õ |

*Exemples.* — Les Länder allemands, l'IJ, l'IJsselmeer, Franz Lehár, cañon (canyon), Marañón.

* Déconseillé, car difficile et dangereux. Si l'on compose Ørsted, on indique au lecteur que les particularités des divers alphabets latins sont respectées. On n'a pas le droit d'ensuite le décevoir ou, pis, de le tromper en composant Ceausescu, Walesa… > Ceaușescu, Wałęsa. On peut objecter que bien mince est la différence entre les signes dont l'emploi est recommandé dans les textes courants (Á, Ú, Ò, Ö, IJ, Ñ, etc.) et les réprouvés, cantonnés chez les spécialistes (Å, Ø, Ş, Ğ, etc.)… et

Si certains signes sont indisponibles, reste le recours à la tradition : Ä ä, Ö ö > Æ æ, Œ œ. Pour ceux qui récusent tout signe étranger, restent les irréprochables graphies francisées : Lehar, Maranon.

¶ Les polices courantes permettent d'obtenir tous les caractères spéciaux de quelques langues utilisant les caractères latins :

| | |
|---|---|
| albanais | Â â, Ë ë, Ç ç |
| allemand | Ä ä, Ö ö, Ü ü, ß |
| danois | Å å, Ö ö, Ø ø, Æ æ |
| espagnol | Á á, É é, Í í, Ó ó, Ú ú, Ü ü, Ñ ñ |
| finnois | Å å, Ä ä, Ö ö |
| français | À à, Â â, É é, È è, Ê ê, Ë ë, Î î, Ï ï, Ô ô, Ù ù, Ü ü, Æ æ, Œ œ, (Ÿ, ÿ), Ç ç |
| italien | À à, È è, Ì ì, Î î, Ò ò, Ù ù |
| néerlandais | É é, È è, Ê ê, Ë ë, Ó ó, Ò ò, Ô ô |
| norvégien | Å å, Ø ø, Ö ö, Æ æ |
| suédois | Å å, Ä ä, É é, Ö ö |

En revanche, des polices spéciales sont nécessaires pour obtenir aisément tous les caractères des langues suivantes :

| | **Police courante** |
|---|---|
| hongrois | Á á, É é, Í í, Ó ó, Ö ö, Ú ú, Ü ü |
| islandais | Á á, É é, Í í, Ó ó, Ö ö, Ú ú, Æ æ |
| polonais | Ó ó |
| portugais | Á á, À à, Â â, Ã ã, É é, È è, Ê ê, Í í, Ì ì, Ó ó, Ò ò,Ô ô, Õ õ, Ú ú, Û û, Ç ç |
| roumain | À à, Â â, È è, Ì ì, Î î, Ù ù |
| tchèque | Á á, É é, Í í, Ó ó, Ú ú |
| turc | Â â, I ı, Î î, Ö ö, Ü ü, Û û, Ç ç |

que l'argument avancé peut s'appliquer aux deux catégories. Il me semble cependant que les accents aigu et grave, que le tréma, présents en français sur d'autres voyelles, que la ligature IJ et le tilde (admis depuis fort longtemps dans nos dictionnaires) s'intègrent si naturellement au sein d'une composition française qu'ils n'indiquent en rien que tous les caractères spéciaux de toutes les langues usant de l'alphabet latin y seront nécessairement reproduits.

**Police spéciale**

| | |
|---|---|
| hongrois | Ő ő, Ű ű |
| islandais | Ð ð, Þ þ, Ý ý |
| polonais | Ą ą, Ę ę, Ć ć, Ł ł, Ń ń, Ś ś, Ź ź, Ż ż |
| portugais | Ẽ ẽ |
| roumain | Ă ă, Ş ş*, Ţ ţ* |
| serbo-croate | Č č, Ć ć, Đ đ, Š š, Ž ž |
| tchèque | Ě ě, Ů ů, Ý ý, Č č, Ď ď, Ň ň, Ř ř, Š š, Ť ť, Ž ž |
| turc | İ, Ğ ğ, Ş ş |

**3.3.** • *Signes auxiliaires monstrueux* (qu'il ne faut pas confondre avec des formes similaires appartenant à certaines langues) ; leur emploi est à proscrire dans tous les textes composés en français qui ne sont consacrés ni à la phonétique ni à la prosodie : Ā ā, Ō ō, Ū ū, etc., voir : *Transcription, translittération.*

*Exemple.* — {'Abd Allāh} : il n'est pas nécessaire de savoir écrire l'arabe pour être persuadé que les Arabes n'écrivent pas ainsi le nom du père de Mahomet. Alors, pourquoi nous ? Pour transcrire la prononciation, l'accentuation ?

*Exemple.* — {Tōkyō} : pour combiner les charmes de notre alphabet et ceux de l'alphabet phonétique ? [purkwa pa] ? Mais c'est se donner bien du mal pour des gens qui depuis des siècles prononcent London *Londres* (ville peuplée de Londoniens) et Praha *Prague* (ville peuplée de Pragois ou de Praguois).

## Le français a-t-il besoin d'accents ?

**À France-Langue, du 25 mars au 9 juillet 1997.**

*O. Bettens : L'« autre » en question, faut-il le rappeler, écrivait un français quasiment sans accent, ce qui ne l'empêchait pas d'être savoureux. Comparée à celle de Rabelais, la prose que nous écrivons aujourd'hui, en dépit des nombreux accents qui l'émaillent, est hautement insipide. Tout cela pour dire que le français, en tant que langue écrite, s'est constitué sans accent et a fonctionné sans accent (ou presque) durant les deux tiers de son existence.*

* Avec une « virgule » souscrite, et non une cédille…

Je ne discuterai pas vos goûts, bien que sur ce point ils soient fort éloignés des miens. On a bien le droit de ne pas aimer les accents.

Pour illustrer une description personnelle de l'évolution de notre orthographe, je ne suis toutefois pas persuadé que l'on puisse appeler si aisément Rabelais à la rescousse.

À ce genre de sollicitation, voici ce que répond une spécialiste (Nina Catach, *les Délires de l'orthographe*) de l'histoire de l'orthographe française : « En attendant, s'il vous plaît, ne jugez pas l'orthographe de la Renaissance d'après celle de notre bon maître Rabelais. Il ne s'agissait que de l'une de ces farces dont il a le secret. »

La prose hautement savoureuse de Rabelais est truffée d'archaïsmes graphiques (pour son temps…) auprès desquels les malheureux accents qui vous consternent ne sont que facéties discrètes.

*O. Bettens : Même si je n'éprouve pas pour eux un amour immodéré, je ne peux pas dire que je n'aime pas les accents. En tous les cas, je les utilise comme tout francophone normalement scolarisé et je ne milite nullement pour leur suppression… Mais j'éprouve une certaine mauvaise humeur lorsque j'en trouve là où il n'y en avait pas (ou peu) à l'origine, c'est-à-dire dans les éditions de textes du Moyen Âge, de la Renaissance et aussi dans les grands textes classiques.*

Je vous comprends… mais il existe des éditions adaptées à tous les publics (des écoliers aux médiévistes ou aux seizièmistes, aux dix-septièmistes…). Je ne suis pas enseignant, mais j'ai toutefois le sentiment qu'il ne serait guère pédagogique d'imposer aux élèves la lecture de Rabelais, de Montaigne, de Ronsard, ou même de Molière, ou même de Voltaire dans des graphies d'époque.

*O. Bettens : Quant à la graphie de Rabelais, qui est surtout celle de ses imprimeurs, elle est parfaitement représentative de l'orthographe traditionnelle de la Renaissance, c'est-à-dire non encore influencée par les divers courants réformistes qui marquent la seconde moitié du XVI^e siècle. En cela, elle est magnifique, n'en déplaise à M^me Catach, dont les travaux sont par ailleurs remarquables.*

Alors là, je ne vous suis plus du tout…

— Dans un précédent message vous mettiez en avant le génie de Rabelais et la saveur de sa graphie, et aujourd'hui vous affirmez que cette graphie est surtout celle de ses imprimeurs. Difficile de discuter vos arguments, s'ils changent d'une semaine à l'autre…

— D'autant que les plaisantins qui ont introduit les accents dans le français écrit sont les imprimeurs de la Renaissance. L'accent aigu dès 1530, avec Robert Estienne.

— Pourquoi voulez-vous que votre apologie de l'orthographe de la Renaissance déplaise à M^me^ Catach, puisque vous dites exactement la même chose qu'elle ? Je vous rappelle que sa phrase citée se contentait de réfuter les sollicitations abusives de Rabelais… Par parenthèse, les travaux historiques de Nina Catach sont certes remarquables, mais je suis loin de partager tous ses points de vue sur la situation actuelle et singulièrement pas, puisque c'est le sujet, son curieux penchant pour l'accent plat (qui pourrait remplacer l'aigu et le grave).

*O. Bettens : Heureux temps en vérité que cette Renaissance où une graphie pouvait être archaïsante ou novatrice, traditionnelle ou réformiste, étymologisante ou phonétisante, administrative ou littéraire, négligée ou soignée, et pas seulement (et tristement) correcte ou incorrecte, comme c'est le cas aujourd'hui…*

Heureux temps en vérité que cette Renaissance où l'on passe du livre manuscrit au livre imprimé, et où, par conséquent, ceux qui imposent l'usage graphique ne sont plus tout à fait les mêmes… Navré, mais j'ai un faible pour les imprimeurs-typographes de la Renaissance… et pour leurs accents.

*O. Bettens : De même que certains cuisiniers sans génie recouvrent indistinctement leurs plats de béchamel, ce qui a pour effet d'ajouter à bon compte un certain nombre de calories, mais supprime toute surprise gustative, de même nous utilisons, avec une efficacité indéniable, mais avec une terne monotonie, une orthographe lisse et insipide.*

Si je vous lis bien, depuis que l'Académie a corseté notre orthographe, notre langue écrite est recouverte de béchamel ? La prose lumineuse ou fulgurante de quelques écrivains, à l'orthographe lisse et insipide, me semble avoir été confectionnée en suivant une recette différente. Par ailleurs, si Queneau est dans la béchamel, il fait des grumeaux. Mais c'est un autre débat… […]

Au risque de me faire de nouveaux amis, je crois qu'écrire en éliminant systématiquement l'accentuation n'est aisé que pour ceux qui écrivent rarement à l'aide d'un clavier. Ceux qui tous les jours pianotent pendant des heures ont de tels automatismes que l'on voit mal pourquoi ils se donneraient une peine considérable pour défigurer leur orthographe… Écrire moins vite chaque phrase dans le seul dessein d'être compris par des correspondants qui n'auraient qu'à consacrer quelques secondes pour régler leur logiciel me semble une curieuse idée. En outre, il y a un risque : acquérir de nouveaux automatismes qui engendreront des fautes dans des circonstances où elles ne sont pas souhaitables.

*O. Bettens : Si l'on veut aller plus loin, il faut faire intervenir les statistiques… Je pense qu'il ne serait guère difficile de montrer, en utilisant des textes d'une certaine longueur (quelques pages) pris au hasard, qu'après suppression*

*aléatoire de 20 % des lettres, la proportion des mots et des phrases qui resteraient compréhensibles serait très importante (nettement supérieure à 80 %).*

On peut même s'amuser à déterminer des seuils, des limites, faire intervenir divers paramètres (nature du texte, niveau culturel du cobaye, etc.). Je ne conteste pas l'intérêt de ces expériences dans les laboratoires, du moment qu'elles y restent. Les transformer en pourvoyeuses d'alibis… c'est une autre affaire.

Quant à la proportion « des mots et des phrases compréhensibles sans grande hésitation » en l'absence d'accents, admettons, pour vous faire plaisir, qu'elle soit de 99,9 % (pour des textes, je le suppose, qui avec leurs accents offriraient 100 % de mots et de phrases compréhensibles sans grande hésitation). Ce millième incompréhensible ou simplement ambigu me fait beaucoup de peine. D'autant qu'il est peut-être décisif. Vous tirez argument de cet hypothétique 99,9 % pour conclure que « le débat sur les accents et les réseaux n'est pas gouverné par des impératifs de communication mais se situe sur le terrain de l'affectif ». Qu'il y ait là de l'affectivité, c'est certain, mais pourquoi exclure les « impératifs de communication » ? L'un d'eux n'est-il pas l'élimination de *toutes* les erreurs (évitables) ? S'agissant de la simple transmission physique de l'information, si vous aviez à choisir entre une technique qui s'acquitte de sa tâche sans erreur et une autre qui introduit nécessairement 99,9 % d'erreurs, que feriez-vous, où irait votre préférence ? En tant qu'épistémologue, diriez-vous que les partisans de la première sont des puristes réactionnaires et que les partisans de la seconde sont des esprits ouverts, de fins réformateurs ?

*Alb : Les moines aiment beaucoup les* jeunes*.*

Beau modele, ce jeune ! Beau modelé, ce jeune ! Beau modèle, ce jeûne ! Ne me dites pas que ces moines sans accent se rapprochent dangereusement des colons. Difficile dans ces conditions d'accepter que l'accentuation soit un problème qui ne concerne que les mouches.

*K. Mukund : Autre chose : pourquoi* courriel*, au fait ? Puisqu'il s'agit de courrier électronique, ne devrait-on pas écrire* courriél*, à moins de tout transcrire en lettres capitales ? Pourquoi l'accent aigu de électronique tomberait-il ?*

L'accent tombe parce qu'il est inutile, ce qui est la meilleure des raisons. En outre, dans une telle position, il serait fautif, mais c'est peut-être secondaire… Écrivez-vous *Minitél* ?

En outre de l'outre, même s'il n'était pas fautif, il faudrait quand même le faire tomber, car « courriel » est un mot-valise. Certes, il associe *courrier* et *électronique*, mais il est subtil de faire comme si le *e* était commun aux deux composants : courrier et electronique. L'accent n'apporterait pas grand-chose

à la perception d'« électronique » mais gênerait celle de « courrier ». Ben ça alors… Voilà que je me mets à défendre *courriel*… Bravo, la D.G.L.F. !

## Questions d'orthographe et de langue

**À Typographie, le 24 juin 1997.**

*P. Cazaux : Comment faites-vous pour savoir s'il faut ou non un accent sur la capitale initiale de certains noms propres, comme* Édouard*, ou* Éliane *? Pour ma part, j'essaie de trouver un nom commun qui y ressemble, et j'applique la même règle. Exemple :* édulcorer *ou* élision*. Qu'en pensez-vous ? Et s'il n'y a pas de correspondance ?*

Votre méthode est très, très risquée… même si l'on se contente de l'appliquer aux seuls noms propres français (pour les autres, les erreurs potentielles sont innombrables).

D'où va-t-on tirer *Ève* (*ève*) ? D'*événement* ? Et Antoine *Etex* ? D'*été*… ou de Pierre *Étaix* ? […] Impossible d'éluder l'absence de l'accent… Les analogies de ce genre sont dangereuses bien au-delà de l'initiale, et la *clémence* a souvent défiguré *Clemenceau*…

S'il n'y a pas de correspondance, le mieux est de rester sur la même ligne : lorsque l'on ignore la graphie d'un nom propre, la seule méthode fiable consiste à consulter un ou plusieurs ouvrages de référence…

**À France-Langue, du 25 mai au 5 juin 1998.**

*H. Landroit : En ce qui concerne l'accent circonflexe : les recommandations orthographiques de 1990 proposent de le supprimer sur le* i *et sur le* u*, étant donné que sur ces deux lettres il n'a plus de portée phonétique.*

Pas si simple… La « règle (?) simplifiée » engendre des exceptions à la pelle… Pour être clair : elle ne « crée » pas ces formes, qui existaient déjà, elle leur confère l'enviable statut d'« exceptions »… L'accent circonflexe est supprimé sur le *i* et sur le *u*… excepté…

Voyons le *Journal officiel* (je sucre les exemples) : « […] Excepté dans les cas suivants * : a) Dans la conjugaison, où il marque une terminaison : Au passé simple (première et deuxième personnes du pluriel). À l'imparfait du subjonctif (troisième personne du singulier). Au plus-que-parfait du subjonctif

* Attention aux exceptions des exceptions ! La nouvelle « règle simplifiée » est que les formes féminines et plurielles n'ont plus droit à l'accent (comme c'est déjà le cas pour *dû*, *due*, *dus*, *dues*), puisqu'elles ne peuvent être confondues avec d'autres adjectifs. Pourquoi pas ? C'est plutôt une bonne idée. C'est vite dit… *Sure*, qui respecte

(troisième personne du singulier). b) Dans les mots où il apporte une distinction de sens utile : dû, jeûne, les adjectifs mûr et sûr, et le verbe croître. [...] Sur ce point comme sur les autres, aucune modification n'est apportée aux noms propres. On garde le circonflexe aussi dans les adjectifs issus de ces noms. »

Bref, l'orthographe simplifiée consiste à écrire *croître* mais *accroitre*...

Question... Dans l'orthographe rectifiée, « [il] parait... », c'est quel verbe ?

*Remarque.* — Tout le monde sait que l'homographie n'est pas un véritable problème, car les cas d'ambiguïté effective sont rares. On peut certes l'ériger en motif d'exception... mais alors... autant respecter les principes que l'on s'est imposés lors d'une réunion précédente...

Comme avec le tréma, il est éclairant de mettre en regard les recommandations anticirconflexistes de 1990 et les dernières éditions des dictionnaires d'usage courant.

Comme le dit si bien Josette Rey-Debove : « Il faut se rendre à l'évidence ; ce ne sont pas les qualités fonctionnelles de la langue qui intéressent les Français, mais plutôt ce qui les surprend et ce qui les charme sans servir à rien. »

*H. Landroit : Il faut savoir aussi (mais là je m'aventure à nouveau en terrain miné car ce genre d'arguments est tout de suite interprété comme une « officialisation de la faute ») que l'accent circonflexe est le principal responsable des fautes d'orthographe.*

Moi, en tout cas, je n'interprète pas cet argument comme vous semblez le croire... Pour une raison simple, qui vous surprendra peut-être : je n'accorde pas une grande importance aux « fautes » d'orthographe... [...] Pardonnez-moi de retourner une fois de plus l'argument : c'est vous (j'entends les partisans déterminés de toutes les rectifications) qui êtes obsédés par le « problème de la faute »...

Accessoirement, je suis payé pour éliminer ces fautes, mais, essentiellement, je dois vérifier qu'un texte est digne d'intérêt, et quand il n'en a guère je suis parfois chargé de le modifier pour faire accroire qu'il en a beaucoup. C'est une évidence, veuillez me la pardonner, mais un tissu de conneries peut dès l'origine ne receler aucune faute d'orthographe, il demeurera toujours un tissu de conneries ; un chef-d'œuvre manuscrit peut être farci de fautes d'orthographe, c'est, contre l'avis de tous les débusqueurs de fautes, un chef-d'œuvre. Il suffit de lui donner un coup de chiffon pour qu'il rutile.

la nouvelle « règle générale d'élimination de l'accent circonflexe sur *u* », viole la nouvelle « exception à la règle » qui veut que l'accent soit maintenu dans les homographies d'adjectifs... En effet, c'est (maintenant...) à la fois le féminin de *sûr* et de *sur* (acide)...

Une orthographe parfaite sur une prose parfaite, ça a de la gueule. Il serait dommage de ternir volontairement les dorures au seul profit des allergiques au chiffon.

Les fautes d'accentuation, singulièrement pour le circonflexe et singulièrement dans les copies d'élèves, sont plus que vénielles, elles comptent pour du beurre… L'idée absurde, ce n'est pas de conserver l'accent circonflexe, c'est de considérer son absence « fautive » comme un éventuel critère d'appréciation, voire de sélection. À ce compte-là, et pour user de l'argument que vous redoutiez bien qu'au fond ce soit le vôtre, tous les contresens sur Descartes (inévitables et présents dans la plupart des copies) devraient nous conduire à éliminer du programme ce fauteur de troubles.

Je ne suis pas l'odieux réactionnaire que vous imaginez : je suis pour l'élitisme de masse, je suis pour que le français conserve sa grâce… afin que tous en profitent et en jouissent. Certes, cette grâce ne réside pas dans quelques accents circonflexes… mais un péril la menace si l'on considère que ce qui complique l'apprentissage du français peut être « évacué » sous ce seul prétexte.

J'insiste : nous « parlons » ici de la langue écrite… Elle n'est pas uniquement destinée à la rédaction de textes insignifiants, de dissertations imposées, de notes au personnel, de courriers électroniques ou de modes d'emploi… Elle est aussi celle des poètes de sept ans.

*H. Landroit : Si sa suppression simplifie la vie de nos potaches, nous risquons d'entendre parler encore du fameux « nivellement par le bas ».*

Pas de ma part. Je ne crois pas que l'éventuelle suppression de l'accent circonflexe sur quelques mots accentue, si j'ose dire, le risque de nivellement par le bas. Si ce risque existe, il est engendré par des suppressions beaucoup plus « lourdes »…

*H. Landroit : Avec ce principe, on peut aller très loin (*bonhomie*, le* nénuphar *avec* ph *s'étale plus paresseusement sur l'eau qu'avec* f*, un* chariot *est plus ramassé qu'une* charrette*, et j'en passe). Le but de l'orthographe n'est pas de « surprendre » ou de « charmer sans servir à rien ».*

Permettez-moi de vous faire observer que Josette Rey-Debove n'a nullement édicté un « principe » et encore moins assigné un tel « but » à l'orthographe… Elle a simplement observé une caractéristique de mes compatriotes. (Pour la corriger et pour vous faire plaisir : d'un grand nombre de mes compatriotes s'intéressant à la langue écrite.) À part ça, je suis évidemment pour l'alignement des *charriots* sur les *charrettes*… et les *nénufars* me comblent. Pour *bonhommie*, je suis plus réservé…

*H. Landroit : « Question… Dans l'orthographe rectifiée, [il]* parait*…, c'est quel verbe ? » Le contexte nous renseigne tout de suite !*

Beaucoup de contexte ! Car un peu ne suffit pas : « Tous les jours, à Paris, il parait des canards. »

Dans un cas (mais seulement avec l'« ancienne » orthographe…), cette phrase peut parfaitement vivre seule. Je veux bien admettre que jouant sur deux acceptions d'un même substantif je force un peu la note, mais… franchement, ne croyez-vous pas que notre habituel petit accent circonflexe permettrait d'y voir clair dans l'instant et de distinguer le présent de *paraître* et l'imparfait de *parer*… donc, par la même occasion, de préciser le sens de canard, donc… d'éclairer et même d'établir le contexte ? Qu'est-ce que ça peut faire qu'un écolier oublie l'accent de *paraît* dans une copie d'examen ? Quelques années plus tard, ayant grandi et beaucoup appris, il sera bien content de le retrouver pour lire ou écrire sans effort une phrase comme celle que je viens de donner en exemple.

*P. Andries : Expliquez donc pourquoi vous êtes contre* argüer *et* accroitre*, si ce n'est que vous les considérez comme des formes orthographiques fautives ?*

Je croyais l'avoir fait… Je suis, sur ce point précis (tréma), totalement opposé à une « réforme » qui abroge une « règle » (en l'occurrence une « convention techniciste »…) extrêmement simple (le tréma toujours sur la seconde voyelle) dans le seul dessein de faire coïncider la graphie et la prononciation (supposée « bonne »…) de deux ou trois mots rares… Mauvais calcul…

Pour l'accent circonflexe, c'est une autre affaire, beaucoup moins simple. Plutôt que d'élaguer à la tronçonneuse et uniquement sur le i et le u, on pourrait s'amuser à en greffer quelques-uns sur d'autres voyelles…

Les « zônes grâcieuses », par exemple, élimineraient quelques « fautes », ce qui comblerait en partie les attentes des réformateurs… (Je crois que je n'aurais pas dû écrire ça…)

*P. Andries : Quel est le critère que vous appliquez ici ?*

Celui de tout le monde : la norme officieuse… et tout le monde sait où la trouver… Je n'en ai pas d'autre et je n'ai aucune compétence ou autorité particulière pour la modifier à mon gré. Cela ne signifie pas que je considère que tout va pour le mieux dans la meilleure des orthographes et cela ne m'empêche surtout pas de porter des « jugements » personnels sur elle et sur les éventuelles rectifications que des gens pressés voudraient lui apporter… Cela ne m'interdit pas non plus, dans ma pratique quotidienne, de la bousculer et même de l'enfreindre quand ça me chante…

*P. Andries : De même pour* ambigüité *où est le problème ?*

Et dans *ambiguïté*, il est où le « problème » ?…

*P. Andries : Qu'il existe encore des aiguilles sans tréma ? Si on changeait ça en* aigüille*, seriez-vous alors d'accord ?*

Argh !… Vous voulez m'achever ?… Je ne serais même pas d'accord si vous me proposiez des *aiguïlles*… même « grâcieusement »…

À Langue-Fr., le 8 septembre 1999.

*L. Bentz :* Me trompè-je *(depuis 1990).* Me trompé-je *(avant 1990, avec une prononciation è).*

Français : « Me trompé-je » (avant *et* après 1990).

Français dit rectifié : « Me trompè-je » (depuis 1990, dans quelques cercles étroits).

À F.L.L.F., le 4 janvier 2000.

*R. Budelberger : Pourquoi [tatillon est-il] le seul (?) dérivé de tâter dépourvu de circonflexe accent ?*

Je l'ignore. Peut-être parce que le lien fut très tôt rompu ? Régularisons les séries… Plutôt que de suivre les barbares élagueurs du Cons. sup. de la française langue qui décoiffent aveuglément nos voyelles*, posons de délicats couvre-chefs sur *tâtillon* ou *grâcieux*… Pas gagné d'avance… Faut du courage pour s'y risquer…

Comment ? Je mélange bêtement chapellerie et sylviculture ? Bon, d'accord, remplacez *couvre-chef* par *cime*…

*A. Demerson : J'en pense que je me suis frotté la première fois à l'orthographe il y a fort longtemps, que les personnes d'un certain âge, pour ne pas dire d'un âge certain, ne changent pas leurs habitudes, et que donc je ne mets pas de chapeau à* tatillon *ni à* gracieux.

Moi non plus (je n'en ai pas les moyens), mais je me garde bien de justifier ma pratique par l'âge… Cette position est indéfendable… Changez-en tant qu'il en est encore temps…

À F.L.L.F., le 19 janvier 2000.

*A. D. : « Sur les premiers billets [de 50 F], il était écrit* Saint-Éxupéri.*» Voilà qui m'étonnerait fort.*

C'est pourtant vrai… Enfin… n'exagérons rien… Laissons tomber le *i* qui n'a rien à voir dans cette affaire de caps accentuées…

Les premiers billets (j'espère que vous en avez gardé un…) étaient affublés d'un étonnant *Saint-Éxupery*…

À F.L.L.F., le 14 février 2001.

*D. Didier : On enseigne trop souvent que l'accent circonflexe ne noterait qu'un* s *disparu alors qu'il pouvait posséder une valeur distincte.*

* J'entends déjà les groupies du Cons. sup. rétorquer que les « â » ont échappé à la tronçonneuse, que seuls les *î* et les *û* ont dégusté… Dont acte anticipé…

Oui, et pour rester dans le domaine néerlandais, notre *bôme* exprime fort bien l'allongement de *boom*…

Encore heureux que l'emprunt soit ancien… Aujourd'hui, compte tenu de la négligente fascination ambiante, nos gréements acquerraient rapidos un cachet explosif…

À F.L.L.F., le 11 mars 2001.

*J. Heckman : Si le but est d'éviter les homographies, pourquoi maintenir l'accent pour* dûs *?*

Pour faire une faute d'orthographe…

À F.L.L.F., le 13 juin 2001.

*Daimonax : Pour finir, les* Règles typographiques en usage à l'Imprimerie nationale *[…] sont une « marche maison » (comme le titre l'indique).*

Oui, mais c'est une marche qui présente une caractéristique qui la fait accéder à un autre statut : elle est diffusée… Ajoutez le poids symbolique de la maison et, surtout, la qualité du document, vous obtenez un code… aujourd'hui considéré comme le meilleur du genre par un nombre croissant de professionnels. Il faut dire que cette tendance a été largement favorisée par le catastrophique « *Nouveau* » *Code typo* de la Fédération de la communication C.F.E./C.G.C. (successeur du *Code typographique* de la FIPEC, qui fut longtemps une référence).

Comme vous le savez, des marches, il y en a des dizaines. Chaque grande maison en a une, « réservée à un usage interne ». Ainsi les *Règles typographiques en usage au département lecture-correction Larousse*. Les divergences sont de moins en moins nombreuses. Au-delà des marches maison, vous avez parfois des protocoles particuliers, pour une collection, voire pour un seul ouvrage. J'en ai rédigé de nombreux (c'est d'ailleurs l'occupation de ma semaine).

Les écarts (je ne dis pas les « fautes »…) ressortiront de moins en moins souvent à l'orthotypographie, car celle-ci est intimement liée à la langue écrite… qui, par bonheur, n'est pas le bien des seuls typographes (et encore moins des graphistes-paoïstes…). L'accentuation ne peut être réduite à un simple problème typographique, c'est un fait de langue (« écrite », j'insiste… on ne sait jamais…). Comme vous le soulignez, la contrainte matérielle (et l'alibi corporatiste…) de l'interlignage n'existe plus dans ces termes. Ce n'était d'ailleurs pas le seul paramètre technique — les ennuis causés par le crénage (au sens ancien) latéral étaient dans certains cas résolus par les ligatures, mais impossible d'éliminer le crénage vertical des caps accentuées —, sans parler des raisons linguistiques (tous les accents ne sont pas nés et ne se sont pas

imposés le même jour… même sur les minuscules) ou économiques (les caractères crénés étaient fragiles et chers)…

*J.-M. Munier : Si, par contre, vous ne mettez pas [d'accent sur les capitales] et qu'il faille ultérieurement les rajouter, imaginez le boulot.*

Oui, mais ce n'est encore rien… Quand il s'agit de noms propres, imaginez la perte d'information, parfois irrémédiable… même en bossant…

## Les points sur les ı, les points sur les İ

**À Typographie, les 6 et 7 avril 1998.**

*P. Cazaux : Rétablir le point sur le I cap, ce qui n'est pas idiot, à mon avis, bicoze y'a pas de raison qu'il n'y soit pas. D'ailleurs, je serais curieux d'avoir la cause historique de cette absence. Je subodore une mesquine tentative d'économie datant du plomb, le point étant la partie fragile de la lettre en cas de chute, mais alors pourquoi le laisser sur les b. de c. ?*

Le plomb n'est pas en cause… mais le bec fendu. On n'a éliminé aucun point sur la majuscule, on en a attribué un à la minuscule, histoire de la reconnaître au voisinage d'autres petits bâtons plus ou moins liés… (*ui* ou *iu* ?).

Bref, le point sur le *I cap* est encore une (F.) riche idée…

*P. Cazaux : J'ai bien compris. Mais pourrais-tu développer ce que tu entends par « bec fendu » ?*

Pas grand-chose… c'était un petit accès de préciosité… Par bec fendu, j'entends tout instrument d'écriture dont la pointe est fendue (afin de favoriser la capillarité), en l'occurrence le calame (au sens strict) et, surtout, la plume de zoziau… Quel snob… Tout ça pour dire que le point sur le i est une trouvaille des copistes…

*J. André : Quand s'est transformé cet accent en point ? Nina Catach n'en parle guère !*

Accent : XIe siècle. Premiers points : fin du XIIe. Victoire définitive du point : fin du XVe… En tout cas, c'est ce qui se dit habituellement…

Comme quoi… à y regarder de plus près, il est peut-être excessif d'affirmer comme je l'ai fait que le plomb est totalement étranger à l'affaire… Il n'est pour rien, évidemment, dans l'apparition du point… mais il a sans doute quelque chose à voir dans la généralisation de son emploi…

**À Typographie, le 18 juillet 2000.**

*O. Randier : Sur les majuscules, la confusion du* I *avec d'autres choses est quasi impossible, il n'est donc pas nécessaire d'y mettre un point, c'est même déconseillé.*

Je suis bien entendu d'accord avec tes explications historiques et tes recommandations typographiques… mais ton ultime argument me fait tiquer, car… s'il est une cap qui peut être confondue dans certaines polices avec d'autres signes (l (lettre « L » bas de casse), 1 (chiffre un)…), c'est bien le I ! Par conséquent, si comme moi tu ne tiens pas à voir fleurir des İ boutonneux, ne prête pas le flanc aux contestations faciles des sectateurs de la toute-puissante Lisibilité…

Dans la plupart des linéales, un I pointé serait certes monstrueux, hideux, scandaleux et toutes ces sortes de choses, mais serait-il complètement inutile ? Pas sûr, pas gagné d'avance. Re-donc, prudence…

## Combien y a-t-il de caractères accentués dans une casse ?

**À Typographie, du 19 au 23 novembre 1998.**

*J. André : Un autre problème sous-jacent est : quelle est la liste des caractères français ? Et d'ailleurs y en a-t-il une ?*

Aucun *code typographique ne la donne (ce doit être tellement évident…) sauf à la rigueur l'*I.N. *qui est incomplet.*

À mon sens, le *Lexique de l'I.N.* est complet sur ce point… *à â é è ê ë î ï ô ù û ç æ œ*. Tu me diras, où sont les *ä*, *ö*, *ÿ* ? Eh bien, ils ne sont pas indispensables à la composition du français, c'est-à-dire, très précisément, à la composition de la langue française d'aujourd'hui. Cela ne signifie pas que ces signes et bien d'autres (*á*, *ã*, *ñ*, etc.) ne sont pas nécessaires à la composition d'un texte rédigé en français !

Le fameux *ÿ* n'intervient que dans des noms propres ; *ä* peut toujours être remplacé par *æ*… (Toutefois, on a bien raison de les employer et de tenter de les intégrer à un pangramme, mais pas à tout prix !… Bon, pour le *ä*, c'est pas encore ça… Quant au reste… oublions-le ici.)

*J.-P Lacroux : « à â é è ê ë î ï ô ù û ç æ œ ».*

Pas malin ! j'ai oublié le *ü* ! à coup sûr très utile dans la secte des Rectificateurs !

*A. LaBonté : Par ailleurs, le* ä *et le* ö *de* mälström *ne sont essentiels ni à l'écriture de ce mot, ni au français.*

Ici, je te reçois 5/5…

*A. Hurtig : Mais de notre point de vue, les « lettres de la langue » ne sont pas nécessairement françaises.*

Qu'un typographe (au sens très large…) ait besoin de nombreux signes « exotiques » pour composer un texte rédigé en français, c'est évident, mais cela ne change rien au fait qu'un nombre limité de signes alphabétiques est nécessaire à la composition de la langue française…

*A. Hurtig : À ce propos, j'ai toujours été intrigué par la position des accents circonflexes dans la ligne consacrée par l'*I.N. *à l'espéranto : ils sont très hauts, sans doute pour s'aligner avec le* circonflexe *sur le* h*. Le problème, c'est que c'est assez laid, et que cet espace vide entre la lettre et son diacritique n'est pas réellement justifié. Est-ce que c'est traditionnel en espéranto ?*

Non… Ces faux circonflexes indiquent les consonnes chuintantes. Sur le *u*, j'ai bien l'impression que c'est une erreur… Confusion avec l'accent bref… qui est pourtant bien arrondi… et orienté à l'inverse du circonflexe…

L'I.N. n'a visiblement pas de police espérantiste (je la comprends…). Elle a bricolé un machin atroce avec des chapeaux à la con qui ne sont ni du corps ni même de la police… Elle les a situés (à l'origine) sur l'interligne (impossible de faire autrement), donc en ligne…

*A. Hurtig : Est-ce qu'il n'aurait pas mieux valu aligner tous les circonflexes à une hauteur normale, quitte à caser au chausse-pied celui du* h *à côté de la hampe ?*

Et comment tu aurais fait ça avec des caractères en plomb ?… Deux coups de scie, quatre coups de lime (× 6) à l'aide de la servante JiDienne ?…

Bon […] elle aurait pu y parvenir avec une simple paire de ciseaux… mais vu que le monteur a déjà été incapable d'aligner correctement quelques lignes, vaut sans doute mieux qu'elle s'en soit abstenue…

*A. Hurtig : À la date d'édition (1994 pour mon exemplaire), j'aurais sorti mon Fontographer ou mon FontStudio, et j'aurais essayé de travailler proprement.*

Je te rappelle que les polices reproduites dans ce tableau de guingois sont des plombs ! S'agit pas de les péter… Oui, notre bonne I.N. aurait pu vectoriser tout ça… mais elle aurait mieux fait de montrer qu'elle savait encore ce qu'est la composition chaude ou, plus bêtement encore, le montage au quart de poil…

## Capitales accentuées : principes fondateurs

À France-Langue, le 29 mai 1997.

*P.-O. Fineltin : Je pense que des choix graphiques dans certains documents — publicitaires par exemple — nécessitent parfois de ne pas mettre l'accent. C'est donc, je pense, le besoin (de sens ou d'aspect) qui guide l'accentuation.*

D'accord… mais vous êtes à la limite de l'image et du texte… Là, un peu de souplesse ne fait pas de mal…

À France-Langue, du 2 mars au 16 avril 1998.

*B. A. Donvez : Bien que l'usage d'accentuer les majuscules se répande, quelques irréductibles gallocentriques cherchent à y résister…*

Je ne vois pas où est le gallocentrisme chez ces irréductibles… La proposition inverse serait beaucoup plus proche de la réalité. Les capitales doivent être accentuées. Tous les codes l'affirment… Cette unanimité est bien rare…

*P.-O. Fineltin : La corporation imposa donc la norme de la majuscule non accentuée aux correcteurs d'édition.*

Pas si simple… Pour le À (accent purement diacritique) et bien sûr pour les accents (et les trémas) sur les I, O et U cap, vous avez en partie* raison… mais certainement pas pour les divers E accentués ! La « norme » typographique de base a *toujours* été l'accentuation des E (accents grave, aigu et circonflexe)… Ils appartenaient à la plupart des bonnes polices de labeur. Ça se conçoit : leur absence (surtout celle du É…) peut entraîner des difficultés de prononciation et surtout de graves erreurs d'interprétation dans une compo en toutes caps ou en petites caps, ce qui est rarement le cas avec les autres voyelles accentuées (même le ù…).

*O. Bettens : Est-ce à dire que l'« usage » typographique de base a* souvent *été contraire à la « norme » ?*

Certes… mais il est difficile d'apprécier ce « souvent »… À quelle époque et, surtout, dans quel type de composition ou d'ouvrage ? Je n'imagine pas les contours de la « norme typographique » de telle ou telle période à partir d'observations partielles de l'usage mais je tente de la saisir grâce à l'étude des manuels et des codes typographiques, type d'ouvrages dont la conception et la multiplication sont liées à l'évolution des techniques et rédigés, souvent (donc… pas toujours), par des gens qui connaissaient plutôt bien leur métier et leur langue.

*O. Bettens : Cela est vrai pour les mots ou phrases entièrement imprimés en capitales, pas pour les majuscules initiales, il me semble…*

Il est certain que le défaut d'accentuation des capitales est surtout gênant dans les compositions en capitales. Pour autant, il ne faut jamais oublier que dans les compositions en bas de casse, les noms propres ont toujours l'initiale en capitale. Leur refuser l'accentuation est une erreur à mon sens manifeste…

* En partie, car certaines polices comprenaient ces capitales et petites capitales accentuées, indispensables dans les compositions soignées. Il est vrai que la fragilité (crénage supérieur) des capitales accentuées n'a guère favorisé leur emploi. Il faut ajouter les éventuelles difficultés d'interlignage.

*O. Bettens : Lorsque j'écris, je ne mets pas d'accents sur les majuscules initiales : à l'école, on nous comptait une demi-faute pour une majuscule accentuée. Ce sont des choses qui marquent. Je ne vois pas pourquoi je changerais (aucune « norme », en tout cas, ne me fera céder)…*

S'agissant de votre « écriture », personne (en tout cas, pas moi) ne songe à vous imposer le respect d'une quelconque norme « typographique »…

*O. Bettens : Je viens de jeter un coup d'œil au* Guide du typographe romand *(éd. 1993, p. 37), qui est plutôt normatif, et j'ai été surpris de lire ceci : « On ne met pas d'accent à la lettre initiale (capitale) d'un mot en bas de casse :* Ame/Emile/Ere*. […] En revanche, on met les accents dans un mot ou une phrase entièrement en capitales :* AVÈNEMENT/DÉJÀ/ÉMILE*. » On peut bien sûr dire que ce* Guide *« a tort ». Il n'empêche qu'il jouit ici d'une autorité indéniable parmi les professionnels et qu'il est souvent la référence ultime des « typographes amateurs » que le développement de l'informatique a fait fleurir.*

En la matière, le problème n'est pas d'avoir tort ou raison… mais de justifier ses choix en avançant au moins une raison recevable, quelle que soit sa nature (historique, technique, linguistique, etc.). Or, ici, que dalle… Faut faire comme ça parce que je le dis, point, circulez. « Pourquoi ? » est une question aujourd'hui inconnue chez les rédacteurs de codes. On les comprend. Or, cette différence de traitement entre « tout cap » et « capitale initiale » mériterait quelques explications… non ?

Au petit jeu des tables de la Loi typographique immanente, d'autres prophètes (*Imprimerie nationale*), dont l'autorité est encore plus indéniable, répondent ceci : « On veillera à utiliser systématiquement les capitales accentuées, y compris la préposition À. »

Il ne sert à rien de jouer au ping-pong avec des codes-raquettes. Quelle que soit la question traitée, je peux vous affirmer que je trouverai toujours deux citations pour illustrer un parti et son contraire… Encore une fois, ce qui compte, c'est la motivation des prétendues règles. S'agissant des capitales initiales accentuées, composer systématiquement *Eve*, *Erasme*, *Ephèse* est une monstruosité pédagogique.

*O. Bettens : Comme vous y allez…*

Ce n'est pas moi qui y vais… mais la plupart des éditeurs de manuels scolaires… C'est un des impératifs de la profession, une norme, en quelque sorte… C'est également la norme pour les dictionnaires… Imaginez-les sans la moindre cap accentuée et vous verrez ce que j'entends par « monstruosité pédagogique »…

Dès lors que l'on apprend à un enfant qu'*Érasme* s'écrit avec un *E accent aigu*, dès lors que ses dictionnaires lui confirmeront toujours ce petit fait, je ne

vois pas bien pourquoi on s'amuserait à lui expliquer que cet accent doit disparaître dans la plupart des occurrences composées et dans toutes les occurrences manuscrites… Il est vrai que je ne suis pas pédagogue…

*O. Bettens : Mais cela pose à nouveau des questions fondamentales au sujet des normes et de leurs rapports avec les usages. À mon avis, on peut répondre de trois manières :*

*1. la norme est l'usage. Autrement dit, il suffit que, au sein d'une société donnée, on ait collectivement recours à un usage pour qu'il acquière le statut de norme. C'est une vision que défendraient probablement certains linguistes, mais qui ne s'applique guère à la typographie — je ne crois pas qu'ici vous me démentirez.*

Bien sûr… je suis d'accord. Toutefois, les temps changent, comme disait Bob. La composition typographique n'est plus totalement à l'abri du vent. Il n'est pas exclu que cette vision fasse à l'avenir des adeptes hors du cercle des linguistes.

*O. Bettens : 2. La norme est inductible à partir de l'usage. Autrement dit, c'est en triant le « meilleur » usage du « moins bon » qu'on arrive à dégager une norme. Ceci correspond à la démarche des grammairiens du xvii*e *siècle, dont Grevisse est un descendant. La raison intervient ici, mais uniquement pour décider qui est détenteur du « bon usage », en se basant pour cela sur des critères essentiellement non linguistiques (les plus riches, les plus puissants, les plus instruits, les mieux nourris, etc.).*

Certes, mais la comparaison est osée, car, s'agissant de la composition typographique, le jeu de la norme et des usages fait intervenir des contraintes que la grammaire ne connaît point et, au premier chef, des contraintes techniques ! Oublier ce fait conduit à se méprendre (historiquement…) sur la nature même des usages typographiques. La non-accentuation des capitales est un bon exemple. Que l'alinéa (renfoncement) l'ait emporté sur le sommaire des copistes s'explique avant tout par la technique, non par le profil des imprimeurs. Les contraintes matérielles ne sont pas les seules oubliées dans cette affaire. Les préoccupations visuelles ont également une certaine importance. On ne peut évoquer les règles d'emploi des petites capitales en négligeant le rôle du gris typographique.

*O. Bettens : 3. La norme est déductible par la raison. Autrement dit, elle découle de règles ou de lois formulées a priori, auxquelles l'usage doit se conformer. On trouve cette idée chez certains théoriciens du Moyen Âge ou de la Renaissance : la graphie de Meigret est, il me semble, une tentative (pas toujours rationnelle) de « rationaliser » l'usage. Ce n'est que si l'on est adepte du point 3, il me semble, que la raison doit intervenir pour dire si un usage est bon ou non. Mais vous savez pertinemment que, moyennant le*

*zeste de mauvaise foi dont personne ne peut prétendre être dépourvu, on peut trouver dix justifications rationnelles à n'importe quel usage, d'où un ping-pong encore plus redoutable que celui auquel vous faites allusion. Non ?*

Si… avec un zeste de mauvaise foi, ce ping-pong peut être redoutable, mais je ne crois pas que l'on puisse trouver dix justifications rationnelles à n'importe quel usage… D'abord parce que ce n'est pas exactement ainsi que le problème se pose : un usage typographique n'a pas à être isolé pour être pesé à la seule aune de la Raison. Quant à étendre la procédure à l'ensemble du système, nul n'y songe plus. Il y a la Raison… et les raisons (historiques, techniques, linguistiques, etc.). La Raison, en l'espèce, consiste à examiner ces raisons…

*O. Bettens : Existe-t-il des codes typographiques qui, explicitement, se réclament d'une norme exclusivement fondée sur la Raison ?*

Non, évidemment. Comme je vous le disais, les typographes ont plusieurs maîtres, dont certains, bêtement matériels, ont des raisons que la Raison ne connaît pas.

*O. Bettens : N'est-ce pas à eux seuls qu'on pourrait reprocher, s'ils n'expliquent pas, d'édicter une « loi typographique immanente » ?*

Pourquoi ? Une loi immanente n'est pas nécessairement raisonnable.

*O. Bettens : Si l'on prend pour modèle le point 2 (ce qui me semble assez… raisonnable), peu d'explications sont nécessaires : il reste à savoir qui sont les bons (ou les meilleurs) typographes. Ceux qui ont le meilleur salaire ? Ceux qui rédigent les codes typographiques ? Ceux qui impriment les plus beaux livres ? Ou ceux qui accentuent les capitales initiales ?*

Vous venez de démontrer que, s'agissant de la composition typographique, le point 2 n'est pas encore opérationnel… Pour conclure… La distinction des trois processus que vous décrivez est bien sûr irréprochable si l'on s'en tient à la norme et aux usages strictement linguistiques… mais, dès lors que la typographie entre en scène, la validité est sérieusement mise à mal par l'oubli des pesanteurs matérielles et des impératifs visuels…

*O. Bettens : Pour les entrées en capitales, c'est indéniable. Mais pour les initiales, c'est une autre chanson. Si les accentuer est une norme, alors elle est très récente.*

Oui… mais elle est largement respectée…

Renseignez-vous auprès d'éditeurs de manuels scolaires (Nathan, Bordas, etc.) ou de dictionnaires (Larousse, Robert, Hachette, etc.)…

*O. Bettens : J'ai deux éditions du (*Nouveau *!)* Petit Larousse *datant des années 1955-1965 (je n'en ai pas de plus récentes) qui n'accentuent pas les majuscules initiales dans le corps du texte.*

Oui… mais c'est une époque révolue…

*O. Bettens : Personnellement, j'éprouve une certaine méfiance pour les normes datant de… moins d'un demi-siècle. J'ai tendance à les mettre au « purgatoire » des possibles normes futures. Mais il est vrai que je n'imprime ni dictionnaire ni livre scolaire et j'admets que ceux qui sont actifs dans ce domaine soient plus pressés que moi.*

Rien à redire… Comme vous le savez peut-être, je suis un défenseur obstiné des libertés individuelles ! Pour moi, nul n'est tenu de respecter les normes et les usages… Chacun fait comme il l'entend et le voit… et chacun en assume les conséquences…

*O. Bettens : En fait de monstruosité, j'ai connu bien pire.*

Moi aussi… Bon, je retire « monstruosité » et vous propose « maladresse pédagogique ».

*O. Bettens : Si je comprends bien, vous expliqueriez l'absence (ou la rareté) des majuscules initiales accentuées dans les imprimés relativement anciens par des limitations d'ordre technique…*

Oui, partiellement : fragilité du crénage, problèmes d'interlignage, etc. Mais je n'oublie pas les paramètres historiques et linguistiques.

*O. Bettens : Ce qui revient à peu près à dire : « Si nos anciens typographes avaient disposé des possibilités techniques dont nous disposons aujourd'hui, ils se seraient empressés d'accentuer toutes les initiales. » Ou vais-je trop loin ?*

Oui et non.

Non, ce que j'ai écrit ne revient pas à dire à peu près ce que vous dites…

Oui, vous allez un peu loin… car je n'explique pas tout par les contraintes techniques ; je me borne à leur accorder l'attention qu'elles méritent. Toutefois, ce que vous me proposez comme corollaire n'est pas dénué de fondement historique : de nombreux typographes du xvii^e^ et du xviii^e^ siècle se sont évertués à contourner les contraintes matérielles en bricolant des accents au coup par coup ou en employant des fontes dans lesquelles les accents étaient placés sur le côté de la lettre : *E´*.

*O. Bettens : Je reconnais bien sûr l'intérêt d'une prise en compte des aspects techniques pour expliquer un style (dans le domaine de la musique instrumentale, par exemple, connaître les possibilités techniques des instruments pour lesquels les compositeurs anciens ont écrit, est une aide extrêmement appréciable à la compréhension de la musique elle-même). Mais… Mais, je pense que la contrainte (qu'elle soit ou non matérielle) est consubstantielle à l'idée même de style. Autrement dit, qu'un trait particulier à un style donné soit ou non lié à une contrainte matérielle n'atténue en rien le fait que ce trait est partie intégrante dudit style et participe de son équilibre. J'aurais donc envie de dire que si, dans le style, mettons, « roman policier des*

*années trente », on trouve fort peu de majuscules initiales accentuées (je n'ai pas vérifié), ajouter de tels accents dans une réédition serait une faute de style. De la même manière, utiliser à l'ordinateur la police Courier, donc évoquant la machine à écrire, en lui ajoutant des gadgets que la bonne vieille machine à écrire ne possédait pas me paraît aussi une faute de style. L'analogie dont je me sers est ici artistique (et même musicale) et non grammaticale (je suis bien obligé de me servir d'analogies, comme je ne suis pas typographe). Est-elle parlante ? Est-elle recevable par un typographe ?*

Bien sûr. Je suis d'accord avec tout ce qui précède (sauf sur les rééditions de polars)… mais nous ne parlons plus de la même chose… Les relations entre la norme, l'usage, les contraintes et le style sont riches… même en typographie. Il arrive qu'un style se caractérise en partie par un respect scrupuleux de certaines contraintes réelles ou obsolètes. À l'inverse, par exemple, des typographes dadaïstes se plaisaient à éliminer toutes les capitales. Loin de moi l'idée de critiquer semblable parti en l'opposant à une norme quelconque, puisque ce parti se charge lui-même de la confrontation et en joue.

Disons que, par nature, le style « manuel scolaire » est moins librement subversif…

*O. Bettens : La comparaison a ses limites. Mais j'ai tout de même de la peine à imaginer comment la ou les normes typographiques pourraient émerger autrement qu'à partir de l'usage et de la tradition. J'ai tendance à me méfier comme de la peste des choses qui sont parachutées juste parce qu'elles sont techniquement possibles, alors qu'elles ne l'étaient pas (ou étaient difficiles) auparavant.*

Tout à fait d'accord. Toutefois, il ne faut pas oublier l'autre versant : méfions-nous également des normes déraisonnables, et engendrées jadis par des contraintes techniques qui n'existent plus…

**À France-Langue, le 5 août 1998.**

*M. Crocq : Quant aux capitales accentuées ou non dans les pages rédactionnelles… le problème se pose dans de nombreux journaux, ce qui est logique lorsque l'on sait que tout bachelier français a appris pour seule et unique règle orthotypographique dans toute sa scolarité : « Pas d'accent sur les majuscules » (sans distinction d'avec les capitales, d'ailleurs).*

Certes… mais vous êtes trop indulgent avec les professionnels du secteur…

Dans tout processus d'édition, il y a… ou il devrait y avoir… en principe… au moins un individu ayant entendu parler de typographie ailleurs qu'à la maternelle ou au lycée (je ne parle évidemment pas d'Estienne et de quelques autres…)…

J'en connais qui n'hésitent pas à mettre en avant des choix esthétiques pour justifier un simple mais légitime désir de ne pas se compliquer la vie…

À Typographie, le 26 octobre 1998.

*T. Peach : Or, tout en ayant la permission de garder l'accent sur les* E*, j'ai dû systématiquement l'enlever sur les* A *(règles de la Maison oblige). Que faire ?*

Respecter les règles de la Maison… et tout faire (avec ou sans espoir) pour qu'elles changent…

*T. Bouche : […] Je suspecte plutôt une question d'habitude.*

Oui… et bien ancrée ! Pendant des siècles, la plupart des polices de labeur n'ont pas eu de À (A cap accent grave)… ni d'ailleurs aucune cap accentuée… à l'exception des E (accents grave, aigu, circonflexe)… Seules ces trois dernières avaient leur cassetin dans la quasi-totalité des modèles de casse de labeur ! Même chose pour les petites caps ! Voir aussi les polices (listes des quantités) de labeur… Kif-kif !

Faut pas se gourer… c'est les tenants du « A préposition nu-tête » qui ont les gros bataillons plombés de la Tradition pour eux… Nous, on a la Raison et les maîtres ! C'est mieux !

*T. Bouche : Bien sûr, faudrait l'améliorer dans le cas où seul le* A *a perdu son accent.*

À tout faux, un original ! (Ducon, critique d'art.)

A tout faux, un original ! (Ducon, prof de maths.)

J.-P. Ducon (orthotypographe).

À Typographie, le 15 juin 1999.

*P. Jallon : Pour les sigles, je n'accentuerais pas là où je ne « prononce » pas l'accent.*

Tu nous racontes la blague de l'œuf et de la poule ? Il faudrait accentuer les sigles (quand on épelle, on épelle, inutile de se compliquer la vie ou d'inciter l'usager à écrire *electricité*)… La question d'un éventuel écart ne devrait se poser qu'avec certains acronymes (car les accents s'y retrouvent parfois en fâcheuse posture ou peuvent engendrer des difficultés de prononciation…).

À F.L.L.F., le 19 janvier 2000.

*B. T. Higonnet : Maintenant qu'il est techniquement facile d'accentuer les majuscules, pourquoi ne pas les utiliser ?*

C'est simple… Pour pas se compliquer la vie… (Pas de quiproquo… Je suis férocement pour les complications qui facilitent la vie du lecteur !)

À Typographie, le 3 octobre 2000.

*Oudin-Shannon : Les lois et règlements sont nécessaires, sans eux il n'y aurait pas possibilité de transgression.*

Cela est certain, beau et même fondamental. Toutefois, d'autres raisons motivent quelques règles. Si celle que vous évoquez était isolée, sa beauté ne la mettrait pas à l'abri du néant. Plus la règle exceptionnellement transgressée est motivée, plus l'exceptionnelle transgression motivée est belle. On appelle cela un écart maîtrisé. Les transgressions systématiques (volontaires ou non) de règles ou de conventions motivées, c'est autre chose. La plupart portent un nom malsonnant.

Quant à l'abandon de règles ou de conventions typographiques non motivées ou démotivées, c'est encore autre chose et, le plus souvent, ce n'est plus une transgression.

*Oudin-Shannon :* Libération *a supprimé les espaces liées à la ponctuation. Je ne suis actuellement pas d'accord avec leur usage, mais j'y vois quand même quelques raisons autres qu'une simple ignorance des règles.*

Moi aussi… mais aucune n'exclut celle-là.

*Oudin-Shannon : Si quelqu'un veut composer aujourd'hui* É. D. F. *libre à lui !*

Profitant partiellement de cette liberté, je compose É.D.F. Le plus drôle, c'est que je sais pourquoi. Un comble.

*Oudin-Shannon : Je trouve un peu court de rejeter automatiquement toute nouvelle pratique.*

Provocateur… Remarque mesquine ? Oui, sans conteste. Mais rassurez-vous, je ne suis pas mesquin par dogme. J'ai parfois des crises aiguës, par exemple quand je lis que ceux qui récusent l'abandon irréfléchi du point abréviatif rejettent « automatiquement » toute nouvelle pratique. C'est un peu court, jeune homme.

À F.L.L.F., le 22 mai 2001.

*P. Cazaux : Je ne joue pas. Donnez-moi une bonne raison d'accentuer tout sauf les majuscules.*

Tu perds ton temps, camarade… Laisse pisser. Laisse causer… Posée en ces termes, la question de l'accentuation des majuscules et des capitales n'a, aujourd'hui, que peu d'intérêt. S'appuyer sur l'histoire de la chose imprimée, sur des traditions diverses, sur les habitudes de quidams d'ici ou là, sur la distinction écriture/typographie, sur l'élimination d'éventuelles ambiguïtés est désormais secondaire. (Il y a quinze ans, voire cinq, je ne dis pas… De toute façon, à l'époque, ces « appuis » rendaient déjà le même verdict…)

Le monde bouge. Aujourd'hui, la majorité (demain, la quasi-totalité) de ce qui s'« écrit » ne s'inscrit plus dans le couple traditionnel « écriture manuscrite »/

composition typographique. C'est fini, n, i, ni. Aujourd'hui, on saisit des caractères (codés…), les textes ne sont plus des ensembles inertes, figés, fixés comme naguère dans des glyphes de circonstance, dans des formes immuables sauf à tout se retaper… Laisse les archaïques (qu'ils soient directeurs artistiques, éditeurs, mandarins ou simples pékins) patauger, pédaler, s'enfoncer dans la vase, leur agonie sera brève. Tout concourt à l'accentuation systématique : la réversibilité des casses, la souplesse de la mise en forme à partir d'un même fichier, le passage d'un support à un autre, l'indexation, la recherche, la correction automatique, etc.

Quant au « C'est mon choix ! nananère ! mon opinion ! et je ne suis pas le seul à la partager ! mon instituteur et ma grand-mère sont sur la même longueur d'onde ! », qu'est-ce qu'on en a à cirer ? Chacun est libre d'écrire (de parler, de penser…) comme il le souhaite. Chacun est libre d'être fier de ses petites ankyloses.

## Capitales accentuées : histoire et pratiques

**À Typographie, le 27 juin 1997.**

À mon sens (juste pour caser un À…), l'absence regrettable et séculaire de l'accent sur le A capitale n'est pas due à une raison d'ordre « esthétique ».

D'abord, mais ça n'explique pas tout, l'ajout (et surtout l'adoption) de l'accent diacritique sur la préposition « à » est plus tardif que l'accentuation de beaucoup de E initiaux.

Plus décisif est le fait qu'en composition chaude le A accentué est (était…) encore plus fragile que les E accentués. Sur les E, l'accent, grave, aigu ou circonflexe, « s'appuie » sur une vigoureuse horizontale. Sur le A, le malheureux accent grave ne rencontre qu'un angle (aigu…). Lors du serrage de la composition, le crénage pète facilement, plus facilement que sur les E. Ajoutez à cela le fait que l'absence d'accent sur la préposition « à » en position initiale engendre rarement (jamais ?) une ambiguïté…

Mais ces histoires de crénage (physique…), c'est de la préhistoire… Alors, aujourd'hui, si l'interlignage permet de caser les E accentués, il n'y a aucune raison (sérieuse…) pour ne pas caser les À…

**À France-Langue, le 18 mars 1998.**

*H. Fave : D'après le* Manuel de typographie élémentaire *d'Yves Perrousseaux : « (À) la fin du siècle dernier […] en imprimerie, les machines composeuses […] étant de conception anglo-saxonne, ne comportaient pas de capitales accentuées puisque la langue anglaise n'en comporte pas »…*

Curieuse démonstration… Sur le même schéma : la langue anglaise ne comportant *(sic)* pas de bas de casse accentués, nos Linotypes et nos Monotypes d'origine américaine ont été incapables d'accentuer les minuscules…

*H. Fave : « Et dans les secrétariats, dès leur apparition, les machines à écrire (alors à frappe mécanique) ne comportaient pas de capitales accentuées non plus, car elles étaient elles aussi de conception anglo-saxonne. »*

La dactylographie et la composition typographique, ça fait deux. Pendant le siècle où les machines à écrire ont envahi les bureaux, on n'a pas assisté à l'élimination de toutes les subtilités typographiques qu'elles étaient incapables de reproduire… En outre, attribuer une partie de la responsabilité du défaut d'accentuation à la dactylographie est un procédé discutable… quand on écrit à l'aide d'un clavier d'ordinateur. Il suffit de consulter d'anciens documents pour apprécier le mal de chien que se donnaient les pauvres premières dactylos pour entrer des succédanés d'accents (placement d'une virgule au sommet d'un E, par exemple…).

*H. Fave : « Pendant un siècle on a justifié ces contraintes techniques par cette idée reçue idiote, alors qu'il aurait été plus honnête de reconnaître : "On ne peut pas mettre les accents sur les capitales parce que les machines ne le permettent pas." Ce que les praticiens étaient les seuls à savoir. »*

Cela n'aurait pas été plus « honnête » puisque c'est faux ! La preuve : pendant le siècle en question, on a accentué des capitales… même en composition mécanique. L'absence d'accent sur les caps n'est pas un problème de « machine » mais de police (c'est-à-dire de matrices sur Linotype, de disque en photocompo, d'octets en P.A.O…), de police foireuse. Même sur Linotype, on pouvait toujours tourner certaines difficultés en composant en petites caps d'un corps supérieur. Quant à la photocomposition, des spécialistes pourraient expliquer comment on bricolait des accents sur les disques incomplets.

À F.L.L.F, le 31 mars 2000.

*J.-M. Gaudin : Deux raisons historiques à cela. La première, c'est que les machines à écrire ne le permettaient pas. La deuxième est que les rotatives avec des caractères en plomb usaient la partie haute des lettres ce qui posait problème pour les éditions bon marché, d'où suppression des majuscules accentuées pour icelles.*

Oh non… c'est inexact.

La dactylographie n'explique en rien le défaut d'accentuation des majuscules, phénomène certes regrettable mais beaucoup plus ancien qu'elle. Les typographes d'antan accentuaient les capitales… mais pas toujours et, surtout, pas toutes. Les raisons techniques (proprement typographiques) et linguistiques ne manquent pas. Les machines à écrire (et les instituteurs…)

expliquent seulement le fait que trop de gens pensent encore qu'il ne faut pas accentuer les capitales, ce qui est bien différent…

Quant aux rotatives… eh bien, elles ne risquent guère d'user les « caractères en plomb », puisqu'elles ne les fréquentent pas… Une rotative imprime par le biais d'un cliché courbe fixé sur un cylindre. Bien entendu, ce cliché s'use lors des tirages importants. Pas de problème : il a été obtenu à partir d'un flan qui lui-même était le moulage de la forme typographique.

À Typographie, du 2 au 3 octobre 2000.

*Oudin-Shannon : On trouve dans le guide de Théotiste Lefevre l'exemple d'une couverture de livre (page 128) où l'on peut lire :* CHIMIE ÉLÉMENTAIRE *et plus loin :* A ROUENS *sans accent sur le* A.

Oui, à l'exception classique de ce A, *toutes* les capitales de cette page de grand titre sont accentuées… C'est bien ce que vous vouliez démontrer ? À moins que cette référence ne vise également à nous suggérer d'écrire encore « A ROUENS » ou de mettre un point final aux pages de titre ? Allez jusqu'à la page 134, vous y découvrirez une charmante « HÉLOÏSE ». Je ne crois pas que ce Ï soit un E.

*Oudin-Shannon : Il n'existerait aucun argument pour ne pas placer d'accent sur les capitales d'un texte courant ? J'en trouve pourtant deux : je trouve particulièrement laids les* À *que l'on trouve de plus en plus souvent dans les livres et la presse.*

« Argument » irréfutable… et dont les conséquences s'étendent à toutes les majuscules accentuées, « laides » ou non ?

*Oudin-Shannon : L'interlignage. Si l'on veut accentuer les capitales il faut interligner suffisamment pour que les accents des capitales ne touchent pas les jambages de la ligne supérieure. Ce n'est pas toujours possible dans la composition d'un quotidien ou d'un magazine par exemple.*

Comme c'est impossible avec les À… il y a fort à parier que ce le soit également avec É. Conclusion : on n'accentue aucune majuscule ? C'est cela qu'il fallait comprendre ? C'est cela que vous considérez comme la tradition française en la matière ?

*Oudin-Shannon : Depuis les débuts de l'imprimerie, les livres sont composés en France à 99 % sans accent sur les capitales.*

Si l'on cessait de balancer des énormités, le débat serait plus limpide et aurait, peut-être, une petite chance d'être utile.

*Oudin-Shannon : Affirmer qu'il faut toujours accentuer les capitales me semble une position dogmatique qui ne tient pas compte de tous les cas de figure.*

Alors qu'affirmer que 99 % des livres composés en France depuis les débuts de l'imprimerie sont sans accent sur les capitales serait une observation documentée, sereine et non dogmatique… Reparlons-en le 1er avril, ce sera plus adéquat.

*Oudin-Shannon : Je crois que l'argument esthétique : les capitales accentuées sont plus hautes et « cognent » avec la lettre, ne tient pas la route. (Ceux qui préconisent les* À *sont mal placés pour avancer cet argument…)*

Alors que ceux qui considèrent comme leur argument premier que le À est « laid » sont évidemment bien placés pour jauger la validité des arguments « esthétiques »… Il se trouve, par bonheur, que le parasitage causé par les ponctuations hautes ne constitue pas un argument d'ordre « esthétique ».

*Oudin-Shannon : Dire que 99 % des livres étaient composés sans accent sur les capitales serait une énormité ?*

Oui, sans l'ombre d'une hésitation, même si le changement de temps semble indiquer un léger et prudent recul… Je répondais à ceci : « Depuis les débuts de l'imprimerie les livres sont composés en France à 99 % sans accent sur les capitales. » La modification ne change rien : l'assertion demeure erronée.

*Oudin-Shannon : En fait, je crois qu'aucun livre n'avait d'accent sur les* À, Ô, Ù*, etc.*

C'est inexact.

## Accolade

### Un usage possible de l'accolade

**À Typographie, le 2 décembre 1997.**

*J. André : A-t-on jamais utilisé en français les accolades anglo-américaines qu'on a aujourd'hui sur nos claviers comme parenthèses […] ? (Les accolades servaient à… accoler plusieurs lignes, par exemple d'une liste.)*

Dans un travail en cours (depuis quatre ans…), comme je ne veux pas me priver des parenthèses (au sein du texte courant), je me sers des accolades pour signaler {des exemples critiquables mais admissibles} et j'emploie les crochets pour [les exemples fautifs et inadmissibles]. Il va sans dire que cet emploi particulier* (et peu recommandable hors des textes didactiques ou spécialisés…) est expliqué dans la table des abréviations.

* J'ignore s'il est inédit.

**ACCORD, CONFÉRENCE, TRAITÉ** ⇒ *Alliance*, *Convention*, *Pacte*.

> « On dissimule quelquefois dans un traité, de part et d'autre, beaucoup d'équivoques qui prouvent que chacun des contractants s'est proposé formellement de le violer dès qu'il en aurait le pouvoir. »
> Luc de VAUVENARGUES, *Réflexions et Maximes*.

En principe, les accords se différencient des traités, car ils ne sont pas soumis à ratification : les accords d'Évian, les accords franco-tunisiens du 20 mars 1956, les accords du Latran, les accords de Munich, les accords de Paris (1954).

∓ *Guéry 1996*.

Attention aux « accords » qui ne sont pas des conventions mais des organismes ! La règle n'est pas la même : l'Accord monétaire européen (A.M.E.).

∞ Jadis, les diplomates connaissaient les subtilités de la langue : un accord était, en principe, une convention entre adversaires (ennemis ou simples concurrents) ayant fini par tomber d'accord pour mettre fin à un litige, à un *désaccord*. Il n'y a pas d'[accords de Yalta] mais une conférence de Yalta. Aujourd'hui, on signe des accords de coopération entre amis.

**Conférence :** la conférence de Genève.

**ACHEVÉ D'IMPRIMER** ⇒ *Colophon*, *Dépôt légal*.

¶ L'achevé d'imprimer mentionne le nom de l'imprimeur et la date à laquelle l'ouvrage est sorti des presses. On peut l'associer à la mention du dépôt légal :

Achevé d'imprimer le 2 mai 1992
sur les presses de l'imprimerie Kahn
à Castres (81)
Dépôt légal : mai 1992



**Acronyme** ⇒ *Abréviation*, *Sigle*, *Troncation*.

**1. Vocabulaire.**

Cet anglicisme, que nous avons fort bien fait d'accueillir et d'acclimater, peut désigner des catégories de mots jusqu'alors anonymes ; à condition de le débarrasser de son acception d'origine : en anglais, *acronym* signifie « sigle ». Aucun intérêt. Il faut ajouter quelque chose.

± La plupart des usuels (*Académie 1994*, *Doppagne 1991*, *Hachette 1995*, *Larousse 1999*, *Robert 1985*) définissent *acronyme* ainsi : « Sigle prononcé comme un mot ordinaire. » C'est indiscutable. L'ennui c'est que les mêmes sources donnent une définition traditionnelle et restrictive de « sigle » : mot formé des initiales de plusieurs mots. N'étant pas des sigles ainsi définis, Benelux et radar ne peuvent pas être des acronymes. Dommage, car ces deux mots comptent parmi les exemples d'acronymes les plus fréquemment cités.

± *Robert 1993*, qui ne modifie pas la définition de « Sigle », est plus complet à « Acronyme ». À la précédente acception, il ajoute : « Mot formé de syllabes de mots différents ». Radar devient un acronyme, mais Benelux n'en est toujours pas un, car Be n'est ni l'initiale ni une syllabe de « Belgique ». En outre, cette seconde partie de la définition s'applique à quantité de mots-valises qui n'ont nul besoin d'être admis parmi les acronymes.

± Pour *Lexis 1989*, l'acronyme est constitué par les premières lettres de mots composant une expression complexe. Benelux devient enfin un acronyme. On regrette toutefois que la caractéristique essentielle de l'acronyme — la prononciation — soit tue.

∓ *Gradus 1980* : [acronyme et sigle sont synonymes].

∓ *L'Hoest & Wodon 1990* distingue les sigles [réservés aux institutions et aux pays] et les acronymes [abréviations de systèmes méthodiques, de documents particuliers ou de choses] ; et de fournir comme exemple d'« acronyme » : PDG *(sic)* pour [Président directeur général] *(sic)*.

Ici, « acronyme » signifie : mot formé des initiales (OTAN, ovni) ou des premières lettres de plusieurs mots (Benelux, radar) — ou d'éléments initiaux de mots composés (sida) —, et devant se prononcer

comme un mot ordinaire. OTAN, ovni, sida (sigles), Benelux (sigle pseudosyllabique), radar (hybride) sont des acronymes.

(La plupart des mots-valises — motel, progiciel, etc. — ne sont pas des acronymes, car ils contiennent des fragments qui dans les mots d'origine ne sont pas initiaux : hôtel, logiciel.)

**Tentative de clarification.**
*Acronyme* (initiales) : OTAN.
*Acronyme syllabique* ou pseudosyllabique : Benelux.
*Acronyme hybride* (initiales et syllabes) : Afnor, radar.
*Sigle pur* (épelé) : C.G.T.
*Sigle hybride* : T.F. 1.
Par définition, une *abréviation* n'est jamais un acronyme.

**2.** Afin de traduire graphiquement la différence de prononciation entre les acronymes et les sigles épelés, les premiers sont privés de point abréviatif : l'UNITA, le M.P.L.A.

*Remarque.* — Un sigle pouvant, mais ne devant pas, se lire comme un mot ordinaire n'est pas un acronyme : O.U.A. (Organisation de l'unité africaine).

Quelques acronymes sont devenus des noms communs et s'écrivent intégralement en minuscules : afat (auxiliaire féminin de l'armée de terre), laser (*light amplification by stimulated emission of radiation*), ovni (objet volant non identifié), radar (*radio detection and ranging*), sida (syndrome d'immunodéficience acquise). Ils obéissent aux règles de leur catégorie d'adoption. Ainsi prennent-ils pour la plupart la marque du pluriel : selon l'A.F.-P., l'OTAN suspend ses vols à cause de sales ovnis qui brouillent les radars.

Les acronymes qui se sont imposés hors des milieux spécialisés sont les plus propices à une lexicalisation rapide et définitive : un ovni. L'origine étrangère est en outre un puissant facteur d'intégration… mieux vaut un nom commun français qu'un « sigle » indéchiffrable : un laser.

## Sigles et acronymes

**À F.L.L.F., Fr.Lettres.Écriture et Fr.Soc.Internet, le 10 juin 1999.**

*B. F. : … Et doit s'écrire en version acronyme : CD Rom, et non : CD ROM.*

CD-ROM, ou CD-Rom, ou C.D.-ROM, ou cédérom, ou disque optique compact, ou DOC, ou disque, ou galette à la con, mais certainement pas les deux étranges choses que, selon vous, nous « devrions » écrire.

De toute façon, ces supports qui exigent un moteur archaïque seront probablement démodés avant que leur nom ne soit fixé… Inutile de se fatiguer à chercher l'unanimité.

**À F.L.L.F., du 13 mars au 30 mai 2001.**

*L. D. Esat : Je suis à la recherche du nom que l'on donne à des mots (ayant une signification dans le dictionnaire) qui sont composés de l'initiale d'autres mots.*

Si le mot est lu au long : acronyme (*laser*, *ovni*).

S'il est épelé : sigle (*A.D.N.*, *I.V.G.*).

Mais attention ! En français, siglaison et « acronymisation » ne jouent pas strictement dans la même catégorie. La première porte avant tout sur le mode de formation. La seconde, sur le mode de lecture. Un acronyme peut être obtenu par siglaison. L'inverse est impensable, absurde.

Les acronymes ne sont pas nécessairement composés des seules initiales de l'expression développée ; ils peuvent être syllabiques (et rejoignent parfois les mots-valises), partiellement syllabiques (*radar*) ou pseudo-syllabiques (*loran*)…

Dans le cas où l'acronyme n'est composé que d'initiales (*ovni*), j'emploie : sigle acronymique…

*L. D. Esat : Est-ce que le terme* acronyme *peut s'appliquer à des mots qui ont déjà une signification avant la formation de l'acronyme ?*

Il peut s'agir d'« auto-acronymes » (si l'on tient absolument à leur coller un nom… ce qui ne me semble pas indispensable), du genre *NEAR* pour *Near Earth Asteroid Rendez-vous*, ou *gift* pour G*ametes Intra-Fallopian Transfer*, ou *écu* (ancêtre de l'euro…).

Là, le « sens » de l'acronyme évoque celui de la forme développée et parfois en rappelle un des éléments.

Dans d'autres cas, le lien est inexistant ou construit a posteriori et de manière très artificielle, par exemple dans *pal* (*Phase Alternating Line*). Quoi qu'il en soit, autoréférents ou non, ce sont d'indiscutables acronymes…

J'ajoute, mais les exemples l'ont déjà montré, que cette étrange manie n'est pas encore très française… et qu'il faut souhaiter qu'elle ne le devienne

jamais, car c'est un très sûr moyen de multiplier les homographes (dans les cas de lexicalisation et d'abandon des majuscules) et surtout, imparablement et plus dramatiquement, de multiplier les homophones…

*O. Dupuis : Pourquoi ne pas suivre la lecture auditive de l'acronyme* F.L.L.F. *?*

Primo, parfe qu'on ne lit pas avec les oreilles. Fecundo, parfe que F.L.L.F. n'est pas un acronyme.

*L. Bentz :* f.l. *fait penser à Eiffel.*

La preuve… vous le lisez comme un figle ! (Oc, oc, tout fela est un poil fallafieux.)

Jipéhel

*O. Dupuis : Hum, ASSEDIC est prononcé tel quel alors qu'ANPE est prononcé en séparant chaque lettre. Cet exemple me fait penser qu'il n'y a pas de règle générale pour prononcer un sigle.*

Assedic n'est pas un sigle, mais un acronyme partiellement syllabique : Ass (sorry) pour Association. A.N.P.E. est un sigle. URSSAF est un sigle *et* un acronyme.

*O. Dupuis : Acronyme : « Sigle qui peut être prononcé comme un mot ordinaire. » Si je suis cette définition tirée du* Larousse *[…]*

Cette définition du *Petit Larousse* est incomplète et n'est valide qu'en strict lien avec celle qu'il donne pour « sigle ». Or, celle-ci est dramatiquement ambiguë (« lettres initiales » ne signifie pas nécessairement « initiales ») et, courageusement, ne dit rien sur la prononciation. Mieux, lisez-la en attribuant à chacun de ses termes la signification que lui donne ce dictionnaire… et vous conclurez que *p. ex.* ou *etc.* sont des sigles…

*Le Petit Robert* donne heureusement la seconde acception, et (car ?) sa définition de « sigle » est plus précise, plus contraignante, mais l'incohérence est plus visible que chez *Larousse* : en effet, il est étrange de définir un sigle comme une « suite des initiales de plusieurs mots qui forme un mot unique prononcé avec les noms des lettres » et définir un acronyme (première acception) comme un « sigle prononcé comme un mot ordinaire ».

Le flou tient au chevauchement hasardeux de deux plans : le mode de formation et la prononciation.

*O. Dupuis : J'en conclus que tout acronyme est un sigle.*

Non.

*O. Dupuis : Mais existe-t-il un terme pour désigner les sigles qui ne sont pas des acronymes ?*

Oui, « sigle » ! (Vous pouvez ajouter « pur »…) C'est les autres — ceux qui ont deux casquettes, les sigles « acronymiques » —, qu'il faut qualifier.

## Écriture des acronymes

**À France-Langue, les 21 et 22 octobre 1997.**

*A. LaBonté : Bref, peu importe ce que je pense, la règle absolue est que l'on ne met pas d'accent sur les lettres d'un acronyme. L'ISO a d'ailleurs corrigé tous les* C.É.I. *que Bernard Chauvois (inspecteur général de l'Éducation nationale, France, co-rédacteur de l'ISO/C.E.I. 9995-7) et moi avions sciemment mis dans l'ISO/C.E.I. 9995-7 dont il est question plus haut.*

*L'accent est disparu… Snif !*

Non ! Ce que vous pensez importe ! Comme importe ce que pensent les francophones qui écrivent ! L'accent dans les acronymes et les sigles est peut-être mort à l'ISO ; en français, il est toujours vivant ! L'ISO peut dire ce qu'elle veut, on s'en fout ! Dans les acronymes et surtout dans les sigles, on devrait accentuer les lettres issues de mots où elles sont accentuées. (Je sais… les exemples ne manquent pas pour illustrer la proposition inverse, à commencer par notre E.D.F, eudéhéf, responsable de tant d'« electricité » dans les copies et les manuscrits…)

Les graphistes sont en train de comprendre tout le parti qu'ils peuvent tirer des accents dans la conception des logotypes issus de sigles ou d'acronymes. Je compte beaucoup sur eux pour rappeler aux amateurs d'uniformité planétaire la beauté des règles singulières ! Quand les marchands redécouvriront l'efficacité des accents, les oukases isoterm(inologiqu)es n'auront aucun poids…

La graphie et l'orthographe du français ne sont pas négociables ! Donc elles ne se négocient pas. L'ISO peut s'imaginer le contraire tant qu'elle le souhaite… De tout cœur avec vous dans le combat que vous menez !

*A. LaBonté : L'ISO ne fait que suivre les règles « normales » (!) du français.*

Cher fondateur de l'A.A.A.,

Alors, le *Code typographique* du syndicat des correcteurs suit les règles « anormales » du français en accentuant *tous* les sigles… Alors, le *Larousse* et le *Robert* suivent les règles « anormales » du français en écrivant respectivement *A.-É.F.* et *A-ÉF* pour *Afrique-Équatoriale française*…

S'agissant de la graphie des sigles, il n'y a pas (plus) de règles ! On est en pleine fantaisie arbitraire…

Si l'ISO suit les règles « normales » et actuelles du français, je ne peux dire qu'une chose : elle a de la veine de les avoir trouvées…

Ce qui est amusant dans l'affaire, c'est que les sigles et les acronymes datant d'une époque où l'on pensait que le français pouvait respecter sa propre « normalité » sont accentués… alors que les petits nouveaux (depuis quand même quelques décennies…), comme *C.E.I.*, sont soumis à d'autres « lois »… Cela dit, il me semble normal que des institutions chargées de la normalisation jugent

leurs propres erreurs normales. Il est vrai que l'on ne parle plus d'*Agétac* mais du *GATT*…

Pourquoi faut-il accentuer les sigles ? Pour réduire leur autonomie ! On n'est pas ici sur le seul terrain de la graphie, assez dérisoire, mais sur celui de la langue.

À Typographie, le 16 décembre 1997.

*O. Randier : Il me paraît donc logique et évident que l'on accentue les acronymes syllabiques ou pseudosyllabiques, et plus encore les acronymes lexicalisés.*

Oui, logique et même souhaitable, mais est-il envisageable d'en faire une règle et d'accentuer systématiquement les acronymes syllabiques, singulièrement ceux qui sont lexicalisés sans accent ? Qui va écrire « des modéms » ? Certains acronymes syllabiques ou pseudosyllabiques peuvent être assimilés à des mots-valises. Il convient de militer pour leur autonomie graphique ! À l'inverse, évitons d'accentuer ce qui ne le mérite pas (quelques experts égarés suggèrent d'écrire *Bénélux*…).

*O. Randier : Alors qu'on ne doit pas accentuer les sigles vrais, ni les acronymes formés d'initiales. En effet, pour ces deux derniers, l'accentuation ne pourrait que prêter à confusion. Un exemple : si l'on accentue l'acronyme (généralement honni)* ENA*, devrait-on mettre un accent grave sur le* E *(puisque c'est ainsi qu'il se prononce) ou un accent aigu (puisqu'il s'agit d'une* é-cole*) ? Il s'agit donc d'un cas où on omet volontairement et à raison l'accentuation des capitales, afin d'éviter la contradiction possible entre l'accentuation de l'initiale d'origine et la prononciation logique de l'acronyme.*

Moi, j'aimerais que l'on accentue les vrais sigles et les acronymes formés d'initiales… même si l'usage dominant est celui que tu décris… La contradiction éventuelle entre prononciation et graphie du sigle est bien mince et sans réelle importance, mais celle qui s'instaure entre prononciation du sigle et prononciation des mots qui le composent (parfois l'*E.D.F.* se prononce *eudéhéf*…) et surtout entre graphie du sigle et orthographe des mots qui le composent est souvent très néfaste et fort peu pédagogique (electricité…).

L'ennui, c'est qu'un mot d'ordre du genre « Accentuez tous les sigles et tous les acronymes », s'il est séduisant, car facile à retenir et à mettre en pratique, est un tantinet abrupt (mais moins absurde que le slogan inverse…), car la question n'est pas simple… Je crois que la plupart des vrais sigles peuvent s'accentuer sans problème et avec profit mais que les acronymes sont plus capricieux.

Dernier point, la graphie des sigles et des acronymes est une question « orthotypographique » (ce qui « permet » de faire à peu près tout et n'importe

quoi, hélas…) mais celle des rares acronymes lexicalisés est une question par bonheur strictement orthographique (ce qui est bien reposant)…

*URSSAF* : Ultime Remarque, Samedi Soir, les Acras étaient Formidables…

À Typographie, le 2 juin 1998.

*J. André : Non ! Ce devrait être alors* ATI *(Association de Typographie Internationale). Si ledit Vox a choisi* ATypI*, c'est comme un logo, non ?*

Non, ce n'est pas « d'abord » un logo, c'est un acronyme syllabique, comme *Benelux*, et personne de sensé ne compose *BeNeLux*… Si on le considère ensuite comme un logo, c'est une autre affaire… Car un logotype est une « représentation » graphique (qu'il est impossible de restituer en toute circonstance typographique).

À F.L.L.F., Fr.Lettres.Écriture, Fr.Soc.Internet, le 10 juin 1999.

L'adéquation entre l'oral et l'écrit […] n'est pas si fréquente en français… Ne ruinons pas un des rares cas où elle pourrait être effective… […] Il est judicieux de composer les vrais sigles (épelés) en grandes capitales suivies d'un point abréviatif (*C.G.T.*), sans espace, les acronymes formés d'initiales en grandes capitales collées (*OTAN*), les acronymes syllabiques ou pseudo-syllabiques en bas de casse avec l'initiale en grande capitale (*Afnor*) et les acronymes lexicalisés en bas de casse (*radar*).

Ça complique la vie du scripteur mais ça facilite celle du lecteur… Or les « règles » typographiques sont faites pour cela… non pour autre chose. […]

*X [lors d'un autre débat] : Je comprends bien la règle distinguant ce qui se dit de ce qui s'épelle. Mais la raison séparant les « acronymes formés d'initiales en grandes capitales collées » des « acronymes syllabiques ou pseudo-syllabiques en bas de casse » m'échappe : étant des acronymes, ils se disent, donc pourquoi pas* Otan *?*

Les sigles (purs ou acronymiques) sont composés en grandes capitales (ce qui indique qu'ils sont formés d'initiales). Les points abréviatifs indiquent que les « vrais » sigles sont épelés (*C.G.T.*). Leur absence dans les acronymes indique (et entraîne) la lecture au long (*OTAN*).

Les acronymes syllabiques ou pseudosyllabiques, n'étant pas composés (exclusivement) d'initiales, ne prennent la capitale qu'à leur première lettre (*Afnor*).

Vous me direz, voilà de beaux principes… qui parfois ne résistent pas à l'usage […]. Tout de même, il est sage de les respecter le plus possible…

À Typographie, le 9 octobre 1999.

*O. Randier : Si j'écris : «* OTAN *acronyme » (sigle prononcé) ça te va ?*

Non, pas du tout… mais cela importe peu. Juste par curiosité : que serait un sigle « non prononcé » ? Je sais, mon comique de répétition est lourdingue…

*O. Randier : Si l'on suit la règle, on devrait composer* UNESCO *et non* Unesco*, puisque ce n'est pas un acronyme syllabique.*

Quelle règle ? La mienne ? Alors, oui… on devrait composer *UNESCO*. Par chance et par définition, ma « règle » n'en est pas une… En outre, elle n'est pas à moi…

*O. Randier : J'en conclus que l'usage admet qu'*Unesco *est lexicalisé, non ?*

Non, je ne conclurais certainement pas cela… Si j'adoptais ton mode de raisonnement, je finirais par croire que… puisque l'usage dominant élimine les points abréviatifs des sigles, *CGT* est devenu un acronyme… Tu vois le tableau ?

À F.L.L.F., du 14 au 19 janvier 2000.

*G. Souvay :* INaLF-*CNRS Service Informatique.*

*INaLF* ? Cette graphie (typographiquement fort peu française…) est-elle adoptée dans tous les documents de votre institut ?

(Ce n'est pas une critique en l'air, pour le plaisir : les motivations de telles pratiques m'intéressent beaucoup.)

*P. Hallet : Le* A *d'appui restant minuscule, puisqu'il n'est pas l'initiale d'un mot mais seulement la seconde lettre de « national ».*

Selon le même « principe » et pour donner un brin de cohérence à l'emploi de cet anglicisme graphique, je suppose que vous écrivez *AssEDIC* ? *ASSEDIC* est tolérable (pas par moi…), mais *Assedic* (acronyme partiellement syllabique) est bien préférable.

*P. Hallet : Au fait, quid du* I *de* SMIC *?*

Vestige de « interprofessionnel »… et non deuxième lettre de « minimum »…

*P. Hallet : Étant Belge, je n'ai pas la moindre raison, à quelque moment que ce soit, d'écrire* assedic*, de quelque manière que ce soit.*

Frottez-vous de temps en temps à des cultures étrangères…

*P. Hallet : Votre message me fait soupçonner qu'il s'agit d'assurances.*

Ce soupçon est, comme souvent, injustifié. *Ass* pour *Association*. Pas confondre avec Assubel…

*P. Hallet : Donc je suppose que oui, on écrirait* AssEDIC *selon le principe cité.*

Selon votre « principe ».

Celui qui va vous conduire à écrire *BeNeLux*, *CoMEcon*…

*P. Hallet : J'ignore pourquoi vous parlez de ce principe entre guillemets.*

Parce que ce n'en est pas un…

*P. Hallet : Et j'ignore en quoi il constitue un anglicisme (j'ai même des doutes à ce sujet).*

Si vous ne voyez pas d'anglicisme dans *AssEDIC* (j'avais pourtant fait un effort…), vous n'aurez pas votre *DipESL* (*Diploma in English as a Second Language*) ! (Je vous expédie cela avec mon bon *MacSOUP*… qui a quelque chose à voir avec *Simple Offline Usenet Protocol.*)

*T. Schollier : Et Capac signifie « caisse auxiliaire de paiement des allocations de chômage ».*

Donc, CAPAC…

À Typographie, le 21 janvier 2000.

*P. Duhem : Les acronymes lexicalisés peuvent s'écrire avec une cap et des minuscules (*Unesco*).*

Les acronymes lexicalisés (au sens non orthodoxe d'« intégrés au lexique ») ne prennent pas de capitale initiale (*radar*, *ovni*, etc.). Mêmes les *AFAT*, une fois lexicalisées, deviennent des *afats*… À quoi bon être lexicalisé… si c'est pour conserver la marque des dénominations propres ?…

Quant à l'acronyme *UNESCO* (ou *Unesco*, mais c'est à mon sens regrettable…), il n'est pas lexicalisé et n'a aucune chance de l'être un jour. Selon moi (et quelques autres…), pour prendre la cap uniquement à l'initiale, il faut être à la fois un acronyme syllabique (ou pseudo-syllabique) et une dénomination propre (*Benelux*, *Afnor*, etc.).

À F.L.L.F., le 26 août 2000.

*L. Bentz : Car j'ai effectivement vu, dans différents forums, écrire : les* FAQ*, les* FAQs*, les* faqs*, les* Faqs*.*

Les *FAQ* sont très bien, les *Faqs* posent d'inutiles problèmes — statut de la chose ? dénomination propre ? —, et les *FAQs* sont inadmissibles. Quant aux *faqs*, forme souhaitable pour un acronyme « lexicalisé » (*une faq*, *des faqs* comme *un ovni*, *des ovnis*), méritent-elles d'accéder déjà au panthéon lexical du « tout minuscule » et de l'accord en nombre ? Possible… À chacun de voir… Moi, je vote non… mais je ne ferai pas campagne…

À Langue-Fr., du 14 au 16 mars 2001.

*A. LaBonté : Un sigle ou un acronyme […] s'accorde en nombre s'il se prononce comme un mot.*

Si ce n'était pas le cas, ce ne serait pas un acronyme… (en français). Et si c'est le cas, ce n'est plus un sigle pur…

*A. LaBonté : À remarquer que le ministère français de l'Éducation nationale le recommande dorénavant pour les travaux de secrétariat.*

Tant qu'il s'agit de « travaux de secrétariat », il peut recommander ce qu'il veut… même les pires dingueries.

*A. LaBonté : De ne plus mettre de points abréviatifs dans le cas des sigles (pour des raisons, discutables à mon avis, de contraintes informatiques dans certains logiciels). Que l'on soit d'accord ou non, cet usage existe et existera de plus en plus. Il fera école (c'est le cas de le dire).*

J'espère bien que non. (Je suis sûr que non…)

*A. LaBonté : Heureusement ou malheureusement (je dois dire que je trouve lourd d'écrire* O.T.A.N.*,* O.N.U.*, etc. inutilement lourd).*

Pas de problème… On écrit *OTAN*, car il ne s'agit pas d'un sigle pur (épelé) mais d'un sigle acronymique. Quant à *ONU*, on fait ce que l'on veut, ou plus précisément on l'écrit comme on le prononce… ou comme on souhaite qu'il soit lu… Voir plus bas.

*A. LaBonté : Je suis donc d'accord pour des raisons de simplification.*

Ce n'est pas une simplification… au contraire ! c'est un massacre (de plus…) qui complique la vie des lecteurs. Dire que ce sont les mêmes qui se plaignent de l'écart entre langue orale et langue écrite et qui, ici, tentent de ruiner une adéquation que des conventions graphiques garantissent… *l'OTAN et l'OUA* sont moins « simples » à lire que *l'OTAN et l'O.U.A.*

Cela semble contraignant […] ? Pas du tout ! Ici, comme toujours, c'est la loi qui garantit votre liberté ! Vous prononcez *ô haine, hue* et tenez à le faire savoir ? Écrivez *O.N.U*. Vous préférez prononcer *eau nue* ? Écrivez *ONU*… N'abandonnez pas votre liberté à des professionnels (typographes… ou pédagogues) qui ne cherchent qu'à simplifier leur boulot… Pour celui qui écrit, la grande règle (la seule, au fond…), c'est le respect du lecteur…

*P. Declercq : Un nom commun ne s'écrit pas en capitales : cela n'est pas cohérent avec la logique typographique par ailleurs.*

Parfois, si… en particulier lorsqu'il s'agit de sigles, qui plus est de sigles brefs, « lisibles » ou non. Écririez-vous *un gi*, *un ce*, *une ivg* ?

*P. Declercq : Je garderais plutôt les capitales pour les institutions ou les marques comme* ONU *ou* BMW*. Et encore, on voit fréquemment écrit* Fiat*, ce qui n'est pas non plus très choquant.* Alfa Romeo*, encore moins (**A**nonima **L**ombarda **F**abbrica di **A**utomobili + Nicola **Romeo**). Même dans les noms propres on peut donc lexicaliser assez vite.*

Vous prenez le problème à l'envers… Il n'y a pas de lexicalisation ici, mais construction d'acronymes « propres » coïncidant avec des termes d'un lexique donné, fût-il latin…

Le cas de Fiat (**F**abbrica **I**taliana **A**utomobili **T**orino) est particulièrement éclairant, surtout avec les modèles de lux(e)…

*P. Declercq : Enfin à partir du moment où l'on écrit* cd*, le pluriel pourrait être en toute simplicité* cds*.*

Prononcé *cédéesse* ? Si nous vous suivions, nous aurions aussi des *hlms*, des *bds*, des *gis*, des *ivgs*, des *pvs* ? Des *crss* ? Si vous renoncez au s pour les sigles se terminant déjà par un s, comment reconnaîtrez-vous ces *ces* (collèges d'enseignement secondaire) et ces *ces* (comités d'entreprise) ? Déjà que l'on a des contrats emploi solidarité…

À F.L.L.F., du 10 au 11 août 2001.

*S. Nataraja :* ASSEDIC*. ASSociation pour l'Emploi Dans l'Industrie et le Commerce.*

Oui, ce qui montre que ce n'est pas un sigle acronymique, mais un acronyme partiellement syllabique… donc… qu'il ne faut pas l'écrire *ASSEDIC* mais *Assedic*, car dans *Ass*… il n'y a pas trois initiales…

*P. Rivaud : Donc :* AssEDIC *ou* Ass.E.D.I.C.*?*

Vous écrivez *BeNeLux* et *AFNor* ? Peut-être même *RaDAR* ? Non ? Alors, je me demande ce que veut laisser entendre votre « donc ».

*B. Andersson : Monsieur, je n'ai pas moi-même inventé ce sigle en majuscules, ce sont les Français qui ont préparé l'imprimé comme ça en majuscules. Désolé.*

Pas en majuscules, monsieur, en capitales. Sur ma carte d'identité, sous « RÉPUBLIQUE FRANÇAISE », mon patronyme et mes prénoms sont eux aussi inscrits intégralement en capitales. Jamais je n'ai cru que cela m'obligeait à les reproduire ainsi en toutes circonstances.

Ouvrez un *Petit Larousse*, vous découvrirez que d'autres Français, non moins respectables mais sur ce point un peu plus compétents que des employés de bureau, écrivent avec raison : *Assedic*.

À Typographie, le 30 novembre 2001.

*T. Bouche : On n'a pas à se soucier de savoir si un acronyme est syllabique, un sigle ou quoi d'autre.*

Et voilà… Adieu consciencieux soucis… En une phrase, tu résumes bien l'élégante problématique de nos marcheurs à semelles lisses : ne pas se faire chier !

Le lecteur, on s'en tape ! Il veut savoir de quoi t'est-ce qu'on lui cause exaguetly ? Si on lui file un acronyme ou un sigle, du hard ou du cochon ? N'a qu'à chercher lui-même, on n'est pas payés pour ça !

Eh bien si, camarades, vous (auteurs, oui, auteurs, éditeurs, récriveurs, préparateurs, correcteurs, compositeurs, typochosistes de toute sorte, voire

graphistes, artistes de l'œil ou d'ailleurs), vous êtes payés pour ça. Peut-être mal, mais c'est une autre histoire.

## Acropole

Une acropole, l'acropole de Thèbes, l'Acropole (d'Athènes).

## Acte d'une pièce de théâtre

> « Le dernier acte est sanglant, quelque belle que soit la comédie en tout le reste : on jette enfin de la terre sur la tête, et en voilà pour jamais. »
>
> Blaise Pascal, *Pensées*.

**1. ••• Dans les références**, on numérote les actes d'une pièce de théâtre ou d'une œuvre lyrique en chiffres romains, grandes capitales (scènes en petites capitales) : *Polyeucte*, acte IV, scène vi ; *les Pêcheurs de perles*, acte III, sc. i.

= *Impr. nat. 1990*, *Tassis 1870*.

≠ *Ramat 1994*.

Attention ! Si les scènes constituent les divisions principales d'une œuvre (acte unique), on les numérotera en grandes capitales : *les Précieuses ridicules*, scène IX.

= *Greffier 1898*.

*Remarque.* — Il n'y a là rien d'arbitraire. C'est la règle générale qui s'applique : numérotation des divisions principales d'un ouvrage en GRANDES CAPITALES ; divisions secondaires en petites capitales.

•• *Dans les titres en vedette*, on peut soit numéroter en chiffres romains (sauf le premier acte), grandes capitales, soit tout composer en lettres, grandes capitales :

ACTE PREMIER
ACTE IV
ACTE QUATRIÈME

**2. Au sein d'une phrase.**

•• Composition en lettres : c'était tellement nul que je suis parti au début du troisième acte.

• Numérotation en chiffres romains grandes capitales admise : l'ouverture emprunte le thème du duo de l'acte III.

## Adage ⇒ Proverbe

## Addenda ⇒ *Annexe*, *Errata*, *erratum*.

Élément ajouté à la fin d'un texte pour réparer un oubli important (dû à l'auteur, au compositeur, à l'imprimeur…). Ne pas confondre avec *Addition* (note marginale) ou *Ajout* (voir ces deux mots).

Il peut s'agir de quelques paragraphes, de quelques pages ajoutées *in extremis* ou, plus rarement, d'un livre entier. Dans le premier cas, il convient de faire la différence entre appendice et addenda ; dans le second, entre supplément et addenda.

Au pluriel : un addenda, des addendas.

∓ Invariable selon *Académie 1994*.

Un appendice ne répare pas une omission. Il fournit des éléments liés au sujet traité mais dont l'insertion dans le corps du texte ruinerait la limpidité ou l'harmonie de l'exposé.

Un supplément ne comble pas un trou ; comme son nom l'indique, il donne des informations supplémentaires, qui, par exemple, étaient indisponibles ou inexistantes lors de la rédaction et de l'impression d'une édition antérieure. C'est le cas des mises à jour d'encyclopédies, de dictionnaires techniques ou de langues vivantes. En revanche, quand un corpus figé est publié avec une prétention à l'exhaustivité, toute publication ultérieure visant à le compléter est un addenda, ce que trop d'éditeurs feignent d'ignorer, sans doute à cause d'une désagréable ressemblance entre addenda et errata.



**Addition** ⇒ *Note.*

¶ Petite note placée en marge, hors de la justification, *sans* appel de note. Ce dernier point la différencie des notes marginales ou de bas de page qui exigent un appel dans le texte courant.

Les additions, ou manchettes, sont avant tout destinées à fournir des repères chronologiques, des résumés, des concordances, des références bibliographiques.

Leur corps doit être inférieur à celui du texte courant et à celui des éventuelles notes de bas de page. Le blanc qui les sépare du texte courant doit être au moins égal à un cadratin de leur corps. La première ligne de base d'une addition doit être alignée avec celle de la ligne du texte courant où figure le premier mot auquel la note se rapporte.

Aujourd'hui, la composition est le plus souvent en drapeau.

Ne pas confondre avec *Addenda* et *Ajout* (voir ces deux mots).

**Adepte** ⇒ *Doctrine*, *Parti, mouvement*, *Religion.*

••• Que sa dénomination dérive d'un nom commun ou d'un nom propre, l'adepte ne prend ≈ jamais de majuscule initiale. L'adhérent, le disciple, le fidèle, le membre pas davantage.

Toutes les catégories sont concernées (religion, philosophie, littérature, arts, politique, etc.) : un anglican, sept bouddhistes, trois catholiques, un dadaïste, deux existentialistes, un gnostique, un hindou, deux impressionnistes, trois jansénistes, quelques kharidjites, soixante laxistes, trois marxistes, quatre nudistes, deux oulipistes, dix presbytériennes, un quiétiste, un rexiste, des saint-simoniens, deux trotskistes, dix ultras, une voltairienne, un wahhabite, un zoroastrien.

= *Code typ. 1993*, *Doppagne 1991*, *Girodet 1988*, *Impr. nat. 1990*, *Tassis 1870*.

Pour chrétien, {Chrétien}, chrétienté, Chrétienté, voir : *Religion*.

*Albigeois* obéit à la règle. Lorsque ce terme désigne un, ou des, ou les habitants d'Albi, il exige la majuscule initiale. En revanche, lorsqu'il désigne un, ou des, ou les cathares, il l'exclut : les albigeois n'étaient pas tous des parfaits ; les Albigeois ne sont pas tous parfaits.

Remarque similaire pour *vaudois* (disciple de Pierre Valdo) et *Vaudois* (habitant du canton de Vaud).

*Juif* a un comportement identique. Élément d'un peuple : majuscule initiale ; fidèle d'une religion : minuscule initiale. Les Juifs furent persécutés par les nazis ; les juifs furent persécutés par les chrétiens (voir : *Religion*).

**Cas particuliers.**

Bizarrement, la Révolution française a introduit des privilèges et de regrettables entorses à la règle : {les Feuillants, les Girondins, les Jacobins, les Montagnards}, etc.

= *Impr. nat. 1990*.

À F.L.L.F, du 27 au 29 décembre 2000.

*C. Weil : Mais le substantif* Juif *partage avec les* Noirs *le douteux privilège de pouvoir s'écrire par la majuscule.*

En principe (peu suivi…), juif/Juif obéit à la règle générale : le substantif prend la minuscule initiale s'il s'agit du fidèle d'une religion, la majuscule initiale s'il s'agit du membre d'un peuple (terme technique : ethnique) ou de l'habitant d'un lieu (gentilé). Exemples classiques : Albigeois/albigeois, Vaudois/vaudois, Juif/juif. Les chrétiens ont persécuté les juifs, les prétendus descendants des Aryens ont persécuté les Juifs.

*C. Weil : Comment fait-on, dans la plupart des contextes, pour savoir s'il est question du fidèle d'une religion ou du membre d'un peuple ?*

Bonne question… En principe (toujours aussi peu suivi), ce n'est pas au lecteur de choisir… c'est à l'auteur de savoir ce qu'il veut dire… ce qu'il veut dire au lecteur. Pour être opérationnel, ce beau principe suppose évidemment la connaissance partagée de quelques conventions graphiques… hélas ignorées d'un nombre considérable et sans cesse croissant d'auteurs et de lecteurs… Donc, dans les faits, bêtement têtus comme nul ne l'ignore, le bordel règne en maître. Partout… de Céline à Albert Cohen, deux de mes idoles pourtant, non pour des raisons différentes, pour la même raison, la seule qui vaille s'agissant de langue écrite. Bonne raison, mais pas une raison pour baisser les bras, pour laisser filer… d'autant que… parfois… l'orthotypographique sodomie des diptères met en lumière de très regrettables quoique parfois volontaires confusions conceptuelles.

*Biras-Guiblet : Par exemple : un juif athée israélien. Une capitale le met dans une ethnie ; une minuscule, dans la Torah. Dilemme absurde.*

Un citoyen israélien résoudrait votre dilemme, qui au sens strict et dans les faits n'en est d'ailleurs pas un.

*Biras-Guiblet : Mais, sans vous titiller, un citoyen athée israélien doit-il se dire juif…*

Un juif athée (israélien ou non) est aussi étonnant qu'un musulman ou un chrétien athée (israélien ou non). Je ne dis pas qu'il faut choisir définitivement sa croyance (en Dieu ou en la matière incréée) mais que l'association des deux termes pour qualifier un individu à un moment donné de son cheminement spirituel est étrange…

On peut être juif (ou musulman) et Israélien (ou Français), c'est certain et ce n'est pas ce que je contestais. En outre… un athée juif est concevable (voir plus bas).

*Biras-Guiblet : … ou se dire Juif ?*

Ça dépend… S'il l'est (s'il a le sentiment ou la volonté d'appartenir à un peuple), évidemment. Si c'est un Arabe (ou autre), ça se discute… Mais n'oubliez pas qu'un juif (donc, en principe, non athée) est aussi un Juif… par conséquent, la majuscule ne suffit pas à caractériser l'un ou l'autre… C'est la minuscule qui ici distingue… Cela dit… l'introduction de la rigueur laïque et française en Terre sainte n'est pas à l'ordre du jour… D'autant qu'ici les choses se compliquent (ou se simplifient…) parfois. Ainsi, la distinction Juif/juif (ou Albigeois/albigeois) ne concerne-t-elle que les substantifs… Avec les adjectifs, retour au flou… Un Juif athée est aussi un athée juif… Quant à la perfection albigeoise… renvoie-t-elle aux tristes « parfaits » ou à l'austère silhouette de Sainte-Cécile ?

*J. Fontaine : Pas toujours : pensons à ce chanteur noir américain qui s'est converti au judaïsme. Si l'on suit le raisonnement, ce serait un juif, mais pas un Juif.*

Pourquoi donc ? Parce qu'il est chanteur ? Parce qu'il est Américain ? Ne me dites pas que c'est à cause de la couleur de sa peau ? (Ici, j'aurais pu employer, entre guillemets, un terme détestable.) Si vous avez suivi un raisonnement, ce n'était certainement pas le mien. Une question, en passant : les Falachas ont-ils droit à la majuscule ? Même si l'absence de prosélytisme (et donc la rareté des conversions) trouble la perception, vous me surprenez un peu, cher Fontaine. Un type, noir, blanc, jaune ou turquoise qui se convertit aujourd'hui au judaïsme doit avoir aussi, selon toute vraisemblance, la volonté de partager un héritage, en l'occurrence tragique, de s'intégrer à une histoire, en l'occurrence douloureuse. Nul ne peut lui dénier ce droit. Ce droit à la majuscule.

*J. Fontaine : J'ai raté le début et j'avais cru comprendre que le raisonnement était : minuscule pour l'adepte du judaïsme, peu importe son origine ethnique…*

Oui.

*J. Fontaine : … et majuscule pour le membre de l'ethnie descendant des Hébreux et de la diaspora, peu importent ses croyances religieuses.*

Non… attention ! si l'on ne précise pas que cette « descendance » recouvre une volonté, un sentiment d'appartenance, la formule est dramatiquement dangereuse.

*J. Fontaine : Le corollaire étant alors que la rareté des conversions fait que l'un et l'autre sont le plus souvent, mais pas toujours, synonymes.*

Non… Uniquement dans un sens (croyance > appartenance), certainement pas dans l'autre…

*J. Fontaine : Toujours selon ce raisonnement : oui s'ils prétendent descendre des Hébreux, dans les faits ou au moins symboliquement.*

Quelle que soit la couleur de la peau, la « descendance » est de toute façon symbolique.

## Adhérent ⇒ Adepte

## Administration ⇒ *Ministère, ministre.*

Lorsqu'il désigne l'ensemble des services et des agents de l'État, ce mot peut prendre une majuscule initiale. C'est « l'Administration avec un grand A ». S'il désigne l'un de ses services ou ses agents, il ne mérite que la minuscule initiale : l'administration des Douanes.

= *Académie 1994*, *Impr. nat. 1990*, *Larousse 1999*, *Robert 1993*.

≠ *Code typ. 1993*, *Doppagne 1991* {l'Administration des beaux-arts}.

Les académiciens flottent : « Dans toute l'administration ; y compris l'Armée […]. » – Jules Romains, *Examen de conscience des Français* > Toute l'Administration, y compris l'armée.

École nationale d'administration (ÉNA). Elle forme certes l'élite de l'Administration mais on y enseigne l'art de l'administration.

≠ *Robert 1985* {École Nationale d'Administration, E.N.A.}.

## Adresse ⇒ *Arrondissement*, *Voie et espace public*.

**Code postal.**

Les recommandations de l'administration des Postes sont ineptes. Selon elle, la ligne du code postal ne doit contenir aucun accent,

aucune minuscule, aucune ponctuation, aucun trait d'union, aucune apostrophe :

89190 Villeneuve-l'Archevêque
89190 Villeneuve-l'Archevêque
89190 VILLENEUVE-L'ARCHEVÊQUE

ne suffisent pas à son bonheur. Elle exige :

89190 VILLENEUVE L ARCHEVEQUE

Autres curiosités administratives, parmi des dizaines d'autres :

29120 PONT L ABBE (29120 Pont-l'Abbé)
72530 YVRE L EVEQUE (72530 Yvré-l'Évêque)
85350 L ILE D YEU (85350 L'Île-d'Yeu)

À quoi servent donc les cinq chiffres du code postal ? (89190 = Villeneuve-l'Archevêque.) Faut-il effectuer un contrôle de concordance ? La reconnaissance optique des caractères s'étend aux minuscules et aux signes auxiliaires. Ces bouffonneries ne doivent pas être prises au sérieux : l'éventuelle faiblesse technique de notre tri postal ne confère pas à ses responsables le pouvoir d'imposer le massacre orthographique des toponymes.

≠ *Colignon 1983*, *Impr. nat. 1990*, *Perrousseaux 1995* acceptent et préconisent l'officielle pitrerie (il est, honnêtement, difficile d'en faire grief à l'Imprimerie nationale).

## Accents, virgules et points dans les adresses

À Typographie, le 17 avril 1998.

La Poste nous impose d'écrire le nom de la localité en majuscules, sans accent, sans signe de ponctuation, précisément (ou plutôt : prétendument...) pour assurer une redondance optiquement reconnaissable...

*Remarque.* — Moi, j'accentue les noms de localités, je mets les apostrophes et les traits d'union... et mon courrier arrive à bon port, dans des temps honorables...

À Typographie, le 20 avril 1998.

*T. Peach : L'emploi de la virgule ne va pas par ailleurs sans me surprendre, mon maître de français d'antan ayant insisté qu'il s'agissait là d'un anglicisme (anglo-saxonisme ?), de sorte que je m'en dispense même aujourd'hui et reste tout ébaubi devant sa présence...*

Moi aussi… Je veux dire : je ne mets pas de virgule entre le numéro et le nom de la rue. *1 rue des Abysses.*

C'est bien sûr un usage très minoritaire… par conséquent… non recommandable ! Quant à savoir si la virgule est un anglicisme, je n'ai pas de certitude, bien qu'Étiemble l'affirme…

Je ne suis pas ébaubi, car certains peuvent prétendre que la virgule, pour inutile qu'elle soit, remplit un de ses rôles traditionnels : elle marque une ellipse. *1, rue des Abysses = au numéro 1 de la rue des Abysses*. L'ennui, c'est que l'ellipse de la préposition et de l'article n'a pas à être marquée… Sinon… l'apposition deviendrait un sport impraticable…

Ce qui pourrait me faire revenir au lourd usage dominant, c'est le message de Jean Fontaine… En effet, fréquentes en Amérique du Nord, les rues caractérisées par un simple ordinal posent un petit problème… La virgule semble indispensable dans *1, 2e Rue*… même si, à la réflexion, l'effet décimal est assez curieux (mieux vaudrait : *2e rue, 1*)… Comme cette façon de « nommer » les voies publiques est étroitement localisée, je reste fidèle à l'espace simple…

Dans les adresses belges, la virgule est obligatoire, puisqu'il y a inversion : *rue des Abysses, 1 = rue des Abysses, au numéro 1*.

Toutefois, dans certains cas, on se retrouve avec des fantaisies à peine moins ridicules que celles qui découlent de l'helvète suppression de la virgule.

*J. André : Le* Guide romand *précise : « Lorsque le numéro précède le nom de la rue, il est suivi d'une virgule ; s'il est placé après (forme usuelle en Suisse romande), la virgule est supprimée : 39, avenue de France — avenue de France 39. »*

C'est une recommandation absurde… à plus d'un titre. (Pour la langue, voir ma réponse à T. Peach.) Sur le plan strictement graphique, voyons ce que ça donne avec d'autres exemples : *place du 18-Juin-1944 32 — rue Albert II 3.* Joli…

Tu me diras que *place du 14-Juillet-1789, 5* c'est à peine moins perturbant…

*A. LaBonté : Jean-Pierre Lacroux a écrit : « Quant à savoir si la virgule est un anglicisme, je n'ai pas de certitude, bien qu'Étiemble l'affirme… » Curieux, on m'a déjà dit l'inverse.*

L'inverse de quoi ?… On ne peut dire qu'Étiemble n'a pas écrit ceci : « Enveloppes : […] après le numéro de la rue ou de la place, on n'oubliera pas la virgule, selon l'usage américain […]. » (*Parlez-vous franglais ?* III, 3.) S'agit-il réellement d'une influence américaine ? Je suis loin d'en être persuadé… En France, l'usage dominant (correspondance privée, travaux de ville, édition, etc. […]) a longtemps été l'inversion… mais avec une petite précision (n°) : *rue des Abysses, n° 1.*

Et, je l'espère (en vérité, je m'en fous… c'est mon usage, voilà tout) : *1 rue des Abysses.*

*A. LaBonté : On y inscrit le nº d'appartement avant le numéro de rue, et séparé par un trait d'union. Ainsi, alors que l'on écrivait auparavant : 71, rue St-Louis, app. 25 on écrit maintenant ici : 25-71, rue St-Louis.*

Qu'est-ce qu'on fait quand une adresse correspond à plusieurs numéros ?… L'usage français est : *12-14, rue des Abysses.* Nous ne sommes pas près d'adopter l'étrange système de Cloche Canada… *25-71-73, rue Saint-Louis* ?…

**À Typographie, du 20 au 22 mai 1999.**

*J. Fontaine : Quelqu'un connaît l'origine de cette convention (pas toujours suivie) de la virgule après le numéro dans les adresses ?*

Pas précisément, mais a priori, enfin à vue de nez, il y en a deux.

1. L'ellipse légitime. On peut écrire (aujourd'hui uniquement au sein d'une phrase ou d'une enseigne archéobranchée) : *au 5 de la rue des Alouettes*. Tout en maintenant l'article contracté initial, on peut écrire elliptiquement : *au 5, rue des Alouettes*. Normal, la virgule indique une ellipse (« de la », ou « du » s'il s'agit d'un boulevard…).

Encore faut-il qu'il y ait un premier déterminant… et c'est là que nous arrivons à l'horreur du point deux…

2. Un legs du goût maladif de la symétrie. Une adresse pouvait s'écrire ainsi : *À Saint-Locdu, rue des Alouettes, au Nid de Poule*. Puis : *À Saint-Locdu, rue des Alouettes, nº 5.* Puis : *rue des Alouettes, 5.*

Toutes ces virgules sont justifiées « syntaxiquement ». Elles marquent soit une rupture, soit une ellipse.

Puis, finement, on a écrit : *5, rue des Alouettes, 5.* Élégant comme un dessus de cheminée. Quand on s'est rendu compte que c'était franchement con, on a écrit, en conservant la virgule de symétrie : *5, rue des Alouettes.*

L'ordre est enfin le bon, puisqu'il conduit du particulier (identité) au général (localité, voire pays), mais la virgule qui sépare ici le numéro et la voie publique ne signifie rien. Où est la rupture ? Où est l'ellipse ? (Attention ! tous ces « puis » ne sont pas à prendre au pied de la lettre… les usages se recouvrent sur de longues périodes, mais en gros c'est à peu près ça, ou pas loin…)

*Efgé : Chez* M. Dugenou, rue de l'Arbalète. Au numéro 18, rue de l'Arbalète. Au 18, rue de l'Arbalète. *Je n'y vois, finalement, rien d'illogique ni de choquant.*

Elle est bonne. Évidemment qu'il n'y a là rien de choquant… puisque dans tous vos exemples la virgule est justifiée. Manque le bon, celui qui pose un petit problème… Je recommence… (en oubliant Dugenou, qui à mon avis n'est pas un numéro) :

*Il crèche au 18 de la rue de l'Arbalète.*
*Il crèche au 18, rue de l'Arbalète.*
*Il crèche rue de l'Arbalète. Il crèche au 18.*
*Il crèche 18 rue de l'Arbalète.*
Tout cela est parfait.

Si vous préférez : *Il crèche 18, rue de l'Arbalète,* j'aimerais savoir pourquoi. J'aimerais connaître le rôle de cette virgule. Que marque-t-elle ?… À mon sens, *il crèche 18 de la rue de l'Arbalète* ou *il crèche 18* (virgule, car nous passons à autre chose, éventuellement de même fonction) *rue de l'Arbalète* n'en ont aucun.

*A. Joly : Cela m'amuse de constater que les exemples donnés pour justifier l'emploi de la virgule transposent les adresses dans un contexte littéraire.*

Si j'ai bien compris les messages précédents, il me semble que nous sommes d'accord pour trouver inutile (et même, en ce qui me concerne, absurde) la virgule qui sépare le numéro et le nom de la voie publique dans les adresses pures et dures.

En revanche, je ne vous suis pas quand vous contestez l'intérêt d'une immersion de l'adresse dans une phrase. C'est précisément le moyen le plus simple de démontrer l'ineptie de cette virgule.

À France-Langue, le 28 février 2000.

*K. Mukundi : Pour revenir à la question des perles qui parent les enveloppes, en Suisse romande, la Genève internationale exceptée (voisinage de la France oblige), on place d'abord l'avenue, ou la rue, etc., avant le numéro. On écrira ainsi :* Monsieur Machin Impasse des Bleuets 2 *(pas de virgule, donc).*

Si… là, il en faut une. Cela se comprend : imaginez que le nom de la voie publique se termine par un nombre exprimé en chiffres arabes…

Là encore, attention ! Dans la présentation « à la française » (numéro d'abord), l'absence de virgule est correcte (et c'est le meilleur choix…), mais c'est une pratique minoritaire et condamnée par la plupart des « experts ». À vous de voir si vous avez envie d'emprunter les sentiers de la raison ou ceux du conformisme.

### Un point après une adresse Internet ?

À Typographie, du 3 au 5 août 2001.

*J.-C. Lenormand : Je me suis mal fait comprendre. Mon problème n'est pas l'insertion d'un tiret conditionnel pour les retours à la ligne mais sur une URL en fin de phrase et donc avec un point collé à la fin de l'URL.*

*Exemple : mon site est* http://www.image-et-net.com. *Le point collé au « com » me gène car il porte à confusion, donc jusqu'à maintenant je rajoutais un espace comme ceci : mon site est* http://www.image-et-net.com . *en étant tout à fait conscient que c'est typographiquement (très) incorrect. […]*

*Concrètement, je cherche la présentation la plus correcte : mon site est* http://www.image-et-net.com *; mon site est* http://www.image-et-net.com . *; mon site est* <http ://www.image-et-net.com> *; ou toute autre proposition…*

*P. Jallon : Si la publication — ou la page — est en couleurs, composer l'URL en choisissant une couleur discrète. Si elle est en noir et blanc, utiliser un niveau de gris bien lisible, mais identifiable comme tel.*

Dernièrement, le peuple est devenu très con, y a pas à dire. Naguère, tu lui communiquais ton adresse en écrivant un truc du genre : *Ducon, 874* (,) *av. des Bleuets, 99154 Bagdad*. Miracle ou mystère de l'entendement humain, il t'envoyait une bafouille, le brave peuple, en inscrivant ceci sur l'enveloppe : *99154 BAGDAD* — Incroyable… pas de point après « Bagdad » !

Je cherche une explication, il doit bien y en avoir une, oui, voici : en cet âge d'or, le peuple soupçonnait, d'instinct — il était malin, alors —, que certains signes, pris dans le flux syntaxique de ton texte, n'étaient plus de mise en d'autres circonstances.

Chers amis de la chose imprimée et du machin virtuel, que s'est-il passé entre-temps ? Quelle influence mettre en cause ? Des forces telluriques néfastes ? Extraterrestres ? (Pour ceux qui rétorqueraient qu'un point peut figurer dans une adresse ridiculaire, je signale qu'il y en a un dans l'adresse de mon correspondant mésopotamien telle que je l'ai indiquée…)

## Aéro-

••• Tous les mots commençant par le préfixe « aéro » s'écrivent sans trait d'union : aéroglisseur, aérospatial, aérotransporté, etc.

Une seule exception, injustifiable : aéro-club (des aéro-clubs). Sur ce point, la rectification du Conseil supérieur de la langue française est à adopter sans hésitation : un aéroclub, des aéroclubs.

= *Robert 1993*.

± *Aérotrain* prend, en principe, la majuscule initiale : c'est le nom déposé d'un engin qui glissa quelque temps entre la banlieue de Paris et celle d'Orléans.

≠ *Robert 1993*, *Universalis 1990*.

**Âge** ⇒ *Date.*

> « L'aristocratie a trois âges successifs : l'âge des supériorités, l'âge des privilèges, l'âge des vanités : sortie du premier, elle dégénère dans le second et s'éteint dans le dernier. »
>
> François René de Chateaubriand, *Mémoires d'outre-tombe.*

> « Qui croirait que ce châtiment d'enfant reçu à huit ans par la main d'une fille de trente a décidé de mes goûts, de mes désirs, de mes passions […]. »
>
> Jean-Jacques Rousseau, *les Confessions.*

**1.** •• Dans la quasi-totalité des occurrences, l'âge d'un être, d'une chose ou d'une abstraction s'écrit et se compose en lettres.

= *Berthier & Colignon 1979*, *Bref Larousse 1995*, *Code typ. 1993*, *Girodet 1988*, *Gouriou 1990*, *Guéry 1996*.

≠ *Impr. nat. 1990*, *Perrousseaux 1995* (chiffres arabes).

*Exemples.* — Mon chien va sur ses quinze ans ; Schubert est mort à trente et un ans ; elle entre dans sa treizième année ; ce porto aura bientôt cinquante ans ; ce siècle avait deux ans… Jean-Hubert a déjà six mois.

• Dans les ouvrages spécialisés, les chiffres arabes sont admissibles, voire recommandés dans les énumérations, les comparaisons et, naturellement, dans les tableaux.

*Exemple.* — « D'abord une aggravation des retards scolaires avec l'âge : 44,14 % à 11 ans, 73,50 % à 12 ans, 81,48 % à 13 ans et 83,03 % à 14 ans. » – Henri Salvat, *l'Intelligence, mythes et réalités.*

¶ En fin de ligne, on ne peut séparer un nombre exprimé en chiffres du terme auquel il se rapporte (11 / ans). Il est en revanche parfaitement licite de couper après un nombre exprimé en lettres (onze [ ans).

**2.** ••• Âge n'a ≈ jamais de majuscule initiale, sauf dans Moyen Âge.

*Exemples.* — L'âge d'or, l'âge d'argent, l'âge d'airain, l'âge *de* fer (âges mythiques). L'âge de la pierre taillée, l'âge de la pierre polie, l'âge

du bronze, l'âge *du* fer, l'âge du renne, du mammouth, etc. (périodes préhistoriques et protohistoriques). L'âge d'or, le troisième âge, l'âge de raison, etc. (sens figuré).

≈ *L'Âge ingrat* est une comédie d'Édouard Pailleron, *l'Âge d'airain* est une œuvre d'Auguste Rodin.

*Moyen Âge :* trait d'union très déconseillé. Pour le reste, selon *Thomas 1971*, il faut choisir : ou l'on écrit l'Antiquité, le Moyen Âge, les Temps modernes, ou l'antiquité, le moyen âge, les temps modernes. De nos jours, l'emploi de la majuscule semble devenir la règle. Elle n'est pas nécessairement judicieuse ; suivons-la néanmoins, sans hésiter : le Moyen Âge.

= *Académie 1994*, *Girodet 1988*, *Gouriou 1990*, *Guéry 1996*, *Impr. nat. 1990*, *Larousse 1985*, *1999*, *Lexis 1989*, *Robert 1993*, *Thomas 1971* et, si cela ne suffit pas : Paul Verlaine.

≠ *Catach 1994* [Moyen âge], *Hanse 1987* : moyen âge, [Moyen âge], *Larousse 1885*, *Littré 1872* : moyen âge, *Robert 1985* : moyen âge, {moyen-âge}.

À F.L.L.F., le 19 décembre 1999.

*Montcalm : Le* moyen âge *n'est pas correct ?*

Je n'ai pas dit ça (mais je le pense très fort…). J'ai laissé entendre que des graphies contradictoires dans des dictionnaires du même éditeur ne pouvaient que perturber le lecteur.

*Montcalm : Hanse admet* Moyen Âge*,* moyen âge *et* Moyen âge*.*

Il est bien le seul… Il a trouvé *Moyen âge* dans quelques bouquins mal relus, mais il s'est bien gardé de justifier cette graphie. Sa collection est d'ailleurs incomplète : manque le *moyen Âge*… et les mêmes variantes avec trait d'union…

*Montcalm : Il me semble que les majuscules ne s'imposent pas.*

Comme l'insinuait le cher Thomas, il ne vous reste plus qu'à écrire l'*antiquité* et les *temps modernes*…

À F.L.L.F., le 10 janvier 2001.

*L. Bentz : Le* Lexique *de l'Imprimerie nationale ne donne que* Moyen Âge*.*

Il a bien raison… et il n'est pas seul : c'est aujourd'hui la forme dominante (dans les ouvrages de référence), donc, pour les ceusses qui se veulent respectueux du bon usage, la forme correcte…

*L.* B*ENTZ : Sur le* Haut*, on peut (peut-être, m'avancéj avec prudence) appliquer la règle des régimes (comme* Second Empire*)…*

Tssss… Même les époques, à commencer par la *Belle*, désignées par un adjectif antéposé et un substantif ne seraient d'aucune aide…

*L.* B*ENTZ : … et retenir* Haut Moyen Âge *(sinon, pourquoi l'illogique* haut Moyen Âge *au lieu de* haut moyen Âge *?).*

Rien d'illogique dans la graphie *haut Moyen Âge*, au contraire… et les deux horreurs citées le démontrent… en accordant le même statut à deux qualificatifs qui ne qualifient pas la même chose… L'*Âge* en question serait donc *haut* et *moyen* à la fois ? De quoi troubler le lecteur…

*Haut* ne qualifie pas *Âge*, mais *Moyen Âge*. Seul le trait d'union pouvait sauver le *Haut Moyen-Âge*… Quand on écrit *Moyen Âge* (comme il convient de le faire aujourd'hui…), on écrit *haut Moyen Âge*…

À F.L.L.F., le 10 août 2001.

*Moyen Âge* est aujourd'hui la seule graphie recommandable. Pas de discussion, circulez, y a rien à voir !… […] Quant au trait d'union… que ceux qui s'accrochent à *moyen-âge* ou à *Moyen-Âge* écrivent *temps-modernes* ou *Temps-Modernes*… et, sur leur lancée, pendant qu'on y est, *trait-d'union*…

À Typographie, le 11 décembre 2001.

*É.* A*NGELINI : … mais la phrase du* Grand Bob *: « On écrit* moyen âge*,* Moyen âge*,* Moyen Âge*,* moyen-âge*,* Moyen-âge*,* Moyen-Âge*. » … ne signifie-t-elle pas : « Nous constatons les graphies (…) » ?*

Causons un peu lexicographie… J'imagine que tu n'ignores pas une de ses conventions les plus utiles… celle qui consiste à donner les graphies des variantes dans un ordre « préférentiel » décroissant. Ainsi, la graphie considérée par beaucoup d'ouvrages de référence comme la plus (voire aujourd'hui la seule) recommandable, *Moyen Âge*, nous est-elle offerte en troisième position, après l'inepte *Moyen âge*. Je crois que le gros *Bob* s'oublie un peu.

## **AJOUT** ⇒ *Addenda*, *Addition*.

Élément ajouté par l'auteur dans un texte déjà composé. Si les corrections d'auteur dans le texte en placard sont évidemment admissibles, les longs ajouts effectués sur les épreuves mises en pages le sont beaucoup moins.

Rien à voir avec *Addenda* ou *Addition*. Voir néanmoins à ces deux mots.

**ALINÉA** ⇒ *Cadratin*, *Énumération*, *Paragraphe*.

**1. Vocabulaire.**

••• Alinéa (du latin *a* « de, depuis », *linea* « ligne ») a une triple signification : ligne dont le premier mot est rentré ; renfoncement ménagé au début d'une ligne nouvelle ; par extension, portion d'un texte comprise entre deux de ces renfoncements.

∞ La dernière partie de la définition, pourtant classique, est approximative, quasi absurde : à la lettre, elle implique qu'il ne peut y avoir de dernier alinéa… Il est pourtant sage de l'adopter et de s'en tenir là : inutile d'ajouter à la confusion en faisant d'*alinéa* un synonyme de *paragraphe*. Un alinéa (portion de texte) est compris entre deux alinéas (renfoncements). Un paragraphe est séparé d'un autre paragraphe par une ou plusieurs lignes blanches (un ou trois astérisques viennent parfois aider à borner les territoires, voir : *Astérisque*, *Paragraphe*). Un paragraphe peut accueillir plusieurs alinéas.

= *Académie 1994*, *Drillon 1991*, *Gradus 1980*, *Grevisse 1986*, *Impr. nat. 1990*, *Littré 1872*.

≠ *Guéry 1990*, *Larousse 1999*, *Lexis 1989*, *Richaudeau 1989*, *Robert 1985*.

¶ La composition dite « en alinéa » (seule la première ligne de chaque alinéa est rentrée d'un alinéa) s'oppose à la composition dite « en sommaire » (toutes les lignes sont rentrées à l'exception de la première).

*En alinéa.* — « Connaissez donc, superbe, quel paradoxe vous êtes à vous-même. Humiliez-vous, raison impuissante ; taisez-vous, nature imbécile ; apprenez que l'homme passe infiniment l'homme, et entendez de votre maître votre condition véritable que vous ignorez. Écoutez Dieu. » – Blaise Pascal, *Pensées*.

*En sommaire.* — « Connaissez donc, superbe, quel paradoxe vous êtes à vous-même. Humiliez-vous, raison impuissante ; taisez-vous, nature imbécile ; apprenez que l'homme passe infiniment l'homme, et entendez de votre maître votre condition véritable que vous ignorez. Écoutez Dieu. » – Blaise Pascal, *Pensées*.

**2. ¶ Le renfoncement d'alinéa.**

Quelle que soit la force du corps utilisé, l'alinéa (renfoncement) a en principe la valeur d'un cadratin (blanc carré de la force du corps ; pour la mesure du cadratin en P.A.O., voir : *Cadratin* § 3).

= *Lefevre 1855*.

L'alinéa ne doit pas être mesquin : on ne lui attribuera jamais une valeur inférieure au cadratin. Dans certaines compositions « plus ou moins disproportionnées » (exemple : corps trop petit pour la justification, interlignage généreux), il sera même judicieux d'augmenter sa valeur jusqu'à un cadratin et demi, voire deux cadratins. Hormis ces cas, on se gardera de l'élargir sans motif : nécessairement supérieure à celui-ci, la longueur des lignes creuses inadmissibles en fin d'alinéa sera augmentée d'autant. Voir : *Ligne creuse*.

Les logiciels de traitement de texte permettent de créer des paragraphes (touche Retour) et des « aller-à-la-ligne-sans-retrait » (touches Majuscule-Retour). En revanche, et c'est très regrettable, ils ne peuvent créer de vrais alinéas au sein d'un paragraphe dont la mise en forme inclut des blancs « interparagraphes ». Si l'on compose un texte courant avec des alinéas (retraits), il est sage de donner une valeur nulle aux espaces qui séparent les paragraphes, afin que la touche Retour engendre des alinéas… Les vrais paragraphes sont ensuite créés par l'adjonction d'une ligne blanche. La force de cette ligne dépend de la nature du texte, du format, de la mise en pages. Voir : *Paragraphe*.

≠ *Williams 1992*.

(Si l'on compose sans retrait, on ne peut hélas échapper à ces blancs caractéristiques de la correspondance commerciale anglo-saxonne.)

**3. ¶ Cas particuliers.**

**3.1.** Les mots en apostrophe au début des lettres ou des discours se rentrent d'au moins deux cadratins, voire plus sur les grandes justifications.

= *Lefevre 1855*.

**3.2.** Lorsqu'une phrase ou un alinéa sont interrompus par une citation — ou un exemple — composée sur une justification différente, la reprise s'effectue sans renfoncement (minuscule initiale dans le cas d'une phrase interrompue).

≈ En revanche, s'il n'y a pas de rupture, l'alinéa suivant commence par un renfoncement.

= *Frey 1857*, *Lefevre 1855*.

Marcel Proust, dans *Du côté de chez Swann*, fournit de magnifiques exemples :

« Et après nous avoir posé adroitement quelques questions plus précises, il s'écriait : "À la garde ! À la garde !" ou, si c'était le patient lui-même déjà arrivé qu'il avait forcé à son insu, par un interrogatoire dissimulé, à confesser ses origines, alors, pour nous montrer qu'il n'avait plus aucun doute, il se contentait de nous regarder en fredonnant imperceptiblement :

De ce timide Israélite
Quoi, vous guidez ici les pas !

ou :

Champs paternels, Hébron, douce vallée.

ou encore :

Oui, je suis de la race élue.

Ces petites manies de mon grand-père n'impliquaient aucun sentiment malveillant à l'endroit de mes camarades.

[…] Il vint à nous la main tendue : "Connaissez-vous, monsieur le liseur, me demanda-t-il, ce vers de Paul Desjardins :

Les bois sont déjà noirs, le ciel est encore bleu.

N'est-ce pas la fine notation de cette heure-ci ? Vous n'avez peut-être jamais lu Paul Desjardins. […]" »

**3.3 Poésie.**

Alinéas dans la composition des vers, voir : *Vers*.

## Retrait d'alinéa et début de paragraphe

**À France-Langue, le 5 novembre 1998.**

*P. Labelle : De plus, il est mieux de ne pas mettre de retrait à chaque paragraphe, utilisez plutôt une espace fine (*em dash *ou* en dash*, en anglais) qui correspond à la taille du caractère.*

Si je vous lis bien, l'espace fine ou quart de cadratin aurait la valeur du cadratin (blanc de la force du corps)… et se traduirait en anglais par des expressions signifiant « tiret sur cadratin » (*em dash*) et « tiret sur demi-cadratin » (*en dash*)…

Je me doute bien que ce n'est pas ce que vous avez voulu dire… mais je redoute que ce ne soit ce qui aura été compris par quelques-uns de vos lecteurs. Sur l'essentiel, nous sommes d'accord, le retrait d'alinéa a au minimum (et, par tradition, idéalement) la valeur du cadratin. Toutefois, ce n'est qu'une généralité… applicable aux compositions « ordinaires ». Si certains paramètres (empagement, justification, chasse du caractère, etc.) s'écartent de l'« ordinaire », il est sage d'user de ses yeux pour modifier (augmenter un chouïa…) la valeur du retrait.

Remarque annexe… Le retrait d'alinéa concerne au premier chef les alinéas… Pour les paragraphes (qui peuvent contenir plusieurs alinéas…), il faut autre chose… Du moins dans les acceptions données à ces deux termes par la langue encore précise des typographes.

**À Typographie, du 7 au 13 mai 1997.**

*J. André : On appelle renfoncement ou retrait (indentation en franglais de P.A.O.) le blanc en début d'alinéa. Généralement, il s'agit d'un cadratin. Pour des petites justifications (journaux, livres de poche, etc.) ça va. Mais dès que la justif est un peu longue, je trouve cette valeur bien trop petite : si ce blanc remplit bien son rôle de marqueur de début d'alinéa, je trouve que sur une page entière, ça fait des bords irréguliers (surtout si les alinéas sont eux-mêmes courts, c'est-à-dire s'il y a peu de lignes dans chacun). Existe-t-il quelque typographe qui ait écrit quelque chose sur ce sujet ?*

Dans les compositions « ordinaires » ou équilibrées (corps, interlettrage et interlignage bien adaptés à la justification, emploi d'un caractère « raisonnable »), le renfoncement traditionnel d'un cadratin me semble faire l'affaire. Toutefois, l'art typographique a ceci de plaisant qu'il associe conventions rigides et liberté de s'en affranchir allégrement…

*A. Hurtig : Voilà une distinction [entre alinéa et paragraphe] un peu bizarre, et qui ne tombe pas sous le sens commun.*

Possible… Elle figure néanmoins dans quantité de codes et de manuels publiés au cours des deux siècles précédents (la dactylographie n'y est pour rien).

Toutefois, cela n'est pas l'essentiel, car ces ouvrages regorgent de conventions qui ne tombent pas sous le sens commun… Ce qui compte, c'est que cette distinction entre paragraphe et alinéa est mise en œuvre dans quantité de textes, littéraires ou non. De grands et de petits écrivains l'ont parfaitement maîtrisée. Oublier les subtilités qu'elle permet serait très dommageable.

*A. Hurtig : En pratique, pour les indications de mise en pages fournies par les auteurs, j'écarte par principe celles qui ne rentrent de toute façon pas dans la charte graphique de la collection (du genre plein d'espaces entre les par… les alinéas, pardon, du genre gras-italique-souligné-relief, etc.), et les fantaisies que rien ne vient justifier (dues uniquement à l'ivresse de la puissance que donnent les traitements de textes et autres outils de présentation).*

Entièrement d'accord, mais les exemples que vous donnez sont un peu caricaturaux. Il me semble abusif de mettre dans le même sac les délires du genre « gras-italique-souligné-relief » et la volonté d'un auteur d'articuler subtilement son texte. La distinction (théorique) entre alinéa et paragraphe relève davantage de la ponctuation que de la pure typographie. La force du blanc est sans aucun doute le bien du typographe, non sa présence.

J'ai reçu quelques messages privés… je réponds ici à tous… où l'on m'explique que je suis dans l'erreur et qu'un paragraphe est avant tout défini par un retour à la ligne (on en fait ainsi un strict synonyme d'alinéa). Je veux bien, mais alors l'Académie, Drillon, Grevisse, Littré et quelques autres sont dans l'erreur… sans compter la plupart des typographes.

Ce qui explique peut-être la confusion, c'est le vocabulaire imprécis des logiciels et le succès de l'atroce composition sans renfoncement, qui contraint bien souvent à introduire du blanc entre deux alinéas.

Je me suis peut-être mal exprimé, mais je ne crois pas avoir écrit que la distinction entre paragraphe et alinéa devait obligatoirement être introduite dans tous les textes… On a bien le droit d'écrire et de composer sans paragraphe (et même sans alinéa…). Je me suis borné à rappeler qu'alinéa et paragraphe correspondent à des degrés différents dans l'articulation de la pensée, donc du texte, donc de la composition.

Le paragraphe ne doit pas être d'abord défini par des critères physiques (en l'occurrence typographiques), et là j'ai été un peu rapide dans mon précédent message. Ces critères changent (à l'origine, et c'est la signification étymologique, on le repérait grâce au signe « ¶ » placé « à côté » du texte ; depuis fort longtemps, c'est la ligne de blanc, parfois même les trois astérisques en triangle en début de paragraphe).

Ce qui compte, c'est qu'il correspond dans la pensée à une unité cohérente. Si l'on passe à une autre, on passe à un autre paragraphe. L'alinéa est beaucoup plus souple d'emploi, et l'on va à la ligne quand on veut…

À Typographie, du 24 au 25 janvier 1998.

*P. Cazaux : Peut-être suis-je dans le faux, mais voici ce que je crois savoir : le retrait d'alinéa a pour but de faciliter l'accroche par l'œil du lecteur du début d'un paragraphe.*

Non… en début d'alinéa…

*P. Cazaux : Il a sa raison d'être dans un texte dense composé en continu, et où l'on ne saute pas de ligne entre les paragraphes. Si l'on fait ce dernier choix, le retrait de première ligne fait double emploi et ne se justifie plus.*

Si… Paragraphe et alinéa ne sont pas synonymes. Un paragraphe peut contenir plusieurs alinéas. La ligne blanche est un des attributs traditionnels des paragraphes.

*P. Cazaux : D'ailleurs, dans une compo soignée, on n'en met pas au premier paragraphe suivant un titre, car il n'en a pas besoin.*

Ça se discute… (mais pas à cette heure-ci… enfin si, juste un mot… à ce compte-là, pourquoi diable mettre des lettrines pour indiquer l'évidence : « On commence ici » ?).

*P. Cazaux : Pour ma part, je préfère le retrait d'alinéa […] au saut de ligne qui me paraît être une rupture trop importante.*

Il n'y a pas à choisir, puisqu'il s'agit de deux signaux différents… Retrait d'alinéa pour les alinéas, ligne blanche pour les paragraphes.

*J. Melot : En réalité, cela nous vient d'Amérique du Nord ou, je dirais, plus probablement, de Grande-Bretagne, comme le plus souvent.*

C'est exact… mais je voudrais nuancer le propos. Cela nous vient des « mauvais » typographes anglo-saxons, qui, comme chez nous, sont par nature les plus nombreux… Si vous observez bien le travail de certains typographes, anglais et raffinés, vous verrez que dans les paragraphes initiaux composés sans retrait, le ou les termes initiaux sont composés en petites capitales… c'est-à-dire en suivant la règle applicable aux lettrines ! Lorsque les termes initiaux sont composés en bas de casse, les bons typographes anglais introduisent un retrait d'alinéa même au premier paragraphe d'un chapitre.

À Typographie, le 9 novembre 1999.

*F. Pommereau : Les alinéas (ou paragraphes, on ne va pas se battre).*

Si… justement, je suis prêt à me battre… Car cette distinction est essentielle ! C'est bien parce qu'ils l'ignorent que Perrousseaux et d'autres (ici même…) racontent n'importe quoi.

Elle est si importante, si liée à la structure d'un texte donné, qu'elle ne dépend pas des typographes d'hier ou d'aujourd'hui… Heureusement… Manquerait plus que ça…

Et si on leur demandait de décider ce qu'est un chapitre ? ou une phrase ? Ou un vers ?

Dieu que les « paragraphes » sont nombreux dans la poésie !... À n'y pas croire...

## Allégorie

> « Certes aucun imbécile n'eût songé jadis
> à nier le caractère universel de la Douleur,
> mais la douleur universelle était discrète. »
> Georges Bernanos,
> *les Grands Cimetières sous la lune.*

± Les noms communs désignant des allégories (personnification ou expression par une image quelconque d'une idée abstraite) ou des symboles s'écrivent en principe avec une majuscule initiale.

= *Impr. nat. 1990.*

*Exemples.* — Ils sont morts pour le Drapeau ; la Vérité retourne dans son puits.

## Allemand

> « Les allemands [*sic*], pour avoir inventé l'art Typographique, sont ceux qui y ont fait jusqu'ici le moins de progrès. Ils sont dans l'usage d'espacer les titres faits du caractère bas de casse, ce qui n'est point agréable à l'œil, parce que ces lettres doivent être liées les unes avec les autres. »
> Antoine-François Momoro,
> *Traité élémentaire de l'imprimerie.*

Si l'on doit intégrer une citation allemande au sein d'un texte français, on se gardera d'adopter toutes les conventions typographiques allemandes. En revanche, on respectera les conventions orthographiques, par exemple la majuscule initiale des substantifs :

»Nr. 2: Dr. Martin, 19. Jahrhundert.« devient « N° 2 : Dr Martin, XIXe siècle. »

**Abréviations.**

| | | | |
|---|---|---|---|
| Abb. | *Abbildung* | figure | fig. |
| Bd., Bde. | *Band, Bände* | volume(s) | vol. |
| d. h. | *das heißt* | c'est-à-dire | c.-à-d. |
| Dr. | *Doktor* | docteur | D$^{r}$ |
| Fr. | *Frau* | Madame | M$^{me}$ |
| Frl. | *Fräulein* | Mademoiselle | M$^{lle}$ |
| Hr. | *Herr* | Monsieur | M. |
| Hs. | *Handschrift* | manuscrit | ms. |
| Hss. | *Handschriften* | manuscrits | mss |
| K., Kap. | *Kapitel* | chapitre | chap. |
| n. Chr. | *nach Christus* | après Jésus-Christ | apr. J.-C. |
| Nr. | *Nummer* | numéro | n$^{o}$ |
| o. J. | *ohne Jahr* | sans date | s. d. |
| o. O. | *ohne Ort* | sans lieu | s. l. |
| s. | *siehe* | voir | ⇒ |
| S. | *Seite* | page(s) | p. |
| usw. | *und so weiter* | et cetera | etc. |
| v. Chr. | *vor Christus* | avant Jésus-Christ | av. J.-C. |
| vgl. | *vergleiche* | *confer* (comparer) | cf., *cf.* |
| z. B. | *zum Beispiel* | par exemple | p. ex. |

**Sigles.**

Dans les textes composés en allemand, les sigles ne prennent pas de point abréviatif : *Die Koalition von CDU und FDP*.

En revanche, dans les textes composés en français, les sigles allemands obéissent à la règle française : la coalition de la C.D.U. et du F.D.P.

| | |
|---|---|
| AG | société anonyme |
| GmbH | société à responsabilité limitée |
| IG | groupement d'intérêts |

**Accents.**

Tréma : ä, ö, ü

**Division.**

On ne coupe pas « ch » et « sch ».

**Ponctuation.**

Les signes de ponctuation haute sont collés au signe qui les précède.

Les guillemets »allemands« ont un comportement opposé à celui de leurs homologues « français ». Lorsque les nôtres « ouvrent », eux »ferment«, et vice versa.

Les nombres ordinaux sont marqués d'un point après le dernier chiffre : 15. (français : 15ᵉ).

**ALLIAGE** ⇒ *Fraction*, *Pourcentage*.

**1.** •• La composition précise des alliages non précieux s'indique en pourcentage (p. 100 ou symbole %) : un alliage fer-carbone à 2 p. 100 de carbone.

•• Introduisant une expression différente des proportions, le symbole ‰ ne devrait pas être employé dans les textes non spécialisés : un alliage de fer-carbone à 0,6 % de carbone, plutôt que {6 ‰}.

≠ *Impr. nat. 1990*.

••• Le titre des métaux précieux s'indique en millièmes (éventuellement sous forme de fraction) ou, pour l'or, en carats.

*Carat :* un vingt-quatrième d'or fin dans un alliage d'or, soit 41,666 millièmes. L'or fin, ou pur, est donc à 24 carats ; l'or à 18 carats est au titre de 750 millièmes (ou 750/1000) ; l'or à 14 carats au titre de 585 millièmes (ou 585/1000). Pour le titre de l'argent, le denier (1/12) a hélas été abandonné…

**2.** ••• Les nombres qui précisent la composition d'un alliage se composent toujours en chiffres arabes.

[Or à quatorze carats] > or à 14 carats. Mais : deux carats, ce n'est pas beaucoup…

= *Code typ. 1993*, *Gouriou 1990*, *Impr. nat. 1990*.

**ALLIANCE** ⇒ *Accord, conférence, traité*, *Convention*, *Pacte*.

L'Alliance (Grande-Bretagne : parti social-démocrate, parti libéral), l'Alliance atlantique, l'Alliance française, l'Alliance pour le progrès, la Quadruple-Alliance, la Sainte-Alliance, la Triple-Alliance, la Triplice, l'arche d'Alliance.

**AN, ANNÉE** ⇒ *Âge*, *Date*, *Millésime*.

> « Les enfants c'est comme les années, on ne les revoit jamais. »
>
> Louis-Ferdinand CÉLINE, *Mort à crédit*.

Pour les emplois respectifs d'an et d'année, voir les bons dictionnaires des difficultés du français (*Girodet 1988*, *Thomas 1971*).

•• Les décennies (au sens strict, sans expression du siècle) s'écrivent et se composent en lettres : les années soixante ne valent pas les années trente. Mais : les années 1790 furent révolutionnaires.

•• Les années s'écrivent et se composent en chiffres arabes : M^me^ P. est née en 1928.

• Les notaires et les poètes font une fois de plus bande à part : mille neuf cent vingt-huit.

*Remarque.* — La composition en lettres s'impose surtout dans les vers réguliers (voir : *Date*).

• Les chiffres romains étaient jadis employés sur la page de titre pour composer l'année de publication d'un ouvrage.

•/•• En principe, on n'abrège pas les années (suppression du millésime et du siècle), singulièrement celles qui n'appartiennent pas au siècle en cours. •• ≈ Cette règle ne s'applique pas aux textes (ou aux portions de texte) ayant pour vocation de reproduire la vivacité de l'oral : Paul est mort en 34, deux ans après sa femme.

**Dates historiques.**

Quelques formes tronquées sont entrées et se sont maintenues dans l'usage courant. XVIII^e^ siècle : 89, 93. XIX^e^ siècle : 48. Le XX^e^ siècle est encore riche en abrègements admissibles dans les textes non spécialisés :

14, 14-18, 17, 39-45, 68, etc. Dès les premières années du III$^{e}$ millénaire, la liste va raccourcir inexorablement.

••• Sont très fautifs les pourtant très fréquents [1939-45], [1914-18] > 1914-1918, 14-18, qui associent une « année complète » à une « année réduite ».

Exemple de graphie défectueuse, due au Conseil supérieur de la langue française : « […] l'Académie française a corrigé la graphie du lexique en 1694, […], 1878, 1932-35. »

•• On ne tronque pas les années par aphérèse mais on peut les masquer par apocope. L'abrègement de discrétion est légitime : « J'étais à Paris en 18… » – Edgar Allan Poe, « la Lettre volée », *Histoires extraordinaires*. Ou : j'étais à Vichy en 194…

**••• Espace.**

Attention à ne pas confondre l'année (même approximative…) et un nombre d'années.

*Année :* pas d'espace après le chiffre des milliers, en l'occurrence le millésime (règle commune de la numérotation).

*Nombre d'années :* espace après le chiffre des milliers (règle commune du dénombrement).

*Exemples.* — L'écriture fut inventée vers 3300 av. J.-C. ; l'écriture fut inventée 3 300 ans avant Jésus-Christ.

**Expressions diverses.**

Le jour de l'an, le nouvel an, le premier de l'an, les Années folles, l'année sainte.

À F.L.L.F., du 12 au 15 mai 1998.

*J.-C. J. :* Les années 80 *: il n'y a pas beaucoup d'explications dans la* Lettre de l'Académie*.*

Si j'ai bien compris, le singulier des années quatre-vingt suscite des interrogations. Pourtant, il n'est pas plus étonnant que celui de la page quatre-vingt… Dans les deux cas, il s'agit d'un ordinal et non d'un cardinal.

Remarque annexe. On écrit *les années quatre-vingt* et jamais *les années 80*, mais si l'on est peu sûr de son orthographe on pourra se rabattre sur *les*

*années 1980*… De toute façon, dans peu de temps, il faudra bien s'y résoudre, car la seule indication de la décennie n'est efficace que pour le siècle en cours… Vivement les années dix, ce sera peut-être la Belle Époque.

*D. Duchet : La première décennie est-elle* les années zéro *?*

Dans un dessein similaire, cela peut se concevoir… Sauf quand on croit plaisanter, on dit rarement les *années dix* pour désigner la deuxième décennie : après *10,* il faut attendre *17* pour entendre un dix, ça coince donc un peu… Dès les années vingt, le problème ne se pose plus…

Si *1900* est son année emblématique, la Belle Époque s'est éteinte dans les années dix, peu avant 1914. Pour la prochaine, je n'ai pas d'information bien fiable.

*J. Cassaigne : Quand on dit* les années quatre-vingt*, on pense aux années dont le nom contient « quatre-vingt », c'est-à-dire de 1980 à 1989. Ce n'est pas la même chose que la neuvième décennie du siècle, qui va, pour moi en tout cas, de 1981 à 1990.*

Pas que pour vous… Pour quiconque sait compter et écrire.

### À Typographie, le 29 avril 1999.

*F. Bougnet : [La façon d'écrire les années] dépend du caractère général de la publication.*

Oui… s'il s'agit du choix entre *les années quatre-vingt* et *les années 1980*. Non… s'il s'agit d'employer *les années 80*, qui est maladroit et, à mon sens, incorrect partout… (Et pourquoi pas *les années '80*, xénisme graphique s'il en est ?) C'est le genre de « licence confortable » (pour le scripteur) qui n'a pas encore sa place dans un texte composé avec un soupçon de soin.

*J. Tombeur : Sans chercher à contredire cette appréciation, je signale juste au passage que les années 80 sont effectivement une forme très répandue. Par exemple, dans le* Code de rédaction interinstitutionnel, Vade-mecum de l'éditeur*, Communautés européennes, éd. 1997.*

Je connais. Ses éditeurs responsables me l'ont envoyé depuis longtemps. C'est un travail sérieux, utile à connaître, mais… les contraintes communautaires sont perceptibles presque à chaque page… y compris dans celles qui sont consacrées aux « Conventions propres à la langue française »… d'où est extraite ta citation (10.4.1, p. 139).

### À Typographie, le 9 mars 2000.

*A. Hurtig : [Prolexis] refuse* les années 20*, pour proposer* les années vingt *en solution de remplacement.*

Bien… mais, s'il s'agit par exemple du XX^e siècle, *les années 1920* sont également correctes et dès 2031, c'est demain, elles seront chaudement recommandées…

## Ancien, nouveau

**Adjectif :** l'Ancien Monde, le Nouveau Monde, l'Ancien Régime, l'Ancien Testament.

**Substantif :** ◊ le Conseil des Anciens, la Querelle des Anciens et des Modernes.

## Anglais

**Abréviations.**

| | |
|---|---|
| AD | *Anno Domini* (de préférence en petites capitales). |
| BC | *Before Christus* (de préférence en petites capitales). |
| d.t.p., DTP | *desktop publishing*. |
| e.t.s. | *electronic typescript*. |
| f., ff. | *following page(s)*. |
| s.c. | *small capitals* : petites capitales. |
| s/s | *same size* : même taille. |

**Capitales et bas de casse.**

Le Royaume-Uni, pour l'heure, porte bien le premier élément de son nom, et les États-Unis ont une nette inclination pour le clinquant : cela explique en partie la place qu'ils accordent aux majuscules dans les titres, voire dans les toponymes.

**Titres.**

The Queen of England (la reine d'Angleterre), the Prince of Wales (le prince de Galles), the Duke of Wellington (le duc de Wellington), Sir Winston Churchill (sir Winston Churchill).

**Noms géographiques.**

The Straits of Gibraltar (le détroit de Gibraltar).

**Ponctuation.**

Principales différences entre les usages anglais et français :

¶ *Espaces :* l'anglais ignore la plupart des espaces qui font notre joie… Quand la typographie française introduit une espace insécable entre deux signes, l'anglo-saxonne les colle.

Français ! English!
Français ? English?
Français : English:
Français ; English;
« Français » "English", 'English'.

Sans doute pour compenser, le point, le point d'exclamation et le point d'interrogation — lorsqu'ils terminaient une phrase — furent longtemps suivis d'un cadratin (espace égale à la force du corps). Cet usage, qui ruinait le gris typographique, est en voie de disparition.

**Tirets.**

Au sein d'une phrase, le tiret est collé au signe qui le précède et au signe qui le suit, quels que soient ces signes : *There are several dangers:—first, it is hard to judge the value of the tone;—second, it is difficult to keep from getting some of the tiny drops of ink. The proportion of this sketch—or of the space itself—may be enlarged in a number of ways.*

**Chiffres.**

Dans les nombres, les tranches de trois chiffres sont séparées par une virgule et les décimales par un point : *25,568.5* (= 25 568,5)

¶ Il n'y a pas d'espace après ces signes.

Cela les distingue des signes de ponctuation et permet de lire ceci sans trop d'effort : *During 1973, 74,755 vessels entered ports to discharge and load 198,275,230 tonnes*. Toutefois, afin d'éviter de regrettables confusions, les bons typographes anglo-saxons surélèvent habilement le point des décimales : *Infant death, 56·3 per 1,000 live births.*

Exprimés en chiffres, les adjectifs ordinaux se forment par l'adjonction (sans espace) de la terminaison *th* (composée en bas de casse du même corps, position normale) : *4th (fourth)*, *5th (fifth)*, *10th (tenth)*,

*20th (twentieth)*, etc. Les seules exceptions sont *1st (first)*, *2nd (second)*, *3rd (third)* et tous leurs composés : *21st (twenty-first)*, *201st (two hundred and first)*, etc. En chiffres romains : *IIIrd*, *XXth*, etc. Français : 1er, 2e, 3e, 4e, Ier, IIIe, XXe.

Les symboles % et ‰ sont collés au chiffre qui les précède : *5.2%*, *24‰*.

¶ Dans un texte composé en français, tous les « anglicismes typographiques » sont des fautes typographiques graves.

Attention ! Au sein de textes ou d'ouvrages écrits et composés en français, certaines coutumes typographiques anglo-saxonnes — espaces, guillemets — ne doivent pas être observées dans les citations anglaises…

Original : As one architect remarked, "Why bother so about the spacing of the sheet? The final building is the thing which counts; these drawings are but temporary things—a means to the end." In a sense it is true.

Adaptation : Comme le faisait finement observer un architecte : « *Why bother so about the spacing of the sheet ? The final building is the thing which counts ; these drawings are but temporary things — a means to the end.* » Ce n'est pas faux.

## **Année** ⇒ **An, année**

## **Annexe** ⇒ *Addenda*.

Sont mis en annexe (et constituent l'annexe ou les annexes) des éléments qui fournissent des informations complémentaires (appendice, documents, tableaux) mais qui ne sont pas indispensables à la compréhension du texte courant.

Les postfaces, les notes, les bibliographies, les index, les tables ne font pas partie des annexes.

Lorsqu'elles sont très nombreuses, les annexes peuvent être précédées d'un sommaire.

• Si un ouvrage contient plusieurs annexes, on les numérote en chiffres romains grandes capitales. La pagination générale n'est pas interrompue.

Ne pas confondre avec *addenda* (ajout d'éléments oubliés lors de la composition, voire de l'impression de certaines pages), *addition* (note marginale, sans appel) ou supplément.

• Dans les notes, les références, etc., l'abréviation ann. est admissible.

= *Impr. nat. 1990*.

≠ La forme « an. », proposée par *Guéry 1996*, est particulièrement désastreuse : pour obtenir une graphie équivoque (an. III), elle viole un des grands commandements de l'art d'abréger en coupant un mot entre deux consonnes (voir : *Abréviation*).

## Anti

Le préfixe « anti », du grec *anti* (contre), est aujourd'hui très productif, bien plus que le préfixe « pro ». En revanche, « anti », du latin *ante* (avant), n'enrichit plus notre langue depuis longtemps : l'ordonnance de l'antidote (contre) est antidatée (avant).

••• Les mots composés avec le préfixe « anti » s'écrivent presque tous sans trait d'union : antiaérien, antiallergique, antigaulliste, antihéros, antiroman, antirouille, antimatière, antiscientifique, antitabac, etc.

= *Académie 1994*, *Conseil sup. 1990*, *Larousse 1999*, *Le Beau-Bensa & Rey-Debove 1991*, *Robert 1993*.

≠ *Robert 1985* {anti-américanisme, anti-scientifique, etc.}.

*Remarque.* — *Larousse 1885* et *Littré 1872* ne donnent aucun nom commun associant le trait d'union et le préfixe « anti », ce qui réduit considérablement le mérite d'une des rares « rectifications » heureuses du Conseil supérieur de la langue française, qui découvre là une porte ouverte depuis longtemps.

**Exceptions** (peu nombreuses et toutes logiques).

— Mots dont le deuxième élément commence par « i » : anti-impérialiste, anti-infectieux, anti-inflammatoire, anti-inflationniste, anti-intellectualisme ;

— mots composés de plus de deux éléments : anti-sous-marin ;
— mots où le préfixe « anti » est doublé : anti-anticorps ;
— préfixation d'une locution ou d'une dénomination formée de plusieurs mots : anti-nouveau roman ;
— noms dont le deuxième élément est un nom propre (si le mot composé est lui-même un nom propre ou un titre, les deux éléments prennent la majuscule initiale) : l'Anti-Atlas, l'Anti-Elbourz, l'Anti-Liban, l'Anti-Taurus ; *l'Anti-Dühring* (Friedrich Engels), *l'Anti-Lucrèce* (Melchior de Polignac), *l'Anti-Machiavel* (Frédéric II de Prusse) ; le sérum anti-Inaba-Ogawa ; comme tous les ouvrages de ce genre, *l'Anti-Caton* (Jules César) est un « anti » (nom masculin invariable) ;
— mots dont le deuxième élément est un sigle ou un symbole : anti-C.G.T., anti-OTAN, anti-g, anti-O. ≈ Les acronymes devenus des noms communs suivent la règle générale : antiradar, antisida ;
— • mots (•• à éviter) dont le deuxième élément est étranger : anti-dumping (± *Robert 1985* donne « anti-dumping » à l'article « Anti- » et {antidumping} à l'article « Dumping », mais il est vrai que l'anglais est une langue difficile).

*Remarque.* — Les formes {anti-héros, anti-roman} peuvent être considérées comme des anglicismes sournois (anti-hero, anti-novel). > antihéros, antiroman.

‡ Bien que retenue par *Girodet 1988*, *Hanse 1987*, *Impr. nat. 1990*, *Robert 1985*, *Thomas 1971*, la catégorie des mots rares ou « formés pour la circonstance » est une bizarrerie qu'il faut oublier, sauf si l'on se plaît à engendrer des exceptions innombrables et illogiques : cet anticommuniste est un {anti-nataliste} véhément.

= *Conseil sup. 1990*, *Larousse 1999*, *Robert 1993*.

= *Littré 1872*, citant Boileau, donne « antipindarique », terme rare et de « circonstance » s'il en est.

‡ *Girodet 1988* {anti-jeunes, anti-tabac}, *Impr. nat. 1990* {anti-bruit, anti-roman, anti-théâtre}, *Robert 1985* {anti-poison} mais antigrippe, {anti-drogue, anti-hasard, etc.}.

On peut, à la rigueur, accepter une dérogation si le trait d'union épargne une ambiguïté indésirable : anti-gone (pour « ennemi des petits Lyonnais »).

**Pluriel.**

± Naguère, les subtilités grammaticales s'effaçaient ici devant le bon sens, qui n'a pas toujours tort : un qualificatif pouvait fort bien conserver la marque du pluriel après un substantif au singulier et la refuser après un substantif au pluriel : une crème [antiride] est à coup sûr inefficace pour effacer *les* rides (> crème antirides) ; en revanche, des peintures antirouille suffisent amplement à combattre *la* rouille. Ces facilités (aucune compétence grammaticale n'était requise) ont été remises en cause par des rectificateurs qui, soucieux de simplifier la vie des masses écrivantes, prônent la variabilité systématique. Je ne suis guère enclin à les suivre aveuglément. Il est vrai qu'aucun parti n'est satisfaisant, car il était (et reste) d'usage de revenir à la variabilité avec les substantifs : un phare antibrouillard, des phares antibrouillard, un antibrouillard… des antibrouillards.

= *Girodet 1988*.

± *Thomas 1971* note une tendance à la variabilité mais se demande joliment « Qui oserait écrire : des lunettes antisoleils ? »

∓ *Conseil sup. 1990*.

À F.L.L.F., le 6 juin 2000.

*JOYE : Merci, le problème est manifestement plus clair pour moi maintenant.*

La remarque de P. B. est parfaitement justifiée pour la révolte « anti- » (contre les) chauffards, mais il ne faudrait pas croire qu'elle concerne tous les cas. Une « organisation antibourgeoise » ne s'en prend pas uniquement à une seule dame de la mauvaise société…

*RAPH : Faut-il dire une politique* antidrogue *ou* anti-drogue *?*

Meilleure question : est-il raisonnable *et* correct d'écrire « des politiques *anti-drogue* » ? Ma réponse est non *et* oui…

*DAIMONAX : Le problème, c'est que ces « circonstances » se multiplient, soulevant à chaque fois, ou presque, des problèmes de graphie.*

Oui, bien qu'il soit retenu par des auteurs respectables, dont Girodet, le critère des « circonstances » est bien peu fondé. Pour parler franchement, c'est

à mon sens une foutaise… La soudure systématique est certes une mauvaise idée (c'est une des voies royales de la « démotivation » du lexique), mais, s'agissant du préfixe « anti- », elle est dominante… et depuis très longtemps, alors, soudons (sauf dans les cas où des critères non « circonstanciels » interdisent la manœuvre). Sans nous imaginer que cela simplifiera une affaire très mal engagée…

## **Aparté** ⇒ *Italique*, *Théâtre.*

Parole prononcée par un acteur et que seul le spectateur est censé entendre.

Les apartés se composent en italique.

## **Aphorisme** ⇒ **Proverbe**

## **Apocope** ⇒ **Abréviation**

## **Aposiopèse**

Interruption d'une phra… Elle se traduit graphiquement par les points de suspension.

## **Apostrophe** ⇒ *Coupure*, *Guillemet*, *Troncation.*

> « *Chier dans le cassetin aux apostrophes*, v. Cette phrase grossière et malséante peut se traduire en langage honnête par : *Quitter le métier de typographe.* »
>
> Eugène Boutmy, *Dictionnaire de l'argot des typographes.*

1. ••• L(a)'apostrophe est la marque de l(a)'élision lorsqu(e)'elle s(e)'indique graphiquement. (Le plus souvent, l'élision orale ne se traduit pas dans l'écriture : elle est presque une experte avisée [ell(e) est presqu(e) un(e) expert(e) avisée], voir : § 3.)

Dans la langue écrite, l'élision est la suppression de la voyelle finale d'un mot devant un mot commençant par une voyelle ou un h muet. L'apostrophe remplace ici deux signes : la voyelle amuïe (non

prononcée, devenue muette) et l'espace qui la suivait. Elle ne peut finir une ligne : c'/est l'avis d'/une experte, l'/élision s'/effectue dans « l'/hiatus » et dans « l'/hyène ».

**2.** ••• L'apostrophe joue occasionnellement d'autres rôles.

**2.1.** Dans la transcription du langage parlé, elle est la marque d'amuïssements divers, voire d'ellipses audacieuses.

*Élision irrégulière :* t'as pris le métro ?

*Syncope :* salut p'tit gars !

*Ellipse irrégulière :* en voilà un qu'a pas de pot… (« qu' » pour : « qui n' »).

Dans ces emplois, l'apostrophe remplace un nombre variable de signes (lettres et espaces), voire de mots.

Dans les cas où il n'y a pas de liaison, l'apostrophe est suivie d'une espace et peut éventuellement finir une ligne : pauv' type.

Si le mot amputé est réduit à une ou deux lettres, l'apostrophe en fin de ligne n'est pas admissible : i'/commence à me gonfler.

Si la liaison s'effectue — ou lorsqu'on souhaite indiquer une agglutination occasionnelle —, pas d'espace après l'apostrophe, qui ne peut finir une ligne : c't'enfoiré m'charrie.

Toutefois, si la chaîne ainsi formée s'allonge démesurément ou si la liaison s'effectue après un mot plurisyllabique, une espace viendra clarifier la situation : c't'aimab' enfant est une véritab' enchanteresse.

Cette façon de faire est ancienne ; comme elle est de surcroît subtile, il convient de la respecter.

= *Greffier 1898, Lefevre 1855.*

≠ *Lecerf 1956.*

La liberté de la transcription connaît une limite : il est déconseillé d'introduire une apostrophe là où « normalement » elle n'intervient pas dans le français écrit.

Ainsi « il n'y a pas de raison » peut devenir « y a pas d'raison » mais il serait déraisonnable d'écrire [y'a pas d'raison].

« Mon camarade est couché dans un pré
Y a pus qu'des os
Y n'est pas enterré
Le trou d'son nez on y mettrait son doigt
Et ses deux œils c'est comme du chocolat. »
Max Jacob, *Saint Matorel.*

**2.2.** Irréprochable dans la troncation de certaines dénominations propres, l'apostrophe finale est d'un maniement délicat dans celui des adjectifs et des noms communs.

Évidemment fautive dans les mots entrés dans l'usage courant (cinéma, photo, radio, vélo, etc.), elle est inutile et dangereuse dans la plupart des autres cas, quelle que soit la lettre finale ; l'accord au pluriel (obligatoire, s'il ne s'agit ni d'une élision ni d'une ellipse, mais d'une troncation, voir : § 2.1) ne s'obtient en effet qu'au prix d'une monstruosité typographique (en français…) : {le prof'}, [les prof's] > le prof, les profs ; {la fac'}, [les fac's] > la fac, les facs. Toutefois, une condamnation sans appel serait regrettable, car l'apostrophe est parfois utile pour éviter les ambiguïtés : Karpov s'est réveillé à deux heures du mat'. Dans cet emploi, l'apostrophe remplace un nombre variable de signes, elle est suivie d'une espace (ou d'un signe de ponctuation), elle peut finir une ligne (voir : *Troncation*).

**3. ••• Fautes.**

Ne prennent pas l'apostrophe : quelque (exception : quelqu'un), presque (exception : presqu'île), le onze, la onzième, le oui, le uhlan, le yacht, le yatagan, la yole, le yucca.

**4. Forme.**

La plupart des dictionnaires ne disent rien sur la question. *Académie 1994*, *Larousse 1904*, *1933* n'hésitent pas à affirmer que l'apostrophe est « en forme de virgule ». Ils ont raison, car dans toutes les bonnes polices il y a une belle similitude de dessin entre l'apostrophe et la

virgule. C'est normal : à l'origine, l'apostrophe n'est qu'une virgule libérée de la pesanteur qui la clouait sur la ligne de base.

,' Baskerville ,' **Rockwell** ,' Futura

Les polices qui ne respectent pas cette troublante gémellité sont rares et généralement médiocres.

∞ Dans la composition chaude, l'apostrophe et la virgule étaient utilisées pour former les guillemets anglais. Ouvrants : deux virgules retournées ; fermants : deux apostrophes.

¶ Le petit trait vertical « ' », qu'on appelle parfois « apostrophe dactylographique », n'est pas une apostrophe. Ce n'est même pas le symbole de la minute d'angle, qui s'écrit ainsi : « ′ ».

Ce n'est typographiquement rien.

## Usages de l'apostrophe

À Typographie, le 12 janvier 1998.

*É. Angelini : À propos de graphies étranges […], pouvez-vous me dire si des mots comme* bat'd'af, caf'conc', rythm'n'blues, rock'n'roll, j'm'en-foutiste, *etc., traitent l'apostrophe et les espaces voisines comme pour l'apostrophe dans le mot* aujourd'hui *?*

Oups… pas simple ! C'est la question de l'apostrophe hors de l'élision régulière… C'est quasiment plus d'la typo, mais d'la littérature. Ça mériterait plusieurs pages d'explications (en corps 7…). Les termes et les expressions qu'vous citez n'appartiennent pas à une catégorie unique… *Café-concert* et *je-m'en-foutiste* sont des mots composés (d'où *caf'conc'*, *j'm'en-foutiste*) mais *Bataillon d'Afrique* n'en est pas un (d'où *Bat' d'Af'*, avec espace…).

En outre, ces formes ont été figées (sauf, toujours lui, le *j'm'en-foutiste*)… en des temps (sauf le *rock'n'roll* anglo-saxon) où l'on aimait bien les apostrophes.

À France-Langue, le 3 février 1998.

*O. Bettens :* Grand'mère *est-il réellement encore aussi vivant que cela dans les productions manuscrites ? Y a-t-il d'autres lecteurs de France-Langue qui résistent encore au trait d'union ?*

Quand j'étais gamin, au début des années cinquante, j'écrivais *grand'mère*… car ma grand-mère paternelle, ancienne hussarde noire de la

République devenue directrice d'école, m'avait signalé cette particularité graphique lors d'un des échanges épistolaires (de mon côté, assez sommaires…) occasionnés par le nouvel an ou les anniversaires.

La malheureuse ne se tenait plus au courant de l'actualité orthographique : à l'époque, elle était déjà à la retraite depuis longtemps. Elle l'avait bien mérité : pour un traitement médiocre, elle avait consacré sa jeunesse à enseigner aux petits Tarnais la langue de Voltaire et de Victor Hugo (celle de Péguy aussi, car son attachement à la laïcité n'excluait pas une vigoureuse piété).

Tout ça pour vous dire que plus tard, avec des maîtres plus jeunes, lorsque j'ai découvert que cette apostrophe était devenue fautive car depuis toujours débile, j'ai été très déçu. Je m'en suis remis mais, aujourd'hui encore, les *grands-mères* sont celles des autres, alors que *grand'mère*, c'est la mienne (pardon grand'mère, les deux miennes)…

À Typographie, le 4 novembre 2000.

*J.-D. Rondinet : Est-ce que je me trompe, en pensant que* l'Ievoli-Sun *et …* de l'Ievoli-Sun *seraient préférables dans tous les cas ? Pour des raisons d'euphonie, j'appliquerais ici la « règle du* y *en langue étrangère » (cf. André Jouette à « Élision ») :* le yeti*,* le Yémen*,* le Yevoli*,* le Ievoli*… et non* l'yéti*,* l'Yemen*,* l'Yeveli*,* l'Ievoli*…*

Pas d'accord… Quitte à recourir à l'analogie (ce qui n'est pas nécessairement une bonne idée orthochose…), autant qu'elle soit analogue : *Ievoli* commence par *I*, non par *Y*. Or… on dit et écrit *place d'Iéna*, *l'Ienisseï*… non *de Iéna*, *le Ienisseï*.

Si donc j'avais à le faire, je dirais et écrirais *l'Ievoli-Sun*…

Quant à la règle du « *y* en langue étrangère », elle n'existe sans exception que dans le chef fatigué de Mr Jouette… Même s'il avait songé à préciser « Y + voyelle » (en gros : « y semi-consonne ») — passque pour « y voyelle », sa « règle » peut faire très mal… —, il resterait quelques tranches de jambon d'York pour s'amuser…

À F.L.L.F., le 25 janvier 2002.

*J.-B. Yunes : [Écrit-on] « Que se passe-t-il ? » ou « Que se passe-t'il » ?*

L'apostrophe marque une élision. Ici, il n'y en a pas… donc… pas d'apostrophe, mais un trait d'union après un « t » strictement euphonique.

À F.L.L.F., le 17 avril 2002.

*C. Chaland : Personnellement, je dirais « un article* d'Alain *» si l'auteur de l'article se prénomme Alain et « un article* de Alain *» si l'article a été écrit par le philosophe.*

Vous auriez grand tort… Alain lui-même vous le dirait qui intitula les premières séries de ses chroniques *Cent un propos d'Alain*…

## Pratiques typographiques

**À Langue-Fr., le 25 avril 2000.**

*P. Scott Horne : Lorsqu'il faut diviser* puisqu'Anne *entre deux lignes, peut-on écrire* puisqu' [Anne *?*

Non, surtout pas ! (Mais… rejoignez donc les rangs innombrables de ceux qui prohibent ici l'« élision graphique » : votre vie de compositeur en sera grandement simplifiée…)

**À F.L.L.F., le 10 juillet 2001.**

*D. B. : Je vous invite aussi à regarder la page de titre du* Dictionnaire historique de la langue française, sous la direction de Alain Rey*, là où j'aurais mis* d'Alain Rey*.*

…Et vous auriez eu raison. Sauf s'il s'agit d'une indication (licence fréquente et compréhensible dans les pages de titre) composée sur (au moins) deux lignes :

Sous la direction de
Alain Rey

Surtout si l'on a :

Sous la direction de
Alain Rey
Jean Girodet

En revanche, cette pratique (hélas fréquente) est gravement fautive sur une seule ligne de titre et, bien évidemment, au sein d'une phrase et même d'une bibliographie. Sauf… si le prénom est abrégé : *sous la direction de A. Rey*.

Cela dit, comme l'a dit je ne sais plus qui, l'ineptie est un machin sans fond ni borne : on a déjà pu voir des poésies *de Arthur Rimbaud*, des romans *de Anatole France* et même des textes *de Hugo*, parolier *de « Les Misérables »*…

**À F.L.L.F., le 21 mai 2002.**

*N. Sicard : Comment écrire entre guillemets (à la française) un mot précédé d'une apostrophe ? On inclut l'apostrophe ou non ?*

Si vous incluez l'apostrophe, vous incluez aussi le déterminant élidé : c'est là le « vrai » problème… Dans la plupart des cas, ce serait une erreur…

*N. Sicard : 1) des mesures contre l'« insécurité ».*

Oui.

## Dessin de l'apostrophe

À Typographie, les 1^er^ et 2 février 1998.

*J. Fontaine : En typographie française, la forme de l'apostrophe est courbe.*

Presque toujours mais pas nécessairement. Tenez, puisque l'on en parle, l'apostrophe du Futura n'a rien de courbe (tout comme celle de l'Optima, de l'Univers, du Frutiger, etc.). Vous me direz que ces caractères ont des parents germaniques, mais cela n'empêche pas de les employer en typographie française (d'autant que, dans le cas de l'Univers, la commande et la fonte étaient françaises…).

*J. Fontaine : Analogue (ou identique ?) à celle d'une virgule.*

Oui, et c'est là le point (parfois, j'ai honte…) essentiel ! Identité parfaite !

*F. H. Villebrod : En dehors des us et coutumes typographiques locaux, y a-t-il vraiment, à ce point, une typographie dite française, qui édicte de tels impératifs concernant la forme ou la taille relative d'une virgule ?*

J'ai dû mal m'exprimer. Si elle s'inscrit dans la tradition française, l'identité (absolue !) de forme entre l'apostrophe et la virgule n'est évidemment pas une spécificité. De Baskerville à Gill, d'autres l'ont respectée…

Mais… qu'entendez-vous par « us et coutumes locaux » ?

*F. H. Villebrod : Quant à une apostrophe (ou guillemet anglais simple) absolument identique en forme et en taille à la virgule, ça doit être dans ce cas une solution de facilité regrettable du créateur, car à cause d'un effet d'optique, phénomène fréquent en typographie, l'apostrophe doit être redessinée un peu plus petite que la virgule et souvent avec quelques modifications dans la forme afin de préserver la couleur ou afin de mieux épouser à leur niveau respectif le contour différent des caractères avoisinants.*

Je serais très intéressé par toute information (historique, technique) avalisant cette disparité.

Comme la question me tourmente plus que de raison, je cherche (et je commence à trouver…) des caractères où apostrophe et virgule ont des formes différentes. Il me semble que l'on peut les classer en trois catégories, selon que cette disparité est d'origine technique, historique ou inexplicable…

Voici les premières prises de cette pêche…

Techniques : OCRA et OCRB…

Historiques : quelques fractures, scriptes et manuaires (mais les meilleures respectent l'identité…).

Inexplicables : le Trajan… et quelques linéales étranges.

Pour l'heure, je n'ai pas encore trouvé de caractère authentiquement typographique où cette disparité soit perceptible à l'œil nu… Je n'exclus cependant pas d'éventuelles surprises. C'est en tout cas vrai pour le romain.

Il arrive, mais c'est rare, que l'italique soit plus capricieux (ex. : New Aster ital, où la virgule est plus « creusée » que l'apostrophe).

Damned ! Une police plutôt réussie (I.T.C. Kabel) dont l'apostrophe et la virgule sont monstrueusement étrangères l'une à l'autre… Il faut dire qu'à mon sens les signes de ponctuation ne sont pas le point (nul…) fort de ce caractère.

Pour aller dans le sens de François Villebrod, on observe parfois (au microscope, c'est-à-dire en corps 72…) de très légères modifications (allégement ou raidissement de l'apostrophe), mais ces cas sont bien rares. Si j'en ai le temps (et si j'en vois la nécessité pour mon travail de dans deux ans), j'établirai une liste des caractères les plus courants qui, chez certains électrofondeurs, présentent cette particularité.

À Typographie, le 15 décembre 1999.

*P. Jallon : L'apostrophe courbe n'est pas reconnue par les normes informatiques Latin 1 et Latin 9. Question peut-être stupide : pourquoi les normalisateurs n'ont-ils pas inclus l'apostrophe courbe au moins dans le Latin 9 ?*

Parce que l'« apostrophe courbe » n'existe pas… Ce qui existe, c'est l'« apostrophe » (courbe ou non…) et la chiure de mouche.

**Appel de note** ⇒ *Astérisque*, *Note*.

L'appel de note est une balise qui indique au lecteur qu'une information complémentaire — relative au mot ou au groupe de mots précédents — est située hors du texte courant (en bas de page, en marge, en fin de chapitre ou de volume).

On dit également « renvoi de note », mais c'est introduire un risque de confusion avec les vrais renvois tels que « ⇒ », « Voir » ou « Cf. », qui eux n'envoient pas nécessairement le lecteur vers une note mais, selon les cas, vers une zone précise du texte courant ou de ses annexes, vers un autre ouvrage, une publication…

Visuellement, l'appel de note devrait avoir deux qualités. Le problème est qu'elles sont contradictoires. Il doit être discret, afin de ne pas perturber la lecture de celui qui n'aime guère s'interrompre pour des broutilles ; il doit être repérable, afin de faciliter la tâche de celui

qui, après avoir lu la note, tente de retrouver le lieu où il a abandonné le texte courant. Quelle qualité faut-il privilégier* ? La discrétion.

D'abord, parce que les notes sont, par nature, des éléments secondaires. Il n'est donc pas opportun de les faire apparaître comme des bornes majeures du texte. Si leur contenu n'est pas accessoire, on voit mal ce qui justifie son bannissement hors du texte courant. (Enfin… si, on le voit très bien : dans la plupart des cas, c'est l'incapacité ou la renonciation** à intégrer une information essentielle au bon endroit. Bien sûr, des auteurs ont su jouer de la mise en note excessive avec esprit ; je n'évoque ici que les appels de note « ordinairement excessifs », les plus nombreux.)

L'argument du retour aisé n'est guère convaincant. Il ne s'applique pleinement qu'aux notes de bas de page (sous réserve qu'elles soient en nombre limité), beaucoup moins aux notes marginales (en principe situées à la hauteur de l'appel), pas du tout aux notes placées en fin de chapitre ou de volume (le retour sera nécessairement malaisé). Inutile de pénaliser le lecteur qui refuse de rompre le fil, sans réel profit pour celui qui, l'ayant brisé, ne pourra de toute façon le renouer sans un petit effort et n'est plus à une fraction de seconde près.

**1. Chiffres.**

*Chiffres supérieurs :* [1].

Les chiffres supérieurs composés dans un corps inférieur de 2 points à celui du texte courant sont les plus discrets des appels de notes. Multipliables à loisir, ils sont recommandables dans la quasi-totalité des cas. Deux restrictions expliquent ce *quasi* :

— dans les ouvrages où des chiffres sont mis en exposant, la confusion est inévitable ;

— dans les compositions en petit corps (5 ou 6 points), le corps de l'appel (4 points…) est illisible pour une part non négligeable des lecteurs [23].

* Cela dépend bien sûr de la nature du texte. Ici, je privilégie l'hypothèse où il doit être *lu*, destination qui ne semble pas invraisemblable.

** Et non le renoncement.

*Chiffres supérieurs entre parenthèses :* $^{(1)}$.

Le recours à ces lourds appels n'est envisageable que dans les cas évoqués plus haut (confusion avec les exposants), mais les lettres supérieures entre parenthèses : $^{(a)}$ sont dans ces occurrences préférables, voir : § 2.

Les parenthèses sont dans le corps de l'appel : $^{(1)}$ et jamais dans le corps du texte : ($^{2}$).

*Les chiffres du même corps que celui du texte courant* ne peuvent être employés qu'entre parenthèses : (1) ou entre crochets : [1], cela se conçoit aisément.

L'emploi de ces très lourds appels devrait être limité aux textes composés dans un petit corps.

**2. Lettres.**

Les lettres supérieures se composent en romain : $^{a}$.

Les lettres supérieures entre parenthèses se composent en italique avec des parenthèses, du même corps, en romain : $^{(a)}$.

Les lettres du même corps que celui du texte courant se composent en italique et imposent l'emploi de parenthèses romaines : (*a*) ou de crochets : [*a*].

**3. Astérisque.**

Ce n'est pas le plus discret mais, à petites doses, c'est le plus beau des appels de notes. C'est également celui qui connaît les plus sévères restrictions d'emploi…

••• L'inconvénient — ou l'avantage ? — principal de l'astérisque est qu'il ne peut être multiplié à loisir. Son usage est ainsi limité aux textes ne présentant jamais plus de trois notes par page : *, **, ***. Trois astérisques successifs ne passent pas inaperçus dans le gris du texte : cette limite est donc théorique. Si l'on doit retrouver ce genre de constellation à chaque page, mieux vaut changer de signe d'appel. L'élégance de l'astérisque ne se manifeste pas dans la profusion. C'est le signe idéal pour les appels de notes d'auteur, s'ils sont rares. Au-delà de trois astérisques, on pénètre sur le terrain du jeu, du burlesque ou

du ridicule typographique : ****. La perception du lecteur connaît des limites qu'il est courtois de respecter : *****.

= *Impr. nat. 1990*, *Vairel 1992*.

≠ *Guéry 1990*.

•• On renoncera à l'astérisque comme appel de note si l'on tient à l'utiliser comme signe abréviatif ou comme symbole : [M^me de B*** habitait à ***]. Il faut choisir.

• Même remarque pour tous les ouvrages spécialisés où l'astérisque joue déjà un rôle particulier. On a longtemps préconisé l'astérisque comme appel de note dans les ouvrages de mathématiques ; c'est aujourd'hui discutable (produit de convolution, absence du zéro dans les ensembles de nombres fondamentaux).

¶ On peut tourner la difficulté en adjoignant à l'astérisque des parenthèses supérieures, dans un corps inférieur à celui du texte : [(*)].

Attention ! d'autres difficultés surgiront, voir : § 4. Hideuses dans cette occurrence, les parenthèses dans le corps du texte sont très déconseillées : (*).

= *Impr. nat. 1990*.

≠ *Code typ. 1993*.

**4. Parenthèses, crochets.**

Supérieures ou non, les parenthèses sont un pis-aller.

Leur rencontre avec d'autres parenthèses (appel de note à la fin d'une phrase mise entre parenthèses) est un spectacle peu réjouissant (n'est-ce pas ? [(*)]). (Certainement (**)).

*Impr. nat. 1990* suggère de les transformer alors en crochets (comme ça ? [[1]]). À mon sens, cela n'arrange rien pour le lecteur, troublé par un changement inopiné de code. Pis, cela introduit une confusion supplémentaire dans les ouvrages où les crochets encadrent une autre catégorie d'appels de notes. Si l'on tient absolument à les isoler du texte courant par des parenthèses ou des crochets, autant appliquer aux appels de notes une règle par ailleurs bien établie, en réservant les crochets pour les renvois bibliographiques ou les notes de l'éditeur. Cela n'évitera pas pour autant les rencontres malheureuses, car, au

sein d'un commentaire de l'éditeur [entre crochets], on imagine mal la présence d'un appel de note dû à l'auteur… donc [commentaire [*]]… C'est sans issue. Sauf à supprimer sans pitié parenthèses et crochets dans les appels de notes.

∞ Jadis, les typographes (*Dumont 1915*, *Lefevre 1855*) plaçaient l'appel après la phrase ou le membre de phrase entre parenthèses : ceci est un exemple (à ne pas suivre) (*).

Cette façon de faire n'est pas meilleure :

— elle enfreint la règle qui proscrit avec raison deux mises entre parenthèses immédiatement successives ;

— dans la plupart des cas, il est impossible de déterminer si l'appel de note concerne le texte entre parenthèses ou l'ensemble de la phrase ;

— l'appel ne peut jamais s'appliquer à un seul mot.

L'élimination des parenthèses de l'appel permet ces distinctions : ceci est un exemple (à suivre*) ; ceci est un autre exemple (à suivre)** ; ceci est encore un exemple (à suivre***, lui aussi).

**5. ¶ Autres signes.**

•• Les logiciels de traitement de texte permettent de choisir n'importe quel signe comme appel de note. Les vignettes, les symboles, les pictogrammes sont parfois de la fête. Il est prudent de renoncer à cette liberté et de se contenter des signes qui traditionnellement remplissent ce rôle.

• Toutefois, dans certains ouvrages scientifiques, une entorse à l'orthodoxie typographique sera toujours préférable à un risque de confusion.

∞ Jadis, l'astérisque, la croix et le pied-de-mouche étaient utilisés dans cet ordre comme appels : * ** † ¶.

Cette façon de faire est heureusement oubliée… L'usage anglais était (est…) un peu différent, mais pas meilleur : * † ‡ ¶.

Si ça ne suffit pas, on double la dose : ** †† ‡‡ ¶¶. (La croix est ici un poignard, *dagger*.)

= *Leclerc 1939*.

**6. Conclusion.**

Quelle que soit sa forme, l'appel de note se place avant la ponctuation. Il est précédé par une espace fine insécable.

## APPENDICE ⇒ ADDENDA

## APPROCHE ⇒ *Crénage*, *Œil*.

L'approche typographique est la distance qui sépare l'œil et les bords latéraux de la « lettre » ; c'est donc le blanc latéral *fixe* qui est ménagé de part et d'autre d'un signe, afin que son œil ne touche pas celui des voisins. Aujourd'hui, l'approche naturelle peut être modifiée, ce qui rend byzantine la distinction entre approche et interlettrage. Anglais : *kerning*.

*Académie 1994* : « Blanc laissé sur chaque côté d'une lettre pour l'isoler des autres dans la composition. »

Les définitions données par *Littré 1872* et *Robert 1993* sont erronées. *Hachette 1995* et *Larousse 1999* ignorent l'acception typographique de ce terme.

∞ En composition chaude, l'approche désignait également la séparation fautive de deux lettres, due à un corps étranger ou à la déformation accidentelle de la matière.

À Typographie, du 6 au 11 décembre 1998.

*A. HURTIG : Pour être plus sérieux : un crénage entre l'apostrophe et le guillemet ouvrant devrait être standard.*

Augmenter l'approche ? Ce ne serait pas du luxe… mais juste un chouïa… pas trop hein ! s'agit pas de se retrouver avec l'équivalent d'une fine ! (Tiens, justement, je vais m'en octroyer une.)

Pour le reste, il me semble que l'on accorde une importance excessive aux approches de paire. Plus on en intégrera aux polices… plus les paires et les triplettes délaissées sembleront malhonnêtes. De nos jours, j'ai le sentiment que certains typographistes crènent un peu trop les paires indignes (AV, Te, etc.). Le gris, oui ! L'homogénéité ferrigi… ferrugineuse, non ! Crénons, mais avec modération.

Par ailleurs…

… On peut se demander par quel miracle nos prédécesseurs parvenaient à obtenir de la belle typo… (Je ne parle pas ici de titrage…)

*T. Bouche : « Pour le reste, il me semble que l'on accorde une importance excessive aux approches de paire » : peut-être, ou peut-être non. C'est que probablement les talus d'approche, donc les approches de paires, sont dépassés depuis la dématérialisation des types. Soit on chiade de bons talus, et les corrections d'approche sont exceptionnelles et motivées (ou évitées par des ligatures supplémentaires), mais alors il ne faut pas vouloir jouer trop « serré ». Soit on sacrifie à l'esthétique de l'étroit, du dense, où chaque µm blanc est pourchassé, et il faut ajuster toutes les paires possibles pour conserver une homogénéité potable. Dans ce cas, les talus d'approche sont en fait parfaitement inutiles, seules les paires ont un sens, mais aucun modèle de gestion des fontes ne fonctionne comme ça, je crois.*

*« On peut se demander par quel miracle nos prédécesseurs parvenaient à obtenir de la belle typo… » : on peut se demander par quel miracle nous trouvons beau tout ce qui est désuet.*

Qui trouve beau tout ce qui est désuet ? Le plomb n'est pas désuet, il est mort. Avec lui, on a composé des machins affligeants, nuls, hideux, à chier, mais aussi des chefs-d'œuvre d'élégance, d'équilibre, de lisibilité… sans avoir à se préoccuper des approches de paire qui passionnent nos contemporains. Il y a bien une raison… et tu as commencé à l'évoquer dans ton message. J'ajouterai ceci : il est plus facile de multiplier les approches de paire que de définir avec précision et talent l'approche naturelle d'un caractère… beaucoup plus facile…

Dans bien des cas, les approches de paire sont destinées à corriger des approches naturelles mal conçues… D'où l'on pourrait tirer un énième principe : le nombre d'approches de paire indispensables à une police est inversement proportionnel à la qualité des approches naturelles de celle-ci…

*T. Bouche : Alors pourquoi s'en priver ?*

Parce que les résultats ne sont pas identiques…

Je reviens sur ce point : plus tu multiplies les approches de paire, plus tu rends choquantes celles que tu as oubliées… et plus tu cours le risque d'engendrer un interlettrage élastique. Les approches naturelles participent aussi à la reconnaissance des caractères et même des paires (par les petits yeux des humains). S'amuser à les triturer à l'excès n'aide certainement pas la lecture. Il me semble qu'ici nous sommes tous d'accord pour croire encore qu'un texte composé n'est pas avant tout destiné à être vu (ah ! le beau gris !) mais à être lu.

*T. Bouche : Faire l'hypothèse qu'il existe de bonnes approches naturelles que nos apprentis sorciers contemporains ont la paresse de débusquer rend*

*évidemment caduque la correction massive des approches. Seulement, c'est une hypothèse qui n'est pas toujours vérifiée, ton principe est uniquement un théorème au champ d'application limité.*

Cette hypothèse n'est pas « toujours » vérifiée, mais elle l'est dans de très nombreux cas… J'irai jusqu'à dire (comme toi dans le passage suivant) : dans la plupart des cas où le nombre d'approches de paire est pathologiquement élevé.

*T. Bouche : Il est de bon ton de nos jours de crier haro sur les créneurs fous. On a vu en effet quelques excès, du genre « Mes typos sont de haute qualité, elles ont au moins 1500 paires chacune. » Et dans la plupart des cas on observe que ces paires sont […] si nombreuses parce que les approches sont erronées dès le départ (du genre approches toujours symétriques, ou approches des italiques ne tenant pas compte de la pente).*

Serions-nous encore une fois d'accord ?

*T. Bouche : Cette idéologie artisanale n'a plus aucune raison d'être. Puisque sa raison d'être a disparu avec l'avènement de la photocompo.*

Tiens donc… Puis-je te rappeler que c'est toi qui as écrit ceci : « Dans ce cas, les talus d'approches sont en fait parfaitement inutiles, seules les paires ont un sens, mais aucun modèle de gestion des fontes ne fonctionne comme ça, je crois. » Dernier mot… Faut-il préciser (oui, on ne sait jamais…) que je ne suis pas parti en guerre contre toutes les approches de paire ?!… Tout le monde sait qu'elles sont évidemment nombreuses à constituer une véritable bénédiction (singulièrement avec certaines caps, entre elles ou devant des bas de casse, bref, les classiques du genre).

*T. Bouche : Il est alors facile d'exhiber ce que tu considères comme des exceptions pathologiques, et ce que je prends pour des cas d'espèce qu'on ne peut laisser de côté.*

Ce ne sont pas les cas d'espèce que je qualifie de « pathologiques » mais les approches de paire proliférantes dont la seule utilité est de corriger des défauts de conception.

*T. Bouche : Euh… oui… où est le problème ?*

Ici : « Ce fait n'a pas empêché les modèles de gestion des caractères à deux dimensions de reproduire le schéma artisanal hérité du plomb. […] J'imagine qu'on va nous trouver enfin quelque chose de meilleur dans les années à venir. » Ma critique ne porte pas sur demain mais sur aujourd'hui !

*T. Bouche : Je ne suis pas opposé à un système où le blanc entre deux caractères consécutifs soit toujours dynamiquement ajusté en fonction du corps, et de chacun des deux caractères…*

Comme tu le sais, des tentatives ont été faites. Tu les trouves convaincantes ?

*T. Bouche : … qui rendra ton point de vue non seulement réactionnaire, mais hors sujet !*

Insinuerais-tu que mon point de vue est par nature figé, incapable d'évoluer en tenant compte des avancées techniques ?… Non à la rétroactivité des jugements, surtout quand ils viennent du futur ! Réactionnaire… Tu veux vraiment la castagne ?… Provocateur…

*T. Bouche : Donc à tirer une croix sur ces « approches naturelles » qui — soit dit entre nous — sont une calamité en début ou fin de ligne ou de mot.*

Bof… une calamité pour le fil à plomb ouiziouigue mais non pour mes yeux…

À F.L.L.F., le 17 août 2000.

*F. Molina : Vous devez savoir que dans une police de caractères bien faite et équilibrée, chaque caractère dispose d'un crénage prédéfini et finement ajusté : des réglages réunis dans une table qui lui permettent de bien se positionner, tout naturellement, avant et après n'importe quel autre signe de la police.*

Oh non, je l'ignorais et vivais dans l'erreur : je pensais bêtement que chaque caractère avait ses approches naturelles et qu'une table d'approches de paire permettait d'ajuster plus finement les occurrences problématiques.

C'est un débat qui agite les milieux professionnels. Nous vous attendons sur la liste « Typographie », où de tels développements ne seront pas hors sujet. Je suis de ceux qui pensent qu'une table d'approches de paire hypertrophiée (la table, pas la paire) est la marque des polices mal dessinées et dont les approches naturelles ont été mal conçues, en bref qu'elle n'est que du bricolage.

Le record serait évidemment battu avec votre description, car, si je vous ai bien compris, vous croyez que les tables prévoient une approche de paire pour chaque caractère en contact avec n'importe quel autre caractère de la police ? Je ne suis pas mathématicien, alors je laisse à d'autres le soin de calculer le nombre de paires… […]

Les approches naturelles participent aussi à la reconnaissance des caractères et même des paires (par les petits yeux des humains). S'amuser à les triturer à l'excès n'aide certainement pas la lecture.

*F. Molina : Dans de telles polices, le point d'exclamation, par exemple, se détache juste ce qu'il faut de la fin du mot…*

C'est inexact. Du moins pour la composition du français par de vrais typographes. Le blanc antérieur des ponctuations hautes est une simple approche pour le monde non civilisé, donc (avant tout) une affaire de dessinateur de caractères… alors que pour nous c'est une espace, donc une affaire de com-

positeur. La différence n'est pas mince. C'est en gros la même qu'entre contrainte et liberté.

## ARC, ARCHE ⇒ ALLIANCE, MONUMENT

## ARMÉE ⇒ *Grade*, *Guerre*, *Légion*.

**Armée.**

L'armée française, l'armée de l'air, l'Armée rouge.

L'Armée du salut (= *Robert 1994*, ≠ [Armée du Salut] *Guéry 1996*).

La Grande Armée (Napoléon Ier).

Une afat, des afats (auxiliaire féminin de l'armée de terre).

**Régiment.**

« Il entra dans le régiment de Royal-Cavalerie […]. » – François René de CHATEAUBRIAND, *Mémoires d'outre-tombe*.

**Numéro.**

Les numéros des régions militaires se composent en chiffres romains grandes capitales : la IVe région militaire.

= *Bref Larousse 1995*, *Impr. nat. 1990*.

Le numéro des unités de toute nature est composé en chiffres arabes : la 5e armée, le 2e bataillon.

= *Impr. nat. 1990*.

≠ *Bref Larousse 1995* (chiffres romains pour les armées).

Pour éviter les confusions, on suggère parfois *(Impr. nat. 1990)* de composer en chiffres arabes le numéro des unités françaises ou alliées et en chiffres romains grandes capitales ceux des unités ennemies. Pourquoi pas ? mais il n'est pas certain que ce procédé aide beaucoup le lecteur à reconnaître les siens.



## Arrobe

Ou arobas, arrobase, arobase *(Larousse 1997)*, arrobe, arobe *(Robert 1993)*, arobass, arobastre, arobasque *(Paput 1997)*…

Ou « à commercial ».

### Origine de l'arrobe

À Typographie, le 10 mars 1998.

*T. Bouche : Le* Small Bob *connaît aussi* arrobe *(ou* arobe*, mais pas* arose*), même étymologie mais cette fois 12 à 15 kg et/ou 10 à 16 litres.*

12 litres, c'est pour l'huile… 16 litres, c'est pour le pinard…

Selon Albert Dauzat, ce serait même attesté depuis le xvi[e] siècle… En tout cas (ce soir, je n'ai pas les moyens de fouiner plus avant…), arrobe figure dans Claude-Marie Gattel (1813).

À Typographie, le 16 mars 1998.

*J. André : Donc* arrobe *n'a rien à voir, sauf une ressemblance glyphique, avec le @ de nos claviers. Si vous adoptez* arrobe *pour @, alors soyez cohérent dans les confusions et adoptez* dièse *pour #.*

Ce n'est pas une ressemblance, mais une identité… C'est le même caractère et le même glyphe. Dans ton catalogue Deberny, cela doit être perceptible… La comparaison avec ♯ (dièse) et # (octothorpe) n'est pas pertinente (là, il y a une vague « ressemblance » graphique, mais pas d'identité…).

*J. André : Je dis qu'il y a ressemblance de glyphes entre le @ de l'arrobe et le @ de nos scribes médiévaux, mais pas identité de caractères. Je ne vois pas comment ni pourquoi la préposition « à » pourrait être devenue une unité de poids.*

Mais je ne parle pas de cette identité ! Il s'agit de l'identité entre le symbole de l'*arrobe* (ancienne unité espagnole) et celui du *à commercial* qui figure sur nos claviers ! C'est le même, exaguetly ze saime ! Moi, j'ai rarement vu un caractère typographique français reproduisant la ligature manuscrite *ad*… En revanche, j'ai vu de nombreux @ (pour *arrobe*) typographiques.

*J. André : Comment trancher ? En demandant à un spécialiste d'écriture arabe de nous dire d'où vient ce symbole pour* ar roub *que l'on trouve donc apparemment sur les amphores et autres poids, mais je suis persuadé que ça n'a rien à voir avec le latin* ad*.*

Effectivement, cela n'a rien à voir, mais ce n'est pas le problème… Il y a coïncidence de forme entre l'abréviation latine *ad* et le symbole de l'arrobe.

La confusion a eu lieu jadis, et pas chez nous… On en hérite. Et alors ? Qu'est-ce que ça peut faire ?

Il y a filiation de sens et de forme entre l'abréviation *ad* et le à commercial, c'est une évidence, mais, parallèlement, il y a une identité de forme entre le symbole de l'arrobe et celui du à commercial…

*Arrobas* n'arrange rien, car, contrairement à ce que tu dis, ce n'est pas une nouveauté… c'est le pluriel de l'espagnol *arroba*… c'est-à-dire de l'unité de mesure…

À Typographie, le 9 février 2000.

*J. André : Dans le spécimen de la fonderie Benjamin Krebs Nachfolger, de Frankfurt am Main, édition datée de 1899 (oui, c'est bien un 8), parmi les signes divers style dingbats, on trouve à côté d'un @, un « n » entouré comme le a, mais la boucle se termine par un retour vers la gauche pour faire une sorte de g. Dans le spécimen du fondeur Nebiolo de Turin (même époque ?) on trouve, également dans les* segni diversi*, deux @ (un romain et un italique) et deux r-robaces : ⓡ, un romain et un italique.*

*À quoi servaient ces signes ? Existent-ils encore ?*

Le ⓡ est le symbole du réal (real). Lors des discussions sur l'arrobe, j'avais utilisé l'exemple du réal pour montrer que l'origine (graphique) de @ n'est pas si limpide que d'aucuns le prétendent.

À France-Langue, le 5 juillet 2000.

*Y. Maniette (citant un « érudit ») : « [… ] et autres arrobâneries. Ce sont des imprimeurs bien de chez nous qui ont tout simplement désigné ce caractère par ses éléments descriptifs évidents "a-rond bas" (de casse) ».*

Cette arrobânerie a la vie dure, bien qu'elle ne résiste pas à l'analyse… Il n'est pas envisageable qu'un terme de jargon ait par miraculeuse coïncidence correspondu exactement au nom français (*arrobe*) d'une unité de mesure espagnole (*arroba*) représentée depuis longtemps par le signe @…

À Typographie, du 8 au 23 janvier 2002.

*T. Bouche : Je trouve assez impayable que les Italiens détiennent les preuves de l'origine italienne de l'arrobe, les Espagnols aussi, et voici maintenant (coup de théâtre, dois-je dire…) les Français qui se mettent sur les rangs ! […] Resterait évidemment à étayer par quelques faits plus tangibles que des références douteuses ou manquantes ! En particulier, je ne sais pas, prouver la migration de comptables français en Allemagne.*

Ça, c'est prouvé… enfin, plus précisément, disons qu'il est prouvé que notre « à » a servi un peu partout et en particulier en Allemagne. Le monsieur du

C.N.R.S. n'a pas de documents sous les yeux (ce qui est tout de même fort de café pour une « expertise »…), mais moi j'en ai, et ils montrent que cette pratique a au moins perduré jusqu'aux premières décennies du XX^e siècle… Ainsi, dans *la Correspondance commerciale allemande* (1923) de Louis Weber trouve-t-on des « à » romains noyés dans des chiffres en fraktur (et en allemand, évidemment)…

Outre la légèreté de la documentation (le passage sur l'étymologie d'arrobe est une pièce d'anthologie), un fait est frappant dans cette expertise : l'absence de référence à la typographie…

Il y a pourtant des choses à voir dans les documents imprimés par nos ancêtres, par exemple des arrobes espagnoles ayant au micron près la tronche des nôtres.

Un point intéressant cependant : le rejet (certes mal documenté…) de la piste latine… Moi, j'aimerais que l'on étudie sérieusement un point : à quel moment et en quel lieu s'est effectuée la « confusion-jonction » de « à » (ou *ad*, ou *at*…) et du symbole de l'unité espagnole.

C'est le seul point mystérieux, car une chose est sûre : graphiquement, l'arrobe d'aujourd'hui n'est rien d'autre que celle d'hier. Le signe ne signifie plus la même chose, mais la filiation graphique est patente. Il faut avoir le nez collé au parchemin pour réfuter cela.

Pour l'instant, je ne vois pas très bien où l'expertise va mener nos académiciens… À appeler l'arrobe *à commercial* ? Ce ne sera pas une grande nouveauté…

*T. Bouche : Une question, tout de même, qui me préoccupe depuis quelque temps : d'où vient que les Espagnols utilisent* arroba *sans la moindre hésitation depuis que ce machin a refait surface ? Pourquoi la valse-hésitation en France sur des tas de mots biscornus alors qu'*arrobe *se trouve encore dans le dictionnaire, et que l'unanimité s'est faite outre-Pyrénées ?*

Il n'y a pas d'hésitation à avoir. Ce machin s'appelle *arrobe* ou *arobe*, un point c'est tout ! Laisse l'Académie s'amuser…

*P. Andries : Est-ce qu'on peut avoir une référence bibliographique complète (avec n^o de la page) ?*

Jean Dumont, *Vade-mecum du typographe*, 4^e éd., Bruxelles, 1915, p. 164.

*J. André : La question reste : d'où vient ce symbole comptable @ ? D'une ligature latine* ad *(apparemment pas attestée), d'un* à *comme l'a montré Lacroux ?*

Tu me confonds avec un expert cnrsien… Moi, je n'ai rien montré du tout, sauf ceci : graphiquement, @ n'est pas autre chose que le symbole de l'arrobe…

*J. André : Et pourquoi était-il apparemment quasi inconnu en France (je parle du @ commercial, pas du poids espagnol présent dans des spécimens de fonderie) ?*

C'est le même symbole ! Pourquoi veux-tu les dissocier, les distinguer à tout prix ? Je ne te comprends pas… Tu crois sincèrement à une « coïncidence » ? Pas moi…

*J. André : Ça fait dix ans que je le dis et je le redirai tant qu'on ne m'aura pas prouvé la filiation entre ce poids et ce qu'on a sur nos claviers !*

Tu inverses la charge de la preuve… Quels sont les faits, les faits indiscutables ? @ (à commercial) et @ (unité de poids) sont des symboles strictement identiques. Je ne crois pas à une coïncidence et n'affirme rien d'autre.

À toi de prouver que cette identité est le fruit du hasard et qu'il n'y a aucune « filiation ». Tant que tu ne l'auras pas fait, je répéterai que ton opinion n'est qu'un préjugé… Ce préjugé est peut-être une intuition géniale, mais c'est à toi d'en faire la démonstration…

*J. André : Patrick Andries nous citera aussi plein d'autres glyphes d'Unicode qui correspondent à des caractères complètement étrangers l'un à l'autre.*

Oui, il est certain que le P latin et le P cyrillique ne sont pas le même caractère… mais nul ne conteste leurs liens généalogiques.

*J. André : Mais pour moi, je répète, le problème est d'expliquer pourquoi une unité de poids espagnole, même si elle est importante pour le sud des Amériques (merci Thierry), servait à Londres en 1930. […] Et je répète qu'effectivement on trouvait ce symbole dans les spécimens des fonderies des années 1930…*

Bien avant.

*J. André : … au milieu des symboles monétaires et pondéraux, alors que dans les spécimens des fonderies américaines il se trouve parmi les symboles comptables.*

Chez Jean Dumont comme chez Henri Leduc, l'arrobe ne figure pas parmi les symboles « pondéraux », avec d'autres unités de mesure ! mais avec des symboles monétaires ! c'est-à-dire avec des symboles « comptables » ! Cela ne te trouble pas ?

*J. André : Nos claviers sont issus des machines comptables (le B de I.B.M. veut dire* Business*, non ?).*

Non… de machines *à écrire* : l'arrobe figurait sur le clavier de certaines machines à écrire bien avant la naissance d'I.B.M.

Le clavier dit « américain » (Qwerty avec l'arrobe…) est adopté comme « standard » dès 1888 par un congrès de fabricants réunis à Toronto…

## Arrobase ou @ ?
## Arrobas ou arrobe ?

**À Typographie, le 10 mars 1998.**

*T. Bouche : Je trouve bizarre cet acharnement à vouloir donner un nom à un glyphe (voire un caractère)…*

Ouaip ! J'suis d'accord. Ce que je trouve surtout bizarre c'est que des experts « choisissent » un terme dont ils se demandent comment on peut bien l'écrire et, surtout ! le prononcer…

Voici d'ailleurs ce que j'ai envoyé à la D.G.L.F. : « Elle mentionne que le mot *arrobe* est normalisé. En réalité c'est encore en cours et nous pouvons avoir notre mot à dire. Les experts du groupe pensent désormais suivre l'usage d'*arobase*. Mais comment l'écrire et le prononcer ? *arobase* ? *arobas* avec un *s* sonore (comme dans *crocus* ou *albinos*) ? Merci de me renvoyer une réponse très simple, comportant juste la graphie/phonie que vous utilisez. […]

*« @, arrobe, à commercial/arrobe, a commercial*… Dommage que vous souhaitiez une réponse simple… J'aurais aimé vous expliquer ces choix… qui dépendent des circonstances et des emplois. Alors, juste une piste : cela fait bien longtemps que *esperluette, perluette* (ou *esperluète, perluète*) et *et commercial* cohabitent… non sans raison… Après tout, il s'agit de nommer un signe graphique… »

*J. André : Mais Deberny & Peignot l'écrivai(en)t bien (en 1926 en fait)* Arobas *!*

Eh ben, ils étaient bien seuls (à l'époque…) ! Ce qui est normal, puisqu'ils se fourvoyaient (comme le *Petit Larousse* aujourd'hui… mais pas encore *Little Bob*). *Arobas*, ce n'est ni français ni espagnol. D'où sort ce *s* final après un singulier (l'unité, en espagnol, c'est l'*arroba*) ? Je m'avance imprudemment, je n'ai pas vraiment étudié la question sur ce point, mais… à vue de nez, cela doit tenir à ce petit fait : avant le symbole, rares étaient les occurrences de nombres égaux ou inférieurs à l'unité… Alors, forcément… Un peu comme si £ était le symbole de la *pound*…

Parmi d'autres, voici ce que l'on peut lire dans les manuels de Jean Dumont (1915) et d'Henri Leduc (1948) : @ *arrobe* (il s'agit de l'unité, évidemment).

Pour l'anecdote, voici ce que je découvre chez ce cher Théotiste L. (1850, 1883), dans le chapitre consacré à la composition de l'espagnol : « (a.) : alias, arroba. » Ça ressemble fichtrement à du bricolage : les deux parenthèses tentent de restituer la boucle de l'abréviation manuscrite latine…

Pour revenir au problème posé par la rue de la Manutention… Le symbole @ a eu, et a encore plusieurs emplois. Il est inutile de chercher un nom à l'unité et au symbole qui la représente, c'est une affaire réglée depuis longtemps, y compris en français.

Il s'agit donc de nommer le même signe dans son emploi aujourd'hui le plus fréquent. Mais le nommer pour quoi faire ? Pour le désigner, *à commercial* (quatre syllabes), légitime depuis fort longtemps, est tout indiqué, en couple avec *arrobe*.

Ou pour l'exprimer à l'oral, par exemple dans les adresses électroniques ? Ici, autant faire court… et *arrobe* (deux syllabes), de ce point de vue également, est bien meilleur que les improbables *arrobas*, *arrobase* ou *arobace* (trois syllabes)… mais *à rond* n'est pas idiot non plus…

Ce que je crains, sans plaisanter, le sujet ne s'y prête pas, c'est que les « arobes » gênent un certain nombre de locuteurs.

Bref, contre le *Petit Larousse*, restons typophiles, restons fidèles à la trilogie @, *arrobe*, *à commercial* !

À Typographie, le 16 mars 1998.

En français, le symbole @ a un nom depuis longtemps (*arrobe*). Pourquoi diable faudrait-il lui en attribuer un nouveau ? Parce que certains utilisateurs sont branchés sur un secteur sans mémoire ? C'est mettre le doigt dans un machin pas très net, en dépit des apparences néolexicales…

*J. André : Justement non, car, tu le dis bien,* æ *a un nom, est connu, a un usage dans notre pays, mais pas @.*

Justement, si… @ a un nom (*arrobe*) et un usage anciens chez les francophones… Arriba « arrobe » ! Arrobes ! Por arrobas ! (Traduque : « Des arrobes comme s'il en pleuvait ! »)

À France-Langue, le 16 décembre 1999.

*P. Andries : Certainement pas pour l'orthographe irrégulière de arrobas (avec un s sonore…), personne n'écrit ce mot. On écrit « @ ».*

Ah… sur ce coup, je soutiens Patrick à fond. […] Quand j'ai dialogué avec lui sur ce sujet, *arrobas* figurait déjà dans le *Petit Larousse* et était déjà présenté dans les milieux dits « informés » comme la forme la plus répandue… et *arrobe* (ou *arobe*) était déjà « un terme français depuis un demi-millénaire »… Les mêmes gens bien informés nous serinent que *arrobe* désigne uniquement l'unité de mesure et non le caractère @. C'est absurde. Depuis longtemps, @ est à la fois le symbole de l'unité de mesure et l'abréviation latine de *ad*… et, en français, le nom de ce caractère est *arrobe*… Ensuite, chacun est libre de le prononcer comme il l'entend : arrobe, arrobas, arrobase, arromachin, areuh-areuh, chez, at, escargot, le truc, là…

L'usage… devra-t-il faire modifier le nom ISOfficiel du « Digramme soudé minuscule latin oe »… que tout le monde appelle *eudanlo* ou *ligaturoheu* ?

### Dessin de l’arrobe

À Typographie, le 10 mars 1998.

*J. André : Quand je parlais de @ romain, je voulais dire basé non sur le a cursif ou italique que l’on trouve dans je crois quasiment tous les @ que je connais mais sur le a romain que vous voyez probablement sur votre écran.*

Les beaux @ (en plomb…) ont un « a » italique ou, plus précisément, un « a » d’anglaise. Ce détail n’est pas insignifiant… et devient évident quand @ est voisin d’un caractère comparable… à ceci près… que le « a » est remplacé par un « r » d’anglaise, parfaitement identifiable : @ est le symbole du réal.

En revanche, les @ romains (en plomb…) puent souvent le bricolage à plein nez…

À Typographie, le 18 juin 1998.

*J. André : En fait quasiment tous les @ sont des italiques (basés sur le a italique). Il faudrait alors que le @ italique soit basé sur le* a *romain (comme cela existait pour l’arrobe en plomb de Deberny & Peignot) tout en conservant la rondeur du ballon de foot et non de celui de rugby !*

Pinaillage matinal, avant de se mettre à bosser un peu… Bien qu’il ait existé * des « @ romains », le « a » de l’arobe dominante n’est pas à proprement parler « italique », pas plus que ne l’est le « a » d’une quelconque anglaise.

**Arrondissement** ⇒ *Adresse.*

Au sein d’un texte, les numéros des arrondissements (divisions administratives de grandes villes) se composent soit en toutes lettres, soit en chiffres romains ordinaux, grandes capitales.

*Exemples.* — Elle habite le treizième arrondissement : il préfère le quatorzième ; le XVᵉ arrondissement est séparé du XVIᵉ par la Seine ; cet hôtel du xviiᵉ siècle (petites capitales) est situé dans le XVIIᵉ arrondissement (grandes capitales).

= *Code typ. 1993.*

± *Bref Larousse 1995*, *Gouriou 1990* (uniquement en chiffres romains).

∓ *Berthier & Colignon 1979* (lettres, chiffres arabes ou romains ; nette préférence pour les chiffres arabes), *Impr. nat. 1990* (uniquement en chiffres arabes).

* Il y en a peut-être encore ?

Sur les enveloppes, l'arrondissement est aujourd'hui intégré au code postal (ou figure sur la même ligne). Impossible d'échapper aux chiffres arabes.

75015 PARIS

75727 PARIS CEDEX 15

= *Impr. nat. 1990*.

**Article dans les noms propres** ⇒ *Bibliographie*, *Index, Particule*, *Ville et village*.

**1. Patronymes.**

**1.1.** L'article qui appartient à un patronyme* (*La* Bruyère) s'écrit avec une majuscule initiale ; il ne peut être contracté** ni supprimé, il détermine l'ordre alphabétique : La Mettrie, La Tour du Pin, Le Goff, Le Nain. Après une particule, il conserve la majuscule : Roger de *La* Fresnaye. La minuscule était déjà un archaïsme au XIXe siècle ; c'est aujourd'hui une faute (≈ sauf dans une composition « non modernisée » de textes anciens).

= *Code typ. 1993*, *Greffier 1898*, *Impr. nat. 1990*.

≠ *Gouriou 1990* [Jean de la Fontaine].

**1.2.** L'article qui précède un patronyme ou un surnom ne prend pas la majuscule initiale : la Callas, le Tasse, le Caravage, la Voisin, le Lorrain, le Greco ; la Callas lisait-elle La Bruyère ?

Il ne détermine pas l'ordre alphabétique : Greco (Domenikos Theotokopoulos, *dit* le), Lorrain (Claude Gellée, *dit* le), Tasse (Torquato Tasso, *dit en français* le).

Il peut être contracté : « Le récit des amours du Tasse était perdu, Goethe l'a retrouvé. » – François René de Chateaubriand, *Mémoires d'outre-tombe*.

* Les mêmes règles s'appliquent aux pseudonymes (*Le* Corbusier), qui sont assimilables à des patronymes, mais, attention ! pas aux surnoms (*le* Lorrain), voir : § 1.2.

** Pour le comportement des articles déjà contractés (*Du* Bellay), voir *Particule*.

**2. Toponymes.**

Dans les noms de localités administrativement organisées, l'article s'écrit avec une majuscule initiale, il ne peut être supprimé, mais il peut être contracté : je visite Le Havre, je vais au Havre.

‡ *Greffier 1898*.

Il ne détermine pas l'ordre alphabétique : Les Andelys, La Rochelle, Le Vésinet.

Cette entorse à la règle (majuscule > incidence sur le classement alphabétique ; minuscule > pas d'incidence sur le classement alphabétique) est absurde et relativement récente. Au début du XIXe siècle, l'usage et l'Académie française étaient d'accord pour écrire : le Havre, les Andelys.

Dans le nom des lieux-dits, l'article s'écrit avec une minuscule initiale : la Défense.

**ASTÉRISQUE** ⇒ *Abréviation*, *Appel de note*, *Ponctuation*.

> « Les *astérisques* étaient connus du temps d'Aristophane, d'Origène, de saint Jérôme et de saint Grégoire, dans les manuscrits grecs et latins. Ils étaient figurés en *petite étoile* ou en ※ *cantonné de quatre points*. Ils servaient à différents usages : marque d'omission ou de restitution de texte ; signe d'un sens tronqué ; signe de phrases dérangées ; indice des maximes, des sentences les plus remarquables d'un ouvrage ; indice d'addition au texte. »
>
> Francis THIBAUDEAU, *la Lettre d'imprimerie*.

••• Un astérisque (masculin comme *risque*) est un signe en forme d'étoile : *.

¶ Le nombre de branches et le dessin varient selon la police employée : ✻ ✶ ✳.

**Appel de note, renvoi** (voir : *Appel de note*).

Comme appel de note ou comme renvoi à une entrée, l'astérisque se place toujours après l'élément concerné, l'espace fine insécable est obligatoire : *mot* *.

**Abréviation.**

Concurrents des points de suspension, trois astérisques en ligne sont une marque de l'abréviation de discrétion dans les dénominations propres (personnages, lieux), plus rarement dans les dates : le manoir de *** ; M$^{me}$ B*** est née en 1903 ; M$^{me}$ Bertin est née le 3 juillet ***.

« La femme résista, *** insista. Ça me gêne dans mon récit de ne pas avoir de nom pour l'homme en question : appelons-le *Jean*. » – Alphonse Karr, *Une poignée de vérités*.

Si l'initiale de la dénomination est conservée, aucune espace ne la sépare du premier astérique : M. M***, M$^{me}$ N***.

Si l'initiale n'est pas exprimée, une espace insécable doit isoler les astérisques du mot qui les précède : M. ***, M$^{me}$ *** (voir : *Abréviation*, *Points de suspension*).

∞ Jadis, on faisait parfois suivre l'initiale par un nombre d'astérisques égal au nombre de syllabes du nom celé (à l'exception de la première, représentée par l'initiale) : Henri > H*, Philibert > P**, Maximilien > M***. Engendrant une exception pour les noms monosyllabiques (Jean > J. ou J*… comme Joseph), cette tradition est heureusement tombée en désuétude. Quant à celle qui attribuait un nombre d'astérisques égal au nombre de lettres celées…

**Paragraphe.**

En soliste * ou, de préférence, en trio ⁂, l'astérisque peut marquer le début d'un paragraphe (à condition que celui-ci soit dépourvu de titre ou de sous-titre). Il est donc naturel de rencontrer l'astérisque en haut de page. C'est en revanche un contresens grave (hélas fréquent) de le placer comme dernier signe en bas de page.

= *Impr. nat. 1990*.

Le trio d'astérisques ⁂ (ou astérisme…) n'est pas un cul-de-lampe (dont la « pointe » est toujours dirigée vers le bas). *Impr. nat. 1990* le définit très bien en lui attribuant une valeur de *chapeau*.

≠ *Guéry 1996*.

On peut l'utiliser en début de ligne, par exemple pour les maximes ou les aphorismes. Procédé rare et élégant, peut-être un peu précieux :

⁂ Tout le règne actuel peut se réduire à quinze ans de faiblesse et à un jour de force mal employée.

Antoine de Rivarol, *Mémoires relatifs à la Révolution française.*

⁂ Le philosophe qui veut éteindre ses passions ressemble au chimiste qui voudrait éteindre son feu.

Nicolas de Chamfort, *Maximes et Pensées.*

**Emplois spécialisés.**

Selon la nature du texte, on peut attribuer à l'astérisque une signification particulière (qui devra dans ce cas être précisée dans la table des abréviations ou dans une note liminaire). Il peut s'agir d'une entrée nouvelle, d'une forme non attestée, inexistante ou fautive, de la marque du *h* aspiré, etc.

Lorsqu'il signale une particularité, l'astérisque se place généralement devant le mot ou le groupe de mots concerné. L'espace insécable est recommandée dans les entrées : * *mot* ; déconseillée dans le corps du texte : **mot*.

**Incompatibilités.**

Dans un ouvrage donné, il est très déconseillé de confier deux rôles à l'astérisque. Seul celui de séparateur de paragraphes est compatible avec l'un des autres.

**Astre** ⇒ *Terre*, *Zodiaque*.

••• Les noms des objets célestes (planètes, satellites, étoiles, nébulosités, constellations, signes du zodiaque, etc.) prennent une majuscule initiale, ainsi que les éventuels adjectifs antéposés : Bételgeuse, la planète Mars, les lunes de Jupiter, l'étoile du Berger, l'étoile Polaire (ou la Polaire), la Voie lactée, le Petit Nuage de Magellan (ce n'est pas un nuage), la constellation de la Grande Ourse, la Petite Ourse, la constellation du Sagittaire, les Poissons.

Galaxie (latin *galaxias*, du grec *gala*, *galaktos*, lait) prend une majuscule initiale lorsqu'il s'agit de notre Galaxie (la Voie lactée). Minuscule initiale dans tous les autres cas, et il y en a des centaines de millions (observables) : galaxie, une galaxie, la galaxie d'Andromède, la galaxie NGC 2623 (*New General Catalog*), etc.

= Voie lactée (la) : *Bref Larousse 1995*, *Doppagne 1991*, *Girodet 1988*, *Gouriou 1990*, *Impr. nat. 1990*, *Larousse 1933*, *1970*.

≠ [voie Lactée (la)] : *Grevisse 1986*.

= étoile Polaire (l') : *Girodet 1988*, *Larousse 1985*, *1999*, *Robert 1985*.

≠ {Étoile polaire (l')} : *Impr. nat. 1990*, *Larousse 1933*, *Robert 1993*.

**Terre, soleil, lune.**

••• Quelle que soit la nature du texte, notre planète, son satellite et son étoile prennent une majuscule initiale lorsqu'ils désignent des corps célestes et non des objets tels que nous les percevons : le rayonnement du Soleil.

• Ils la conservent donc quasi systématiquement dans les ouvrages d'astronomie, d'astronautique, etc. La distance moyenne de la Terre à la Lune est de 384 400 km.

= *Bref Larousse 1995*, *Code typ. 1993*, *Girodet 1988*, *Gouriou 1990*, *Impr. nat. 1990*, *Larousse 1997*, *Robert 1985*, *1993*.

≠ *Doppagne 1991* (qui oppose étrangement textes scientifiques et discours courant), *Hanse 1987* (article « Lune » : {atterrir sur la lune}, article « Alunir » : atterrir sur la Lune), *Larousse 1933*, *Littré 1872*.

•• ≈ Dans tous les autres cas, la minuscule s'impose : promettre la lune, être dans la lune, tomber de la lune, la lune rousse, de vieilles lunes, un clair de lune, *Au clair de la lune*, une lune de miel ; un coucher de soleil, le soleil de minuit, un rayon de soleil (mais le rayonnement du Soleil), un coup de soleil, *Sous le soleil de Satan*, rien de bien neuf sous le soleil, prendre à témoin la terre entière (l'humanité). Si l'on va sur la Lune, on espère retrouver la Terre ; si l'on est dans la lune, on doit revenir sur terre. L'astronaute quitte la Terre, le défunt quitte cette terre.

**Phases de la Lune.**

Les avis sont partagés ; nouvelle lune, pleine lune : *Code typ. 1993*, *Girodet 1988*, *Gouriou 1990*, *Larousse 1970* (article « Lune »), *Larousse 1997*, *Robert 1985*, *1993* ; nouvelle Lune, pleine Lune : *Larousse 1970* (article « Quartier ») ; Nouvelle Lune, Pleine Lune : *Larousse 1985*, *Lexis 1989* ; premier quartier de la Lune : *Larousse 1970*, *Robert 1985*, *1993* ; Premier Quartier : *Larousse 1985*.

••• Il est inutile de choisir a priori une graphie. Les minuscules s'imposent dans la plupart des cas, selon les critères définis pour le soleil, la terre et la lune : la pleine lune, c'est la barbe ; tiens, c'est déjà la nouvelle lune. Dans un texte, même non spécialisé, décrivant les phases de la Lune, elles seraient très malvenues : première des phases de la Lune, la Nouvelle Lune précède le Premier Quartier.

≈ **Dénominations diverses.**

La Terre promise, Terre-Neuve, etc. Voir : *Terre*.

L'empire du Soleil-Levant, le Roi-Soleil.

## Auberge ⇒ Enseigne

## Avant-propos

Brève introduction placée en tête d'un ouvrage.

L'avant-propos est (en principe et en français) écrit par l'auteur (ou l'un des auteurs, ou les auteurs) : il ne doit donc pas être composé en italique mais en romain. On voit parfois des « avant-propos » rédigés par des éditeurs qui mériteraient un avertissement, voir : *Avertissement*.

= *Impr. nat. 1990*.

≠ *Lecerf 1956*.

## Avertissement

Note explicative placée en tête d'un ouvrage.

L'avertissement est rédigé par l'auteur ou par l'éditeur. Dans ce dernier cas, il est nécessairement composé en italique.

## Bandeau ⇒ *Fronton.*

**1.** Ornement oblong occupant toute la justification. Placé en haut de page (au début d'une division principale d'un ouvrage), il est nommé fronton.

**2.** Bande de papier entourant le bas d'un livre à des fins publicitaires.

## Barre oblique

**Emplois.**

Barre de fraction, voir : *Fraction*.

Alternative, commutation, opposition, ≠ réunion.

¶ Marque d'alinéa dans les vers composés à la suite : c'est le seul cas où des espaces fortes séparent la barre oblique des signes qui l'encadrent :

« Quand nous en serons au temps des cerises, / Et gai rossignol et merle moqueur / Seront tous en fête. / Les belles auront la folie en tête / Et les amoureux du soleil au cœur. » – Jean-Baptiste Clément, *le Temps des cerises*.

*Emplois particuliers :* mauvaise coupure de mot, signe double.

*Emplois déconseillés :* et/ou, dates, sous, sur.

*Remarque.* — Plutôt que de surcharger cette malheureuse barre oblique de significations et de tâches contradictoires, pourquoi ne pas employer dans certains cas son double symétrique, sa sœur, la barre inversée « \ », aujourd'hui disponible dans toutes les polices ?

À Typographie, le 8 novembre 1997.

*P. Cazaux : Accepteriez-vous des choses comme cela :* la Belle de Cadix*, avec Carlo Di Angelo/Katya Blas/André Avon.*

Non (virgules).

*P. Cazaux : [Ou comme :] la bataille juridique Apple/Microsoft.*
Éventuellement (mais « entre Apple et Microsoft » ou « d'Apple contre Microsoft » serait meilleur).

*P. Cazaux : [Ou comme :] l'attitude des grévistes/syndicalistes…*
Non (espace ou « et des », selon le sens).

**Bas de casse** ⇒ *Capitale*, *Casse*, *Majuscule*, *Police*.

> « Des expériences ont été faites, qui prouvent abondamment que la lettre g, par exemple, le g bas de casse s'entend, était, en dépit de son exquise complexité graphique, beaucoup plus lisible qu'un *g* filiforme, issu de n'importe quel stylo ou de n'importe quelle pointe Bic. »
>
> Jérôme Peignot, *De l'écriture à la typographie*.

Caractères ainsi nommés, car ils se trouvaient dans la partie inférieure des casses (boîtes compartimentées contenant l'ensemble des caractères nécessaires au compositeur).

On écrit avec les minuscules et les majuscules, on compose en bas de casse et en capitales.

∓ Les adeptes du « bas de casse » tracé à la main sont néanmoins très nombreux. Demander à un écolier d'écrire en « bas de casse » est une approximation fantaisiste.

Cette distinction (écriture-composition) est insuffisante : l'essentiel réside dans la différence des rôles (syntaxe-typographie), singulièrement pour le couple majuscule-capitale (voir : *Majuscule*).

L'abréviation bdc., formée à l'imitation d'etc., n'est pas régulière. On peut lui préférer b. d. c. (malgré le « d. », voir : *Abréviation* § 3.2.3) ou b. de c. (irréprochable mais rare).

∞ Les lettres et les signes les plus utilisés étaient rangés dans les cassetins (compartiments) du bas de la casse, proches du compositeur, afin d'être aisément saisis : les minuscules non accentuées y côtoyaient les chiffres, les espaces, les cadratins, la virgule, le point, etc. Dans de nombreux modèles de casse, les minuscules accentuées — à l'exception du « é » — étaient reléguées dans le haut, avec les majuscules, les

points d'interrogation et d'exclamation, les parenthèses, etc. D'où l'étrangeté de nos « à » ou de nos « ê » bas de casse, qui au temps de la « typographie » étaient le plus souvent rangés dans le haut des casses.

À Typographie, le 20 août 1998.

*J. André : J'ai envie de répondre : quels sont les concepts dont on a besoin ?*

J'ai l'impression que ce dont on a besoin… on l'a… (tout au moins en français…).

— Le couple majuscule/minuscule, essentiellement syntaxique (même s'il s'applique hélas à l'écriture manuscrite selon des critères assez rudimentaires…).

— Le couple majuscule distinctive/majuscule démarcative, essentiellement syntaxico-orthotypographique.

— Le trio capitales/petites capitales/bas de casse, essentiellement orthomachin et typographique…

— Les initiales (dans l'acception non typographique) et les lettrines (acception typographique moderne).

Il me semble que l'emploi de ces termes, surtout les deux derniers, dans des acceptions archaïques doit être prudemment limité et n'a qu'un intérêt historique. C'est un peu comme si l'on ressortait les « lettres de deux-points »… Tu vois d'ici le bordel…

La question que tu poses avec les « Versal-truc » de ton *Vocabularium typographicum* est donc bien (en partie…) de savoir si ces distinctions et les acceptions modernes qui s'y rattachent ont cours à l'identique dans toutes les langues que tu envisages de traiter… Il est possible que le « Versal » allemand puisse se traduire par *initiale*, mais qui aujourd'hui emploie *initiale* dans ce sens ? Alors… *majuscule* ? En revanche et en espagnol, et à vue de nez (donc… pure hypothèse), ce serait plutôt *capitale*… Je me répète, mais pour mener ton projet à bien il te faut le concours de germanophones et d'hispanophones (ou de germanistes et d'hispanistes…) s'intéressant de près au vocabulaire typographique… Je suis sûr qu'il y en a parmi nous…

À Typographie, les 14 et 15 juillet 2001.

*T. Bouche : Réponse très claire de Dournon : « Bas-de-casse n. m. : partie inférieure de la casse d'imprimerie où sont rangées les lettres minuscules. »*

Très clair, mais discutable… Et « bas de page », il l'écrit « bas-de-page » ?

Le bas de casse, c'est ce qui est situé dans le bas de la casse…

Chaque terme conserve son sens propre, par conséquent, les traits d'union sont inutiles. En dépit d'exceptions à la con, il est avisé de traiter différemment

« pomme de terre » (pomme-fruit qui pousse dans la terre) et « pied-de-biche » (qui n'est pas un pied et qui n'appartient pas à une biche)…

*T. Bouche : Cette lettre (l'objet).*

Oui, éventuellement, car il ne s'agit plus d'un bas (voir « bas-de-chausse » et « hauts-de-chausse »…). C'est ici que l'essentiel du basculement métonymique s'effectue. C'est la position de *Larousse* (mais attention ! pas dans les emplois « adjectivaux »… ce qui complique foutrement les choses). Quant au *Robert*, il ne met jamais de traits d'union à *bas de casse*, quel que soit le sens… c'est simple et pratique…

*T. Bouche : Sans « - » : caractère d'imprimerie correspondant à la lettre minuscule.*

Quitte à fourguer des traits d'union (à mon sens inutiles), il aurait pu en mettre ici… Le léger basculement de « cette lettre » (l'objet) à « caractère correspondant à minuscule » n'impose nullement une modification de la graphie.

*T. Bouche : En effet… après avoir écrit « Réponse très claire », j'ai voulu faire un exemple, et me suis rendu compte que la distinction entre l'objet et le type n'était pas forcément évidente… Mais l'abréviation consacrée de bas de casse (lettre) est b. d. c., pas b.-d.-c.*

Deux bonnes raisons pour ne pas se faire chier avec les traits d'union.

## B. À T. ⇒ Bon à tirer

## Bataille ⇒ Guerre

## Bateau

> « Un scaphandrier explore l'épave du *Titanic*. Dans une cabine, il découvre quelques lambeaux d'étoffe rouge, un dentier de vieille femme, des os de loup, un petit pot qui aurait pu, jadis, contenir du beurre. »
>
> Gilbert Lascault, *le Petit Chaperon rouge, partout*.

≈ Les noms communs s'écrivent avec une minuscule initiale : une trière, une trirème, une galère, un galion, deux frégates, trois caravelles, un trois-mâts (un vaisseau à trois mâts), deux quatre-mâts, un croiseur, un dragueur de mines, un porte-avions, des sous-marins, etc.

≈ L'Arche de Noé, la Nef des fous.

**Italique.**

Le *Commandant Bourdais*, le *Dupetit-Thouars*, le *La Pérouse*, le *Surcouf*, le *Victor Schoelcher*.

Le *Mimosa*, le *Perce-Neige*, le *Touareg*.

*La Boudeuse*, *La Confiance*, *La Découverte*, *La Malouine*, *Le Béarnais*, *Le Rusé*, *Le Vigilant*.

Le *Foudroyant*, *Le Redoutable* (sous-marin), le *Redoutable* (cuirassé), le *Terrifiant*.

Le *France*, l'*Île-de-France*, le *Normandie*.

Le *Mauretania*, le *Queen Mary*, le *Titanic*, le *United States*.

À Typographie, du 8 au 22 novembre 1999.

*C. Brouillet : Dans «* le premier voyage du *d'Iberville» (il s'agit d'un brise-glace), je serais portée à inclure la préposition dans le nom du bateau — sinon, on aurait dit «* du *Iberville». J'écrirais donc «* le premier voyage du *D'Iberville». Aurais-je raison ? Qu'en pensez-vous ? Merci de m'éviter un naufrage dans ces eaux glacées !*

Seuls les services compétents pourront fournir le véritable nom du brise-glace… L'impeccable composition des noms de navires est une horreur où se mêlent des traditions maritimes et typographiques, c'est dire si l'incohérence y est de règle… Bon courage !

## Bavocher

Être imprimé de manière peu nette : ce tirage bavoche, ces sous-titres bavochent.

= *Académie 1994*, *Larousse 1997*, *Lexis 1989*, *Maxidico 1996*. (Sauf pour *Larousse 1997*, on peut considérer que les définitions données sont courageuses.)

≠ *Hachette 1995* et *Robert 1993* ignorent ce terme (ce qui peut se comprendre). *Larousse 1999* l'a éliminé de sa nomenclature.

Ce verbe, dérivé de « baver », est en principe intransitif. Les imprimeurs n'en ont cure — ils n'ont pas tort — et l'emploient parfois transitivement : un tirage bavoché.

Une épreuve bavochée présente des bavochures.

## BELLE PAGE

Recto d'un feuillet, donc page impaire, donc, pour le lecteur, toute page de droite d'un livre.

Par opposition, on nomme fausse page le verso d'un feuillet (page paire, page de gauche).

Le début des parties principales d'un ouvrage doit « tomber en belle page ».

On dit parfois {bonne page}, mais c'est introduire un risque de confusion avec bonnes feuilles (ou bonnes pages…), expression qui désigne les premiers tirages définitifs et, par extension, des extraits d'un livre prépubliés dans la presse.

## BIBLE ⇒ *Abréviation*, *Évangile*, *Titre d'œuvre*.

> « Le célèbre imprimeur parisien Robert Estienne, quand il édita la Bible en 1551, y introduisit les fameux petits chiffres qui jalonnent, voire coupent et disloquent les périodes. La méthode qui présida à ce découpage échappe à toute analyse rationnelle : tel membre de phrase est scindé en deux tronçons, parfois, au contraire, deux propositions dénuées de tout rapport sont associées ; il semble que, bien souvent, de simples raisons typographiques soient intervenues. »
>
> DANIEL-ROPS, *Qu'est-ce que la Bible ?*

**1. Majuscule.**

••• Majuscule initiale lorsque Bible désigne le livre sacré des chrétiens et des juifs : la Bible hébraïque, une mauvaise traduction de la Bible, la sainte Bible*, la Bible de Jérusalem, La Maison de la Bible, jurer sur la Bible.

= *Doppagne 1991*, *Girodet 1988*, *Larousse 1933*, *Thomas 1971*.

* S'il s'agit de désigner une édition précise, l'adjectif antéposé suit la règle concernant les titres (voir : *Titre d'œuvre*) et prend la majuscule initiale : je lis la Sainte Bible, traduction de Louis-Isaac Lemaître de Sacy (Robert Laffont, 1990).

•• Si ce terme désigne explicitement un objet, il devient profane et perd son droit à la majuscule : on achète la Bible pour la lire mais un bibliophile peut acheter une bible du quatorzième siècle, même illisible, parce que, à ce prix-là, c'est tout de même une bonne affaire. Toutefois, si l'objet conserve clairement son caractère sacré, il conserve aussi sa majuscule : à force d'être lue, ma Bible est devenue grise ; il a calé son fauteuil avec la bible de son grand-père.

= *Larousse 1933*.

≠ *Micro-Robert 1990* [bibles protestantes].

••• Minuscule initiale dans tous les autres cas : du papier bible, le *Neudin* est la bible du cartophile.

= *Académie 1994*, *Girodet 1988*, *Thomas 1971*.

≠ *Larousse 1933*.

••• Les titres des livres bibliques prennent tous la majuscule initiale : les Proverbes, le Cantique des cantiques, l'Évangile selon saint Marc, l'Épître aux Hébreux.

*Attention :*

— aux « titres » génériques : les évangiles synoptiques, les épîtres de Paul ;

— aux recueils : la Loi (la Torah, le Pentateuque), les Prophètes, les Écrits, l'Ancien Testament, le Nouveau Testament, l'Ancienne Alliance, la Nouvelle Alliance, mais : les livres historiques, prophétiques, sapientiaux ;

— à l'Évangile (masculin), qui ne se comporte pas exactement comme la Bible : le sacré et le profane ne sont hélas pas ici des critères décisifs (voir : *Évangile*).

**2. Titres en romain.**

••• Comme tous les noms français ou francisés des livres sacrés des religions monothéistes, les titres de ses livres et de ses versions se composent en romain : La Bible, la Genèse, le Deutéronome, l'Évangile selon saint Matthieu, etc. La version des Septante, la Septante, la Vulgate.

Attention ! Les titres des livres non canoniques (selon le canon retenu…) ne méritent pas de traitement de faveur et se composent en italique : l'*Évangile de Thomas*, les *Actes de Pilate*.

= *Impr. nat. 1990*.

**3. Abréviations.**

Il n'y a pas de liste d'abréviations normalisées des titres des livres bibliques. C'est normal, légitime, heureux. Ce qui l'est moins, c'est que la plupart des traducteurs et des éditeurs ne respectent aucune règle et confondent visiblement la formation des abréviations et celle des symboles scientifiques, des unités de mesure… (voir : *Abréviation*).

Le tableau suivant donne les « abréviations » employées dans cinq* éditions récentes de la Bible : la traduction d'Émile Osty (Le Seuil, 1973), la Bible de Jérusalem (Desclée de Brouwer, 1973), la traduction de Louis Segond, révision 1910 (La Maison de la Bible, 1959), la Bible en français courant (Alliance biblique universelle, 1983), la traduction des moines de Maredsous (Brepols, 1973). J'indique en gras les formes qui respectent les règles de formation des abréviations et, parmi celles-ci, en italique gras celles qui doivent être rejetées pour cause d'ambiguïté ou d'inutilité patente. La dernière colonne (••) donne quelques variantes et les formes « correctes » pour les livres qui n'en bénéficient, selon moi, dans aucune version**.

≠ *Gouriou 1990*, dont les abréviations bibliques sont pour la plupart irréprochables, recommande I Reg. et II Reg. pour les deux Livres des Rois. Ce conseil n'est pas à suivre, car ces abréviations renvoient traditionnellement à deux livres que la Vulgate désigne comme étant les deux premiers « Livres des Rois », mais qui portent le titre de « Livres de Samuel » dans les versions modernes de la Bible.

* Multiplier les exemples serait inutile : la Traduction œcuménique de la Bible (TOB) ou les « nouvelles Segond révisées » ont un système d'abréviations comparable à celui de la Bible de Jérusalem.

** L'admirable version de Dom Georges Passelecq (Maredsous) rate de peu le sans-faute. La Bible en français courant (B.F.C.) ferait meilleure figure avec des points abréviatifs.

| | **Osty** | **Jérus.** | **Segond** | **B.F.C.** | **Mareds.** | **••** |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Genèse | Gn | Gn | Ge. | Gen | **Gen.** | **Gn.** |
| Exode | Ex | Ex | **Ex.** | Ex | **Ex.** | |
| Lévitique | Lev | Lv | Lé. | Lév | **Lév.** | **Lv.** |
| Nombres | Nomb | Nb | No. | Nomb | ***Nombr.*** | **Nb.** |
| Deutéronome | Deut | Dt | De. | Deut | **Deut.** | **Dt.** |
| Josué | Jos | Jos | **Jos.** | Jos | **Jos.** | **Josué** |
| Juges | Jug | Jg | **Jg.** | Jug | **Jug.** | **Juges** |
| Ruth | Ru | Rt | Ru. | **Ruth** | **Ruth** | **Rt.** |
| I Samuel | 1 Sam | 1 S | 1 S. | 1 Sam | 1 Sam. | **I S., I Sam.** |
| II Samuel | 2 Sam | 2 S | 2 S. | 2 Sam | 2 Sam. | **II S., II Sam.** |
| I Rois | 1 Rs | 1 R | 1 R. | 1 Rois | 1 Rois | **I R., I Rois** |
| II Rois | 2 Rs | 2 R | 2 R. | 2 Rois | 2 Rois | **II R., II Rois** |
| I Chroniques | 1 Chr | 1 Ch | 1 Ch. | 1 Chron | **1 Chron.** | **I Chr.** |
| II Chroniques | 2 Chr | 2 Ch | 2 Ch. | 2 Chron | **2 Chron.** | **II Chr.** |
| Esdras | Esd | Esd | Esd. | Esd | **Esdr.** | **Esdras** |
| Néhémie | Neh | Ne | Né. | Néh | **Néh.** | |
| Tobie (Tobit) | Tob | Tb | | Tob | **Tob.** | **Tb., Tobie** |
| Judith | **Jdt** | **Jdt** | | **Judith** | ***Jud.*** | |
| Esther | Est | Est | Est. | Est | **Esth.** | **Esther** |
| I Maccabées | 1 Mac | 1 M | | 1 Mac | 1 Macc. | **I M., I Macc.** |
| II Maccabées | 2 Mac | 2 M | | 2 Mac | 2 Macc. | **II M., II Macc.** |
| Job | Jb | Jb | **Job** | **Job** | **Job** | |
| Psaumes | Ps | Ps | **Ps.** | Ps | **Ps.** | |
| Proverbes | Prov | Pr | **Pr.** | Prov | **Prov.** | |
| Ecclésiaste (Qohéleth) | Qo | Qo | Ec. | Eccl | **Eccl.** | **Qoh.** |
| Cantique des cantiques | Cant | Ct | Ca. | Cant | **Cant.** | |
| Sagesse | Sag | Sg | | Sag | **Sag.** | **Sg.** |
| Ecclésiastique (Siracide) | Sir | Si | | Sir | **Sir.** | |
| Isaïe (Ésaïe) | Is | Is | Es. | És | **Is.** | **És.** |
| Jérémie | Jr | Jr | Jé. | Jér | **Jér.** | **Jr.** |
| Lamentations de Jérémie | Lam | Lm | La. | Lam | **Lam.** | **Lm.** |

| | **Osty** | **Jérus.** | **Segond** | **B.F.C.** | **Mareds.** | **••** |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Baruch | Bar | Ba | | Bar | **Bar.** | |
| Ézéchiel | Ez | Ez | Ez. | Ézék | **Éz.** | |
| Daniel | Dan | Dn | Da. | Dan | **Dan.** | **Dn.** |
| Osée | Os | Os | **Os.** | **Osée** | **Os.** | |
| Joël | Jo | **Jl** | Joë. | **Joël** | **Joël** | |
| Amos | Am | Am | **Am.** | **Amos** | **Am.** | |
| Abdias | Abd | Ab | Ab. | Abd | **Abd.** | |
| Jonas | Jon | Jon | **Jon.** | Jon | **Jon.** | |
| Michée | Mic | Mi | Mi. | Mich | **Mich.** | |
| Nahum | Nah | Na | Na. | Nah | **Nahum** | **Nah.** |
| Habacuc | Hab | Ha | Ha. | Hab | **Hab.** | |
| Sophonie | Soph | So | So. | Soph | **Soph.** | |
| Aggée | Ag | Ag | Ag. | Ag | **Agg.** | |
| Zacharie | Zach | Za | Za. | Zach | **Zach.** | |
| Malachie | Mal | Ml | **Mal.** | Mal | **Mal.** | **Ml.** |
| Évangile selon Matthieu | Mt | Mt | **Mt.** | Matt | **Mt.** | **Matth.** |
| Évangile selon Marc | **Mc** | **Mc** | Mc. | **Marc** | Mc. | |
| Évangile selon Luc | **Lc** | **Lc** | Lu. | **Luc** | Lc. | |
| Évangile selon Jean | ***Jn*** | ***Jn*** | Jn. | **Jean** | Jn. | |
| Actes des Apôtres | Ac | Ac | Ac. | Act | **Act.** | |
| Épître de Paul aux Romains | Ro | Rm | Ro. | Rom | **Rom.** | **Rm.** |
| Ire Épître de Paul aux Corinthiens | 1 Co | 1 Co | 1 Co. | 1 Cor | 1 Cor. | **I Cor.** |
| IIe Épître de Paul aux Corinthiens | 2 Co | 2 Co | 2 Co. | 2 Cor | 2 Cor. | **II Cor.** |
| Épître de Paul aux Galates | Ga | Ga | Ga. | Gal | **Gal.** | |
| Épître de Paul aux Éphésiens | Eph | Ep | Ep. | Éph | **Éph.** | |
| Épître de Paul aux Philippiens | Phi | Ph | ***Ph.*** | Phil | ***Phil.*** | **Php.**, **Philipp.** |

| | **Osty** | **Jérus.** | **Segond** | **B.F.C.** | **Mareds.** | **••** |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Épître de Paul aux Colossiens | Col | Col | **Col.** | Col | **Col.** | |
| I^re^ ép. de Paul aux Thessaloniciens | 1 Th | 1 Th | 1 Th. | 1 Thess | 1 Thess. | **I Th., I Thess.** |
| II^e^ ép. de Paul aux Thessaloniciens | 2 Th | 2 Th | 2 Th. | 2 Thess | 2 Thess. | **II Th., II Thess.** |
| I^re^ Épître de Paul à Timothée | 1 Tm | 1 Tm | 1 Ti. | 1 Tim | 1 Tim. | **I Tim.** |
| II^e^ Épître de Paul à Timothée | 2 Tm | 2 Tm | 2 Ti. | 2 Tim | 2 Tim. | **II Tim.** |
| Épître de Paul à Tite | Ti | Tt | Tit. | **Tite** | **Tite** | |
| Épître de Paul à Philémon | Phm | Phm | **Phm.** | Phm | **Philém.** | |
| Épître aux Hébreux | He | He | Hé. | Hébr | **Hébr.** | |
| Épître de Jacques | Ja | **Jc** | Ja. | Jacq | **Jacq.** | |
| I^re^ Épître de Pierre | 1 Pe | 1 P | 1 Pi. | 1 Pi | 1 Pierre | **I P., I Pierre** |
| II^e^ Épître de Pierre | 2 Pe | 2 P | 2 Pi. | 2 Pi | 2 Pierre | **II P., II Pierre** |
| I^re^ Épître de Jean | 1 Jn | 1 Jn | 1 Jn. | 1 Jean | 1 Jean | **I Jn, I Jean** |
| II^e^ Épître de Jean | 2 Jn | 2 Jn | 2 Jn. | 2 Jean | 2 Jean | **II Jn, II Jean** |
| III^e^ Épître de Jean | 3 Jn | 3 Jn | 3 Jn. | 3 Jean | 3 Jean | **III Jn, III Jean** |
| Épître de Jude | Ju | **Jude** | Jud. | **Jude** | **Jude** | |
| Apocalypse de Jean | Ap | Ap | **Ap.** | Apoc | **Apoc.** | |

*Autres abréviations.*
A. T. : Ancien Testament.
LXX : version des Septante.
N. T. : Nouveau Testament.

**4. Références.**

Ici le désordre n'est pas moins grand. Chaque éditeur a son système, voire plusieurs.

L'orthodoxie typographique demande que les parties principales d'un ouvrage (livres, actes, parties, psaumes, chants, etc.) soient numérotées en romain grandes capitales, les subdivisions (chapitres, scènes, couplets, etc.) en romain petites capitales, les subdivisions secondaires ou les éléments de base (paragraphes, pages, vers, versets, etc.) en chiffres arabes : II Rois, xvii, 8.

Tout le monde numérote les livres bibliques en chiffres romains grandes capitales — tout le monde (*Code typ. 1993*, *Gouriou 1990*, *Impr. nat. 1990*, *Larousse 1985*, *Universalis 1990*) sauf, on vient de le voir, les divers éditeurs de la Bible (ainsi que *Ramat 1994*) — et les versets en chiffres arabes.

En revanche, pour les chapitres, il y a trois écoles.

Certains auteurs considèrent que les chapitres bibliques et les cent cinquante psaumes appartiennent à la catégorie des « parties principales » et les numérotent en romain grandes capitales. Légitimement pour les psaumes, abusivement pour les chapitres, donc pour la quasi-totalité de la Bible. *Code typ. 1993*, *Impr. nat. 1990* : II Rois, XVII, 8.

D'autres auteurs (*Gouriou 1990*, *Larousse 1985*, *Tassis 1870*, *Universalis 1990*) estiment, avec raison, que l'artificielle et relativement récente* division en chapitres n'a rien d'essentiel ; ils ont donc recours aux petites capitales : II Rois, xvii, 8. Respectant les usages typographiques, c'est la meilleure formule dans les ouvrages où les références bibliques sont peu nombreuses. ± Les Psaumes sont sacrifiés sur l'autel de la cohérence (Ps. xxiii) ou conservent un statut particulier (Ps. XXIII).

L'emploi des chiffres arabes n'est, en principe, guère recommandable. Traditionnellement, c'est pourtant la formule retenue par les divers éditeurs de la Bible, qui, en l'occurrence, n'ont pas tort. Osty : [Mt 12,9-14]. Jérusalem : Mt 12 9-14. Segond : Mt. 12. 9-14.

* Chapitres : xiii^e siècle. Versets : xvi^e siècle.

B.F.C. : [Matt 12.9-14]. Maredsous : Mt. 12 : 9-14. Il serait en effet absurde de composer en chiffres romains des références renvoyant à des nombres toujours composés en chiffres arabes dans le corps du texte (souvent en lettrine) et dans le titre courant. Plutôt que de respecter à tout prix les règles typographiques, il est parfois sain de respecter le lecteur en ne lui compliquant ni la vie ni la vue.

•• En conséquence, et contre l'avis de tous les codes, les ouvrages contenant de nombreuses références (invitant donc à de nombreuses recherches dans le texte biblique) devraient adopter les chiffres arabes pour la numérotation des chapitres…

Il convient de bien séparer le chapitre du ou des versets à l'aide d'une virgule suivie d'une espace : II Rois 17, 8. ± Le gras, {le point} et le deux-points ont leurs partisans : II Rois **17** 8. {II Rois 17. 8}. II Rois 17 : 8.

Deux renvois distincts sont séparés par un point-virgule, qui signifie « et » : II Rois 17, 8 ; Rom. 6, 12-14. II Rois 4, 7 ; 4, 9 (chap. 4, v. 7 et 9). Gal. 4, 12 ; 6, 10 (chap. 4, v. 12, et chap. 6, v. 10).

Lorsque plusieurs chapitres ou plusieurs versets appartiennent au même renvoi, ils sont séparés par un trait d'union, qui signifie « à » : II Rois 4, 7-9 (chap. 4, v. 7 à 9). Gal. 4, 12-6, 10 (du chap. 4, v. 12, au chap. 6, v. 10).

Les mêmes règles s'appliquent avec la numérotation des chapitres en chiffres romains petites capitales. Seule différence, une virgule sépare le titre et le chapitre : II Rois, xvii, 8. Rom., vi, 12-14. II Rois, iv, 7,9. Gal., iv, 12 ; vi, 10. II Rois, iv, 7-9. Gal., iv, 12-vi, 10.

## Citer la Bible

À F.L.L.F., le 13 février 2001.

*Joye : Quand on cite un verset de la Bible en français, de quelle(s) marque(s) de ponctuation se sert-on ?*

Si l'on emploie la virgule pour séparer le chapitre (non gras) et les versets, un problème se pose lorsque la référence concerne deux versets successifs… En bonne orthodoxie, on devrait écrire « Gal. 4, 12, 13 » (chap. 4, versets 12 et 13),

ce qui est foutrement obscur. Imaginez que la référence soit : Gal. 4, 5, 6… Si l'on a renoncé (un peu vite…) à tous les artifices distinctifs (gras, deux-points, etc.), on a tout intérêt à composer (fautivement) : Gal. 4, 12-13… Gal. 4, 5-6… Mais, encore une fois, les chiffres romains pour les chapitres ne devraient être employés que dans les ouvrages où les références bibliques sont très nombreuses… Ailleurs, c'est-à-dire dans la plupart des cas, les petites capitales sont lumineuses : Gal., IV, 5, 6 ; Gal., IV, 5-7…

La bonne orthotypographie ne consiste pas à respecter avant tout des « règles » mais le lecteur… qui n'a pas en toutes circonstances les mêmes besoins…

*R. Budelberger : « Gal., IV, 12-VI, 10 » a l'avantage sur « Gal. 4, 12-6, 10. » d'une meilleure lisibilité.*

C'est certain, dans bien des cas. (Je répète que dans les ouvrages où les références bibliques sont peu nombreuses c'est la meilleure façon de les présenter, la plus claire, la plus limpide.) Ne pas oublier pour autant que la lisibilité des chiffres romains a (de nos jours) tendance à fortement décroître au-delà de XXIII et plus encore après XXXIII. Même aux yeux pourtant accoutumés de certains exégètes. Or certains livres, comme la Genèse ou Isaïe/Ésaïe (je ne me compromets pas), atteignent la cinquantaine et même la soixantaine. Qu'est-ce qui est le plus « lisible » ? Gen., XLVI, 2 ou Gen. 46, 2 ? Si l'effort imposé par la lecture des chiffres romains ne porte que sur quelques références, le jeu en vaut la chandelle. S'il doit se répéter des dizaines de fois, non. D'autant que l'on renvoie à des pages où les (numéros des) chapitres sont composés en chiffres arabes. Basculer trois ou quatre fois d'un système à l'autre, oui ; des dizaines de fois, non.

*R. Budelberger : « Gal. 3, 4-6, 10. ».*

Ce n'est pas à cause de tels exemples que la lisibilité est perturbée, car (en principe) il s'agit nécessairement de « Galates, du chapitre 3, verset 4, au chapitre 6, verset 10 ». « Galates, chapitre 3, versets 4 à 6 et verset 10 » devrait être ainsi composé : Gal. 3, 4-6 ; 3, 10. Ou, à la rigueur : Gal. 3 : 4-6, 10. Ou : Gal. 3 4-6, 10. ou, pour revenir aux petites caps : Gal., III, 4-6, 10.

À Typographie, le 8 juillet 2002.

*O. Randier : L'*I.N. *se contente de signaler que les titres des livres sacrés (Bible, Coran, Torah, etc.) doivent être composés en romain.*

Les livres sacrés des religions *monothéistes*… C'est la tradition. On peut la contester (par hyperlaïcisme…), mais mieux vaut la respecter…

*O. Randier : J'en avais conclu un peu vite que leurs subdivisions se composaient de la même façon…*

Tu avais bien conclu.

*O. Randier : … quand Alain m'avait fait remarquer que c'était risqué, certains livres de la Bible étant considérés comme sacrés par certains et pas par d'autres.*

Non, aucun risque. Les deutérocanoniques (Judith, Sagesse, etc.) suivent la même règle. Seuls les « apocryphes tenus pour tels par tous les chrétiens » sont exclus… Exemples : l'*Évangile de Thomas*, les *Actes de Pilate*.

*O. Randier : Comment compose-t-on (romain, italique, guillemets, autre ?) les titres de subdivisions de la Bible (et du Nouveau Testament…) ?*

En romain.

*O. Randier : Question subsidiaire : la numérotation. Le chapitre en question comporte des références de ce type : Ez. 37, 1-14 ; l'utilisation de chiffres romains pour indiquer deux niveaux consécutifs de subdivisions me paraît source de confusion, notamment dans un cas comme celui-ci : Ps. 16, 10 et 49, 16.*

Tu as bien raison. C'est de la bouillie pour les chats.

*O. Randier : Est-ce la façon correcte de numéroter ?*

Non, mais c'est la plus répandue…

## Bibelot ⇒ Bilboquet

## Bibliographie ⇒ *Index*, *Titre d'œuvre*.

> « La bibliographie et les fiches ont remplacé [,] dans la forme parasitaire d'existence qui est celle des universités, la rhétorique et les locutions d'autrefois.
> « Mais le fond reste le même : vivre aux dépens des œuvres d'autrui. — La superstition du fait a remplacé celle du mot. »
>
> Paul Valéry, *Cahiers*.

Les livres sont classés par le nom de l'auteur. Les livres d'un même auteur sont classés par ordre chronologique. Les revues sont classées d'après leur titre.

Vérifier la concordance — et la cohérence — avec les références qui sont données dans les notes ou dans le texte courant.

## Abréviations dans les bibliographies

**À Typographie, le 29 décembre 1997.**

*J. Melot : La seule alternative que je m'autorise est soit* III(5)*, soit* III (5)*, bien que d'autres soient […] préférables.*

Si je n'aime guère ces parenthèses, c'est parce que selon les normes afnorisées (NF Z 44-063) elles indiquent dans ce cas précis un double système de numérotation… Exemple : *t. III, fasc. 5 (1985, mai)*.

La mention *III (5)* est certes « compréhensible »… mais elle est ambiguë.

**À F.L.L.F., les 26 et 27 mai 2000.**

*M. Bebow : En anglais, il y a une abréviation* et al. *(« et alii ») dont on se sert quand il y a plus de deux auteurs d'un livre. Est-ce qu'on s'en sert en français ?*

Cette abréviation est stupide car :

— elle abrège une expression qu'aucun francophone sensé n'emploie à l'oral ;

— elle est obscure pour quantité de lecteurs ;

— elle élimine deux lettres (étroites…) et ajoute un point (bénéfice : un signe) ;

— elle est snobinarde, jargonnesque ;

— elle pue de la gueule, etc.

Mais ce n'est pas tout… et, surtout, cela ne suffit pas à la condamner, car (bis) ces légers défauts sont partagés par des abréviations que nous employons tous les jours sans faire la fine bouche. Fortunément… y a un truc spécifiquement typographique qui la condamne sans appel, du moins dans les bibliographies (donc, ne pinaillons pas partout). Elle se compose en ital… et que précède-t-elle, bien souvent ? Un titre d'œuvre composé en ital ! Elle ruine donc partiellement le beau et utile contraste entre deux éléments qu'il est bon de distinguer nettement. Salope… (Remarquez… je fais le malin, mais pas plus tard que la semaine dernière j'ai ainsi ruiné consciemment la biblio d'un ouvrage dont l'auteur était attaché à quelques grigris humano-scientistes… J'lui ai quand même fait sauter ses *op. cit.*, faut pas déconner…)

*B. Labio : C'est vrai, mais est-ce que le problème ne se pose pas de toute façon ? Si on n'utilise pas l'abréviation, donc si on écrit* et alii *en entier, comme il s'agit d'une expression latine, ne faut-il pas aussi la composer en italique ?*

Si, bien sûr.

*B. Labio : Cela dit, il me semble que, dans une bibliographie, il faut mentionner tous les auteurs quel qu'en soit le nombre.*

Surtout chez les scientifiques (durs ou mous, d'ailleurs…), quand ils ont la bride sur le cou… Il paraît (ce n'est pas mon secteur…) que l'on atteint

parfois des sommets : des listes d'auteurs plus longues que le texte publié… Jacques André a évoqué des listes de deux cents blazes !

*B. Labio : On peut donc se dispenser de recourir à cette expression, abrégée ou non.*

On peut aussi recourir à des formules telles que : *sous la direction de*, ou : *et coll*…

À Typographie, le 5 novembre 2001.

*C. Durpaire : Je milite donc pour qu'on n'abrège plus jamais les prénoms dans les bibliographies, sauf par exception motivée.*

Nous militons dans le même parti, mais j'appartiens à l'aile dure : dans les bibliographies, je ne crois pas aux exceptions motivées… sauf à une : l'ignorance… Exception motivée et non alibi de la « cohérence ». Or c'est ce dernier rôle qui dans bien des cas lui est secrètement conféré : sous prétexte que l'on ignore quelques prénoms, on n'emploie que des abréviations… car, sinon, notre ignorance serait apparente, perspective insupportable. Eh bien, non ! une bibliographie n'est pas qu'une parure, c'est un outil destiné à des tiers : elle se doit donc d'être aussi précise, aussi efficace que possible. Les prénoms devraient y figurer sous leur forme complète, et s'il en manque, tant pis, avouons notre ignorance partielle. On pourrait penser que les « évidences » sont motivantes. C'est le contraire !

J. Renard et V. Hugo sont inadmissibles, surtout s'il s'agit de *Joris* Renard et de *Valentine* Hugo.

*J. Tombeur : Maintenant, écrire* F. Renard *(pour François Renard, père de Pierre Jules Renard) et* J. Renard *dans une même phrase, au lieu de* François et Jules Renard*, ne me choque pas.*

Je ne visais pas les « phrases » mais les bibliographies. Dans une biblio, « F. Renard » est inadmissible, inacceptable… Dans une phrase, c'est souvent à la limite de l'intolérable… nuance…

## Les noms des auteurs anciens

À Typographie, du 21 au 24 janvier 2001.

*A. Hurtig : L'usage veut que les auteurs anciens (tout ce qui n'est pas contemporain, donc avant la Renaissance, donc avant la fixation des noms de famille) restent en bas de casse (sauf les initiales, of course). Donc pas de petites capitales au Pseudo-Clément, à Diodore de Sicile, à Jérémie.*

Je viens pourtant d'accorder d'aimables petites capitales à Antisthène, à Aristote, à Marc Aurèle…

*A. Hurtig : Parce que tu es gentil avec eux, c'est tout…*

Avec Marc Aurèle ? Ça m'étonnerait… Et Céline, il a droit aux petites caps ? (Je te rappelle que c'était le prénom de sa grand-mère…)

*J. Fontaine : À propos de noms anciens complexes, voici trois vedettes qu'on trouve dans la section des noms propres du* Petit Larousse *: Isidore de Séville (saint), Léonard de Vinci, Thomas d'Aquin (saint). Il est curieux que la patrie d'Isidore et celle de Léonard n'aient pas la même casse. Et, comme le montre le dernier exemple, la sainteté du personnage ne semble pas être le facteur capitalisant. Quelqu'un a une explication ?*

C'est normal (si l'on adopte cette convention, ce qui n'est pas obligatoire, je m'empresse de le dire…) : Léonard est né à Vinci, saint Thomas près d'Aquino, Jean à Meung, Zénon à Élée, simple indication d'origine pour distinguer les Zénon, les Jean, les Thomas… mais Isidore n'est pas né à Séville… Chrétien n'est pas né à Troyes… Grégoire n'est pas né à Tours… Ils y *firent* des choses et parfois y moururent… leur nom (prénom…) est associé intimement à un lieu pour des raisons plus sérieuses que la simple naissance.

*T. Bouche : S'il est plus « sérieux » de mourir que de naître, est-il au moins plus marrant de naître que de mourir ? (Ou de naître pas né ?)*

« Ils y *firent* des choses et parfois y moururent… » Tu me surprends beaucoup… Comment se fait-il qu'un si fin connaisseur des choses de la typographie et de la langue n'ait point (ou fasse semblant de n'avoir point) remarqué l'insistance graphique sur le verbe « faire » ni la présence de l'adverbe « parfois », toutes choses qui indiquent que le lieu de décès *n'est pas* le critère avancé… Pas plus que celui de la naissance.

Prends, par exemple, quelques François, saints de préférence (désolé, les Thierry, c'est plus rare)… François d'Assise est né et mort à Assise, François de Paule est né à Paola, François de Sales est né au château de Sales… mais ce n'est pas pour ces pauvres raisons que leur « nom » peut s'écrire intégralement en petites capitales… c'est parce que l'ermitage du premier était à Assise, que le monastère fondé par le deuxième était à Paule… Quant au troisième… « de Sales » était son nom… En revanche, à part y naître, saint Thomas n'a pas fait grand-chose à Aquino…

Tu me diras que sainte Thérèse d'Avila, née à Ávila, entra au carmel d'Ávila, certes, mais il ne l'avait pas attendue pour ouvrir ses portes (façon de parler…), et elle en fonda bien d'autres, ailleurs… donc, Avila comme Aquin n'ont aucune raison d'être (éventuellement…) composés en petites capitales… En revanche de l'en revanche, Grégoire de Nazianze, né et mort à Arianze, fut évêque de Nazianze… Bref, les petites caps d'un bled, ça se mérite… faut que le gonzier ait un peu bossé dans le coin… De toute façon, pour les saints, c'est pas à nous de décider sous quel nom français ils sont reconnus comme tels par l'Église… À chacun son boulot…

Comment ? c'est pas laïc, ce que je raconte ? Si, c'est même orthorépublicain, et j'attends de pied ferme celui qui prétendra qu'il faut classer Thérèse d'Avila et Louis XVI à « C » : Cepeda y Ahumada (Teresa de), Capet (Louis). Les deux procès ont eu lieu…

*A. Hurtig : En dépit des savantes circonvolutions des honorables colistiers…*
En dépit de quoi ?…

*A. Hurtig : … il se trouve qu'on en revient à ça : Césarée n'est pas le nom de famille d'Eusèbe…*
Le critère du « nom de famille » (patronyme) n'est pas d'une pertinence avérée. Tu n'accordes jamais de petites caps à Molière, à Voltaire, à Anatole France, à Céline ?

*A. Hurtig : … et saint n'est pas le prénom de Jérôme (dont on ignore d'ailleurs comment il s'appelait vraiment).*
Qui a jamais prétendu que « saint » se composait dans de tels cas en petites capitales ?

*A. Hurtig : Contestable graphiquement dans une bibliographie qui mélangerait auteurs anciens et modernes…*
Ah… quand même… c'est contestable… graphiquement…

*A. Hurtig : … cette tradition éditoriale, dont je répète qu'elle est solidement établie dans le monde savant…*
Non.
C'est une maniaquerie pédantesque, rien de plus, nothing more. Ma dénégation n'est pas documentée ? Ni plus ni moins que ton affirmation. Tiens, je vais faire un effort… Tu aimes bien le *Lexique de l'I.N.* ? Alors, dis « 33 » et regarde la page du même nom, cinquième ligne avant la fin, et raconte-nous comment est composé Homère… auteur « ancien », s'il en est…

*A. Hurtig : Allons-nous une fois de plus savoir mieux que les autres ce qui fait leur bonheur ?*
Tu capitules dans la rase campagne des pédants ?

*A. Hurtig : Exemple : dans un appareil de notes, même si les auteurs modernes sont cités en petites capitales, les auteurs anciens resteront en bas de casse (sauf demande explicite de l'éditeur — au sens américain du terme).*
C'est le contraire… Les auteurs dits « anciens » seront traités comme les auteurs dits « non anciens », sauf demande explicite d'un auteur ou d'un éditeur givré… À quelle date précise (de naissance ? de décès ?) finit l'ancienneté et commence la non-ancienneté ? Jean Froissart classé à « J » ? Seigneur…

*A. Hurtig : Quant au corps du texte, quelqu'un a fait remarquer ici que c'était d'une mauvaise pratique d'y mettre les auteurs cités en petites capitales, ce à quoi j'adhère absolument et qui règle la question.*

Ton adhésion ne règle aucune question… Il est des cas où les noms d'auteurs en petites caps sont très utiles dans le corps du texte.

*A. Hurtig : Et s'il est encore nécessaire, voilà une remarque supplémentaire : les textes anciens sont souvent anonymes, et très souvent pseudépigraphiques. Le problème se pose donc pour la palanquée de* Pseudos-XXX *: doit-on mettre ou pas* Pseudo *en petites capitales, et si on ne le fait pas…*

Eh oui, si on ne le fait pas… C'est donc ton problème…

*A. Hurtig : … que faire du prénom qui suit ? (Au fait, on a dit : les prénoms en bas de casse.)*

« On », c'est toi… Les pré-noms, oui (sauf pour quelques saints).

Les pré-autre-chose et les pré-rien-du-tout, non…

*A. Hurtig : Je rappelle que l'usage veut qu'on mette un tiret entre Pseudo et le nom putatif de l'auteur…*

Tiens… là, t'as raison !

*A. Hurtig : Le problème se pose aussi pour les anonymes (et vaut pour la littérature moderne, évidemment), de même que pour les collectifs modernes (sauf si ceux-ci assument une identité individuelle fictive).*

Quel problème ?

## **Bibliothèque** ⇒ *Musée, galerie.*

La bibliothèque de l'Arsenal, la bibliothèque Mazarine (Ambrosienne, etc.), la bibliothèque municipale de Concarneau (de Morlaix, de Quimper, etc.), la bibliothèque Sainte-Geneviève.

La Réunion des bibliothèques nationales, la Bibliothèque nationale, ◊ la Bibliothèque du Congrès.

La Bibliothèque verte.

## **Bilboquet**

Imprimerie : dans la catégorie des travaux de ville, travail de peu d'importance (factures, faire-part, etc.). On dit aussi « bibelot ».



**Blanc** ⇒ *Approche*, *Cadrat*, *Espace*, *Gris*.

**1.** Nom masculin désignant toute partie non imprimée d'une page. Cette acception très étendue est indiscutable mais elle n'est guère efficace : la différence de nature est considérable entre le blanc des marges et celui qui est situé dans la boucle du « g ». Les blancs les plus dérisoires par la taille, ceux qui sont engendrés par le dessin de la lettre, sont en l'occurrence les plus décisifs : c'est pourquoi il ne convient pas de les appeler ainsi.

**2.** ∞ On appelait blancs les pièces qui, dans la forme, étaient plus basses que l'œil des caractères (surface imprimante), et qui, par conséquent, laissaient le papier — généralement d'une couleur assez proche du blanc — vierge d'encre. Cette définition exclut les blancs engendrés par la lettre elle-même (œil et talus), à commencer par l'approche « naturelle ». Les blancs « matériels » se répartissaient en deux catégories très différentes. Les espaces, les cadratins et les cadrats, dont la force variait selon le corps utilisé, appartenaient aux casses de caractères et intervenaient dans la composition des lignes (pour beaucoup de typographes, c'étaient les seuls blancs à mériter ce titre) ; les interlignes, réglettes, lingots et garnitures dont les dimensions étaient indépendantes du corps utilisé ressortissaient à la composition verticale et à la mise en pages.

**3.** Aujourd'hui, il n'y a plus de blancs « matériels », plus de cadrats ni de lingots, et la différence entre approche et interlettrage est plutôt subtile. On appelle blancs les diverses espaces, l'approche, l'interlignage ; et grands blancs les marges, lorsqu'elles ne sont pas qualifiées avec précision (marge de tête, de pied, etc.).

**Blanchir**

Blanchir une composition, c'est par exemple introduire des interlignes. On dit : « Jeter du blanc ».

## Bois ⇒ Jardin, Voie et espace public

## Bon à tirer

> « Un célèbre docteur avait écrit un ouvrage plein de science et de sympathie sur le sort et le traitement des aliénés, ces pauvres corps sans âme. À la fin de la dernière épreuve il calligraphie (de la belle écriture ordinaire à messieurs les docteurs) cette note : *À mon avis il faudrait guillemeter tous les alinéas*, puis la renvoie avec les mots sacramentels : bon à tirer. Quelques jours plus tard il reçoit son volume, le caresse de l'œil, le parcourt, satisfait, plein d'un légitime orgueil, *in petto* adresse mille compliments à l'imprimeur, quand au dernier feuillet, ô horreur ! entre deux filets ornés il lit comme conclusion : *À mon avis il faudrait guillotiner tous les aliénés**. »
>
> Joseph-Pascal-Michel Leforestier,
> *Manuel pratique et bibliographique du correcteur*.

¶ Autorisation de procéder au tirage donnée à l'imprimeur par le client (éditeur, auteur, directeur artistique, etc.). La formule est apposée et signée sur une épreuve — dite, par extension, « bon à tirer » — considérée comme définitive (ou quasi définitive : « Bon à tirer sous réserve de corrections pages x, y, z »).

Cette formalité n'engage pas la responsabilité du client pour la seule forme, mais aussi pour le fond de l'objet imprimé. Les coquilles ne sont pas poursuivies, certains propos le sont : quiconque signe un bon à tirer doit avoir pris connaissance de l'intégralité du texte qui sortira des presses.

∞ Avec leur point abréviatif derrière un « a » qui abrège « à », les sigles ou abréviations [B.A.T.] et [b.a.t.] sont plutôt fâcheux. B. À T. ou b. à t. sont corrects mais hélas bien rares. Les acronymes {BAT}, {Bat}, {bat} ne peuvent faire la joie que des affairés ou des *batmen*.

* L'anecdote est à mon sens trop lourde pour être vraie.

Ils ont toutefois un petit mérite : terme (adjectif et substantif) familier, *bat* (ou *bath*) signifie depuis longtemps « bon » (« bat[h] au pieu »), y compris chez les typographes.

*Boutmy 1883* donne l'adverbe *batt* : « Très bien ». Prudent, il ajoute : « Orthographe douteuse. »

**BOTANIQUE** ⇒ *Jardin*, *Zoologie*.

• Dans les textes et les ouvrages spécialisés, on met une majuscule initiale aux noms des embranchements, des classes, des ordres, des familles et des genres.

= *Code typ. 1993*, *Gouriou 1990*, *Impr. nat. 1990*.

Les noms latinisés des genres et des espèces se mettent en italique ; le nom de l'espèce ne prend pas la majuscule initiale.

≠ *Code typ. 1993* [majuscule s'ils dérivent d'un nom propre].

•• Dans les textes non spécialisés, la minuscule initiale est de rigueur : un bouquet de renoncules.

**BOURDON** ⇒ *Coquille*, *Correction*, *Mastic*.

¶ Bourde typographique. Dans la composition d'un texte, omission d'un mot, d'une phrase, d'un passage, voire d'une ou plusieurs pages de la copie.

Remarque destinée aux « auteurs-compositeurs » en quête d'alibi : [l'omision d'une ou de pluseurs letres au sein d'un mot n'est pas un bourdon, c'est une faute d'ortographe…].

*Typogr. romand 1993* donne comme synonyme : *sauton*.

À Typographie, les 14 et 15 janvier 1999.

*J. Fontaine : Le long bâton dont ils s'aidaient dans leur marche s'appelait un « bourdon », autre terme familier aux correcteurs d'épreuves.*

Oui… mais l'étymologie de ces deux bourdons est très différente… Le bourdon des typos vient tout simplement de « bourde ». Inutile d'aller chercher midi à Compostelle… C'est un peu comme si l'on tentait d'expliquer notre « doublon » par des pièces d'or espagnoles… ramenées de Compostelle…

*J. André : […] Bourde (baliverne) veut aussi dire* béquille *(selon Albert Dauzat).*

Ce n'est pas le même mot. La bourde (béquille, bâton) vient de *burdo*. La bourde (bévue) et notre bourdon viendraient d'un hypothétique *burda*…

À F.L.L.F., le 14 septembre 2001.

*M-e-e : D'où vient aussi que le bourdon est une faute de typographe ?*

Pas n'importe quelle faute : un oubli (d'un mot, d'une ligne, d'un paragraphe…).

Le mot est intéressant, car il donne raison à tout le monde… Il est évident qu'il vient de « bourde » (erreur) *et* qu'il est intimement lié à « bourdon » (bâton de pèlerin). Réparer un bourdon se disait (parfois) « aller à Saint-Jacques » (cf. Eugène Boutmy). On retrouve l'homme à la « coquille »… Les fautes sont expiées, se réparent au cours d'un pèlerinage.

## Brochure

Naguère, ouvrage imprimé dont le nombre de pages était inférieur à dix.

= *Lefevre 1855*.

Aujourd'hui, on va jusqu'à quarante-huit pages…

## Bureau ⇒ *Sigle*.

> « Et puis lui dire que les fonctionnaires de la S.D.N. étaient bien mieux payés que ceux du B.I.T. qui arrivaient tous à l'heure, et qui bossaient, bossaient. »
>
> Albert Cohen, *Belle du Seigneur*.

Le Bureau central de renseignement et d'action (B.C.R.A.), le Bureau international de l'heure (B.I.H.), le Bureau international du travail (B.I.T.), le Bureau des longitudes.

= *Robert 1993*.

≠ *Robert 1985* {Bureau International du Travail}.



**CABOCHON** ⇒ *Couillard*, *Cul-de-lampe*.

Petit motif n'occupant qu'une partie de la justification (voir ce mot).

**CADRAT** ⇒ *Cadratin*.

Composition au plomb : lingot destiné à créer un blanc important dans une ligne, par exemple pour justifier une ligne creuse.

**CADRATIN** ⇒ *Alinéa*, *Blanc*, *Cadrat*, *Tiret*.

**1.** Cadrat dont l'épaisseur est égale à la force du corps utilisé. En termes moins typographiques : la face supérieure du lingot est carrée.

**2.** Par extension, blanc (à peu près) carré, dont les côtés sont (à peu près*) égaux à la force du corps utilisé. Traditionnellement, le cadratin est le blanc qui marque l'alinéa.

≠ Les définitions de cadratin données par *Académie 1994*, *Larousse 1992*, *Littré 1872* et *Robert 1993* sont toutes erronées.

= Celles qui sont données par *Berthelot 1992*, *Druet & Grégoire 1976*, *Impr. nat. 1990*, *Larousse 1933*, *1970*, *Lexis 1989*, sont irréprochables.

* Le lecteur « ordinaire » associe la valeur de deux interlignes : il voit par conséquent un « carré plutôt vertical ». En outre, dans l'alinéa, le côté gauche (marge) est toujours virtuel ; celui du haut l'est parfois (ligne blanche)… En outre… la composition mécanique et la photocomposition ont altéré la pureté du cadratin en le faisant dépendre de la chasse. Difficile, dans ces conditions, de voir un carré.

**3. P.A.O.** On lit parfois que le cadratin a dans la ligne le même encombrement que le M. C'est inexact. Il suffit de rappeler que, dans le système Monotype, le cadratin avait le même nombre d'unités (18) que les capitales doubles (Æ, Œ, W) et le tiret (—), alors que le M en comptait trois de moins (15). La formule « un cadratin égale la chasse de deux chiffres 0 », souvent proposée dans les manuels de P.A.O., est correcte (0 = 9 unités).

= *Lecerf 1956.*

Seuls les amateurs de rusticité s'amuseront à créer des cadratins d'alinéa en faisant coïncider le curseur de retrait avec l'extrémité droite d'un tiret — ou de deux zéros… — placé sur l'alignement de gauche… La seule méthode précise pour créer un vrai cadratin consiste à respecter sa définition. Les logiciels de mise en pages et de traitement de texte permettent d'entrer la valeur du retrait d'alinéa. Si l'on travaille en points, il suffit d'entrer la force du corps utilisé. Si l'on travaille en centimètres, il suffit de multiplier la valeur arrondie du point pica (0,035) par la force du corps utilisé.

| **Corps (en points)** | **Retrait (en cm)** |
|---|---|
| 8 | 0,28 |
| 9 | 0,32 |
| 10 | 0,35 |
| 11 | 0,39 |
| 12 | 0,42 |
| 13 | 0,46 |
| 14 | 0,50 |

Tout cela est fort beau, rigoureux et rassurant… et mérite d'être respecté dans les compositions « normales » : corps adapté à la justification, espacement ordinaire, caractère de labeur chassant modérément, interligné décemment, etc. Toutefois, lorsque plusieurs paramètres s'écartent de la norme, le retrait d'alinéa doit être augmenté (jamais diminué). L'emploi d'un corps trop petit pour une justification donnée, ou d'un caractère large, fortement interlettré et interligné, peut exiger un retrait d'alinéa équivalant à un cadratin et

demi, voire à deux cadratins. La typographie a ceci d'estimable qu'elle associe un système de mesure compliqué, pesant, archaïque… et le droit de s'en affranchir raisonnablement.

*Sous-multiples du cadratin :* demi-cadratin, tiers de cadratin, quart de cadratin.

4. ∞ Dans l'argot des typographes, le cadratin désignait aussi le chapeau haut de forme.

**CALENDRIER RÉPUBLICAIN** ⇒ *Date.*

Vendémiaire, brumaire, frimaire, nivôse, pluviôse, ventôse, germinal, floréal, prairial, messidor, thermidor, fructidor.

**CALIBRE**

Le calibre des armes (diamètre de l'âme du canon) s'exprime en chiffres arabes. Du pistolet d'alarme à la pièce d'artillerie lourde, l'unité de mesure est le millimètre. Lorsque la nature de l'arme est précisée, l'unité de mesure sera omise avec profit : un canon de 75.

Pour *Impr. nat. 1990*, lorsque le calibre est substantivé et désigne l'arme elle-même, le symbole d'unité de mesure est sous-entendu. C'est vrai lorsque le calibre suffit à caractériser clairement une arme : un 7,65 ; « Les deux canons, des 75, étaient en batterie des deux côtés d'une large avenue qu'ils balayaient. » – André MALRAUX, *l'Espoir*. En revanche, on devra se montrer plus précis dans d'autres cas : un 9 mm.

Plusieurs calibres « anglo-saxons » sont d'un usage courant.

• Usage traditionnel aujourd'hui déconseillé dans les textes destinés à être lus par un public plus large que celui des écoles d'artillerie : emploi du centimètre pour le calibre des pièces d'artillerie allemandes.

∞ Jadis, le calibre d'une pièce d'artillerie correspondait au poids du boulet qu'elle tirait, et l'unité de mesure était la livre.

∞ Composition au plomb : outil servant à vérifier la force de corps des caractères.

## **Campagne** ⇒ **Guerre**

## **Capitale** ⇒ *Accentuation*, *Bas de casse*, *Majuscule*, *Petite capitale*.

> « On se sert souvent des lettres capitales pour mettre à la tête de certains mots que l'on veut distinguer des autres et faire remarquer dans l'écriture, soit imprimée, soit manuscrite ; mais on est fort peu d'accord sur la manière de se servir de ces lettres, et l'on trouve à cet égard bien des contrariétés entre les auteurs. »
>
> Pierre Claude Victoire Boiste,
> *Dictionnaire universel de la langue françoise*.

Points abréviatifs dans gr. cap., qui se lit « grande(s) capitale(s) ». En revanche, il est inutile d'affubler l'abrègement « cap » d'un point abréviatif, puisqu'il s'agit d'une troncation. On prononce « cap ».

## **Carat** ⇒ **Alliage**

## **Cartouche**

Ornement servant de cadre.

## **Casse** ⇒ *Bas de casse*, *Police*.

> « Mais il s'est produit une très grande diversité dans la distribution des cassetins, et chaque imprimerie l'a réglée suivant la nature de ses travaux habituels. Nous n'avons trouvé, dans les casses en usage, aucune combinaison qui nous parût propre à être offerte comme un type normal. Nous avons donc pris le parti de créer un modèle, que nous avons établi suivant les données les plus générales et les plus rationnelles. »
>
> Henri Fournier, *Traité de la typographie*.

∞ Boîte plate et compartimentée où sont répartis tous les signes et les blancs fractionnaires d'une police (caractères du même corps)

nécessaires au compositeur. (Plusieurs casses ne contiennent pas l'intégralité d'une police de labeur. Les sortes surabondantes sont rangées dans des bardeaux, immenses tiroirs à cassetins, voire dans des cornets en papier.)

∞ Beaucoup d'ouvrages reproduisent le schéma de la casse « parisienne ». S'il est vrai que cette casse fut la plus utilisée, ce serait une erreur de croire que les tentatives de normalisation imposèrent jamais un modèle unique : il y eut les casses Rignoux, Breton, Raçon, Billoux, Jouglet, la casse dite « de la Commission », la casse lyonnaise, etc. : *Audin 1949* a relaté avec précision leur histoire. Cette diversité ne facilitait pas la tâche des apprentis et des compositeurs à l'humeur vagabonde. Au XIXe siècle, la plupart des bons auteurs de traités et de manuels typographiques (*Fournier 1903*, *Lefevre 1883*) ont proposé leur propre modèle de casse.

D'autres casses, très différentes, étaient conçues pour la composition de l'anglaise, de la ronde, de la musique, des langues étrangères, etc. ; d'autres étaient destinées aux signes mathématiques, aux vignettes, aux accolades, aux filets, etc.

On rangeait les casses dans des meubles appelés layettes.

Dans l'argot des typographes, « être à fond de casse » signifiait : avoir la gueule de bois.

∞ Plusieurs auteurs modernes écrivent que la grandeur des cassetins est proportionnelle à la fréquence d'emploi des lettres qu'ils contiennent. Très approximativement. Les écarts de fréquence sont tels qu'un brin de souplesse s'impose dans le calcul des dimensions : les « e » d'une police de labeur sont quatre-vingt-dix fois plus nombreux que les « w » et neuf fois plus nombreux que les « g » ; le cassetin des « e » est six fois plus grand que celui des « w », trois fois plus grand que celui des « g ».

Aujourd'hui, un anglicisme se répand, qui attribue à « casse » une acception nouvelle. Sous l'influence de *change case*, les francophones admettent que « changer de casse » signifie : passer du haut au bas de casse, et vice versa.

Cette extension de sens et cet emploi sont parfaitement légitimes. En revanche, l'adoption de « sensible à la casse » (d'après *case sensitive*) est pour le moins discutable…

À Typographie, le 23 mars 1998.

*B. Lombart : Les minuscules sont le « bas de casse », et les majuscules le « haut de casse ». Mais quel est le terme générique pour dire : majuscule ou minuscule ? Dit-on : « Ce moteur de recherche prend en compte la casse » ? Ou « la hauteur de casse » ? Comment faut-il dire ?*

*T. Bouche : [« Casse » serait] une traduction de l'anglais* case*, c'est ça ? Certains répondront « oui » (certains parmi ceux-là diront : « D'ailleurs je le fais tous les jours »), mais je ne trouve pas ça satisfaisant.*

« Changer de casse » est de nos jours assez répandu. C'est sans doute regrettable, mais qu'y faire ? Trouver mieux et l'imposer (je veux dire : l'introduire dans l'usage) ? C'est possible, souhaitable, mais c'est loin d'être fait… Qui se soucie aujourd'hui du fait que des minuscules accentuées comme *à*, *è*, *ù*, *ê* se situaient dans le haut de la casse […] ? Il y a belle lurette (en gros, depuis qu'il n'y a plus de casses) que ces signes appartiennent au bas de casse, qui regroupe, sans équivoque, toutes les minuscules.

*T. Bouche : Au fait, quand Bringhurst parle de* tricameral*, je suppose qu'il renvoie à une étymologie latine. Y aurait-il un salut de ce côté-là ?*

Là où je te suis, avec Bringhurst, c'est sur l'indispensable tricassité (minuscules/médiuscules/majuscules > bas de casse/petites caps/grandes caps) !

À Typographie, le 2 février 2001.

*P. Andries : J'aimerais avoir un petit mot pour désigner la casse des mots comme* vederLa *(en italien) ou* McCormack *(en anglais). Ils ne sont ni écrits en majuscules, ni en minuscules mais en…*

Je ne comprends pas bien ta question.

D'abord (contrairement à b. de c., caps et petites caps), majuscules et minuscules ne sont pas des casses.

Question casse, quelle différence avec *Mac-Mahon* ou *Mac Orlan* ? Comme *vederLa* (c'est quoi ?) et *McCormack*, ces noms sont ici composés en b. de c. Il se trouve que leur catégorie leur fait prendre une majuscule, donc une cap initiale (ou non, pour le mystérieux *vederLa*), et que leur structure en impose une autre, interne.

La différence entre *McCormack* et *Mac Orlan* n'est pas affaire de casse mais de graphie. Le *C* de *McCormack* est incontestablement une majuscule (donc une cap) au même titre que le *O* de *Mac Orlan*. La soudure ou l'absence de

soudure, le trait d'union ou l'absence de trait d'union ne changent rien à la « casse ». Sauf… sauf pour ceux qui soudent à tire-larigot et qui se trouvent bien démunis quand la saison du tout en caps est venue. Ainsi, *McCormack* ne peut-il devenir *MCCORMACK* et se compose-t-il plus clairement *McCORMACK*. Donc… le vrai problème de « casse » n'est pas celui que pose le *C* de *Cormack*… mais le *c* de *Mc*…

## Cathédrale ⇒ Église

## Caviarder

Supprimer un ou plusieurs éléments d'un ouvrage ou d'une publication. Cette « censure » s'effectue pour des motifs divers, volontairement ou par contrainte.

« Passer au caviar » évoque une pratique courante dans la Russie de Nicolas Ier : les censeurs appliquaient une couche d'encre noire et épaisse sur un fragment (ou la totalité) d'un texte, afin d'en interdire la lecture. Aujourd'hui, on caviarde plus discrètement.

Chacun ses goûts : à l'oral (théâtre, télévision, etc.), on ne caviarde pas, on sucre.

## Cédille

∞ Voici ce que proposait l'abbé de Petity *(Petity 1766)*, prédicateur de la reine : « On pourroit encore tirer un autre service de la *cédille* en faveur des Enfans & des Étrangers, qui sont souvent embarassés sur la manière dont ils doivent prononcer le *t* dans certains mots ; ce seroit, d'appliquer ce signe à cette lettre, quand elle a la valeur du s ; comme dans les mots *minutie*, *portion*, *faction*, *quotien*, etc. par cet expédient, sa prononciation seroit réglée ; & l'on ne confondroit plus les cas, où elle a sa valeur naturelle ; comme dans les mots, *partie*, *question*, *digestion*, *chrétien*. Quand il en coûte si peu, pour rémédier à des imperfections ; c'est vouloir gratuitement les éterniser, que de les laisser subsister. ».

Un siècle plus tard, *Didot 1868* soutiendra la même thèse.

**CENT** ⇒ *Mille, mil, millier.*

**Accord.**

Cent ne prend pas la marque du pluriel.

1. ≈ Au singulier… : cent dix.

2. Lorsqu'il est ordinal : page deux cent (la deux centième page) mais deux cents pages ; en mille neuf cent (la mille neuf centième année de l'ère chrétienne) mais mille neuf cents francs.

3. Lorsqu'il est suivi d'un autre numéral : deux cent vingt-trois ; deux cent mille.

Attention à millier, million et milliard, qui ne sont pas des adjectifs numéraux mais des noms ; placé avant eux, cent prend la marque du pluriel : deux cents milliers de têtes de bétail, trois cents millions d'énergumènes, quatre cents milliards de spermatozoïdes. Mais : trois cent quarante millions de roupies, quatre cent cinquante milliards d'étoiles. (Deux cent trente-trois milliers serait ridicule et fautif, car milliers exclut toute précision.)

**Expressions diverses.**

Des mille et des cents, les Cent-Jours, ◊ le Conseil des Cinq-Cents.

**CÉSURE** ⇒ *Coupure*, *Division*.

En français, césure désigne une coupure rythmique au sein d'un vers ou d'une phrase (éventuellement musicale). Et pas autre chose… Les éditeurs et les traducteurs de logiciels, quelques auteurs de manuels, des journalistes spécialisés n'en ont cure ou l'ignorent : ils désignent ainsi ce que les typographes et les grammairiens ont toujours appelé la division ou la coupure de mots en fin de ligne.

= *Académie 1994*, *Grevisse 1986*, *Frey 1857*, *Paput 1997*, *Richaudeau 1989*.

≠ *Gradus 1980*, *Perrousseaux 1995*, *Typogr. romand 1993*.



### Chambre

La Chambre, la Chambre des communes (les Communes), la Chambre des députés, la Chambre des lords, la Chambre des pairs, la Chambre des représentants, la Chambre des requêtes.

Une chambre ardente, la chambre de commerce de Bordeaux (Lyon, Toulouse, etc.).

### Championnat ⇒ Manifestation sportive

### Chapelle ⇒ Monument

### Chapitre

**Abréviation** : chap. (chapitre, chapitres).

•• Le mot *chapitre* ne s'abrège que dans les notes, les annexes, etc. Dans le texte courant, il ne s'abrège que dans les références situées entre parenthèses.

= *Lefevre 1883*.

**¶ Numérotation.**

•• Dans le corps du texte, et selon la nature de celui-ci, les numéros de chapitres se composent soit en toutes lettres, soit en chiffres romains petites capitales : le troisième chapitre est assommant ; commentez la fin du chapitre IV.

••• Dans les références, ils se composent toujours en chiffres romains petites capitales : *Id.* chap. IV.

•• Dans les titres, ils se composent en chiffres romains grandes capitales, à l'exception du premier (si le mot *chapitre* figure dans le titre), composition centrée :

I
CHAPITRE PREMIER

| II | III |
|---|---|
| CHAPITRE II | CHAPITRE III |

**¶ Typographie soignée.**

Les chapitres doivent commencer en belle page (page impaire).

**CHASSE, CHASSER** ⇒ *Approche.*

**¶ Définitions.**

**1.** Acception première : la chasse est un excédent de composition non prévu : n'ayant pas trouvé de place disponible, des caractères ont été chassés de la ligne, des lignes ont été chassées de la composition. Les causes sont multiples : remaniements, ajouts, corrections, erreur d'appréciation du typographe, copie mal calibrée, emploi d'une police qui chasse beaucoup.

Pour corriger une chasse inopportune ou excessive, il faut *gagner*.

= *Druet & Grégoire 1976*, *Larousse 1933*, *Littré 1872*, *Robert 1985*.

**2.** Par extension, épaisseur d'un caractère « typographique » (plomb). Les approches naturelles sont par nature incluses dans la chasse.

≠ *Académie 1994* s'y perd un peu et inverse les termes de l'extension de sens.

**3.** Aujourd'hui : largeur d'un signe typographique. Pour certains auteurs, les approches ne sont pas incluses dans la chasse, pour d'autres, elles participent à la chasse : cette divergence n'a aucune incidence pratique. Quelle que soit la définition retenue, il est évident qu'au sein d'une même police les divers signes chassent plus ou moins : m i. La chasse varie également avec la force du corps : m m.

Dans une même famille, des fontes chassent plus que d'autres :

Bodoni : M    Onyx : M

**¶ Chasse interdite ?**

Les logiciels permettent de jouer facilement avec la chasse. Pour la plupart des scripteurs, la manœuvre est inutile et risquée ; ses effets sont souvent désastreux. Tout abus est sanctionné par l'amoindrissement — voire par l'anéantissement — de la lisibilité des textes ainsi martyrisés.



## **CHÂTAIN** ⇒ *Couleur.*

« Elle s'appelait Virginie et elle était châtaine. »
Charles CROS, *le Collier de griffes.*

Châtain s'accorde en nombre : des cheveux châtains. Pour le genre, les avis sont partagés. Le féminin fut longtemps considéré comme irrégulier et inutile : châtain est dérivé de châtaigne, nom commun employé comme adjectif féminin. Cet argument n'a plus aucune justification : adjectif de couleur, châtaigne est devenu très rare et, contrairement à châtain, ne qualifie plus une chevelure (•• archaïsme délibéré chez quelques écrivains). Il demeure toutefois que le féminin châtaine(s) n'a rien de particulièrement séduisant : {une chevelure châtaine, des femmes châtaines}. Affaire de goût… On peut préférer : une chevelure châtain, des femmes châtains (ou châtain, si l'on appartient au dernier carré des tenants de l'invariabilité en genre *et* en nombre).

= (Invariable en genre) *Larousse 1999.*

= (Féminin facultatif ou déconseillé) *Colin 1994*, *Français contemp. 1992*, *Lexis 1989*, *Robert 1993.*

≠ (Féminin conseillé ou obligatoire) *Académie 1994*, *Girodet 1988*, *Hanse 1987*, *Larousse 1933*, *Thomas 1971.*

## **CHÂTEAU** ⇒ **MONUMENT**

## **CHEMINÉE** ⇒ **LÉZARDE**

## **CHIFFRES** ⇒ *Cent*, *Mille, mil, millier*, *Nombre*, *Zéro.*

Les chiffres français se fondent harmonieusement dans le gris du texte : 1 2 3 4 5 6 7 8 9 0.

Ce n'est pas le cas des chiffres anglais : 1 2 3 4 5 6 7 8 9 0.

Baskerville
(Chiffres français et anglais)
0 1 2 3 4 5 6 7 8 9
0 1 2 3 4 5 6 7 8 9

Bodoni
(Chiffres français et anglais)
0 1 2 3 4 5 6 7 8 9
0 1 2 3 4 5 6 7 8 9
Futura
(Chiffres anglais uniquement)
0 1 2 3 4 5 6 7 8 9

Il existe des partisans du « tout en chiffres ». Leur argumentation mérite qu'on s'y attarde. L'astuce consiste à faire accroire que « les autres » sont d'incurables crétins partisans du « tout en lettres ». Voici un passage intitulé « Chiffres ou lettres », extrait de *Richaudeau 1989* :

« "Deux mille un, l'odyssée de l'espace"
« "2001 l'odyssée de l'espace"
« Comme les responsables du célèbre film ont eu raison de composer le millésime en chiffres arabes et non en signes alphabétiques. Mais pourquoi cet exemple n'est-il pas généralisé, pourquoi les nombres sont-ils presque toujours imprimés en lettres et non en chiffres ? »

À l'exception des notaires et des poètes, tout le monde écrit et compose les années (dates) en chiffres arabes (voir : *An*, *année*). L'exemple, déjà « généralisé », est mal choisi, d'autant que *2001* n'est pas un millésime (voir : *Millésime*). D'autant que le titre français du film de Stanley Kubrick est *2001, l'Odyssée de l'espace*. Poursuivons notre lecture :

« Quelle curieuse évolution historique dans la composition de :
« 1. M D C C L X X X I X 10 signes
« 2. 1 7 8 9 4 signes
« 3. mille sept cent quatre-vingt-neuf 28 signes [*sic*]
« Quelle économie de place en 2.
« Quelle perception plus simple.
« Quel temps de lecture plus court : de l'ordre de 1⁄10e [*sic*] de seconde pour un lecteur moyen au lieu de ¼ de seconde en 1 et ¾ de seconde en 3.

« Avez-vous tenté de résoudre l'opération la plus élémentaire : addition ou multiplication en substituant aux chiffres des mots ? Vous n'y parviendrez pas. Sans l'emploi de ces symboles universels que sont les chiffres, les mathématiques et les sciences exactes en seraient encore le plus souvent à un stade sommaire. Imprimons les nombres rationnellement, économiquement, fonctionnellement : en chiffres. »

Passons sur l'aspect « épistémologique » de la démonstration et proposons une expérience aux spécialistes en lisibilité :

A. 6 000 000 000.

B. Six milliards.

Et, à mauvaise foi égale, écrions-nous : « Quelle économie de place en A ? Quelle perception plus simple ? » À moi, comte, [2] mots ! La typographie lisible se met sur son [31].

## Dessin et histoire du dessin des chiffres

**À Typographie, le 13 octobre 1997.**

*J. André : On parle de la queue du* 9*. Comment appelle-t-on le contraire pour le* 6*, c'est-à-dire ce qui correspond en gros à la hampe du* f *?*

Bien qu'il soit admis (aujourd'hui… c'est récent) avec cette acception dans les dictionnaires de la langue et dans de nombreux ouvrages consacrés à la typographie, je ne suis pas très séduit par l'emploi de « queue » dans l'architecture de la lettre. C'était et c'est un terme relatif à la composition (fin de page laissée en blanc).

Il me semble que le 9 (longue du bas dans les chiffres elzéviriens) a une hampe (certes courbe, mais pas plus que celle de certains g italiques) descendante ; le 6 (longue du haut), une hampe ascendante.

Même si c'est un peu discutable (en principe, les hampes descendantes descendent sous la ligne de base…), cela peut s'appliquer aussi aux chiffres dits anglais. Par analogie…

On a d'ailleurs le même problème si, par exemple comme le *Robert*, on retient « queue » pour désigner strictement la portion de la hampe qui descend sous la ligne de base… Comment parler de « queue » à propos du 9 anglais ?… Par parenthèse, cette difficulté terminologique montre à quel point les chiffres « calibrés » sont autant de cheveux sur la soupe des lettres…

Certains auteurs adoptent « queue » pour désigner une terminaison quelconque de trait, voire un trait accessoire. On peut dès lors parler de queues

ascendantes, descendantes, horizontales, obliques, etc. En dépit de ma remarque initiale (que je suis prêt à qualifier de dérisoire et qui sent un peu la naphtaline) sur la double acception, cette extension de sens me semble intéressante.

Si on la retient, rien n'interdit de parler de la queue du 6, ce qui rejoindra une symbolique presque aussi vieille que ce chiffre (il faudra éventuellement songer à débaptiser sa « panse »).

**À Typographie, le 11 mars 1998.**

*J. André : Pourquoi nous, Français, mettons une barre au* 1 *qui ne se confond plus avec le* 7 *(barré en français) et pourquoi les Anglais dessinent-ils le* 1 *comme un* i *ou un* l*, et le* 7 *comme un* 1 *?*

Là, c'est plus vraiment de la typo, mais de la calli…

Les linéales dont les 1 reprennent la graphie manuscrite minimaliste des Anglo-Saxons sont (scusez…) extrêmement rares. Encore heureux : outre le I (i cap) et le l (L b. de c.), elles se retrouvent avec un troisième signe quasi identique (1, un).

Y a le Gill, évidemment… très beau, mais mieux vaut ne pas avoir à composer un machin abrégé relatif à la première illustration : III. I…

Pareil pour les 7 barrés… Je n'ai pas cherché à en débusquer, mais, a priori, ils ne courent pas les polices, même les scriptes et les manuaires. Sur le même sujet… les polices empattées ne sont pas entièrement à l'abri du danger : le 1 elzévirien ressemble parfois furieusement au I petite cap…

**À Typographie, du 5 au 27 novembre 1998.**

*M. Bujardet : En tradition anglo-saxonne, qui domine aujourd'hui largement les polices de caractères industrielles, les chiffres « à l'ancienne » sont ainsi présentés :* 1, 2 *et* 0 *ont la taille et la position des bas de casse.* 3, 4, 5, 7 *et* 9 *ont la taille des capitales, mais le haut des lettres est aligné sur les bas de casse.* 6 *et* 8 *ont la taille et la position des capitales.*

À mon avis, c'est cela la tradition française… À moins que les typographes français de la Renaissance ou du Grand Siècle n'aient été anglo-saxons sans s'en douter… Elle remonte d'ailleurs encore plus haut dans le temps, bien avant Gugutte…

*M. Bujardet : D'après Matthew, la tradition française serait différente, notamment concernant le* 3 *et le* 5.

Ce qui est vrai, c'est qu'il y a des variantes (regrettables…). La plus répandue (surtout dans les didones et les modernes XIX^e^-début XX^e^) est sans doute celle-ci :

1, 2, 0 : hauteur d'x ;
3, 5, 6, 8 : hauteur et position des grandes caps ;
4, 7, 9 : hauteur des caps, haut aligné sur celui des bas de casse.

Dans des sous-variantes, elle devient parfois hideuse (par exemple dans le Didot millimétrique) à cause du 4 : hauteur du corps, ou peu s'en faut…

*T. Bouche : […] Le* 1 *n'est pas autre chose qu'un* I *petite cap…*

En romain, et encore pas toujours. Regarde une belle police elzévirienne de très près : tu verras que (souvent) l'empattement du chiffre b. de c. est plus long que celui de la voyelle petite cap. Bon, ça joue à un poil de c…, mais ça joue…

*T. Bouche : En particulier, pourquoi le zéro n'hérite-t-il pas de l'axe et des pleins & déliés du caractère environnant ?*

Pour au moins deux bonnes raisons (a posteriori…). D'abord, justement, pour qu'il ne soit pas confondu avec le « o » (lettre) bas de casse… Ensuite, le « 0 » (zéro) cap rom. a généralement un axe vertical (même dans les humanes et les garaldes), son petit frère (même si c'est l'aîné…) n'a aucune raison de faire le zouave… D'autant que la question de l'axe ne se pose pas que pour le zéro…

Par ailleurs, regarde encore une fois de plus près… Dans de nombreuses bonnes polices elzéviriennes d'hier et d'aujourd'hui, le zéro b. de c. a des pleins et des déliés, certes imperceptibles à l'œil nu dans les petits corps, certes beaucoup moins marqués que dans la voyelle b. de c., mais ils sont là ! Il est vrai que, par exemple, quelques antiques merveilles de l'I.N. (Garamond, Grandjean…) et quantité de clones approximatifs ont un zéro b. de c. invraisemblable (cercle filiforme, pauvret, lamentable…).

Comme toi, je trouve cela très mystérieux… Existait-il dans les poinçons d'origine ?

*T. Bouche : Je me souviens en particulier d'un texte de Jérôme Peignot qui m'avait beaucoup intrigué, car il laissait entendre que les chiffres elzéviriens avaient été inventés par les imprimeurs bien après que la gestion des types eut été mise au point ; et que leur forme avait été déterminée pour l'imprimerie, et non par analogie avec une graphie manuscrite (premier exemple, dans ce cas, d'une création synthétique et non analogique — mais le texte auquel je fais référence m'avait assez peu convaincu, tant il mélangeait les époques et les références de façon anachronique).*

Mouais… rendons à nos membres souplement articulés ce qui leur revient : si par exemple le 3 et le 9 terminent leur course sous la ligne de base, c'est parce que la main a été entraînée dans ces parages… Il suffit de regarder certains manuscrits (XIII^e^-XV^e^ siècle) pour le constater… ou, plus simplement, d'écrire en toute décontraction nos dix chiffres (pour que l'expérience soit probante, tracez deux lignes parallèles, distantes de 2,5 mm… et écrivez

rapidement entre ces rails : il y a gros à parier que vous ne serez pas loin des elzéviriens).

Pour en revenir au ridicule zéro élzévirien que l'on rencontre dès l'origine, même chez les meilleurs… Un échange privé avec T. Bouche (à propos du texte de Peignot) me fait penser à ceci : ne serait-ce pas une volonté de rester plus ou moins fidèle à l'aspect réellement riquiqui du zéro arabe, qui n'est qu'un point, après tout, parfois un minuscule cercle sans ambition, enfin un petit machin mesquin (même si son rôle est énorme…), d'un poids dérisoire à côté de celui des neuf autres membres de la bande ?

Quelqu'un connaît-il une source où cette hypothèse serait sérieusement étayée ? (Pas la filiation… mais la nette volonté de ne pas accorder trop de poids graphique au zéro elzévirien !)

## CHIFFRES ROMAINS ⇒ *Chiffres*.

**Emploi.**

••• En français, les chiffres romains ne peuvent être utilisés que dans l'expression de nombres ordinaux (ou assimilables à des ordinaux) : VIe arrondissement, xxe siècle, Louis XIV (le quatorzième), tome V (cinquième tome), MDCL (la mille six cent cinquantième année après la naissance du Christ), etc.

= *Frey 1857*.

Écrire [XV de France], [rugby à XV], [jeu à XIII] est une faute grave, car ce *quinze* et ce *treize* sont définitivement cardinaux. > Quinze de France.

*Grandes capitales.* Divisions principales : millénaires, actes.

*Petites capitales.* Divisions secondaires : siècles, scènes.

*Bas de casse*.Lorsque le dernier signe est l'unité, on remplace i par j. i, ij, iij, vj, vij, viij.

En italique, *v* était parfois remplacé par *u : xxuij* (27).

= *Denis 1952*, *Frey 1857*.

*Remarque.* — Dans un tableau, dans une table des matières, les chiffres romains s'alignent verticalement à gauche.

= *Impr. nat. 1990*.

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | I | 31 | XXXI | 121 | CXXI | 1 300 | MCCC |
| 2 | II | 39 | XXXIX | 129 | CXXIX | 1 450 | MCDL |
| 3 | III | 40 | XL | 149 | CXLIX | 1 500 | MD |
| 4 | IV | 41 | XLI | 150 | CL | 1 515 | MDXV |
| 5 | V | 49 | XLIX | 151 | CLI | 1 600 | MDC |
| 6 | VI | 50 | L | 159 | CLIX | 1 650 | MDCL |
| 7 | VII | 51 | LI | 160 | CLX | 1 700 | MDCC |
| 8 | VIII | 59 | LIX | 199 | CXCIX | 1 789 | MDCCLXXXIX |
| 9 | IX | 60 | LX | 200 | CC | 1 800 | MDCCC |
| 10 | X | 61 | LXI | 220 | CCXX | 1 801 | MDCCCI |
| 11 | XI | 69 | LXIX | 300 | CCC | 1 848 | MDCCCXLVIII |
| 12 | XII | 70 | LXX | 400 | CD | 1 870 | MDCCCLXX |
| 13 | XIII | 71 | LXXI | 500 | D | 1 900 | MCM |
| 14 | XIV | 79 | LXXIX | 600 | DC | 1 901 | MCMI |
| 15 | XV | 80 | LXXX | 700 | DCC | 1 910 | MCMX |
| 16 | XVI | 81 | LXXXI | 800 | DCCC | 1 914 | MCMXIV |
| 17 | XVII | 89 | LXXXIX | 900 | CM | 1 939 | MCMXXXIX |
| 18 | XVIII | 90 | XC | 999 | CMXCIX | 1 968 | MCMLXVIII |
| 19 | XIX | 91 | XCI | 1 000 | M | 1 990 | MCMXC |
| 20 | XX | 99 | XCIX | 1 001 | MI | 2 000 | MM |
| 21 | XXI | 100 | C | 1 050 | ML | 2 001 | MMI |
| 29 | XXIX | 101 | CI | 1 100 | MC | 2 500 | MMD |
| 30 | XXX | 111 | CXI | 1 200 | MCC | 3 000 | MMM |

Variantes archaïques : IIII > IV ; CCCC > CD ; DCCCC > CM.

**CHIMIE** ⇒ *Abréviation.*

••• Les symboles chimiques prennent toujours la majuscule initiale et se composent en romain : C, Ca, Cd.

••• Ils ne sont jamais suivis du point abréviatif.

••• Ils ne sont (hélas…) jamais accentués : Be pour « béryllium », Ne pour « néon ».

••• Ils ne s'emploient jamais hors des formules : la molécule d'eau est composée d'un atome d'oxygène et de deux atomes d'hydrogène. ≈ « Qu'est-ce que vous buvez ? — $H_2O$… — C'est bon ? — Non. »

••• Dans les formules, les symboles sont accolés sans espace.

## Symboles des éléments

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| actinium | Ac | gadolinium | Gd | potassium | K |
| aluminium | Al | gallium | Ga | praséodyme | Pr |
| américium | Am | germanium | Ge | prométhéum[8] | Pm |
| antimoine | Sb | hafnium | Hf | protactinium | Pa |
| argent | Ag | hahnium[4] | Ha | radium | Ra |
| argon | Ar | hélium | He | radon | Rn |
| arsenic | As | holmium | Ho | rhénium | Re |
| astate[1] | At | hydrogène | H | rhodium | Rh |
| azote | N | indium | In | rubidium | Rb |
| baryum | Ba | iode | I | ruthénium | Ru |
| berkélium | Bk | iridium | Ir | samarium | Sm |
| béryllium | Be | kourtchatovium[5] | Ku | scandium | Sc |
| bismuth | Bi | krypton | Kr | sélénium | Se |
| bore | B | lanthane | La | silicium | Si |
| brome | Br | lawrencium[6] | Lr | sodium | Na |
| cadmium | Cd | lithium | Li | soufre | S |
| calcium | Ca | lutécium | Lu | strontium | Sr |
| californium | Cf | magnésium | Mg | tantale | Ta |
| carbone | C | manganèse | Mn | technétium | Tc |
| cérium | Ce | mendélévium[7] | Md | tellure | Te |
| césium[2] | Cs | mercure | Hg | terbium | Tb |
| chlore | Cl | molybdène | Mo | thallium | Tl |
| chrome | Cr | néodyme | Nd | thorium | Th |
| cobalt | Co | néon | Ne | thulium | Tm |
| cuivre | Cu | neptunium | Np | titane | Ti |
| curium | Cm | nickel | Ni | tungstène | W |
| dysprosium | Dy | niobium | Nb | unnilhexium[9] | Unh |
| einsteinium[3] | Es | nobélium | No | uranium | U |
| erbium | Er | or | Au | vanadium | V |
| étain | Sn | osmium | Os | xénon | Xe |
| europium | Eu | oxygène | O | ytterbium | Yb |
| fer | Fe | palladium | Pd | yttrium | Y |
| fermium | Fm | phosphore | P | zinc | Zn |
| fluor | F | platine | Pt | zirconium | Zr |
| francium | Fr | plomb | Pb | | |
| | | plutonium | Pu | | |
| | | polonium | Po | | |

1. Ou astatine.
2. Ou cæsium.
3. Ou E.
4. Ou nielsbohrium : Ha (nom de l'élément de numéro atomique 105). On peut, avec les poètes de l'I.U.P.A.C., préférer unnilpentium (Unp)…
5. Nom donné par les Russes à l'élément de numéro atomique 104, que les Américains appellent rutherfordium (Rf). Les normalisateurs de l'I.U.P.A.C. *(International Union of Pure and Applied Chemistry)* recommandent unnilquadium (Unq)…
6. Ou Lw.
7. Ou Mv.
8. Ou prométhium.
9. Élément atomique de masse atomique 106. Suite logique (masse 107 à 109) : unnilseptium (Uns), unniloctium (Uno), unnilennium (Une).

*Larousse 1985* : « La célèbre synthèse de l'urée est une réaction d'isomérie avec le cyanate d'ammonium, tous deux répondant à la formule $CON_2H_4$. »

••• Contrairement à la plupart des « abréviations » scientifiques, les symboles chimiques s'épellent : Cu ne se lit ni *cuivre* ni *cu* mais *céhu*.

• Classement alphabétique des formules (index, tableaux, etc.) : chaque élément doit être considéré comme un mot.

∞ Les symboles des éléments sont formés à partir de racines latines (comme *ferrum*) ou grecques (comme *astatos* ou *iôdês*), ou de bidouillages perpétrés sur des langues diverses (allemand, arabe, etc.) dans le latin des alchimistes (*bisemutum*, *borax*) et le gréco-latin d'arrière-cuisine des chimistes (*tantalum*, *technétium*). Cobalt, nickel, tungstène, wolfram, zinc sont issus de langues germaniques. Comme les chimistes du Nord ne sont guère favorisés par les racines grecques et latines, on leur accorde volontiers cette compensation.

Remarquons cependant qu'en français le wolfram (minerai de tungstène) n'est pas du tungstène et que l'ancien usage du symbole Tu a été inconsidérément abandonné.

Quelques symboles ne coïncident pas avec le nom français des éléments. Leur origine est précisée ici entre parenthèses : l'antimoine (stibium) Sb, l'azote (nitrogène) N, l'étain (stannum) Sn, le mercure (hydrargyrum) Hg, l'or (aurum) Au, le potassium (kalium) K, le sodium (natrium) Na, le tungstène (wolfram) W.

≠ *Code typ. 1993* [berkelium] ; *Doppagne 1991* {lutetium}.

• Certains éléments ont changé de nom (et en conséquence de symbole). Les formes vieillies ne doivent plus être employées.

Exemples : [colombium (Cb)] > niobium (Nb) ; [glucinium (Gl)] > béryllium (Be). Regrettons-le pour [tungstène (Tu)]…

≠ *Doppagne 1991.*



**CICÉRO** ⇒ *Mesure typographique.*

*Larousse 1992* (entrée [cicero] ; « cicéro » à l'article « Douze ») : « Épaisseur de douze points typographiques, qui sert d'unité de longueur en imprimerie. Syn. : douze. »

*Robert 1985* : « Caractère d'imprimerie de douze points typographiques, soit 4,5 mm (unité de mesure typographique). »

**CIRCONSCRIPTION UNIVERSITAIRE** ⇒ **ACADÉMIE**

**CITATION** ⇒ *Épigraphe*, *Guillemet, Italique.*

« Pas trop de citations d'anglais, d'italien, d'espagnol. Tu as l'air d'un larbin d'hôtel qui colle des étiquettes sur des bagages. »
Léon-Paul FARGUE, *Suite familière**.

« L'aphorisme : c'est LA citation par définition pour le monde universitaire — mais de l'aphorisme à la connerie, il n'y a que la minceur du temps. »
Yak RIVAIS, *les Demoiselles d'A.*

**Vocabulaire.**

Une citation n'est pas nécessairement un extrait.

*Exemples.* — Il citait souvent cette phrase de Picabia : « Si vous voulez avoir des idées propres, changez-en comme de chemise. »

« Les répliques célèbres comme "Sans dot", ou, sur le cœur à droite : "Nous avons changé tout cela", ou bien l'ironique : "Des mots, des mots, des mots", sont fort difficiles à dire. » – ALAIN, « le Comédien », *Propos.*

**Citation dans la citation.**

« Un jour de l'an passé, sur le pont des Arts, quelqu'un de mes confrères de l'Institut se plaignit devant moi de l'ennui de vieillir. "C'est encore, lui répondit Sainte-Beuve, le seul moyen qu'on ait

* Citation mise en exergue (voir : *Épigraphe* § C) de *Carlier 1997*.

trouvé de vivre longtemps." J'ai usé de ce moyen, et je sais ce qu'il vaut. » – Anatole France, *le Crime de Sylvestre Bonnard*.

**Références.**

Dans les ouvrages sérieux, l'équité n'a pas sa place ; l'anonymat est parfois nécessaire. On peut le regretter :

« Puisque les légumineuses sont phosphatées, quelle raison avait Franklin de plâtrer la luzerne ? [Marie P., quarante-cinq ans, institutrice. — Démence précoce. — Écrit spontané.] » Citation empruntée au [Dr J. R. de F.], ancien chef de clinique à la faculté de médecine de [P]., « Écrit prémédité », *les Écrits et les Dessins dans les maladies nerveuses et mentales*.

Joseph Rogues de Fursac avait un nom en 1905, mais Marie, auteur d'une si belle phrase, n'aura jamais qu'une initiale derrière son prénom.

**Fausses citations.**

Elles méritent d'être traitées comme les vraies. Singulièrement les « vraies-fausses », dont le modèle, insurpassable, est dû à Tristan Corbière (épigraphe de « Ça ? », *les Amours jaunes*) :

« "What ? …"

Shakespeare »

Les citations « fabriquées » sont moins subtiles mais parfois drôles. Deux exemples empruntés à Alexandre Breffort : « Zut ! j'ai loupé ma correspondance ! » (Madame de Sévigné.) « Tout le monde descend ! » (Charles Darwin.)

**Citation mise en exergue,** voir : *Épigraphe*.

## Guillemets « continus » et citations dans une citation

**À Typographie, le 6 mai 1997.**

*M. Andréani : Je trouve très commode dans les dialogues sur courrier électronique le signe > qui apparaît en tête de ligne lorsqu'on cite un interlocuteur […]. Existe-t-il un équivalent typographiquement correct ? Quel est le*

*bon goût en ce domaine, si tout un paragraphe doit être immédiatement vu dans une page comme une citation ?*

*T. Bouche : L'exact équivalent existe, quoique légèrement désuet : mettre un guillemet ouvrant en début de ligne tant que la citation dure. Une version plus soft est de reprendre ce guillemet en début d'alinéa (mais pas à chaque ligne).*

Pas exactement. Les guillemets (ouvrants, mais pour certains typographes fermants) au début de chaque ligne n'indiquent (n'indiquaient ?) que les citations secondaires (citation dans une citation). Pour les citations principales, on se contente de guillemets ouvrants au début de chaque alinéa.

À Typographie, le 28 avril 1998.

*M. Bovani : Je préfère quant à moi les guillemets ouvrants [dans ce cas d'une citation dans une citation], peut-être juste par habitude, et je ne vois pas de raison qui justifie une solution plutôt que l'autre…*

Aïe ! Ça n'a pas traîné, t'es sans pitié (je suis déjà en retard !)…

Bon… en deux mots : dans ce rôle, je préfère les guillemets fermants car ils sont moins ambigus que leurs frères. Là où ils sont, ils ne peuvent rien fermer (alors que les guillemets « ouvrants » peuvent être perçus comme tels) ; par conséquent, ils peuvent se consacrer entièrement à leur petit rôle d'indication marginale ! (C'est ma préférence, mais ce n'est pas mon argument : celui-ci est aussi vieux que les guillemets continus…)

De toute façon, fermants ou ouvrants, les pauvres guillemets de citation seconde sont hélas tombés en désuétude… On comprend pourquoi… La moindre modif (par exemple, une recherche remplacement automatique…) peut foutre un bordel noir…

À Typographie, le 29 octobre 1998.

*J. Melot : Il est vrai que des guillemets (français) à l'intérieur de guillemets de même nature peuvent choquer, surtout s'ils sont rapprochés. L'anglais a la solution du guillemet (anglais) simple à l'intérieur des guillemets anglais (pleins, ou, improprement, doubles). J'aimerais connaître la position de Jean-Pierre Lacroux sur ce point.*

Elle est banale… mais pas très simple… Je résume un max…

1. Les guillemets ne servent pas qu'à encadrer les citations… mais c'est surtout des citations qu'on cause ici et singulièrement des citations enchâssées.

2. Pour les baliser, il existe deux (pour simplifier) méthodes. L'une est traditionnelle et très belle (si on la maîtrise…) ; l'autre est moderne et très pratique (ce qui n'est pas rien). Hors contexte, il n'y a pas à choisir, car, selon la nature des textes à composer, l'une est préférable à l'autre…

3. La première (retenue par l'*I.N.*… mais de façon très partielle, très insuffisante…) consiste à n'utiliser que des guillemets dits français.

4. La seconde hiérarchise deux et éventuellement trois sortes de guillemets (« français », "anglais", 'faux allemands').

5. Avis personnel… Dans la méthode hiérarchique, le troisième niveau est le plus souvent inutile. Le recours (même abusif) à l'ital l'élimine avec élégance.

À Typographie, du 10 au 19 novembre 1998.

*P. Cazaux : Jean-Pierre Lacroux disait : « Les guillemets* continus *». Qu'est-ce que tu entends au juste par là ? (Oui, je sais, par là t'entends pas grand-chose…) Mais encore ?*

Je vais te le dire :

« J'entends un truc qui ressemble à « la prise de la
» smala d'Abd-el-Kader en 1843
» par les troupes du prince
» d'Aumale », ce qui n'est effectivement pas grand-chose. »

You see, les petits guillemots qui volent à tire-d'aile le long de la marge s'appellent depuis bien longtemps des guillemets continus…

*T. Bouche : Un léger différend apparaît entre Olivier Randier et moi-même quant à la cruciale question des « guillemets continus » chers à notre J.-P. L.*

*Ma lecture du Maître est la suivante :*

*Par exemple : « Il a dit : « mon père*
*» bla bla bla bla bla bla bla bla bla*
*» bla bla bla bla bla bla ».*

*Tandis que celle d'Olivier :*

*Par Belenos : « Il a dit : « mon père »*
*« disait que bla bla bla bla bla bla »*
*« bla bla bla bla bla bla bla ». […]*

*Ô Maître, merci de nous extraire de l'erreur dont nous sommes enduits !*

Je te reconnais bien là, fidèle disciple : ta lecture est la plus proche de la Vérité. Hélas, la perfection n'est pas de ce monde, même chez les meilleurs, et ton point final hors guillemets me fout grandement les boules.

Je préfère ceci :

Par exemple : « Il a dit : « Mon père
» disait que bla bla bla bla bla bla
» bla bla bla bla bla bla. »

Dans ton exemple (vicieux), le dernier guillemet ferme à la fois la citation de premier niveau et la citation seconde.

Autre exemple, maybe plus clair :

Un mot pour : « Bla bla bla bla bla
bla bla bla, et il a dit : « Mon père
» disait que bla bla bla bla bla bla
» bla bla bla bla bla », ce qui prouve
que son papa blaguait. »

## Ponctuation et citations

**À Typographie, du 8 au 17 mars 1999.**

*J.-D. Rondinet : Ça donnerait : Louis XIV a écrit : « L'État, c'est moi » (*Libération*, 2 mai 1713).*

Éventuellement. Dans le cas où, le 2 mai 1713, *Lib[ér]ation* aurait publié ceci : « L'État, c'est moi. » en attribuant, d'une façon ou d'une autre, cette formule à Louis XIV.

*J.-D. Rondinet : Mais nous éviterons : Louis XIV a écrit : « L'État, c'est moi. » (*Libération*, 2 mai 1713.)*

Tiens… pourquoi éviter le meilleur ?

Dans le cas où, le 2 mai 1713, *Lib[ér]ation* aurait précisément publié ceci : Louis XIV a écrit : « L'État, c'est moi. »

*J. André : Histoire de compliquer un peu : s'il s'agit d'un titre, on ne met pas de point à la fin. Donc si on cite le titre, on écrit : Louis XIV a écrit : « L'État, c'est moi ». Avec un point extérieur ? Où est alors le meilleur ?*

Le meilleur, c'est l'ital, sans guillemets, sans deux-points… puisque c'est un titre. Simple…

*J.-D. Rondinet : Pourquoi veux-tu « respecter » ce point à tout prix dans ce contexte, alors que tu le sauterais sans état d'âme dans : « L'État, c'est moi », a dit Louis XIV. Ou dans : « L'État, c'est moi » : Louis XIV le dit. Ou dans : Qui a écrit « L'État, c'est moi » ? Qu'est-ce qui est si important dans cette ponctuation-là ?*

Mais… mais… ces exemples (irréprochables…) n'ont rien à voir avec le précédent… qui attribuait la publication d'une citation (d'un mec, Louis XIV) à une source (différente : *Lib[ér]ation*, 2 mai 1713).

Ce qui me semble important, c'est de baliser avec précision :

a) ce qui est attribuable au mec en question (facile) ;

b) ce qui revient à la source qui reprend ce qu'a dit le mec ;

c) ce qui appartient au gugusse qui fait référence à une source citant un mec…

Comme tu le sais, le point b) passe souvent à l'as au profit du point c)… C'est comme ça que se fabriquent beaucoup de livres… Bé, j'aimions point

trop ça… C'est très chiant à débusquer ces saletés. C'est même souvent impossible (faute de temps, de moyens… et, bien sûr, de volonté). Voilà pourquoi j'accorde de l'importance à des broutilles ponctuationnelles.

*P. Jallon : Le point final serait l'exception qui confirme la règle : s'il termine effectivement la phrase citée, il se met avant le guillemet fermant.*

Oui… avec des nuances. Il faut aussi que la citation ait commencé par le premier mot d'une phrase (la même ou une précédente…), bref, que la citation soit composée de phrases complètes.

Et encore… être complet et final ne suffit pas toujours… Faut aussi être intègre (en soi, donc pas nécessairement fidèle…) et indépendant (pas être à la remorque de machins trop intégrés).

[Exemple :] Dieu dit : « Que la lumière soit », et la lumière fut. — Selon Jérôme, Dieu aurait dit : « Fiat lux ! », et, surprise, « la lumière fut ».

Dans l'exemple précédent, « la lumière fut » achève la phrase citée et la phrase dans laquelle elle s'inscrit, et pourtant le point final est chassé de l'Éden guillemétique.

Sauvons-le : Au commencement, nous lisons : « Dieu dit : "Que la lumière soit", et la lumière fut. »

Autres exemples… Pour lui, « tout le monde peut en faire autant. Il suffit de fermer les yeux ». Il a dit : « Et puis d'abord tout le monde peut en faire autant. Il suffit de fermer les yeux. »

*P. Cazaux : … Et quand il m'a crié « Je vous aime ! » j'ai cru défaillir.*

Oui… mais de bons (quoique surponctueurs) auteurs préconiseraient plutôt ceci : […] Et, quand il m'a crié « Je vous aime ! », j'ai cru défaillir.

Cas très différent de : « Je vous aime ! » hurla-t-elle. Je défaillis, ou peu s'en fallut.

*J. Tombeur : Blague (douteuse) à part, j'aimerais mieux : Et j'ai cru défaillir lorsqu'elle m'a crié : « Je vous aime ! » […]*

La formule que j'ai l'air de défendre est surponctuée (il me semble l'avoir précisé), et je n'ai pas critiqué celle-ci : […] Et quand il m'a crié « Je vous aime ! » j'ai cru défaillir. J'ai simplement voulu illustrer le fait que la séquence point d'exclamation-guillemet-virgule est envisageable, possible, correcte. Lourde si tu veux, mais correcte. Par ailleurs, je te signale que ta formulation est assez peu réaliste… En dépit des apparences, elle est beaucoup plus complexe que la mienne et met en œuvre une chronologie à rebours.

*J. Tombeur : Bref, je crois profondément qu'il est possible d'imaginer différentes modalités d'expression en jouant sur la ponctuation.*

C'est certain. Encore faut-il connaître les règles du jeu. Pas de quiproquo ! Je ne dis pas qu'il faut nécessairement respecter les règles. Je pense même le

contraire : connaître la règle du jeu est indispensable pour bien l'enfreindre, pour bien tricher. Tu sais, la plupart des prétendues « modalités d'expression » sont de simples fautes. Surtout dans les textes où « expression » est un bien grand mot… c'est-à-dire dans 99,999 % des textes.

*J. TOMBEUR : Quant à imaginer que le lecteur les perçoive à l'identique, c'est une tout autre histoire…*

Il faut faire confiance aux lecteurs (il y a parmi eux des types assez fins). C'est des auteurs qu'il faut se méfier…

*P. JALLON : En effet, je trouve peu élégant le schéma qui consisterait à écrire comme suit : « Phrase 1. Phrase 2. Phrase 3 » (Auteur, Référence).*

C'est plus qu'inélégant… c'est malencontreux.

Attention ! Ceci est correct : Blabla « blabla » (Référence).

Le pis, c'est évidemment : « Blabla (Référence). »

La règle peut se résumer (bêtement) ainsi : « Blabla. » (Référence.) Blabla.

Les cas particuliers sont nombreux, mais aucun n'est bien méchant.

Exemples : Blabla : « Blabla » (Référence), blabla. Blabla : « Blabla « bla » (Référence), blabla « bla » [Référence], blabla. » (Référence.)

Ces pinailleries formalistes sont finalement très soixante-huitardes… puisqu'elles visent à répondre au célèbre : « D'où tu parles, toi ? »

*J. DRILLON : On devrait pouvoir écrire : Il a dit : « Je viens. » ! Ou : A-t-il dit : « Je viens. » ? Vœu pieux…*

Vœu impie… Le chemin de la « logique graphique » est séduisant mais où nous conduira-t-il ? Je redoute ceci, qui répond me semble-t-il au même souci : « Je viens. » dit-il. Il a dit : « Je viens. » et il n'est pas venu. Elle a dit « Je viens. » puis, se ravisant, « Non, pas encore. »

Je ne crois pas que les lecteurs aient besoin d'un tel surcodage. Dans certains cas, le souci logique de l'auteur est sans espoir. La double interrogation, par exemple, n'a pas à être impérativement signalée pour être perceptible. Comment ferait-on à l'oral ? Le problème orthotypographique est de bien choisir l'emplacement du point d'interrogation.

Quand l'ambiguïté ne peut être levée que par une profusion hideuse et proprement « illogique » de signes de ponctuation, y a pas de mystère : la phrase est mal foutue, faut la récrire…

Je suis certain que nous sommes d'accord sur ce point… Ne tripotons pas les conventions typographiques dans l'unique dessein de fournir des béquilles aux maladroits.

*P. JALLON : Patrick Cazaux a-t-il écrit « A-t-il dit : « Viendrai-je ? » ? » ?*

Salaud ! t'as été rapide sur ce coup… « Pas mieux », comme on dit dans un jeu à la con !

Bravo ! Je te pardonne tout, même l'OUA !

Quand même… tu m'expliqueras un jour si ta marche est aussi assurée dans un titre en grandes caps, du genre : « L'OUA DIT OUI ».

(T'as remarqué ? C'est un exemple où le point final est étrange…)

À Typographie, le 21 janvier 2001.

*T. Bouche : Je viens de taper cette phrase :* Je lis ailleurs que « les préoccupations de l'association GUTenberg ont évolué du support aux utilisateurs de LaTeX vers une « évangélisation de XML ».

*Je me pose des questions sur la place du point. Si j'avais utilisé le système " ", ça aurait donné ceci :* Je lis ailleurs que « les préoccupations de l'association GUTenberg ont évolué du support aux utilisateurs de LaTeX vers une "évangélisation de XML". » *Le point est à l'intérieur du guillemet de premier niveau, mais à l'extérieur du second.*

*Que doit-on faire quand on identifie les deux derniers guillemets, alors qu'ils ne devraient pas être du même côté du point ?*

*À la Drillon ? « Évangélisation de XML ». » ?*

Comme cela a déjà été dit (par Gilles Perez), le point final est à l'extérieur des deux guillemets (séparés ou confondus…) dans ton exemple.

Passons donc directement au « système attribué à Drillon » et voyons où il nous conduit : « Que penser d'une phrase telle que « Je lis ailleurs que « les préoccupations de l'association Gutenberg ont évolué du support aux utilisateurs de LaTeX vers une « évangélisation de XML ». » ? » Des pratiquants ?

À Typographie, le 13 août 2001.

*T. Baruchel : Ma femme se trouve confrontée au problème suivant (dans son travail de D.E.A.) :* Machin a écrit ceci : « Ceci est une phrase complète. » (On la lit dans : Machin, *Titre*, p. 29 sq.). Ceci est une deuxième phrase.

*Qu'il y ait trois points me choque.*

Vous avez raison, il y en a un de trop… non parce qu'ils sont trois… parce que l'un d'eux est fautif : Machin a écrit : « Ceci est une phrase complète. » (On la lit dans : Machin, *Titre*, p. 29 sq.) Ceci est une deuxième phrase.

*T. Baruchel : Le premier est mis car il fait partie de la citation (peut-on le supprimer, alors que la phrase est citée en entier ?).*

Il ne faut surtout pas le supprimer.

*T. Baruchel : Le second est obligatoire (abréviation).*

Oui.

*T. Baruchel : Le troisième est là, car cela me choquait de fermer une parenthèse et de tout de suite mettre une majuscule ; mais peut-être ai-je tort.*

Oui, vous avez tort… (À dire vrai, ce qui me choque le plus, c'est votre pédant « sq. »…)

*D. Wyart : Après réflexion, cela semble effectivement mieux, mais je ne saurais pas l'expliquer. Pourriez-vous détailler le pourquoi de la chose ? (S'il y en a un…)*

C'est très simple, comme toujours en pareil cas.

1. Reprenez la formule que je déclare fautive…
2. Éliminez la parenthèse.
3. Observez la ponctuation que vous avez sous le nez.

(Je sais, certains amateurs de lourde redondance et de « logique » grammaticale préconisent ces atrocités…)

*D. Wyart : Évidemment, Drillon n'explique pas vraiment (il se base sur l'habitude), mais il dit (plus ou moins, car cette discussion dans son livre est très touffue) le contraire.*

Drillon analyse admirablement la ponctuation, mais il s'égare parfois quand il aborde les « conventions typographiques ». Peut-être s'est-il abreuvé sans méfiance à des sources peu claires et peu sûres ?

*D. Wyart : Faut-il mettre « suivante » à la place ?*

Trop long… au sein de références bibliographiques.

Éventuellement « et suiv. ». (Ici, la séquence . ». est légitime…)

*D. Wyart : Y a-t-il mieux ?*

Oui, beaucoup mieux…

P. 24 sq. > p. 24, 25. P. 24 sqq. > p. 24-26.

(Ou… p. 24-36, ou… p. 24-43 ou…)

Ça prend à peine plus de place et c'est plus précis… Le lecteur est content, il sait où on l'envoie…

Les « sq. » et les « sqq. » sont d'odieux gris-gris de pédants-feignants…

## Citation d'une note dans un texte

**À Typographie, le 13 août 2000.**

*A. Hurtig : Dans ce cas, je crois que je me contenterais de garder l'appel de note, de faire un retour à la ligne et de composer la note avec le numéro de note au début, dans le même corps que la citation.*

Dans un bouquin faisant, pour son propre compte, appel aux notes et à leurs appels… bordel en perspective, surtout si les appels sont similaires. De toute façon, les bonnes solutions dépendent de la nature de l'ouvrage et de la fréquence de telles occurrences, et nous sommes ici dans le flou et même l'ignorance.

Dans bien des cas (si de telles occurrences sont rares ou, of course, uniques), le mieux sera d'éliminer l'appel et de « rédiger » un ersatz férocement explicite, du genre : « Herbert Machin précise en note : "Patatipatata." »

Au besoin, préciser quel terme de la citation est suivi de l'appel.

## Classe

••• Les termes qui désignent les classes et les catégories sociales ne prennent pas de majuscule initiale : l'aristocratie, la bourgeoisie, le clergé, la noblesse, le prolétariat, le tiers état.

= *Guéry 1996*, *Impr. nat. 1990*.

**•• Enseignement, armée, fonction publique…**

Suivis du mot *classe* ou substantivés, les ordinaux se composent en lettres : je ne voyage qu'en première classe ; il redouble sa troisième ; elle est admise en première S ; vous êtes encore deuxième classe ?

• ≈ Cette règle, impérative dans les textes rédigés, n'a pas à être respectée dans ou sur certains documents (bulletins scolaires, titres de transport, circulaires…).

• Il serait ridicule de vouloir l'imposer dans les ouvrages spécialisés, singulièrement si les sujets qu'ils traitent impliquent un nombre de classes supérieur à cinq ou six… : la 24$^{e}$ classe, la XIII$^{e}$ classe.

•• Quelle que soit la nature du texte, si « classe » précède l'ordinal, celui-ci doit être composé en chiffres (arabes ou romains, selon les disciplines) : la classe III, la classe 12.

## Classification typographique ⇒ *Police*.

La classification des caractères n'est pas apparue au XX$^{e}$ siècle.

Jadis on les répartissait selon leur destination, ce qui n'était pas idiot : caractères de texte ou de labeur, caractères poétiques, dont l'œil étroit permettait une composition aisée des vers dans les ouvrages de petit format, caractères de genre, caractères de fantaisie, caractères d'écriture, caractères étrangers.

**1. Classification Thibaudeau.**

La plus simple, la plus efficace pour les non-spécialistes comme pour les professionnels.

Quatre classes fondées sur un critère morphologique unique : la présence et la forme des empattements :

| | | |
|---|---|---|
| Antique | M | Pas d'empattement. |
| Égyptienne | M | Empattements rectangulaires. |
| Elzévir | M | Empattements triangulaires. |
| Didot | M | Empattements filiformes horizontaux. |

Les Égyptiennes se subdivisent en trois sous-classes :

Françaises : M (Rockwell). « Empattements quadrangulaires bruts. »

Anglaises : M (Clarendon). « Léger arrondissement intérieur des angles, opération n'atteignant pas les angles des traits d'empattement et laissant intacte la caractéristique bien établie du type. »

Italiennes : M (Barnum). « Empattements renforcés. Traits intérieurs amaigris. »

**2. Classification Vox.**

(Samuel-Théodore-William Monod, dit Maximilien Vox, idole de Lure, qui ne fut guère troublé, on le rappelle rarement aujourd'hui, par la « classification » vichyste des races.)

Neuf classes, fondées sur des critères à la fois morphologiques et historiques (façon de parler) :

Manuaires, humanes, garaldes, réales, didones, **mécanes**, linéales, incises, *scriptes*.

**3. Classification Atypi** (ou… **A.Typ.I.**) ou… **Vox-ATypI.** (Les mauvaises idées perdurent.)

Onze classes :

| | |
|---|---|
| Humanes | Centaur, Golden Type, Hadriano. |
| Garaldes | Bembo, Garamond, Plantin, Sabon. |
| Réales | Baskerville, Perpetua. |
| Didones | Bodoni, Didot, Walbaum. |
| Mécanes | Clarendon, Playbill, Rockwell, Serifa. |
| Linéales | Futura, Gill Sans, Kabel, Univers. |
| Incises | Albertus, Optima. |
| Scriptes | Isadora, Shelley. |
| Manuaires | BANCO, LIBRA, Ondine, Post Antiqua. |
| Fractures | Wilhelm Klingspor, Fette Fraktur. |
| Non latines | Ωλπ (Garamond grec), רטא (Hebraica). |

La onzième classe est particulièrement monstrueuse ; on y trouve de tout : de l'alphabétique, de l'idéographique, du pictographique. Considérons seulement l'« alphabétique non latin » ; certains alphabets de la onzième classe se déclinent selon les classes précédentes : il existe des polices cyrilliques « linéales », des polices grecques « mécanes »… donc des polices de classe 11 et 5, 11 et 6, etc.

Taxinomistes audacieux, nos voxistes-atypistes ne sont pas troublés par ces équivalents des « batraciens mammifères ». Il ne s'agit pas en effet de formes de transition présentant certaines caractéristiques appartenant à deux classes (ce qui est tout à fait admissible et prévu par Vox), mais de polices répondant intégralement aux définitions de deux classes différentes…

**4. Type régulier.**

*Frey 1857* : « Tout caractère tellement proportionné et adapté au corps que le résultat, obtenu même sans le secours d'aucun blanc auxiliaire ou interligne, offre un assemblage qui satisfasse complètement à une lecture facile et rapide, *en tenant le milieu entre l'agréable et l'utile*, selon l'expression de Fournier le Jeune. »

**5. Polices de symboles, de pictogrammes, d'idéogrammes, d'ornements, de vignettes et d'images :**



Ces signes peuvent subir (si on le souhaite…) les mêmes transformations que les lettres et les chiffres : soulignement, mise en italique, en gras, dilatation, parangonnage, etc.

## Les classifications sont-elles une aide au choix d'un caractère ?

À Typographie, du 12 au 20 mars 1998.

*T. Bouche : J'ai eu récemment une remarque de John Hudson (Tiro Typeworks) sur Comp.Fonts qui disait en substance : « La classification à utiliser dépend du contexte. »*

En gros, je suis d'accord avec ce que tu dis sur l'emploi des classifications par les « praticiens »… Reste que le recours à plusieurs classifications s'explique avant tout par le fait qu'aucune n'est pleinement satisfaisante…

*T. Bouche : À quoi servent les classifications ? À quoi bon vouloir ranger tout caractère dans une case ? À mon sens, ce qui sert, c'est de limiter les recherches quand, à un moment donné, on a besoin de trouver un caractère pour un besoin donné. Disons que si j'utilise du Granjon, et que j'aie besoin tout à coup d'un gras italique, je vais aller voir du côté des garaldes s'il n'y a rien d'approchant, non ? Si au contraire je cherche une linéale minimisant le contraste avec Granjon, j'aurai besoin d'une information sur la structure et les proportions, que ne me donne pas Vox. […]*

*Si on limite la portée des classifications à leur utilité (qui est toujours relative), méritent-elles un procès ? Enfin, je pense que la classification Vox-AtypI a un intérêt pédagogique : c'est souvent grâce à elle que les néophytes découvrent les moyens de distinguer différents caractères. Dans cette optique,*

*je suis d'accord : une classification mieux faite et moins facilement mise en brèche serait peut-être utile. […]*

*Tu n'as donc jamais connu ça ? Tourner autour d'un texte qui te parvient nu comme un ver, mal dactylographié, truffé de bourdes et recelant quelques perles que — comme un sculpteur — tu fais peu à peu ressortir, tu amènes silencieusement à la lumière. […] J'ai intensivement utilisé Didot pour des travaux difficiles parce que ça force à une lecture plus lente. Et j'aimerais que* Maldoror *me salisse les mains. Je serais prêt à souscrire à ton axiome : « L'impact de la typo sur un texte est inversement proportionnel à la qualité dudit », mais le confort, le je-ne-sais-quoi, le* zen *en un mot ? Allons, en toute honnêteté !?*

En toute honnêteté (c'est difficile : c'est pas dans mes habitudes…), tu as raison… Enfin… je veux dire que je ne suis pas loin de penser la même chose que toi…

Je ne suis pas puritain au point de croire qu'une bonne et une mauvaise typo c'est kif-kif… Comme tout le monde ici, je suis persuadé que la typographie peut « infléchir la lecture ». Ce que je conteste, c'est l'importance accordée au choix du caractère, singulièrement dans la composition des textes littéraires (il va sans dire que j'exclus d'office les pitreries ou les contresens caricaturaux…). Je crois sincèrement que c'est une foutaise d'affirmer (comme cela se fait parfois) que, si un vrai didot se marie idéalement avec du Chénier, une tranche de Leopardi exige du vrai bodoni…

Je crois encore plus sincèrement qu'une bonne police de labeur, qu'elle soit garalde, réale ou didone, peut composer sans grave dommage tous les chefs-d'œuvre écrits par nos semblables dans les siècles des siècles… Pour autant, rien n'interdit d'effectuer des choix subtils qui rehausseront l'éclat de tel ou tel texte !

Quant à mon axiome… il se vérifie dans les faits : aujourd'hui comme naguère, les secteurs qui sollicitent le plus la diversité des caractères sont ceux qui diffusent les textes par nature les plus creux. Ce n'est pas un hasard si la luxuriance débridée se manifestait dans les travaux de ville, les bilboquets (aujourd'hui, à chacun de nommer ces secteurs, je ne veux me fâcher avec personne…).

À Typographie, du 25 juillet au 2 août 1998.

*C. Leduc : J'ai toujours voulu accorder le plus grand soin au choix des typographies, en regard du sens même du travail des différents écrivains. Il resterait à définir, bien entendu, le « sens » d'une famille typographique…*

Puisque l'on en parle, tentez le coup avec les cinq orientations et les huit connotations de Blanchard…

*A.* HURTIG *: En dépit de certaines réticences [sur la classification Vox], elle me semble la seule encore utilisable, car elle fait à la fois référence à la forme, à l'histoire et à la connotation.*

C'est précisément ce qui la rend inutilisable…

*A.* HURTIG *: Ce qui fait que la notion de « familles » de caractères est très utile (un outil pratique de tous les jours dans l'ordre du choix de telle police pour tel travail) mais ne peut prétendre à aucun critère scientifique ou rigoureux, dès la fin du XIX*e *siècle.*

Hihi… aucun critère rigoureux… C'est moche pour une classification…

*A.* HURTIG *: Une simple remarque : autrefois, les métiers étaient séparés, les typos ici (qui se servaient du plomb), les affichistes là (qui utilisaient le pinceau).*

Dans l'édition, ils le sont encore. C'est le rapport de force (texte à lire/texte à voir, typo/graphie (hihi), compo/mise en pages, etc., bref « texte »/« image ») qui a évolué. C'est normal, triste mais normal : la culture typographique se transmet dans des écoles d'arts « graphiques »… elle est ignorée dans les disciplines dites « littéraires ». C'est là où ça déconne, car, contrairement à ce que croient les typo-graphes (hihi), la typographie n'est pas destinée prioritairement à engendrer des images.

Dans la grande galerie des ancêtres typographes, tu as beaucoup de grammairiens, d'éditeurs, d'écrivains… Aujourd'hui, tu as surtout des graphistes, des informaticiens et quelques sémiologues… Je ne dis pas que les seconds sont moins estimables que les premiers (ce serait con : cela fait plus d'un quart de siècle que j'ai été estampillé « communicateur visuel » (n'importe quoi…) en sortant des Arts déco…), je dis que cet état de fait n'est pas sans conséquence.

Dans mon boulot, il est rare que j'aie à choisir les polices, les corps, les justifs… D'autres sont payés pour le faire, tant mieux, car cela ne me passionne pas, mais faut pas qu'ils s'avisent de me dire où l'on doit mettre des caps ou de l'ital… Ils ne le font d'ailleurs pas. Ça existe encore, la division du travail… Pourvu que ça dure.

*A.* HURTIG *: La logique de lecture était considérée comme différente, l'histoire et les traditions n'étaient pas les mêmes, au point que les familles de caractères ne se superposaient pas d'un métier à l'autre. Tout cela est désormais balayé, en particulier parce que nous utilisons tous un seul outil : l'ordinateur. Et qu'on trouve des tas de polices dont rien ne nous dit à quoi elles sont a priori destinées.*

Oui… et c'est pourquoi il serait bon de revenir, non aux classifications d'avant Thibaudeau, mais à leur principe : la destination. Polices de labeur, c'est un peu court évidemment, mais c'est loin d'être idiot…

Quant aux « fantaisies »… Pourquoi veux-tu que l'on perde son temps à « classer » finement des polices dont on n'a pas, dont on n'aura jamais l'usage ?

*A. Hurtig : Mais on aimerait quand même que les choix typos soient un peu mieux adaptés aux collections, parce que la tendance au n'importe quoi se répand…*

Mais moi aussi j'aimerais mieux ça !…

*A. Hurtig : C'est non seulement nécessaire, mais même indispensable pour tous les autres travaux : on adapte la couleur du gris typo (et le reste de la typo, en fait) au* sens *(dans tous les sens du mot « sens » : esthétique, sujets, etc.) du travail de l'écrivain. L'ensemble de la typographie vient servir l'œuvre, au lieu de la combattre.*

Certes… tu peux tenter d'adapter la typo au « sens » de l'œuvre… mais, si j'ai bien lu Caroline Leduc, il était question d'accorder le « sens » de l'œuvre et le « sens » de la typo… Alors là, bonne chance !…

*C. Leduc : Ne pas reconnaître que les familles typographiques ont des propriétés évocatives, sensuelles ou intellectuelles propres serait les imaginer neutres.*

Personne ne se risque à imaginer une telle neutralité. Toutefois… la plupart des propriétés en question sont plus liées à l'observateur qu'à l'objet observé (elles seraient donc plus pertinentes dans une classification des lecteurs…).

Par exemple, le fait que les mécanes « évoquent » chez certains la lourdeur et chez d'autres l'essor de la presse au XIXe siècle, que les anglaises évoquent la gravure sur cuivre ou le menu du dernier week-end gastronomique, nous en apprend plus sur nos interlocuteurs que sur ces caractères. […]

*C. Leduc : Si je me souviens bien, les caractères de Firmin Didot retouchés par Vibert se développent après la Révolution.*

L'ennui, c'est que les didones sont « nées » avant… L'ennui, c'est qu'elles ont eu du succès longtemps après, y compris sous la Restauration… (et y compris chez vous, si je vous ai bien lue…).

*C. Leduc : La haine des révolutionnaires pour le lyrisme et l'individualisme baroque n'est-elle pas clairement lisible dans cette famille ?*

En supposant que cette « haine » soit avérée, devrons-nous expliquer aux premiers éditeurs de Vigny ou du jeune Hugo qu'ils se sont plantés en privilégiant des caractères dont le « sens » était si peu en accord avec celui des œuvres composées ?

*C. Leduc : La question, effectivement, serait de savoir si, en dehors des caractères historiques et de leur genèse, on pourrait dégager des propriétés inhérentes aux typographies… Difficile, dans ce cas, de ne pas avoir recours aux méthodes des analystes de l'image ou des sémioticiens…*

Mais non, c'est très facile… et c'est précisément parce qu'il a trop recouru à ces méthodes que Blanchard a partiellement échoué dans sa tentative…

Par ailleurs, qu'est-ce qu'un caractère « historique » ? Selon le sens, nous n'en employons aucun… ou… tous ceux que nous employons le sont.

*I. Lévy : Il me semble que la typographie, comme beaucoup d'autres choses, est un objet* culturel et social*. La typographie s'inscrit dans le temps (merci Môssieur de La Palice), elle s'inscrit dans une mutation technique (pas uniquement la sienne mais celle des médias en général). La typographie est datée visuellement.*

Ici, quelques milliards de fois d'accord.

*I. Lévy : Imaginez-vous les livres de Thibaudeau composés en Mistral ? (Ou même en Garamond ?)*

Certes non. Auriol et les anciens du *Chat noir* ne s'en remettraient pas.

*I. Lévy : Imaginez-vous le Trocadéro autrement qu'en Peignot ?*

Certes oui… puisqu'il a été détruit pour ça…

Mais quittons les exemples extrêmes (je crois qu'aucune réédition du palais de Chaillot ne figure dans les prochains offices)… J'imagine parfaitement la plupart des œuvres littéraires que j'aime dans des typos très différentes. Je n'ai d'ailleurs aucun mal à les imaginer : il suffit que je me retourne et que je tende la main vers ma bibliothèque.

*T. Bouche : Pour moi, la classification Vox a joué un rôle indéniable d'apprentissage, à un moment donné de l'histoire de la typo, des traits distinctifs des caractères. Maintenant, que lui demanderais-je ?*

*À la façon d'une classification mycologique, la possibilité de déterminer de façon exacte la police employée sur un échantillon. Pour ce faire, il est probable que la Vox n'est pas suffisamment scientifique (le nombre de polices qui changent de classe selon les auteurs est tout de même faramineux ! Times, Caslon sont parfois réales ou garaldes, Minion peut objectivement être classée humane, réale ou garalde, selon le critère choisi). Peut-être la solution pour cela est Alessandrini : suivre une succession de critères discriminatoires.*

« À la façon d'une classification mycologique » : je saute sur l'occasion… Il y a longtemps que je pense à cette comparaison (mais je craignais jusqu'alors les foudres de Jacques Melot et du comte de Champignac…).

Pour l'utilisateur (le consommateur…), la classification savante est certes intéressante… mais ce n'est pas une aide au choix… Ce qui compte pour lui, c'est de pouvoir choisir les machins délicieux, voire simplement comestibles, d'éliminer les espèces sans intérêt et surtout les saloperies vénéneuses.

Or, d'un point de vue gustatif, ce qu'il y a de pratique avec la myco et la typo, c'est que les médiocrités et les saloperies grouillent alors que les truffes et les

morilles sont rares. Le tri est vite fait. Sauf si l'on a des ambitions taxinomiques, pourquoi se faire caguer à classer le rebut…

Je plaisante. Il est évident qu'une classification réellement savante serait une bien belle chose. Cela dit, même fondée sur des critères exclusivement formels et débarrassée de toutes les foutaises pseudo-historiques (une Thibaudeau perfectionnée !), elle ne nous aiderait pas davantage à « choisir ».

À Typographie, le 17 avril 2001.

*A. Hurtig : Je cite de mémoire une classification vue sur le disque dur d'une graphiste dans je ne sais plus quelle entreprise de communication :*

*Par dossiers :*

*— typos marrantes ;*
*— typos genre ordinateur ;*
*— typos bizarres (j'y ai trouvé le Didot… sans doute égaré là) ;*
*— typos bâtons ;*
*— typos à patins (comprendre : à empattement)*
*— typos à vérifier (ce dossier étant vide) ;*
*— typos à jeter car trop pourries.*

Que penses-tu de celle-ci ?

1. Bons caractères de labeur (rares, donc faciles à « ranger »…).
2. Bons caractères de fantaisie.
3. À jeter.

## Classification Thibaudeau et classification Vox

À Typographie, le 27 juillet 1998.

*A. Hurtig : Qu'est-ce qui serait, pour toi, une classification utilisable (un outil d'aide au choix d'une police de caractères pour un travail donné tout autant qu'un guide pour la compréhension de la « matière » typographique en elle-même) ?*

Justement ! C'est pas la même chose ! […]

Une classification rigoureuse (sans cocktail hasardeux de critères), une aide au choix et un guide pour bien comprendre de quoi qu'on cause… faut être optimiste pour croire que ça se combine harmonieusement. Je crois qu'en manipulant hardiment diachronie et synchronie on perd son temps et qu'en confondant taxinomie et éthologie on n'aide personne à y voir clair dans la jungle typographique…

Toute comparaison est déraisonnable… mais enfin… tu peux classer les mots comme tu veux (alphabétiquement, étymologiquement, par classes, etc.), ça ne te fournira jamais un manuel de stylistique…

*J. Fontaine :*
*1921 : Francis Thibaudeau*
*1952 : Maximilien Vox*
*1952 : Tschichold*
*1953 : Berry-Johnson*
*1954 : Balding-Mansel*
*1954 : Bastien*
*1955 : John C-Tarr*
*1957 : Aldo Novarese*
*1960 : Pelliteri*
*1962 : Atypi*
*1964 : DIN 16 518*
*1964 : Aldo Novarese*
*1978 : Marcel Jacno*
*1979 : Jean Alessandrini*
*1986 : Adobe*
*1987 : Bitstream…*

Bon… je pense qu'il est grand temps de classer ces classifications… À ce rythme… dans quelques années… on ne s'y retrouvera plus…

Blague à part, il n'est pas encore né le Linné typographe.

La question pourrait être : est-il concevable ?

À Typographie, le 17 avril 2001.

*T. Bouche : Lacroux ne m'a pas convaincu que la version détaillée de Thibaudeau soit la solution…*

Solution à quoi ?… Au « rangement » aisé des « collections » de caractères ? Non…

Au bordel conceptuel ? Oui… par le retour à un minimum de raison, à une classification « modeste », fondée sur les seuls critères morphologiques, sans interférence d'approximations esthéticohistoriques, sans ambition théorique déplacée, non maîtrisée…

À Typographie, le 23 janvier 2002.

*A. Hurtig : J'avais oublié le « détail » de Vox omettant à la fois les frakturs et les écritures métèques (surtout juives…). Le refoulement de Vox fonctionnait quand même assez bien.*

Tu connais les sentiments que m'inspire Mr Vox. Pourtant, je crois que l'ajout ATypIque de la classe des écritures « étrangères » (ou pire : non latines…) est une foutaise qui n'est pas moins (idéologiquement et taxinomiquement…) pourrie que son oubli…

[La classification Vox] repose sur la volontaire confusion de critères morphologiques et historiques, bref, elle repose sur une bouillie conceptuelle…

## L'exemple des manuaires

À Typographie, le 11 mars 1998.

Hep ! Taxinomistes !

Une question me chiffonne depuis longtemps. Celle des manuaires… Alors je vous en pose trois (pour commencer…) :

1. Comment définissez-vous cette classe ?
2. Pensez-vous que la définition puisse être la même dans la classification Vox (avec les fractures) et dans la classification Vox-Atypi (sans les fractures) ?

3. Selon vous, quelles sont les (principales…) polices admises dans le club ?
3 bis. Si je respecte les conclusions des savants voxolursiens, je me retrouve avec des carolines et des excoffoneries. Est-ce normal, docteur ?

*J. André : Ce bon vieux (de bon vieux de) Baudin écrit dans sa* Typographie au tableau noir *: « Toute manuaire, avec ou sans empattements, quelle que soit la graisse, reproduit le rythme d'une écriture à main posée. Avant Gutenberg, toutes les écritures dites livresques : onciales, carolines, gothiques, etc. ne pouvaient être que "manuaires" & nécessairement, plus ou moins personnalisées ; elles étaient cependant standardisées dans toute la mesure du possible, en vue de la lecture continue. À présent, elles sont plus que jamais personnalisées, mais moins que jamais livresques. Conçues en dehors de toute idée de lecture continue, elles sont, comme les scriptes, plus souvent tracées à l'imitation de la brosse que de la plume & utilisées pour les titrages & dans la publicité. »*

*Baudin continue son chapitre sur les manuaires par : « Les caractères gothiques ont normalement (il y a toujours des exceptions) plus de "graisse" que les caractères romains ou italiques. Ils sont d'un tracé plus régulier, d'un rythme plus uniforme. Il n'y a pas de capitales. Il n'y a que des initiales avec lesquelles on ne pourrait jamais composer un mot lisible. Textur, Fraktur, Rund Yiddish, Schwabacher enrichissent la palette allemande. »*

*Dr Baudin donne comme exemples : « Banco (Excoffon, 1951), Codex (Trump, 1953), Contact (Reiner, 1955), Flash (Crous-Vidal, 1952), Dom Casual (Peter Dom, 1955), Ritmo (Novarèse, 1955), Studio (Overbeek, 1946), Lasso (Kaufman, 1939), Jacno (Jacno, 1954), Libra (De Roos, 1938), Mercurius (Reiner, 1957), Paris (Crous-Vidal, 1952), Riccardo (Gerbig, 1928), Psitt (Ponot, 1954). »*

*Ce bouquin date de 1982 : on n'a rien dessiné en manuaire depuis 1957 ?*

Merci pour la diligence de la réponse ! Ce qu'écrit Baudin est indiscutable, mais ne résout pas vraiment le problème de fond… puisque son texte est essentiellement consacré à sa description : le gouffre qui sépare, par exemple, Libra et Banco…

*J. André : À noter que Gerrit Noordzij a proposé une nouvelle classification (utilisée dès 1990 par la fonderie Mannesman Scangraphic) où les manuaires sont absentes (ou plutôt ventilées dans les caractères à fractures et scriptes si je ne m'abuse).*

Ah ! enfin une mesure intelligente ! Ça, au moins, ça résout le problème ! « Problème » qui devrait se poser surtout à ceux qui accordent du crédit à la classification Vox-Atypi…

*T. Bouche : Je me demandais si les fontes de Frutiger, comme, et en vrac, Herculanum, Ondine, Pompeijana, Rusticana ou Vectora rentrent là-dedans.*

*Si manuaire = à main posée et scripte = à main levée, Jenson est une manuaire, non ?*

Bien vu… et perceptible dans la représentation circulaire (la seule digne d'intérêt *) de la classification Vox, où les manuaires sont coincées entre les scriptes et les humanes…

Pour revenir aux définitions voxatypiques… le lien entre la brosse (moderne) et les manuaires est une illusion dans le cadre d'une définition « historico-formelle » (!!!) des manuaires, même en assimilant bec biseauté et brosse… La taille du bec (biseau/pointe) ne permet pas de retrouver ses petits dans le couple manuaire/scripte. Quantité de scriptes sont issues de becs biseautés, comme les manuaires.

D'où l'intérêt des classifications uniquement formelles, comme celle de Thibaudeau…

Le seul travail utile aurait été de l'affiner, de la compléter, modestement, patiemment. Au lieu de ça, on s'est embarqué dans la discrimination, selon des critères douteux…

## Connotation, dénotation et histoire de la typographie

**À Typographie, du 1er au 4 août 1998.**

*J. Fontaine : Ça aussi, c'est une question intéressante. Authenticité et respect des conditions d'origine* versus *liberté d'exécution et d'expérimentation.*

Oui, c'est intéressant, mais je ne suis pas sûr que la comparaison avec la musique soit très parlante […]. Les textes ne sont pas des partitions. La typographie n'est pas un instrument, encore moins une interprétation. Je crois que nous serons d'accord sur ce point. Ce qui suit n'est donc pas une « réponse » à votre message ou à celui de Thierry (bravo pour Artaud en humane littérale ! c'est sûrement plus « adapté » qu'un caractère typiquement années trente, Art déco maybe !) mais la suite de mon radotage… Il est vrai que je reprends un de vos termes (authenticité), car il me semble recouvrir partiellement les fameuses « connotations historiques ».

Je ne nie évidemment pas que les caractères ont une histoire… et que l'on peut dater leur apparition, suivre leur évolution, leurs périodes d'expansion, de récession, de renaissance, leurs combinaisons, leur filiation, etc. Ce que je nie, c'est…

* Car elle met en évidence les inévitables contradictions engendrées par la dualité des critères (historiques & formels) tout en autorisant les franchissements de frontière qui, dans certains cas, les résolvent (en foutant le bordel ou, plus drôle, en réduisant à néant les fondements de la classification…).

Primo, que tous les caractères soient égaux devant l'Histoire et ses pesanteurs… Certains demeurent empêtrés dans leur temps et « connotent » un max et même à mort (lisez Blanchard, il aborde la question… d'une manière hélas très réductrice, car ses mauvaises lectures l'ont poussé à privilégier la « mode »…), d'autres se sont libérés, ont vécu longtemps et ont eu beaucoup d'enfants. Dans leurs avatars d'aujourd'hui, ils ne connotent plus rien d'« historique ». Dire qu'un New Baskerville connote le XVIIIe finissant revient à dire que la Madeleine connote la Grèce antique, que le Parlement of London connote le Moyen Âge, que gothique et néogothique c'est du kif.

Deuzio et a contrario, dire, par exemple, que l'Auriol connote ou évoque l'Art nouveau n'a aucun sens puisque *c'est* une des manifestations typographiques de l'Art nouveau. C'est à peu près aussi fin que de dire que les « mobiliers urbains » (!) de Guimard « connotent l'Art nouveau »… Si (hypothèse hardie) l'Auriol était devenu un caractère de labeur et avait eu des rejetons dans la carrière, ce serait another song.

Troizio et enconséquenzo, toute classification mêlant au petit bonheur les critères formels et historiques n'a aucun intérêt…

Quatro et finalmento, revenons à la destination… Qu'est-ce qu'on compose ?

Parlons d'abord des textes destinés à être lus, donc des caractères de labeur. Éliminons Platon, Pouchkine et tous les empêcheurs de choisir sereinement des caractères « historiquement adaptés ». Prenons les œuvres littéraires françaises de 1630 à 1830. L'essentiel est là, disponible… presque comme au premier jour. Suffit de pousser la porte des grandes bibliothèques.

De toutes les rééditions (éliminons les éditions savantes, qui posent des problèmes d'« authenticité » très particuliers…), les plus comiques sont celles qui s'imaginent restituer une parcelle d'authenticité en adoptant un « caractère d'époque » (si on parlait meuble, on dirait plutôt de « style », car il n'y a plus de véritables caractères d'« époque »… en usage…).

Même en respectant scrupuleusement les graphies, les marges, l'empagement d'origine, c'est du pipeau. […] Car, si l'authenticité c'est la tronche d'un caractère, pourquoi ne résiderait-elle pas aussi dans les alignements défectueux, dans le pur chiffon du papier, dans le délicat foulage de la véritable typographie d'antan ? À quoi ça rime de faire croire qu'un clone approximatif quoique électronique du Jenson imprimé en offset sur du couché pure pâte chimique vous a un charme « authentique » ? Je pense sincèrement que ce genre d'authenticité est du même tonneau que celle du faubourg Saint-Antoine… (Pour les non-Parisiens : on y vend du meuble de « style » rectifié cosy bourge.)

Tout bon caractère de labeur est bon à tout labeur. Composer Montaigne en réale ou en didone n'est pas un anachronisme, c'est un choix (éventuellement) motivé par des raisons qui n'ont rien d'étroitement historiques.

Bis : C'est pourquoi la classification Vox ne peut pas être une « aide au choix ».

La plupart des tentatives typo-graphico-connotatives portant sur des bribes (mots isolés, phrases…) jouent soit sur la redondance molle soit sur l'opposition grossière, c'est-à-dire sur des niaiseries. Étendre le champ d'expérience est à mon sens une drôle d'idée.

Quittons le labeur pur et dur, revenons en ville et dans ses feuilles. La floraison des caractères à fortes « connotations » anecdotiques est surtout perceptible dans les travaux de ville, les dépliants, l'affiche, les jaquettes, la presse spécialisée, certains « beaux livres », l'emballage, les gifouèbiques, etc. Cela doit bien dénoter quelque chose…

Chez les typo-graph(ist)es, on parle beaucoup de connotations. C'est légitime, mais faudrait quand même pas oublier que par définition c'est secondaire…

*O. Randier : Pourquoi vouloir toujours que les choses s'excluent mutuellement ?*

Moi, je ne veux rien de tel. C'est vous (j'entends ton parti dans ce débat) qui jouez (sans le formuler explicitement) sur une confusion volontaire entre fond/forme et texte/typo… Je ne vous suis pas. Dans un *texte* la « forme » ne concerne pas que la « mise en forme typographique ». En outre, dans cette discussion, nous employons tous consciemment le terme « typographie » dans une acception plus ou moins étroite selon les nécessités de nos argumentations respectives. C'est pratique mais ça ne nous mènera pas loin car nous tournons en rond.

Tout un pan de la typo est évidemment indissociable du texte (j'en sais quelque chose) mais est peu affecté par le choix (intelligent) de la police. Dans ce fil, il me semble que nous avons surtout parlé du choix de la police (et de la mise en pages) et de son éventuelle adéquation au « sens » du texte… (Un auteur souvent évoqué ici rameute même les correspondances du bon docteur Baudelaire, qui n'en peut mais…) Ne fais pas comme si j'avais dit que n'importe quelle police convient à n'importe quel texte… Je dis justement le contraire… puisque j'insiste sur la destination… en clair : sur les qualités proprement typographiques des polices…

Je n'ai jamais dit que Montaigne pouvait être composé en Serpentine ou en Busorama… J'ai simplement dit qu'une (bonne) réale ou une (bonne) didone conviennent parfaitement. Reste alors, et là je suis évidemment d'accord avec vous, à faire son travail… c'est-à-dire à définir un empagement, à régler finement les paramètres (espacement, interlignage, etc.) selon la police, la graisse, le corps choisis et, dans certains cas, selon les « particularités physiques » du texte. Quant au « sens »… s'il a besoin de nous et de nos potions… c'est qu'il est bien chétif…

Tu me dis : « L'ennui naquit un jour de l'uniformité. »

Certes… mais la conception que je défends n'exclut pas l'invention, l'audace typographique. Au contraire ! elle lui restitue de l'autonomie… C'est la conception de ceux qui pensent qu'à un texte donné pourrait correspondre une typo idéalement adaptée qui conduit théoriquement ce malheureux texte à l'uniformité…

*O. Randier : Cette insistance à vouloir le texte, rien que le texte, a un côté puritain que je trouve suspect. Le texte existe-t-il sans les caractères qui servent à le composer ?*

Ça dépend de l'acception retenue… La littérature orale n'aurait-elle point de textes ? Un texte déclamé reste un texte. Les anecdotes de la composition typographique auront peu d'influence sur l'interprétation : ce qui jouera à plein appartient à d'autres traditions.

En revanche… des formes littéraires fixes ont engendré des mises en forme typographiques plus ou moins fixes.

À Typographie, le 8 octobre 1999.

*O. Randier : Auriol […] Ami de Th.-A. Steinlein et de H. de Toulouse-Lautrec.*

Saperlotte ! Manque le principal : Alphonse Allais !

*O. Randier : Polices : l'Auriol (1901-1904), la Française, le Champlevé, le Clair-de-lune, le Robur.*

Française « légère » ou « allongée »… Tout un programme. Son Champlevé est un Auriol éclairé. Son Clair-de-lune est un Robur éclairé.

*O. Randier : L'Auriol, par son tracé particulier évoquant le pinceau, avait droit à une catégorie à lui tout seul dans la classification Thibaudeau.*

Pas exactement. C'est comme si tu disais que le Didot a droit à sa catégorie à lui tout seul… Pour Thibaudeau, l'auriol désigne génériquement les elzévirs dont les empattements sont « tracés au pinceau ». Ils sont rares, évidemment… et le plus bel auriol, c'est l'Auriol… Attribuant à certains ordres (ou classes…) des noms d'espèces, la nomenclature n'est pas le point fort de la classification Thibaudeau (qui reste cependant la plus intelligente des bases taxinomiques !).

## Club

Le club de l'Entresol, le club des Jacobins, le club Jean-Moulin.
L'Automobile Club de France, le Jockey Club.
+ *Petiot 1982* {Jockey-Club}.

## CODE ⇒ *Titre d'œuvre.*

> « Les lois sont des toiles d'araignée à travers lesquelles passent les grosses mouches et où restent les petites. »
>
> Honoré de BALZAC, *la Maison Nucingen.*

**Recueils de lois.**

Comme ceux des livres sacrés des religions monothéistes, les titres des codes et des recueils similaires se composent en romain : la soixante-cinquième édition du Code civil.

Attention ! Ce privilège n'est accordé qu'aux véritables titres des véritables recueils de lois : la seizième édition du *Code typographique.*

••• Les titres ne s'abrègent que dans les notes et les références.

| | |
|---|---|
| C. civ. | Code civil |
| C. com. | Code de commerce |
| C. for. | Code forestier |
| C. instr. crim. | Code d'instruction criminelle |
| C. just. milit. | Code de justice militaire |
| C. Nap. | Code Napoléon |
| C. pénal | Code pénal |
| C. proc. civ. | Code de procédure civile |
| C. proc. crim. | Code de procédure criminelle |
| C. trav. | Code du travail |

∞ Officielle, l'abréviation « C. civ. » est néanmoins déplorable (voir : *Abréviation* § 3.2.4). « C. pénal » est en revanche irréprochable…

## CODE POSTAL ⇒ ADRESSE

## COLOMBELLE

Filet séparant les colonnes de composition.



### Colonne ⇒ Monument

### Colophon ⇒ *Achevé d'imprimer.*

Note finale d'un livre, reproduisant ou commentant le titre.

Il indique éventuellement le type de machine, la qualité du papier, la police et le corps employés, le nom de l'éditeur, du relieur ou du brocheur, du compositeur, du photograveur…

Il figure en principe sur la dernière page imprimée*, composition centrée, mais cette convention n'est pas toujours respectée (recto de la page de titre). Le style va de la belle formule sèche au générique à la Sacha Guitry.

### Combat ⇒ Guerre

### Commission

La Commission centrale d'aide sociale, la Commission nationale des dommages de guerre, la Commission nationale technique.

La commission départementale d'aide sociale, la commission des finances, la commission Langevin-Wallon, la commission de première instance du contentieux général de la Sécurité sociale, la commission régionale des dommages de guerre.

### Compagnie

L'abréviation C^ie^ ne s'emploie qu'en fin de dénomination propre : Montchicourt & C^ie^.

= *Typogr. romand 1993.*

La Compagnie générale des eaux, la Compagnie générale transatlantique, la Compagnie de Jésus, la Compagnie du Saint-Sacrement.

* Pour mériter le nom de colophon, il ne doit pas se contenter de décrire diverses caractéristiques du livre : il doit être son « achèvement » dans la pagination.

## Composition

Tout assemblage de lettres, de chiffres, de signes, destiné à être reproduit sur un support (papier, écran, béton, etc.).

*Lefevre 1883* : « La composition, proprement dite, est l'assemblage des lettres, pour en former des mots, des lignes, des pages, de quelque nature qu'ils soient. »

À Typographie, le 7 février 2002.

*J. André : En composition froide (mais ce terme est récent) les caractères sont moulés (avec du plomb chaud) puis refroidis et utilisés des heures, des mois, voire des années ou siècles plus tard. Avec Linotype, Monotype, etc., le plomb chaud est coulé dans une matrice au moment de la composition. Le linotypiste avait à un mètre de lui un petit chaudron où le plomb chauffait.*

C'est la première fois que j'entends parler d'une telle distinction. Ta composition froide, c'est la composition manuelle. Ta composition chaude, c'est la composition mécanique.

Pour tout le monde ou presque, la composition chaude — qu'elle soit manuelle ou mécanique —, c'est le plomb… La composition froide, c'est la photocomposition, puis la composition électroNique-T.M.

## Confédération ⇒ Pays

## Conférence ⇒ Accord, conférence, traité

## Conflit ⇒ Guerre

## Congrès

**Minuscule initiale** dans la plupart des cas : le congrès de Vienne, le XXII^e^ congrès du Parti communiste français.

**Majuscule initiale** lorsque le mot est employé absolument : le Congrès s'amuse, ou lorsqu'il désigne : la réunion du Sénat et de l'Assemblée nationale (France), l'assemblée constituante de 1830

(Belgique), le parlement, composé du Sénat et de la Chambre des représentants (États-Unis).

### Conseil

◊ Le Conseil des Anciens, ◊ le Conseil des Cinq-Cents, le Conseil constitutionnel, le Conseil économique et social, le Conseil d'État, le Conseil de l'Europe, le Conseil des ministres (≠ *le Monde* écrit [conseil des ministres]), le Conseil des prises, le Conseil de sécurité (de l'O.N.U.), le Conseil supérieur de la langue française, le Conseil supérieur de la magistrature.

Un conseil d'administration, le conseil des prud'hommes, le conseil de révision.

Le conseil général du Morbihan, le conseil municipal de Vannes.

### Constellation ⇒ Astre

### Convention ⇒ *Accord, conférence, traité*, *Alliance*, *Pacte*.

**Minuscule :** la convention de Berne, la convention de La Haye.

**Majuscule :** la Convention (1792-1795), la Convention des institutions républicaines, la Convention démocrate, la Convention républicaine (États-Unis).

= *Impr. nat. 1990*.

≠ *Berthelot 1992*.



## Copie

> « On appelle *copie*, par une singulière altération du véritable sens de ce mot, par une sorte d'antiphrase, l'original, soit imprimé, soit manuscrit, qui sert de modèle pour la composition. Du reste, ce mot de vieille date nous fait connaître que l'imprimerie recevait jadis des manuscrits mis au net. »
>
> Henri Fournier, *Traité de la typographie*.

Tout document, manuscrit ou imprimé, que le compositeur doit reproduire. L'informatique a considérablement modifié la notion même de copie. Dans les configurations les plus rustiques, une part importante de la composition (saisie) est effectuée par l'auteur. S'il dispose d'un traitement de texte perfectionné ou d'un logiciel de publication assistée par ordinateur, un auteur-compositeur-maquettiste intrépide peut assumer seul toutes les tâches de composition et de mise en pages. Dans la plupart des cas, une « disquette d'auteur » est néanmoins assimilable à une copie, car dans un cadre professionnel il est encore rare que de tels fichiers soient livrés aux presses sans l'intervention préalable de tiers.

Quels que soient ses compétences et ses talents (littéraires, syntaxiques, orthographiques, typographiques, graphiques, etc.), un scripteur est incapable de maîtriser la mise au point orthotypographique de son œuvre : seul un tiers à l'œil féroce peut tenter d'approcher l'inaccessible perfection.

Les tiers (éditeurs, correcteurs, maquettistes, etc.) se garderont de modifier si peu que ce soit une disquette d'auteur. Les corrections sont effectuées de préférence sur des sorties-papier (assimilables à des pré-épreuves) et saisies sur une « copie de la copie ».

## Coquille ⇒ *Bourdon*, *Correction*, *Mastic*.

Faute typographique résultant de la substitution d'une lettre à une autre : le sémiologue étudie la vie des sig**u**es. (En composition

chaude, coquille désignait aussi une lettre mal placée dans la casse lors de la distribution.) Très perverses sont les coquilles qui engendrent un autre mot : le sémiologue étudie la vie des sig**l**es.

Des substitutions multiples peuvent produire une anagramme : le sémiologue étudie la vie des si**ng**es.

= *Frey 1857*.

Quelques grands classiques : selon le ministre des cu**i**tes, le roi n'est pas à bout de ses f**a**rces et pourra bientôt se l**a**ver ; l'auteur est de la famille des **b**uses.

On considère parfois que toutes les fautes imprimées qui altèrent le mot ou la phrase sont des coquilles. C'est une extension de sens très abusive. Toutes les fautes typographiques ne sont pas de même nature, voir : *Bourdon*, *Doublon*. Ensuite, et c'est là l'essentiel, toutes les fautes imprimées ne sont pas nécessairement d'ordre typographique : la plupart sont des fautes d'orthographe, expression déplaisante qu'il est habile d'éliminer. La « coquille généralisée » a ceci de charmant qu'étant accidentelle, elle ne trahit pas un défaut de compétence mais d'attention.

≈ Intentionnelles, certaines graphies ne sont pas des coquilles : Sa Majesté la ruine d'Angleterre. Sur les manuscrits, les auteurs ont intérêt à indiquer clairement que de telles graphies ne devront pas être corrigées.

On appelle également coquilles les substitutions de chiffres. Elles sont le plus souvent très difficiles à débusquer… : en 1926, ce sinologue a étudié les 21**5** clés du chinois.

## Une coquille de « compose tel » ?

**À F.L.L.F., le 5 mai 2000.**

C'est une affaire mystérieuse. Toutefois, on a bien le droit de privilégier une hypothèse fumeuse parmi d'autres. Comme j'aime bien les astuces navrantes, je n'ai rien contre un lien non pilgrimesque avec Compostelle, sur le modèle du célèbre « aller en Germanie » (allez, faut qu'j'remanie) :

Merde ! une coquille, faut qu'je compose tel… Pénible… (Dans le jargon typo, « composer tel » signifie « composer en respectant strictement la copie ».) […]

Selon plusieurs auteurs, la fête (corporative) de la coquille est célébrée dès le xv^e^ siècle (!) chez les imprimeurs lyonnais. Émile Leclercq fait observer que les caractères étaient coulés dans des moules dits « à la coquille » et que les lettres rebutées retournaient à la fonte, c'est-à-dire à la coquille.

Cette explication ne me satisfait pas vraiment… car les lettres mal placées (distribution ou compo, peu importe) n'étaient pas renvoyées illico chez le fondeur… Il est en revanche certain que « coquille » a d'abord désigné une erreur de distribution (dans la casse), engendrant nécessairement une erreur de composition, d'où l'extension de sens.

La coquille et la référence à Compostelle sont présentes dès l'origine chez les typographes… « composer » aussi (1531)… le goût pour les calembours merdiques également… donc, une « coquille » mêlant tout ça n'est en rien invraisemblable… (Le mystère ne me gêne pas. Au contraire. Et puis… aujourd'hui, y a-t-il encore des coquilles ? Au sens strict, non. Reste un terme bien pratique, bien poli, bien alibesque pour désigner des erreurs et des fautes…)

**Corps** ⇒ *Cicéro*, *Mesure typographique*.

Jadis, les graveurs de poinçons modifiaient subtilement le dessin d'un même caractère selon ses déclinaisons en différents corps. Ainsi les traits filiformes étaient-ils légèrement épaissis dans les petits corps, amincis dans les gros corps. Ces variations ont aujourd'hui le plus souvent disparu : c'est, pour l'heure, un des rares appauvrissements typographiques engendrés par la photocomposition et l'informatique.

**Force de corps :** nombre de points typographiques d'un caractère.

6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 18 20 22 24

∞ Henri Didot, en 1826, et Laurent Deberny, en 1844, gravèrent des caractères de deux points et demi, témoignages — illisibles sans loupe — d'une magnifique virtuosité technique.

| Appellation traditionnelle | Points Didot |
|---|---|
| diamant | 3 |
| perle ou sédanoise | 4 |
| parisienne | 5 |
| nonpareille | 6 |
| mignonne | 7 |
| gaillarde | 8 |
| petit-romain | 9 |
| philosophie | 10 |
| cicéro* | 11 |
| saint-augustin | 12, 13 |
| gros-texte | 14 |
| gros-romain | 15, 16 |
| petit-parangon | 18, 20 |
| gros-parangon | 21, 22 |
| palestine | 24 |
| petit-canon | 28, 32 |
| trismégiste | 36 |
| gros-canon | 40, 44 |
| double-canon | 48, 56 |
| triple-canon | 72 |
| grosse-nonpareille | 96 |

‡ *Berthelot 1992* donne des équivalences discutables, car, sans que le fait soit mentionné, elles renvoient au point Fournier.

* Ne pas confondre « cicéro Fournier » et « cicéro Didot ». Le caractère « cicéro » valait 12 points Fournier, soit approximativement 11 points Didot. Seul le respect de la tradition explique que ce nom ait été, par la suite, donné à l'unité de mesure représentant 12 points Didot…

**CORRECTEUR** ⇒ *Correction.*

**Vocabulaire.**

Le correcteur corrige des textes. Le corrigeur introduisait les corrections dans les pages de composition.

Un correcteur n'amende pas un texte, il l'émende. Un texte amendé a été modifié par un ou des amendements. Un texte émendé a été amélioré par des corrections.

= *Académie 1994*, *Dumont 1917*.

≠ *Robert 1993*.

On fait parfois de prote un synonyme de correcteur. C'est bien sûr une erreur, mais elle est compréhensible, car seuls les grands ateliers typographiques s'offraient les services de correcteurs. Dans la plupart des imprimeries, le prote se chargeait lui-même de la correction.

= *Frey 1857*.

∞ La profession de correcteur exige de nombreuses compétences mais n'a jamais bien nourri ses membres. Jadis, elle impliquait même quelques risques financiers. *Fournier 1903* cite deux textes démonstratifs :

François Ier, article 17 d'un édit du 31 août 1539 : « […] et seront tenuz lesdicts correcteurs bien et soigneusement de corriger les livres, rendre leurs livres aux heures accoutumées d'anciennenté, et en tout faire leur debvoir ; autrement seront tenuz aux intérestz et dommages qui seroient encouruz par leur faulte et coulpe. »

Louis XIV, août 1686 : « Les correcteurs sont tenus de bien et soigneusement corriger les livres ; et au cas que par leur faute il y ait obligation de réimprimer les feuilles qui leur auront été données pour corriger, elles seront réimprimées aux dépens des correcteurs. »

À Typographie, du 25 novembre au 4 décembre 1997.

*C. Dô-Duc : Quelqu'un a-t-il trouvé la bonne méthode ???*

Pas moi… car je ne la cherche pas… Vous avez raison, outre les techniques, ce qui est nouveau c'est la répartition des tâches et, dans une moindre mesure, leur définition. Écriture, composition et mise en pages se chevauchent comme jamais (depuis Gutenberg…). Demain peut-être, tout s'effectuera à

nouveau dans le même lieu. Sera-ce une régression ou un progrès ? Bien que pessimiste par choix, je ne jure de rien. On verra bien.

D'accord donc sur le constat, mais je ne suis pas sûr qu'*une* bonne méthode soit envisageable.

Les conditions de travail ont certes changé au cours des dernières décennies (une part du travail effectué naguère par l'imprimeur est passée du côté de l'éditeur), mais elles sont à peine moins variées aujourd'hui qu'hier (si l'on exclut l'édition « électronique »…). Bon, c'est une évidence, mais quand même… publier un dépliant et éditer une encyclopédie sont des activités qui n'exigent pas les mêmes structures.

Il est exact qu'aujourd'hui la confusion des genres et des activités est de mise dans les travaux légers, mais je ne crois pas que la détérioration soit de même nature dans les grands bazars. On peut vous demander d'effectuer un travail de réécriture, de correction et de mise au point, c'est vrai et c'est déjà fâcheux (il vaut mieux refuser de corriger un texte que l'on a partiellement récrit), mais dans les grands projets éditoriaux on demande rarement à un réviseur ou à un correcteur de concevoir la maquette ou d'œuvrer à la mise en pages, et lycée de Versailles…

Je prends mon exemple : pour plusieurs maisons d'édition, comme collaborateur extérieur, je m'occupe du texte, sous tous ses aspects, donc j'écris, je récris, j'indexe, je corrige (l'orthographe, la syntaxe, le style *et* l'orthotypographie). Encore une fois, je ne fais pas « tout ça » sur les mêmes textes : on peut associer réécriture et indexation (ou correction et contrôle typographique), mais il est très risqué de s'autocorriger… J'interviens sur papier ou sur écran, sur la copie et les épreuves, à l'encre rouge ou à l'aide d'un traitement de texte, d'un logiciel de mise en pages. L'ensemble de ces activités (écriture, réécriture, correction, contrôle typographique) est cohérent et il correspond à un « profil » (pour parler comme eux) recherché aujourd'hui par les éditeurs (qui, politique de groupe et profit obligent, ont viré imprudemment des salariés compétents).

Lorsque je suis chargé d'établir un texte, c'est moi, et non le directeur artistique, le chef de fab ou le maquettiste, qui décide où sont les caps, les petites caps, l'italique et toutes ces sortes de choses. En revanche, que les marges fassent tant de millimètres, que l'on compose en Baskerville ou en Mistral, ce n'est pas mon problème. Je fais confiance aux professionnels qui sont chargés de ces questions.

Quand se pose un problème situé à l'intersection de nos domaines, nous en discutons et, souvent, tout s'arrange. Il se trouve que de plus en plus *tout* est sous-traité (sauf la fab…). Entre sous-traitants il est facile de s'entendre.

*C. Dô-Duc : Bref, si je me souviens bien, il y a quelques années, pour faire tout ça, il fallait :*

*— un rédacteur/rewriter,*
*— un correcteur,*
*— un préparateur,*
*— un compositeur,*
*— un directeur artistique pour concevoir la maquette et la typo,*
*— un metteur en pages pour les appliquer,*
*— un photograveur…*

*Aujourd'hui, nous autres pauvres indépendants sommes censés savoir tout faire. Et on s'étonne qu'il y ait du chômage et que la qualité des livres ne soit plus ce qu'elle était ! Pire encore, l'expérience semble montrer qu'il vaut effectivement mieux que ce soit une seule et même personne qui fasse la préparation sur document, la compo et la mise en pages, car les fonctions des différents logiciels (Word et Quark Xpress par exemple) se chevauchent, quand elles ne se contredisent pas ou ne s'annulent pas purement et simplement.*

D'accord !… mais je suis moins nostalgique que vous… Naguère, un correcteur corrigeait à longueur de jour, d'année, de vie, un préparateur préparait, un compositeur composait… Pas marrant, même en aimant son métier, on devait finir par se lasser… Aujourd'hui on nous demande de tout faire (ou presque…). Eh ! même si pour d'aussi diverses compétences nous sommes mal payés (plutôt mieux qu'hier, d'ailleurs), c'est beaucoup plus intéressant, varié, « enrichissant », agréable…

De toute façon, on n'a pas le choix…

*J.-F. Porchez : Je suis bien d'accord, même si on n'est pas aussi bon dans tous ces domaines.*

Oui, bien sûr, mais je crois que l'idée (qui n'est pas la vôtre mais qui est assez répandue) selon laquelle les spécialistes qui naguère se partageaient le travail étaient *tous* « bons » est agréablement nostalgique mais fausse… En d'autres termes : nous ne sommes pas bons partout mais hier il n'y avait pas des bons partout…

Quelques mots encore sur l'éventuelle dégradation des conditions de travail (sans aller jusqu'à comparer le saturnisme et la fatigue oculaire…).

Les éditeurs ont éliminé quelques étapes dans le processus de fabrication des objets imprimés. Pour quelques-unes, on ne peut leur en faire grief : elles étaient « techniquement condamnées ». Souvent, il ne s'agit pas de suppressions mais de déplacements. Nous devrions mettre l'accent sur les amputations abusives, non liées à l'évolution des matériels.

Allez ! je balance une autre évidence (tapez, mais pas trop fort…) : dans nos métiers, si dans certains secteurs (pas tous, loin s'en faut) on observe une

dégradation (des objets produits ou des conditions de travail…), celle-ci n'est pas due aux nouvelles techniques * mais à des « impératifs économiques » (ou prétendus tels).

*F. Pichaureau : Je me pose la question toute bête : c'est quoi le travail d'un correcteur ?*

Avant tout « travail » (et les compétences qu'il implique), il y a la disposition d'esprit. L'attention n'est pas suffisante : le correcteur doit être persuadé que ce qu'on lui donne à lire est nul, merdique, bâclé, inepte… et farci de fautes ! C'est le seul moyen de les débusquer toutes (ou presque…).

Ce regard « méchant » explique pourquoi il est vain de vouloir corriger ses propres textes ou ceux sur lesquels on a travaillé sur un autre plan (contenu)… La correction implique un type de lecture assez particulier et plutôt antipathique qu'il faut se garder d'adopter en d'autres circonstances (si l'on peut… j'en connais qui souffrent de séquelles graves). Le mépris est efficace lors de *toute* correction, mais l'admiration est un des ingrédients du plaisir de lire (et c'est un sentiment qui aide à vivre…).

À Typographie, du 11 au 17 février 1999.

*J. Laferrière : Il existe un logiciel [Prolexis] qui contrôle la typographie et les règles de grammaire de façon absolue.*

Si la grammaire et la typographie avaient un quelconque rapport avec l'absolu, tout irait pour le mieux dans notre monde.

Le logiciel dont vous parlez est effectivement extraordinaire : il est véloce, bien conçu, tout ce que vous voudrez… Il n'empêche que je passe une partie de mes jours et de mes nuits à récrire des textes qui sont passés sous son contrôle absolu. Vous n'imaginez pas la surprise d'un auteur à qui l'on annonce que sa progéniture, certifiée viable par Pro truc et dont il est si fier, requiert les soins intensifs généralement accordés aux prématurés.

Il arrive aussi que je me farcisse des épreuves certifiées impeccables par des typographes et leurs logiciels. Travail au neuneuil et même aux deuzyeux (ainsi qu'à la mimine), les seuls instruments appropriés… puisque ce sont également ceux des lecteurs. Léger détail que l'on oublie souvent.

*O. Randier : En fin de compte, c'est l'auteur qui décide, bien sûr.*

Non… sauf chez les amateurs ou dans les diverses modalités de l'autoédition, ce n'est jamais l'auteur qui décide « en fin de compte », c'est l'éditeur. C'est une affaire de pouvoir : décide celui qui a le pouvoir. L'auteur a les

* Sauf à comparer ce qui n'est pas techniquement comparable…

pleins pouvoirs sur son manuscrit, point. Sur l'édition de celui-ci, il n'en a aucun : il n'a que des droits (sans jeu de mots), ce qui n'est pas exactement la même chose.

Évidemment, ce pouvoir se délègue… et il peut arriver qu'un auteur ait le sentiment de « pouvoir » imposer ses points de vue. C'est uniquement parce que l'éditeur (pour une raison ou pour une autre…) lui a laissé la bride sur le cou. En règle générale, les décisions relatives au nettoyage et au polissage des textes sont prises par des nettoyeurs et des polisseurs professionnels. S'il y a conflit ou divergence entre eux et l'auteur, c'est l'éditeur qui tranche. C'est son rôle, son métier…

Je présente les choses d'une façon un peu abrupte : la vie éditoriale est plus complexe que celle de la caserne. Selon les types d'ouvrages édités, l'« autonomie » des auteurs varie considérablement. Tout cela n'est pas bien grave… Dans la quasi-totalité des cas, les auteurs sont ravis de se faire nettoyer… C'est bon pour leur amour-propre.

À F.L.L.F, le 21 janvier 2000.

*Valérie : Combien est payé un correcteur à la page ?*

Ça dépend… du secteur (presse, édition, etc.), de la nature de la correction (copie, épreuves) et du texte…

Rien à voir entre une correction à 50 000 signes/heure (si, si, ça existe… et cela explique la belle tenue de nos quotidiens) et une correction-révision à 10 000 signes/heure, voire beaucoup moins…

Valérie : *J'ai entendu un correcteur me dire qu'il avait droit à 5 % d'erreur sur un texte.*

Hihi… c'est un malin…

*Valérie : Il me semble pourtant qu'atteindre les 5 % d'erreur est inacceptable (dans l'imprimerie). Le 1 à 2 % étant la limite commerciale.*

Vous êtes bien généreuse… 1 %, c'est déjà beaucoup…

*B. Lombart : Parle-t-on de 1 % par rapport au nombre de signes ? C'est-à-dire 10 à 15 fautes par page A4 ?*

Non… évidemment… 1 % de fautes non détectées… (Le correcteur dont il était question tentait de faire admettre l'oubli de 5 fautes sur 100… Autant changer de métier…)

À F.L.L.F, le 22 janvier 2000.

[…] Pour bien corriger, il faut être persuadé qu'on lit des conneries écrites par des débiles. Corollaire : impossible de corriger ses propres textes.

Autre corollaire : cette activité est désobligeante quand elle est effectuée à titre gracieux aux dépens de tiers qui n'en demandaient pas tant…

**Correction** ⇒ *Correcteur*, *Deleatur*.

On ne corrige pas dans le texte mais dans la marge.

La faute est indiquée dans le texte par un signe de renvoi, qui est répété en marge après la correction.

Les corrections doivent être écrites à l'encre (stylo, stylo-bille, feutre, etc.) : les indications tracées au crayon ne sont pas prises en compte par le compositeur. À l'évidence, il est préférable d'employer une couleur différente de celle du texte composé. Celui-ci étant généralement noir, le meilleur contraste est obtenu avec l'encre rouge.

Les explications ne devant pas entrer dans la composition sont entourées d'un trait ou écrites au crayon.

Certains signes de correction, naguère très utiles, sont aujourd'hui sans emploi : espace ou interligne à baisser, lettre à retourner.

∞ Naguère, trois lectures (synonyme de « corrections ») et une révision étaient effectuées au sein des ateliers d'imprimerie. La « lecture en première typographique » visait à rendre la composition conforme à la copie (≈ à l'exclusion des fautes éventuelles…). La « lecture en seconde » ou « en bon » s'opérait sans copie, sur une épreuve lue et approuvée (bon à tirer) par l'auteur. La troisième épreuve, ou « tierce », permettait au « tierceur » de vérifier que toutes les corrections demandées avaient été faites et qu'aucune erreur supplémentaire ne s'était introduite lors des remaniements. Une ultime révision précédait immédiatement le tirage.

À Typographie, le 17 décembre 1997.

*A. Hurtig : La liste des signes de correction est à l'évidence obsolète : trop de signes ne correspondent plus à des erreurs susceptibles d'être commises (certains* Codes *présentent des pages et des pages de signes désormais inutiles), ce qui est source de trouble pour les auteurs et certains correcteurs (du coup, les auteurs ne suivent pas les consignes…).*

*J. André : Typiquement : une lettre à retourner. Aujourd'hui il faudrait beaucoup de bonne volonté pour faire ça !*

Moins que les « blancs à baisser »… qui comptent parmi les grands rôles comiques des *Codes* d'aujourd'hui… Que de bonne volonté pour reproduire la vilaine petite tache noire provoquée par un blanc qui se hausse du col…

*A. Hurtig : En plus d'un nécessaire élagage, une hiérarchisation des signes serait à pratiquer : isoler la petite dizaine de signes indispensables… Enfin, de nouveaux signes sont certainement à inventer.*

*J. André : Je suis d'autant plus intéressé par ce problème […] que nous travaillons sur un système de reconnaissance automatique d'épreuves corrigées (*on-line *ou* off-line*, comme on dit).*

Ça m'intéresse aussi […], mais je crois qu'à plus ou moins long terme d'autres signes de correction seront obsolètes ou, du moins, que leur « lisibilité » et leur pertinence n'intéresseront pas grand monde, du moins au stade de la copie…

Pourquoi ? Parce que les récriveurs, les correcteurs ou les réviseurs saisiront eux-mêmes les corrections dans des textes « précomposés » par les auteurs… C'est déjà très souvent le cas, j'en sais hélas quelque chose… Dès lors (s'il y a une copie papier, ce qui est de moins en moins vrai…), un seul signe suffit : celui qui indique à l'auteur qu'à tel endroit on a modifié quelque chose ! Inutile d'effectuer deux fois les corrections… (La correction sur manuscrit, qui n'exigeait pas du tout les mêmes signes, a quasiment disparu.) Si la copie est un fichier et que l'éditeur juge inutile de l'imprimer, un marquage quelconque et facilement débrayable fera l'affaire ! Et hop !

Bon, je caricature un peu, mais il y a peut-être du vrai dans cette mort annoncée du deleatur et de ses pairs…

Pour les épreuves… c'est autre chose… mais sait-on jamais ? Quant à la classification (encore une…) des signes, je crois qu'il faut distinguer nettement les signes de correction purement orthographiques (deleatur, ajout, etc.) de leurs collègues orthotypographiques (mise en ital, petites caps, etc.) et, surtout, typographiques (réduction du blanc, alignement, etc.).

## **Côte** ⇒ *Géographie*.

> « La Côte, c'est toujours un beau jardin, comme celui où j'écris en ce moment avec, entre les pins, la Méditerranée. »
>
> François Mauriac, *le Nouveau Bloc-Notes*.

Ce mot et ses nombreux composés fournissent une excellente illustration de la subtile orthographe des dénominations géographiques…

**Règles**, voir : *Géographie*.

La côte (le littoral), la Côte (France, ellipse : la Côte d'Azur ; Suisse, dénomination propre : rivage nord-ouest du lac Léman).

La Côte-d'Ivoire, les Côtes-d'Armor, les Côtes-du-Nord, la Côte d'Amour, la Côte d'Argent, la Côte d'Azur, la Côte de Beauté, la Côte d'Émeraude, la Côte Fleurie, la Côte de Nacre, la Côte d'Opale, la Côte Sauvage, la Côte Vermeille.

= *Académie 1994*, *Girodet 1988*, *Impr. nat. 1990*, *Larousse 1997*.

≠ *Hanse 1987* {côte d'Azur, d'Émeraude, d'Argent}, *Robert 1985* {côte d'Azur}.

La côte des Esclaves.

= *Impr. nat. 1990*.

≠ *Larousse 1970* {Côte des Esclaves}.

La Costa Brava, la Costa del Sol. La Côte-d'Or, la côte d'Or (côte de Beaune, côte de Nuits, côte de Dijon), la Côte-de-l'Or (ancien nom du Ghana).

La Côte-Rôtie (vignoble), le côte-rôtie (vin).

**COUILLARD** ⇒ *Cabochon*, *Cul-de-lampe*.

Filet maigre de séparation.

À Typographie, le 10 décembre 1997.

*J.-D. Rondinet : Un « c… », c'est un petit « cul-de-lampe » (re-pardon, les dames !), c'est-à-dire une petite fioriture, en fin de paragraphe ou de chapitre — comme on en trouve aujourd'hui dans la police « Wood Type Ornaments ».*

Les couillards sont des ornements par extension… Les vrais sont beaux dans le plus simple appareil…

À l'origine, ce sont des petits filets maigres employés pour séparer deux articles, deux titres ou pour isoler les notes du texte courant.

Alain Rey donne 1866 comme première apparition de l'acception typographique… mais à la même date Pierre Larousse l'intègre dans son dictionnaire avec la mention « vieux mot »…



## Couleur

> « Je peins aussi les couleurs du double. Ce n'est pas nécessairement aux pommettes ou aux lèvres qu'il a du rouge, mais dans un endroit de lui-même où est son feu. Je mets donc aussi, je mets du bleu au front s'il le mérite (car j'oubliais de dire que je pratique le psychologisme depuis quelque temps). »
> Henri Michaux, « En pensant au phénomène de la peinture », *Passages*.

Les véritables adjectifs de couleur (blanc, bleu, brun, céruléen, cramoisi, gris, noir, rouge, vert, violet, etc.) et leurs éventuels dérivés (blanchâtre, bleuâtre, brunâtre, grisâtre, verdâtre, etc.) sont variables et s'accordent en genre et en nombre lorsqu'ils sont employés seuls pour qualifier un ou plusieurs noms : une souris verte, des chaussettes noires, une chemise et un pantalon bleus, une chemise et une cravate bleues.

*Exception.* — Auburn (châtain cuivré) est toujours invariable.

**Noms employés comme adjectifs de couleur.**

Seuls les membres du traditionnel groupe des six sont variables (dans les mêmes circonstances que les véritables adjectifs de couleur auxquels ils sont assimilés) : écarlate, fauve, incarnat (rouge clair ; ≠ incarnadin : couleur chair), mauve, pourpre (rouge vif ; pourpré, purpurin), rose.

Bien que leur emploi soit limité (robe des équidés), alezan et bai méritent de figurer dans ce groupe. = *Impr. nat. 1990*.

Tous les autres noms employés comme adjectifs de couleur sont toujours invariables dans cet emploi : des chemises kaki, une veste marron, des pantalons orange. « La lune brillait au milieu d'un azur sans tache, et sa lumière gris de perle descendait sur la cime indéterminée des forêts. » – François René de Chateaubriand, *Atala*.

≈ Employés comme substantifs, ils recouvrent leur éventuelle variabilité : des oranges bleues.

Les adjectifs dérivés de ces noms s'accordent en genre et en nombre : des pantalons orangés, des murs olivâtres.

*Remarque.* — Châtain s'accorde en nombre : des cheveux châtains. Pour le genre, les avis sont partagés (voir : *Châtain*).

Hormis quelques cas — il paraît bien superflu de définir les couleurs or, orange, tomate, etc. —, chaque terme est suivi d'une équivalence (approximative), de ses éventuels dérivés (variables) et acceptions particulières, d'un ou de plusieurs exemples d'emploi.

abricot (jaune orangé)
absinthe (jaune-vert)
acajou (brun-rouge)
amadou (jaune)
amarante (rouge)
améthyste (violet)
andrinople * (rouge)
anthracite (gris foncé)
arc-en-ciel **
ardoise (gris-bleu)
argent (blanc, gris clair éclatant)
aubergine (violet foncé)
aurore (jaune doré, rose doré)
azur (bleu)
bistre (brun noirâtre)
bordeaux (rouge foncé)
brique (rouge-brun)
bronze (vert)
bulle (jaune pâle)
caca d'oie (jaune verdâtre)
cachou (brun très sombre)
café-au-lait (brun clair)
capucine (orange vif)
caramel (roux clair)
carmélite (brun)
carmin (rouge vif)
céladon (vert pâle)
cerise (rouge)
chair (rose doré peu soutenu)
chamois (jaune clair légèrement ocre)
champagne (jaune pâle)
châtaigne (brun clair grisâtre)
chaudron (brun cuivré)
chocolat (marron)
citron (jaune)
cobalt (bleu)
coquelicot (rouge vif)
corail (rouge orangé)
crème (blanc-jaune)
crevette (rose outenu)
cuivre (orange-brun)
cul-de-bouteille (vert sombre)
cyclamen (mauve)
ébène (noir)
émeraude (vert)
feuille-morte (brun-roux)
filasse (blond pâle)
framboise (rouge presque pourpre)
garance (rouge vif)
gorge-de-pigeon (reflets changeants)
grenat (rouge sombre)
havane (marron clair)
indigo (bleu-violet)
isabelle (jaune pâle)
ivoire (attention au noir d'ivoire)
jade (vert)
jonquille (jaune)
kaki (jaune-brun)

* Rouge andrinople, mais : rouge d'Andrinople.
** Violet, indigo, bleu, vert, jaune, orangé, rouge.

lavande (bleu-mauve)
lie-de-vin (rouge-violet)
marengo (brun-rouge)
marron (brun)
mastic (gris-beige clair)
moutarde (jaune)
nacarat (rouge clair à reflets irisés)
nacre (reflets irisés)
noisette (gris-roux)
ocre (brun, jaune ou orangé)
olive (vert)
opéra (rouge pourpre)
or (jaune vif ou sombre)
orange (couleur du fruit)
outremer (bleu intense)
paille (jaune pâle)
pastel (absolument : bleu clair) *
pastèque (vert sombre)
perle (gris nacré)
pervenche (bleu-mauve)
pétrole (gris-bleu, gris-vert)
pie (noir et blanc ; fauve et blanc)
pistache (vert clair)
poivre et sel (gris)
pomme (vert pomme)
ponceau (rouge vif)
prune (violet foncé)
puce (brun-rouge)
réséda (vert-jaune)
rouille (brun-roux)
sable (beige clair ; héraldique : noir)
safran (jaune orangé)
sang (rouge sombre brillant)
sang-de-bœuf (rouge-marron)
saphir (bleu)
saumon (rose orangé)
sépia (brun foncé)
serin (jaune vif)
soufre (jaune clair)
souris (gris souris)
tabac (brun-roux)
tango (orange foncé)
terre-de-Sienne (brun)
tête-de-nègre (marron foncé)
thé (rose thé, rose-thé)
tilleul (vert clair)
tomate (rouge)
topaze (jaune vif)
turquoise (bleu-vert)
ventre-de-biche (blanc roussâtre)
vermillon (rouge)
vert-de-gris (gris-vert un peu bleuté)

À France-Langue, le 5 novembre 1997.

*A. LaBonté :* Quand les papillons déploient leurs ailes, les arbres semblent s'animer de fleurs orange et noires frémissantes. *Ce n'est pas tout à fait pareil, mais ça veut dire la même chose, et cela m'apparaît plus poétique qu'une traduction mot à mot. Et cela permet d'illustrer une règle de grammaire du français (accord des couleurs :* orange *est invariable et* noir *s'accorde).*

Ça dépend… Là, vous considérez qu'il y a des *fleurs orange* et des *fleurs noires*… ce qui est envisageable, même si l'illusion est engendrée par une seule espèce de papillons. En revanche, si les « fleurs » sont bicolores (ce qui est également envisageable, puisqu'il s'agit d'ailes de papillons), il est bien préférable d'écrire : *des fleurs orange et noir* frémissantes.

* Qualifiant une couleur, une teinte, un ton, etc. : doux.

**À France-Langue, le 22 avril 1998.**

L'exemple de robes est très intéressant. En effet, on ne peut vouloir « une robe rouge et verte », du moins en français, mais :

une robe rouge *et* vert,
une robe rouge *ou* verte,
des robes rouge *et* vert,
des robes rouges *et* vertes,
des robes rouges *ou* vertes.

Chaque accord renvoie à une réalité différente, avec une extrême précision. Ici, le « et/ou » permettrait aux amateurs de néographie de doubler la mise et d'introduire, grâce à sa prétendue « logique », un bordel inextricable :

Je veux des robes rouge(s) et/ou vert(es). Je renonce à compter le nombre de possibilités ainsi offertes…

Je partage l'avis de M. Billard (et de J. Melot) : le « et/ou » est une marque d'insuffisance (et/ou de suffisance…) conceptuelle et grammaticale ; mais ce n'est pas une maladresse, c'est une habileté…

Faire croire que l'on améliore la précision en usant d'un machin qui la détruit, c'est fort…

## **Coupure** ⇒ *Division.*

Les coupures en fin de ligne sont de deux sortes.

**1. Séparation de deux mots.**

À la fin d'une ligne, on ne sépare pas le quantième et le mois, le mois et l'année, l'année et l'ère.

**2. Division d'un mot plurisyllabique.**

La division des mots en fin de ligne est essentiellement syllabique.
= *Lefevre 1883*, *Tassis 1870*.

| **Bonne coupure** | **Mauvaise coupure** |
|---|---|
| magna[nimité | magn/animité |
| né[goce | nég/oce |
| pali[nodie | palin/odie |
| pro[sodie | pros/odie |
| stra[tégie | strat/égie |
| vi[naigre | vin/aigre |

Avec *Greffier 1898*, l'intelligence des typographes d'antan se manifeste dans sa plénitude : « Ce n'est que pour faciliter l'espacement régulier qu'il a été admis de séparer un mot en deux tronçons. Par conséquent, lorsqu'une des règles qui président à la coupure d'un mot mettrait dans la nécessité, pour être suivie, d'espacer irrégulièrement, il vaudrait mieux faire une mauvaise division qu'un mauvais espacement. »

= *Lefevre 1883*.

« **Concubite** ».

Les anciens typographes n'étaient pas tous bégueules. Dans ses exemples de bonnes divisions, *Lefevre 1883* donne « con-science »… Dans une phrase comme « La vieille pute se gratte continuellement le cul », on imagine mal qu'un sursaut de décence interdise cette coupure : con|tinuellement.

## Coupures interdites

À France-Langue, le 12 septembre 1997.

*G. Penet : Comment coupe-t-on les mots qui contiennent un* y, *comme par exemple* moyen *? Avant ou après le* y *?*

Ni avant ni après… Pas moyen de couper *moyen*… selon l'orthodoxie typographique (et elle n'a pas tort*…), mais ce n'est guère gênant : le mot est bien court, on peut toujours lui faire de la place (même sur des justifications étroites) en coupant habilement une des lignes précédentes.

Pour les mots contenant un *y* suivi d'une consonne, coupez après lui :

pay[san, sy[node.

Mais attention… ça, c'est la règle dans toute sa raideur. Seulement voilà, les anciens maîtres qui nous ont légué la tradition typographique française n'étaient pas seulement attentifs aux subtilités de l'oral, ils se souciaient également de la beauté des compositions et particulièrement du gris typographique. C'est pourquoi ils vous diraient qu'entre une coupure interdite et un espacement défectueux mieux vaut toujours choisir la coupure interdite…

* Elle n'a pas tort, car, contrairement à ce que pensent beaucoup de nos modernes experts en langues, nos vieux typographes tenaient compte de l'oral… Ici (comme dans bien d'autres cas), *y* est situé entre deux voyelles et les modifie toutes les deux. Si vous coupez avant lui, on lira *mo* et non *moi* en fin de première ligne. Si vous coupez après lui, on lira *moi*… puis *en* à la seconde ligne…

Nouvel attention… Comme je vous l'ai dit plus haut, *moyen* est un mot bref qui ne devrait pas vous poser de problème. (J'hésite donc à poursuivre…) Toutefois, s'il vous en posait un (?)… coupez plutôt après le *y*… Et puis non, je me rétracte… Ne coupez pas…

À Typographie, le 4 juillet 1997.

*A. Hurtig : Tiens, tant qu'on en est à ces histoires de bas de page… Êtes-vous : 1) très sévère, 2) simplement vigilant, 3) totalement indifférent, aux césures en bas de page et en avant-dernière ligne de paragraphe ? Est-ce que ça dépend pour vous du type de travail, de l'humeur et du temps, ou appliquez-vous un principe général et intangible ?*

Comme tout le monde (?), j'élimine systématiquement les divisions en dernière ligne de page impaire. Ce n'est pas un problème d'ordre esthétique… Quel que soit le type de travail, c'est à mon sens un principe intangible ! La perception de la seconde partie du mot coupé doit être quasi immédiate.

À Typographie, le 11 janvier 1998.

*E. Curis : À propos de tiret : considérons un mot comme* monoculaire*.*

*Il est clair que ça vient de* mono-oculaire*, mais peut-on s'en servir pour césurer ? C'est-à-dire, donc, peut-on césurer* monoculaire *en* mono-[oculaire*, avec réapparition du* o *?*

Je ne le crois pas… L'art français de la division (ou de la coupure, mais non de la « césure ») ne s'intéresse guère à l'étymologie (heureusement…). D'ailleurs, dans ce cas précis, il ne s'agit pas d'une formation savante récente (la préfixation n'a pas eu lieu en français mais en latin : *monoculus*). Si on vous suivait, on pourrait également couper *mono*[*ocle*…

*E. Curis : Ça m'intéresse d'autant plus que ce genre de choses arrive fréquemment en chimie :* hexaamminecobalt (II) *par exemple, que je préférerais écrire* hexamminecobalt *parce que c'est plus joli.*

Il faut que j'hexammine la question… Je ne connais pas ce terme, mais a priori il aurait pu être mieux formé, car la forme « hex- » est généralement employée dans des cas similaires, même en chimie (hexose, hexalcool, etc.). Vous avez donc raison : *hexamminecobalt* est non seulement plus joli mais plus correct qu'*hexaamminetruc* (morphologiquement, car je ne m'aventure pas sur le terrain chimique…). Mais j'y pense… mon astuce foireuse (homophonie avec « examine ») ne serait-elle pas l'explication de cette entorse ? Rien n'est simple… Cet hideux hexaamachin n'est peut-être pas idiot…

*P. Cazaux : Un p'tit peu quand même. On ne doit pas couper entre deux voyelles, sauf lorsque justement elles proviennent de l'association d'un préfixe et d'un mot, comme* coopération*, par exemple.*

Bien sûr, mais les occasions sont rares, et il convient d'être prudent…

À Typographie, le 1er mars 1998.

*D. Collins : Où peut-on couper le mot* instrument *? Et où trouver des règles précises pour les césures ? J'ai cherché dans le* Robert*, à tout hasard, et, dans mon édition, à l'article « Instrument », le mot est coupé une fois* in[strument *et une fois* ins[trument *! Quelle césure est juste ?*

Chez *Little Bob*, on est malin…

La division (et non la « césure » !) est avant tout syllabique… donc, la meilleure division est : *instru[ment*… à la rigueur : *ins[trument*… (et certainement pas *inst/rument*).

Seulement voilà… sous certaines conditions, la division française est éventuellement étymologique, donc, *in[strument* pourrait être admissible… Si vous voulez mon avis, c'est un peu gros… Bien peu de lecteurs verront la très lointaine racine *struere*… C'est un abus de pouvoir pédant ! La division étymologique ne devrait intervenir que dans les cas où elle ne modifie pas la prononciation (là-dessus, tout le monde est d'accord) et où (là, on est souvent muet…) sa pertinence est clairement perceptible par un lecteur francophone légitimement ignorant des langues mortes, c'est-à-dire quand le préfixe ou le radical est identifiable par tout un chacun !

Cela dit… dans quel *Robert* avez-vous vu ça ? Dans les miens, y a rien de tel (pas d'*in[strument*)…

À Typographie, le 8 octobre 1999.

*G. Pérez-Lambert : J'avoue avoir coupé « enseignants-cher-*{*nouvelle ligne*} *cheurs ».*

Soyez maudit ! Sauf si l'alinéa est très, très court…

*G. Pérez-Lambert : C'est pas bô, c'est gênant mais que faire d'autre ? Je précise que la ligne était insupportablement laide si je coupais au trait d'union.*

Que faire d'autre ? Ne pas considérer la seule ligne foireuse, ne pas hésiter à fourgonner subtilement dans l'alinéa concerné… C'est ce qui s'est toujours fait (façon de parler…).

Supposons que « enseignants-chercheurs » soit le dernier mot d'un alinéa ou d'un paragraphe, ce qui, avec un retrait d'alinéa hypertrophié (comme on en voit tant ces jours-ci), engendrera une belle ligne creuse, ou supposons que la division tombe en bas de page impaire… Vous serez bien obligé de gagner (ou, dans le premier cas, éventuellement de perdre) en jouant probablement sur plusieurs lignes (mais pour ça… il ne faut pas avoir composé trop serré, comme c'est la mode ces jours-ci…).

Si on « peut » le faire ici, pourquoi ne pas le faire là ? Par manque de temps ? Alors, tous ces « problèmes de mauvaises coupes » ne sont pas attribuables aux règles de composition ou aux logiciels… mais aux conditions de travail… Pour

être précis : à leur incompatibilité d'humeur (qui ne date pas d'aujourd'hui mais qui prend un visage nouveau et sans doute s'aggrave).

Le vrai « que faire ? » est donc : faut-il adapter les règles aux conditions de travail ? Camarades, comme vous le savez, je réponds : niet ! (Mais c'est un niet désespéré…)

À Typographie, le 2 février 2000.

*P. Hallet : Personnellement, je m'abstiendrais d'insérer espaces et traits d'union [dans les adresses Internet]…*

Indiscutable !

*P. Hallet : … mais je continuerais, pour éviter que le lecteur sursaute, à couper les « mots » de manière « acceptable » […] Mais je ne suis ici qu'un profane… Quel est votre avis de professionnels ?*

Le même, exaguetly ze sème (mais je ne suis pas un urlien professionnel…). Restent quelques usages de mise en forme pour l'heure non unanimement adoptés… et liés à l'intégration de ces adresses à la phrase, ce qui n'est pas forcément une bonne idée (l'alinéa clarifie bien des choses) : signes d'encadrement (« », <>, etc.) ou non ? Enrichissement typo (ital, souligné, etc.) ou non ? Plutôt non…

À Typographie, le 5 novembre 2001.

*J.-L. Tomasi : Par exemple, le découpage de* mora[le, vien[nent, messa[ge *est tout à fait acceptable théoriquement.*

Non, inacceptable théoriquement et pratiquement… avec mention spéciale pour le deuxième exemple…

## Coupures malsonnantes

À Typographie, du 6 au 7 août 2002.

*O. Randier : Il semble que les coupes qu'on juge malsonnantes évoluent avec le vocabulaire moderne des injures.*

La tolérance varie surtout en fonction de la nature du texte… […] Dans une encyclique, [la coupure « La vieille pute se gratte con|tinuellement le cul »] serait mal venue… Mais dans les encycliques rares sont les vieilles putes qui se grattent continuellement le cul, alors, tout va bien.

*O. Randier : Ma correctrice me refuse la coupe à* tech[nique *(ta mère)…*

Le *tech* est plus gênant que le *nique*… Gênant, mais non dramatiquement fautif… Gênant jadis… du temps où les textes imprimés étaient aussi (parfois *surtout*…) destinés à la lecture publique… Qui oublie cela ne peut

comprendre, par exemple, l'interdiction de couper après *x* et *y* précédés et suivis d'une voyelle… Quand tu lis à haute voix, t'as intérêt à pas te planter dans la prononciation de la syllabe située en fin de ligne, juste avant la coupe.

Bon, pour la lecture intime, c'est moins grave… Dans ta petite tête, tu restitues après coup la bonne prononciation, personne n'est là pour se gausser de ta malencontreuse gourance. Moins grave, mais un peu gênant quand même.

Donc, pour aider ton seul maître, le lecteur, bannis les coupures qui peuvent susciter au moins deux prononciations distinctes. Si possible ! Si ça ne l'est pas — en ces temps de justifs bouffonnement étroites, c'est fréquent —, basta ! coupe où ça fout le moins la merde…

*O. Randier : Par contre,* arti[cule *(?) est passé, alors que j'avais un doute. Moins amusant, je suis un peu surpris de son refus systématique de couper les numéraux en toutes lettres (deux/machins)…*

Mon Dieu… Explique-lui que la composition des nombres en toutes lettres est une des ficelles qui permettent *précisément* de se libérer à l'occasion des contraintes de la compo des chiffres, en particulier de celles qui concernent les coupures…

*O. Randier : … et certains composés (* lui-[même, elle-[même*).*

Mon Dieu…

*N. Gesbert : Imaginons qu'on doive absolument couper le mot* connaître*.*

Pour imaginer une telle obligation, il faut d'abord imaginer une maquette pourrie et des circonstances particulières (occurrence de *connaître* en fin de première ou de deuxième ligne de l'alinéa), ou une lassitude aiguë ou chronique du metteur en pages (tentation de régler les coupures ligne par ligne et non alinéa par alinéa)…

*N. Gesbert :* Con|naître *est quand même meilleur que* connaî|tre*, non ?*

Mauvais, mais meilleur… sans doute… car *connaî/tre* est inadmissible… Il faut hiérarchiser les contraintes… Compte tenu de la nature du texte (et en admettant que l'« obligation » évoquée en soit réellement une…), quelle est celle que vous hésiteriez le moins à bousculer ?…

La difficulté de la composition typographique ne réside pas dans l'application des règles (elles sont simples), mais dans les choix que le réel nous impose d'effectuer…

*M. Bovani : Je sais bien que la division des mots est a priori un truc trop sérieux pour qu'on la laisse à un programme.*

C'est pourtant une pratique de plus en plus répandue…

Je passe une partie de mes jours à éliminer des coupures immondes dans des fichiers livrés par de prétendus maquettistes, metteurs en pages et

autres trous-du-graphe ignares. Icônnards à n'y pas croire, ces braves gens oublient qu'ils sont payés pour s'occuper *aussi* de la composition…

*T. Bouche : Et pour con/nu ?*

Exemple désopilant… mais irréaliste… Ici, le plus typographiquement indécent n'est pas le « con », mais le « nu » : coupure avant les deux dernières lettres… Inadmissible ! Intolérable ! Y a une raison : tu chasses deux signes mais t'en récupères un… Bénéfice ? Que dalle ou à peine plus… Si *con*- rentre à l'aise, y a fort à parier que *connu* rentrera itou. Sinon, chasse le tout…

## Cour

La Cour de cassation, la Cour des comptes, la Cour supérieure d'arbitrage, la Cour de sûreté de l'État, la Haute Cour de justice.

La cour d'appel, une cour d'assises, la cour.

Toute la Cour en parle.

## Cran

Petite entaille faite dans les caractères en plomb pour indiquer dans quel sens ils doivent être placés dans le composteur.

## Crénage ⇒ *Accentuation*, *Italique*, *Ligature*, *Œil*.

Lettre crénée (plomb) : lettre dont l'œil déborde sur la tige, de telle sorte que l'interlignage (crénage vertical) ou l'approche (crénage horizontal) demeurent homogènes. Les capitales accentuées (É, È, Ê) et plusieurs lettres italiques (*T*, *F*, *f*, *j*, *p*…) imposaient un crénage très important. Ces lettres, difficiles à fondre, étaient chères et très fragiles — le crénage risquait de se briser lors du serrage de la composition —, ce qui explique en partie le manque d'empressement des anciens imprimeurs à accentuer les capitales.

Certaines rencontres étaient dangereuses, voire impossibles, sans l'ajout d'une espace fine (qui annihilait le bénéfice du crénage…). Les ligatures en réduisaient le nombre :

fi > f i > ﬁ    fl > f l > ﬂ

Par extension, on donne parfois le nom de crénage au résultat de cette opération, c'est-à-dire à l'empiétement d'un caractère sur le blanc naturel d'un caractère voisin.

À F.L.L.F., le 13 juin 2001.

*S. Nataraja :* Quillet *: « Créner [krene], v. tr., 1er groupe, typo. Évider la partie de l'œil d'une lettre débordant le corps. » Cela ne me renseigne pas vraiment.*

Il est vrai que ce n'est pas très clair… et même erroné… Le crénage n'est pas « évidé » : la partie de l'œil qui « déborde » est fondue en surplomb.

L'œil est la partie (la surface) imprimable du caractère, celle qui est en contact avec le papier (à-plat noir dans l'illustration). Attention les yeux, l'œil du typographe, comme celui du marin, du bœuf et de divers volatiles, fait son pluriel en « œils ».

*S. Nataraja : Dans ce cas, le crénage est-il ce que l'on a enlevé pour faire en sorte qu'un diacritique (ou un point sur i ou j) soit détaché du corps ?*

Non, non ! Rien n'est enlevé ! Au contraire ! Pour un corps et un caractère donnés, le corps et la chasse étaient fixes, on ne pouvait rien leur enlever… Le crénage s'ajoute, déborde (en haut pour les caps accentuées, latéralement pour les f non ligaturés, pour de nombreux caractères italiques…).

Quant au point des i et des j, situés loin du talus de tête, ils n'eurent jamais besoin d'être crénés.

Le crénage se glisse et se plaque sur le talus du caractère adjacent. Sa fragilité (et donc celle des caps accentuées) est évidente. Tout ce qui dépasse d'un bloc est exposé à de mauvaises rencontres… en particulier lors du serrage de la compo.

Attention bis ! il s'agit du « crénage » dans son acception ancienne, liée au plomb. Aujourd'hui, ce terme est employé dans un sens un peu différent… Même remarque pour « approche », « chasse », « œil » (et surtout « hauteur d'œil » qui, pour certains, signifie aujourd'hui *hauteur d'x*), « parangonnage », etc.

## **Crochet** ⇒ *Parenthèse*, *Ponctuation*.

### Interpolation, complément :

« Le mort, le jour de la résurrection, q[ui] s'aperçoit qu'il a oublié son râtelier. » – Paul Claudel, *Journal*.

Paris, le 12 avril [1871] ; il n'avait jamais vu Mme B[ardeau] en si bonne compagnie.

**Parenthèses de second rang.**

Cette façon de faire n'est envisageable que dans les ouvrages où les crochets ne remplissent aucun autre rôle.

À Typographie, le 17 juin 1998.

*J. André : J'ai toujours appris que si tout le contenu d'une incise est en italique les deux parenthèses sont en italique (ce qui évite d'ailleurs des problèmes de correction d'ïtalique), mais que sinon elles sont en romain.*

Bien d'accord… mais… que faire avec les crochets ?

Je dis ça… parce qu'une des justifications de la mise en ital des parenthèses encadrant un mot ou un passage intégralement en ital est que ce type d'incise n'appartient pas à la phrase et donc que ses bornes, qui sont également étrangères à la phrase, doivent être composées en harmonie avec ce qu'elles bornent… […] Or, partant d'une analyse similaire, il semble difficile d'arriver à la même conclusion pratique avec les crochets.

Pour qu'il n'y ait pas d'équivoque : dans les cas que tu as évoqués (incise intégralement en ital), je suis plutôt pour la mise en ital des parenthèses… et pour le maintien des crochets en romain… C'est physique… les crochets italiques me foutent la nausée… Ou alors pour se marrer, comme un touriste à Pise…

## Croisade ⇒ Guerre

## Croix ⇒ *Décoration.*

« On n'échappe pas à surestimer ce qu'on dédaigne. Celui qui a refusé la croix est un vigilant scrutateur* des boutonnières. »
Jean Rostand, *Pensées d'un biologiste.*

Les Croix-de-Feu, la Croix-Rouge.
La croix de guerre, la croix latine (†).

* Cette acception première du substantif *scrutateur* : « Qui pousse loin ses recherches », donnée par tous les grands lexicographes, est aujourd'hui absente du *Petit Larousse*, du *Nouveau Petit Robert* et du *Dictionnaire Hachette encyclopédique*, qui ne la retiennent que pour l'adjectif. Les scrutateurs du lexique, qui s'emploient à l'enrichir en faisant de la place aux trouvailles du jour, sont prompts à rendre des arrêts d'obsolescence.

### Croix latine (ou « obèle » : †)

À Typographie, les 8 et 9 janvier 1998.

*Y. Beaufays : Cette rôtissoire en croix ne sert-elle pas aussi lorsqu'il s'agit, dans un colophon par exemple, d'indiquer qu'un fondateur ou rédacteur en chef d'une publication est décédé ?*

Si… et c'est même, aujourd'hui, son emploi le plus fréquent (sans date).[…]

Aurel Ramat (1994) attribue à la croix le doux nom d'« obèle » et à la double croix celui d'« obèle double ». Vous me direz qu'il écrit « bas-de-casse »…

Près d'un siècle plus tôt, Émile Leclerc ne donnait « obélisque » que pour désigner l'équivalent anglais de la croix (c'est-à-dire de la dague… puisque *dagger*, *long cross* et *obelisk* désignent le même signe).

Jacques Melot a rappelé très justement qu'astérisque et obèle sont intimement liés, que le premier est associé à un manque et le second à un ajout. C'est vrai et c'est très troublant… car ces deux signes furent également associés pour indiquer les deux bornes de nos vies.

L'astérisque (le manque…) pour la date de naissance, l'obèle (l'ajout) pour la date du décès, pour la mort (rôle qui est encore aujourd'hui le sien)… Vous échapperez peut-être au culte en refusant la croix, vous n'échapperez pas à l'au-delà en adoptant l'obèle…

## **Cul-de-lampe** ⇒ *Cabochon*, *Couillard*.

Vignette plus ou moins triangulaire (pointe en bas), placée à la fin d'un chapitre ou d'un livre.

Composition en cul-de-lampe.



**Date** ⇒ *An, année, Calendrier républicain, Événement historique.*

> « L'Exposition de 37 ne pouvait pas être matériellement un désastre aussi volumineux que Pearl Harbor. Mais elle nous a fait à sa manière beaucoup de mal. »
> Jules Romains, *Examen de conscience des Français.*

**Dates « ordinaires ».**

•• Nom du jour en lettres (minuscule initiale), quantième du mois en chiffres arabes, nom du mois en lettres (minuscule initiale), année en chiffres arabes : son chien est mort le vendredi 4 septembre 1992 ; Joseph de Maistre est né le 1er avril 1753.

= *Hanse 1987, Impr. nat. 1990.*

• Quantième du mois et année en lettres dans la poésie, les actes notariés ou tout document dont la falsification serait regrettable.

Le vers libre admet sans peine l'exception à l'exception :

> « En l'an 1769 un forgeron
> Se fit sauter dans la redoute
> De la Porta do Mar. »
> Alain de Gueldre, « Être roi des ténèbres : une réfutation », *Discours sur ma mort dans les sables émouvants de la cité de Mazagan.*

••• Dans le corps du texte — quel qu'il soit —, on n'abrège jamais le nom des mois.

Cette règle s'applique à la correspondance… [En réponse à votre lettre du 3-8-95] est par exemple un concentré d'entorses à la courtoisie et à l'orthotypographie.

• Exception : les tableaux composés en colonnes étroites : 4 sept. 1992. Abréviations : janv., févr., avr., juill., sept., oct., nov., déc. (mars, mai, juin et août ne peuvent être abrégés). Dans les mêmes circonstances, les chiffres sont également admissibles : 04-09-1992.

= *Impr. nat. 1990.*

∓ *Ramat 1994* {juil.}

À l'exception de sam. et de dim., les abréviations traditionnelles des noms de jours sont « théoriquement » fautives, car la coupure s'effectue entre deux consonnes (lun., mar., mer.) ou après une voyelle (jeu.). Comme elles sont parfaitement compréhensibles et d'un emploi très limité, on les absoudra volontiers.

¶ Dans les fichiers informatiques où les dates sont utilisées dans des procédures de tri, l'emploi des chiffres n'est bien sûr pas soumis aux mêmes restrictions. Toutefois, les programmeurs (ou les traducteurs) feignent trop souvent d'oublier qu'il est facile de proposer parallèlement à l'utilisateur un affichage « orthotypographiquement correct » des dates.

**Remarques diverses.**

Le 1er février, le 2 mars, le 3 avril, le 4 mai, le 1er du mois, le 2 (le 3, le 4, etc.) du mois, mais le premier (le deuxième, le troisième, etc.) jour du mois.

**Dates « particulières »**, voir : *Événement historique*.

••• Calendrier républicain (voir ce mot) : année en chiffres romains grandes capitales : le 5 brumaire an II.

## DE ⇒ PARTICULE



**DÉCORATION** ⇒ *Croix.*

Les distinctions civiles et militaires qui ont une hiérarchie — par conséquent, tous les ordres — appellent la majuscule initiale à la dénomination : l'ordre de la Légion d'honneur, la Légion d'honneur, un chevalier de la Légion d'honneur.

Les autres distinctions s'écrivent en minuscules : la croix de guerre.

≈ Les mots qui exigent une majuscule initiale la conservent : la croix du combattant volontaire de la Résistance.

**DÉDICACE** ⇒ *Épigraphe.*

**1. Vocabulaire.**

Quelques mots manuscrits : un écrivain vient de dédicacer un exemplaire d'une de ses œuvres, un chanteur vient de dédicacer sa photographie. L'étude des dédicaces autographes relève de la sociologie, de la graphologie, de la psychiatrie ou de la bibliomanie, non de l'orthotypographie.

Quelques mots imprimés en tête d'une œuvre : grâce à cette formule d'hommage rédigée par l'auteur, l'œuvre est dédiée à un dédicataire (à une ou des personnes physiques ou morales, à un animal, à un objet, à une idée quelconque, etc.). Le texte ainsi dédié est soit l'ensemble d'un ouvrage (roman, recueil, etc., voir : § 2), soit un élément de celui-ci (poème, nouvelle, etc., voir : § 3). Le registre va de la délicatesse à la flagornerie.

**2. Dédicace d'ouvrage.**

**2.1.** *Dédicace brève.*

Au XX$^{e}$ siècle, dans la plupart des cas, la dédicace n'est qu'une courte formule :

À E. F.

À mon ami Pierrot

À Lucien Descaves.
Louis-Ferdinand CÉLINE, *Mort à crédit.*

À la corde sans pendu.
Louis-Ferdinand Céline, *les Beaux Draps*.

Aux créateurs des petites voitures Dinky Toys, Jep, Schuco,
Meccano, Solido et autres — qui firent rêver mon enfance.
François Nourissier, *Autos Graphie*.

¶ Elle est imprimée sur la belle page (page de droite) qui suit la page de titre. Composition centrée ou en drapeau. L'initiale minuscule du premier mot (*à*, *au*, *aux*, *pour*) est une fantaisie non conseillée.

à O. de L. L.
Jules Roy, *la Vallée heureuse*.

En grandes ou petites capitales, la composition centrée accentue l'effet d'inscription lapidaire :

À MON CHAT

À Pierre et Paul

**2.1.1.** *Point final.*

L'usage le rend facultatif après les dédicaces courtes. Il est très recommandé dans les formules simples ayant une ponctuation interne :

À Paul, Émile et Victor Durand.

Il est obligatoire à la fin des phrases complexes (verbales ou non verbales) :

Au lecteur de mon précédent livre,
bien qu'il m'ait envoyé une lettre injurieuse.

Le point final impose la majuscule à la première lettre :

Pour Didier Lamaison.
À la mémoire de John Kennedy Toole,
mort de n'avoir pas été lu,
et de Vassili Grossman,
mort de l'avoir été.
Daniel Pennac, *la Petite Marchande de prose*.

L'inverse n'est pas vrai :

À mes camarades
de la bataille de Teruel
André MALRAUX, *l'Espoir*.

**2.1.2.** *Romain ou italique ?*

Nécessaire dans une dédicace « partielle » qui précède immédiatement le texte (voir : § 3), l'italique est moins justifié dans une dédicace d'ouvrage composée en belle page. La dédicace n'est pas une citation (voir : *Épigraphe*), elle est écrite par l'auteur.

Les adversaires du romain invoquent le fait que la dédicace n'appartient pas au corps même de l'ouvrage.

Certes, et c'est visible : elle a, en principe, droit à une page particulière, elle est parfois suivie par un avertissement, un avant-propos, une préface…

L'italique est ici un pléonasme typographique. En outre, si ce critère était recevable, il y aurait tant d'éléments à mettre en italique que celui-ci perdrait toutes ses vertus.

≠ *Gouriou 1990*, *Impr. nat. 1990*.

**2.1.3.** *Signature.*

Une courte dédicace d'un auteur unique n'a pas à être signée. Le lecteur moyennement fin comprendra qui l'a écrite.

Toutefois, lorsqu'une formule vient préciser les raisons de l'hommage, il est fréquent de la faire suivre du nom de l'auteur, éventuellement réduit aux initiales.

S'il y a deux auteurs, une formule commune fera l'affaire mais chacun peut s'offrir une dédicace individuelle, qui sera nécessairement signée (initiales).

Au-delà de ce nombre, si l'on tient à dédier l'œuvre sans effet comique indésirable, une dédicace collective s'impose.

Belle dédicace de Roger Martin du Gard (voir page suivante), à comparer avec celle de Marcel Proust, voir : § 5.2.

*Je dédie*
LES THIBAULT
*à la mémoire fraternelle*
*de*
*PIERRE MARGARITIS*
*dont la mort, à l'hôpital militaire,*
*le 30 octobre 1918,*
*anéantit l'œuvre puissante*
*qui mûrissait dans son cœur*
*tourmenté et pur.*
*R. M. G.*

**2.2.** *Les longues dédicaces,* les adresses (voir : § 4) interminables, les épîtres dédicatoires en vers (Jean de La Fontaine, *Fables*) ou en prose (Pierre Corneille, *Cinna* ; Gérard de Nerval, *les Filles du feu*) furent jadis prisées, voire nécessaires. Elles respectaient les règles de leurs genres respectifs.

Les « grandes » dédicaces (à proscrire si la grandeur s'y cantonne, désespérément étrangère au reste de l'œuvre) sont encore employées ; elles n'obéissent à aucune règle précise*… C'est le privilège du talent ou de l'audace, le risque de la présomption. Composition centrée, ou en pavé, ou en drapeau (fer à droite ou à gauche), alternance de grandes, de petites capitales, de bas de casse, signature… Classiques du genre : *l'Enfant* (Jules Vallès), *les Fleurs du mal* (Charles Baudelaire), *Jeanne d'Arc* (Charles Péguy).

Il en est aujourd'hui de très belles :

> J'ai pour ami, depuis longtemps, un honnête homme, qui aurait fait davantage honneur à son destin en se faisant la nette crapule que tout en lui l'invitait à devenir. Mais non. Pourtant, tout en

* ¶ Une seule règle… : la composition doit trancher nettement avec celle du texte courant (corps, interlignage, justification). C'est peu demander. C'est encore trop pour beaucoup d'éditeurs. Voir, par exemple, la composition misérable de la célèbre dédicace de Benoîte Groult pour *Ainsi soit-elle* (Grasset, 1975).

> lui y était : souplesse, inventivité, prestesse, rareté, courage, et l'aisance exclusivement déployée aux extrêmes. Or, de la parfaite ordure que tous ces dons profilaient, *rien* : il est le cœur complet, et ce en coupe comme au suivi. C'est même à peine si, devant les laborieux poseurs de mort qui promènent partout leur dard de trop, soucieux comme porcs au sommet de mettre les petits néants dans les grands, il ricane. À ce miséricordieux-là, je dédie ce que j'aurais dû comprendre.
>
> Marc Wetzel, *la Méchanceté*.

**3. Dédicace limitée.**

Les parties d'un ouvrage dédié à X peuvent être dédiées à Y ou Z. Théophile Gautier est le dédicataire « général » des *Fleurs du mal*, mais Charles Baudelaire a dédié « la Mort des artistes » à Félix Nadar et « les Sept Vieillards » à Victor Hugo.

¶ Dédicace entre le titre et le début du texte (ou entre le titre et l'éventuelle épigraphe) : alignement à droite, rentré d'un cadratin. Italique indispensable.

La dédicace constitue parfois le titre même d'une œuvre. Exemples par dizaines chez Paul Verlaine (*Amours*, *Dédicaces*, *Invectives*, etc.). Toutefois, dans bien des cas, ces « titres-dédicaces » sont des adresses, parfois associées à de « vraies » dédicaces… :

AU COMPAGNON LARTIGUE

*pour Henri Cholin*

Vous qui ne connaissez de brigue
Que la seule briguedondaine […]

**4. Adresse.**

L'adresse liminaire, même brève, n'est pas une dédicace :

À celui qui lit mes livres,
je dis : continue.

**5. ∞ Considérations diverses.**

**5.1.** *Regrets.*

L'un des grands romans du siècle (Albert Cohen, *Belle du Seigneur*) est certes précédé d'un « À ma femme » que je me garderai bien de critiquer, pas plus que le « À mon père » de *Mangeclous*. Toutefois… dans certaines formules, qu'il soit fondé ou prématuré, délibéré ou involontaire, l'effet « fleurs et couronnes » semble inévitable :

À mes parents.

**5.2.** *L'excès de gratitude* engendre parfois un effet d'atténuation :

À MONSIEUR GASTON CALMETTE<br>
*Comme un témoignage de profonde*<br>
*et affectueuse reconnaissance.*<br>
Marcel Proust

Proust ajoute et signe une formule de politesse qui diminue la portée de sa dédicace. Elle n'est pas inscrite dans l'éternité du livre mais sur une carte glissée dans un bouquet, par « reconnaissance ». Le lecteur est autorisé à lire de la correspondance privée. Réduite à sa seule première ligne, la dédicace de *Du côté de chez Swann* aurait eu un autre poids.

**6. Une dédicace peut contenir une citation.**

J'aurais pu dédier ce livre :

« À toutes celles et à tous ceux qui auront vécu<br>
leur vie humaine » en écrivant pour l'autre.

La première partie de la phrase est une citation de Charles Péguy.

**Degré** ⇒ *Point cardinal.*

Pas d'espace entre le nombre et ° : Cette eau-de-vie titre 43°.

Espace insécable entre le nombre et °C, °F, °R : L'eau bout à 100 °C mais à 35 °F, on se les gèle.

**DELEATUR** ⇒ *Correction.*

Mot latin signifiant « qu'il soit effacé ». Signe de correction typographique indiquant une suppression à faire.

Bien qu'en remontant aux origines on puisse leur trouver une justification, toutes les définitions qui précisent que ce signe « est en forme de… » sont aujourd'hui malencontreuses, car une des qualités requises pour un « bon deleatur » est précisément qu'il ne doit ressembler à aucun autre signe. Ça évite les confusions. C'est fait pour.

≠ *Guéry 1990*, *Robert 1985*, *1993* [signe ressemblant à un delta grec minuscule (δ)] ; *Académie 1994* [delta inversé].

Deleatur est un nom masculin invariable. L'absence d'accent ne l'a pas empêché de fournir le joli verbe *déléaturer*.

= *Académie 1994*, *Girodet 1988*, *Larousse 1885* à *1999*, *Lexis 1989*, *Littré 1872*, *Robert 1985*, *1993*.

≠ *Conseil sup. 1990*, *Guéry 1990*, *Le Beau-Bensa & Rey-Debove 1991* {un déléatur, des déléaturs}. *Hachette 1995* donne le choix quant à l'accentuation mais maintient l'invariabilité.

*Remarque.* — L'accentuation et la marque du pluriel n'ont rien d'inadmissible, elles sont même souhaitables, mais il serait présomptueux de préconiser des graphies non retenues par la quasi-totalité des lexicographes actuels… Pour être honnête, une autre raison, à peine avouable, m'incite à demeurer fidèle aux deleatur : *Le Beau-Bensa & Rey-Debove 1991* demande le maintien des formes latines traditionnelles de certains mots lorsque « ces formes sont courantes dans un milieu restreint et compétent » ; comme il recommande concomitamment « déléatur, déléaturs », on est ravi d'apprendre que le milieu des déléatureurs est vaste et incompétent.



## **Département** ⇒ *Pays.*

> « Depuis que j'ai aperçu vos jolis yeux (Calvados), je ne vis plus et mon rêve serait de vous arracher à la scène inférieure (chef-lieu Rouen) où vous déployez tant de grâce (Alpes-Maritimes), et tant de talent (Doubs) ; malheureusement, je ne possède pas la forte somme (chef-lieu Amiens). »
> Alphonse Allais, *le Bec en l'air (Œuvres anthumes).*

**Départements français, noms composés.**

••• *Majuscule, trait d'union.*

Règle commune à tous les noms, français ou francisés, de divisions administratives : majuscule initiale à tous les substantifs et à tous les adjectifs. Les éléments, quels qu'ils soient — même la conjonction de coordination *et* —, sont reliés par un trait d'union : les Alpes-de-Haute-Provence, la Haute-Garonne, le département de Seine-et-Marne, les Deux-Sèvres, le Val-de-Marne.

≈ L'élision élimine évidemment le trait d'union : le Val-d'Oise.

∓ *le Monde* écrit souvent la [Seine Saint-Denis].

Pour d'évidentes raisons historiques et grammaticales (c'était un territoire), le Territoire-de-Belfort fut longtemps privé de trait d'union. C'est depuis longtemps (1922) un département à part entière : il doit être traité comme ses pairs.

= *Robert 1994.*

••• *Article.*

Dix* départements français ont une dénomination officielle qui associe deux noms de cours d'eau coordonnés par *et*. Ils ne peuvent, en principe, être déterminés par l'article défini. Il s'agit des départements d'Eure-et-Loir, d'Ille-et-Vilaine, d'Indre-et-Loire, de Loir-et-Cher, de Lot-et-Garonne, de Maine-et-Loire, de Meurthe-et-Moselle, de Saône-et-Loire, de Seine-et-Marne, de Tarn-et-Garonne.

* Jadis onze, avec celui de Seine-et-Oise.

On ne devrait donc écrire ni [la Meurthe-et-Moselle] ni [dans le Loir-et-Cher], mais *le département de Meurthe-et-Moselle* et *en Loir-et-Cher*.

= *Girodet 1988*, *Grevisse 1975*, *Impr. nat. 1990*, *Thomas 1971*.

≠ *Grevisse 1986*.

Cette règle, qui peut entraîner des lourdeurs d'expression, n'est guère respectée : « Sa Majesté l'avait fait comte, pair de France, lieutenant-général et gouverneur de Paris, commandant la première division territoriale, c'est-à-dire l'Aisne, [l'Eure-et-Loir], le Loiret, l'Oise, la Seine, [la Seine-et-Marne] et [la Seine-et-Oise]. » – Louis ARAGON, *la Semaine sainte*.

Je n'ai aucunement l'intention de « corriger » Aragon… mais voici, à titre d'exemple, une solution qui aurait permis d'observer la règle : « […] territoriale, c'est-à-dire les départements de l'Aisne, d'Eure-et-Loir, du Loiret, de l'Oise, de la Seine, de Seine-et-Marne et de Seine-et-Oise. » C'est évidemment moins fluide…

≠ Après la préposition *de*, *Thomas 1971* et *Berthier & Colignon 1991* considèrent que l'article est admissible devant une voyelle. Cela revient à créer une bien inutile exception à l'exception du « groupe des dix » pour les deux seuls départements d'Eure-et-Loir et d'Ille-et-Vilaine… Fruit de cette tolérance : comme toujours, un accroissement de la complexité des règles.

••• *Loir* (4 lettres) et *Loire* (5 lettres) sont associés à des noms d'autres cours d'eau qui comptent toujours le même nombre de lettres qu'eux : 4 et 4 : Eure-et-Loir, Loir-et-Cher ; 5 et 5 : Indre-et-Loire, Maine-et-Loire, Saône-et-Loire.

= *Berthier & Colignon 1991*.

**Divers.**

Le département de l'Agriculture, le Département d'État (États-Unis).



**DÉPÔT LÉGAL** ⇒ *Achevé d'imprimer*, *Colophon*.

Sa mention, obligatoire, devrait figurer sur la dernière page imprimée (cette convention n'est pas toujours respectée).

« Dépôt légal octobre 1986 » ou mieux : « Dépôt légal : octobre 1986 ».

**DEUXIÈME** ⇒ **SECOND**

**DEUX-POINTS** ⇒ *Ponctuation*.

> « Virgules bleues ; points blancs ; points d'exclamation jaunes ; tirets gris ; deux-points mauves… Mauve : couleur qui ne commence ni ne finit ; barrière à claire-voie entre les teintes ; nuance flottante par excellence ; bac des teintes. »
>
> Malcolm de CHAZAL, *Sens plastique*.

**Nombre.**

Nom masculin invariable : un ou le deux-points. Comme un deux-ponts, un trois-mâts, un quatre-quarts, etc.

= *Code typ. 1993*, *Drillon 1991*, *Dumont 1915*, *Fournier 1903*, *Frey 1857*, *Impr. nat. 1990*, *Larousse 1999*, *Leclerc 1939*, *Littré 1872*, *Perrousseaux 1995*, *Typogr. romand 1993*.

≠ *Berthier & Colignon 1979*, *Boiste 1828*, *Doppagne 1991*, *Girodet 1988*, *Hanse 1987*, *Leforestier 1890*, *Richaudeau 1989*, *Sensine 1930* : {deux points}, sans trait d'union, forme concevable mais irrespectueuse de la tradition typographique, qui, en l'occurrence, n'est pas la moins pertinente.

≠ *Académie 1994*, *Amen 1932*, *Brachet & Dussouchet 1889*, *Colignon 1993*, *Gouriou 1990*, *Quillet 1946*, *Robert 1993* : [les] deux-points, forme la plus fâcheuse, car elle ne respecte rien de discernable.

**Emploi.**

**1.** Le deux-points précède soit une explication, un éclaircissement, un exemple, une preuve, une énumération, soit une citation, un discours. « Je tiens ma franchise de mon grand-père Grane, le dentiste de Salt Lake City, celui qui fit rayer des grammaires américaines l'ignoble expression

française : menteur comme un arracheur de dents. Général, je vous le demande : Aimez-vous au fond l'Empereur ? » – Jean GIRAUDOUX, *Siegfried et le Limousin*.

**2.** Plus rarement, le deux-points suit une énumération ou une citation. Veau, vache, cochon, couvée : les jeunes filles jadis avaient de l'ambition.

••• En principe, un seul deux-points est admissible au sein d'une phrase, et l'on évitera de recourir à ce genre de ponctuation, qui, ouvrant deux issues, crée un désagréable « courant d'air » :

« "Pomme de terre" : ce syntagme signifie : "une pomme de terre". » – Marie-Anne GREVISSE, *La grammaire, c'est facile*.

= *Amen 1932*.

Dans la plupart des cas, il est facile de remplacer un deux-points surnuméraire par un autre signe de ponctuation, voire de le supprimer, car il est souvent inutile ou fautif :

« "Pomme de terre" : ce syntagme signifie "une pomme de terre" ».

Toutefois, un certain nombre de signaux typographiques, propres à éliminer tout courant d'air, donc toute ambiguïté, autorisent l'emploi de plusieurs deux-points dans une phrase : point-virgule, guillemets, italique :

« Après la proposition : *la vérité est une erreur nécessaire*, nous trouvons cette autre proposition : *l'art est une valeur supérieure à la vérité*, qui est la conclusion de celles qui énonçaient que *l'art nous empêche de nous abîmer dans la vérité* ou *l'art nous protège contre la vérité*, ces propositions ayant toujours le même caractère pragmatiste que la proposition précédente [...]. » – Pierre KLOSSOWSKI, *Un si funeste désir*.

*Ce qu'il advient au Signifiant :*
: : () () . : « » ; .
( : ) : ( ? ) ; : « » ( ) : .
() : ; () .
; : : .
: : .

¶ **Composition.**

On évitera de confier au deux-points le soin de terminer une page impaire : chasser ou gagner.

= *Impr. nat. 1990*.

Quand le deux-points annonce une énumération ou une citation sur plusieurs alinéas, il doit être immédiatement suivi du premier alinéa.

= *Amen 1932*.

Dans une énumération en alinéas, chaque alinéa se termine par un point-virgule, sauf le dernier qui est ponctué par un point final.

La tradition française veut que le deux-points soit situé entre deux espaces égales.

¶ *Typographie soignée*, voir : *Ponctuation*.

## L'espace avant, l'espace après un deux-points

**À F.L.L.F., du 31 mai au 28 août 2000.**

*P. Cazaux : En typo française, on considère que le deux-points est précédé d'une espace-mot car le signe relève autant de ce qui le précède que de ce qui le suit, tandis que le point-virgule, le point d'exclamation et le point d'interrogation appartiennent à ce qui les précède, et cette appartenance se matérialise par une espace plus étroite.*

Yé né souis pas d'accord. Il est évident que les deux espaces ne sont pas de même nature, l'insécabilité de la première en témoigne. Leur égalité visuelle ne peut se fonder sur une prétendue « égalité sémantique ». Le deux-points « relève » davantage de ce qui le précède. La preuve : « Tu l'as sous les yeux. »

Une espace antérieure légèrement plus étroite que l'espace-mot est préférable au phénomène inverse. Sans aller (comme certains Romands…) jusqu'à la fine, évidemment. Kif-kif pour les espaces internes des guillemets français, le plus souvent trop grandes.

*P. Cazaux : C'est juste qu'on ne veut pas commencer une ligne par un deux-points.*

Oui, mais pourquoi ? Certainement pas en vertu d'un principe qui interdirait de faire commencer une ligne par un signe de ponctuation ! Nombreux exemples sur demande.

Juste un… (Je suis pingre, ce matin.)

… histoire d'illustrer un peu la chose.

Non, c'est parce que le deux-points est fortement perçu comme une ouverture vers l'extérieur, et non l'inverse : il appartient davantage au premier élément qu'au second.

*P. Cazaux : Oui mais le deux-points est quand même plus égal que les autres. Il met en relation les deux membres de phrase ; les autres signes terminent la partie de gauche.*

*Si les signes de ponctuation ne permettent pas de souligner le sens, autant s'en passer, non ?*

Je pense exactement le contraire. S'ils se contentaient de souligner le sens, nous pourrions nous en passer… Par chance (pour eux… et pour nous), ils peuvent faire beaucoup plus : il leur arrive de modifier le sens et même, dans certains cas, de le faire naître.

*F. Molina : Ça se tient, mais je maintiens que n'importe quelle ponctuation se trouvant pratiquement à mi-chemin entre sa proposition d'attache et la suivante, à laquelle elle conduit, mais à laquelle elle n'appartient pas, est aberrante sur le plan de la syntaxe.*

Évidemment, mais pourquoi me répondez-vous cela ? Nous sommes d'accord. Ne vous ai-je point écrit que les « immenses insécables […] sombrent dans la caricature » ? Inutile de les imiter.

N'oublions cependant pas le deux-points, que beaucoup placent entre deux espaces égales. Or, il se trouve que je suis un des partisans de la dissymétrie (insécable antérieure légèrement plus faible que la justifiante postérieure).

## Devise

Qu'elles soient exprimées en français ou dans une autre langue, les devises citées dans un texte se composent en *italique* (sans guillemets), et leur premier mot prend une majuscule initiale :

*Erin go brah !* est la devise de l'Irlande, *Eih bennek, eih blavek* est celle de la Syldavie.

*Je sème à tout vent* et *Nec pluribus impar* sont respectivement les devises de Larousse et de Louis XIV.

*A.E.I.O.U. (Austriæ est imperare orbi universo)* n'est plus la devise de l'Autriche.

*Je maintiendrai* est encore celle des Pays-Bas.

= *Impr. nat. 1990*, *Ramat 1994*.

Les noms communs assimilables à des symboles prennent la majuscule initiale, singulièrement dans les formules où ils sont juxtaposés ou coordonnés :

*Liberté, Égalité, Fraternité* (France).

*Ordem e Progresso* (devise positiviste du Brésil).

Les traductions *présentées explicitement comme telles* peuvent être composées en romain entre guillemets :

*Uhuru na Umoja*, devise de la Tanzanie, signifie « Liberté et Unité ». La Tanzanie a pour devise *Liberté et Unité*.

## Dialogue

Dans les dialogues composés à la suite, le tiret marquant le changement d'interlocuteur ne doit jamais se retrouver en fin de ligne. Il est donc prudent de rendre insécable l'espace qui le suit.

= *Lefevre 1855*.

De temps en temps, un ami venait et se campait sous la soupente. « Que fais-tu là, Jonas ? — Je travaille. — Sans lumière ? — Oui, pour le moment. » Il ne peignait pas, mais il réfléchissait.

Albert Camus, « Jonas », *l'Exil et le Royaume*.

Il gardait un sourire mauvais, conscient de son avantage. — « Sani est-il là ? » Il rigola et posa avec force un poing sur sa hanche : — « Sani ? pourquoi que tu veux le voir, Sani ? » — « Je dois le retrouver ici ; est-il là ? » — « Ah, tu dois le retrouver ici, Sani ? » Je reculai un peu, mais maintenant le sang me montait à la tête ; c'était le vertige qui précède mes colères.

Louis-René Des Forêts, *les Mendiants*.

*Exemples de dialogues :*

La vieille fille dévouée et son chien.

— Votre chien pue, mademoiselle, lui dit un monsieur.

— Non, monsieur : c'est moi.

Jules Renard, *Journal*.

Comme ça, je suis arrivé que c'était déjà commencé.
En approchant je me dis :
— On se dispute.
On entendait gueuler le Boniface.

Jean GIONO, « Prélude de Pan », *Solitude de la pitié*.

Il sourit à Jacques, et soulevant le *Berliner* déplié qu'il tenait à la main, il demanda, en allemand :
— « Vous aussi, vous vous intéressez à la politique ? Étranger, sans doute ? »
— « Suisse. »
— « Suisse française ? »
— « Genève. »

Roger MARTIN DU GARD, *l'Été 1914*.

MOI

C'est comme le feu de l'amour, qui au ciel est jouissance et pour ceux qui attendent blessure qui purifie.

LUI

Alors, vous, vous savez ce qui se passe au Purgatoire ?

MOI

J'y applique ce que vous venez de me dire du jour qui vous blesse.

LUI

J'aimais la chose de Bergson. La lumière rouge, nous disait-il, qu'est-ce ? Quatre cent trillions de vibrations successives à la seconde, et qu'il nous faudrait vingt-cinq mille siècles pour percevoir comme distinctes.

Jean GUITTON, *Dialogues avec M. Pouget sur la pluralité des mondes*.

À Typographie, le 25 janvier 1998.
*J.-D. Rondinet : Il y a deux catégories de présentation typo de dialogues, acceptées partout de nos jours :*
1. *« Je t'adore, mon amour !*
*— Moi aussi, ô mon oiseau des îles…*
*— Embrasse-moi ! »*

2. — *C'est encore moi qui ai fait la vaisselle !*
*— Oui, mais j'ai sorti le chien !*
*— C'est tout ? Glandeur ! Macho !*

*Le choix entre les deux sera fait une bonne fois pour toutes avant la composition d'un ouvrage, ou le lancement d'une collection. La* Typo 1 *est plus traditionnelle mais lourde à la compo et à la lecture ; elle sera réservée aux œuvres comportant peu de dialogues et aussi quand il y a des cas douteux et complexes : faux dialogues (entre l'auteur et lui-même), citations de dialogues, retours arrière, etc.*

*Cette* Typo 1 *permet éventuellement de ne pas passer à la ligne à chaque changement de locuteur, si la place est comptée (magazines). La* Typo 2*, plus moderne et pratique, c'est pour du « roman de gare » avec beaucoup d'échanges verbaux ou pour ce qui ressemblerait à de l'interview, à du « sur le vif ». […]*

*Pensez aussi que l'espace qui suit le « moins » doit être non justifiante, généralement un demi-cadratin. Cela pour des soucis d'alignement des premières lettres du dialogue, sur des justifs un peu courtes. Il faut éviter :*

*— C'est encore moi qui ai fait la vais-*
*selle !*
*— Oui, mais j'ai sorti le chien !*
*—   C'est tout ?  Glandeur !  Macho !*

On a fait bien plus fort que *Typo 1* et, bien sûr, que *Typo 2*… Accordez un coup d'œil, par exemple, à Martin du Gard… Ça nous donne :

— « Xxxxxx. »
— « Xxxxxx. » Xxxxxxx.
— « Xxxxxx », xxxxx.
— « Xxxxxx. »

C'est-y beau ? Ici, on peut parler de lourdeur, mais de lourdeur typographique uniquement. Cette incarcération de chaque réplique peut s'apprécier autrement. La littérature a ses raisons que la typographie ne connaît point.

À mon sens, *Typo 1* (guillemets en début et en fin de dialogue) est la seule qui vaille en l'absence d'un parti exprimé par l'auteur.

La seule qui le mette en présence de ses insuffisances ou de sa nonchalance (ce qui, évidemment, n'est pas le cas de Flaubert…). La seule surtout qui permette d'éviter les ambiguïtés non préméditées.

À Typographie, le 8 avril 1999.

*T. Baruchel : Je n'ai jamais bien compris s'il y avait une différence entre les deux façons d'introduire du discours direct dans un texte (guillemets ou tirets). Y a-t-il une règle précise ou non ?*

Le discours direct ne se limite pas aux dialogues. C'est une évidence, mais je la rappelle car elle conditionne la suite…

S'agissant des dialogues insérés dans une narration (sinon on change de monde et de règles…), il y a aujourd'hui au moins deux conventions (avec de multiples variantes), mais les deux font appel aux tirets. Le choix — qui n'est donc pas entre tirets et guillemets… mais entre tirets seuls et tirets + guillemets — vous appartient. À mon avis, les guillemets sont indispensables. Pourquoi ? Précisément parce que si vous y renoncez dans les dialogues je ne vois pas ce qui pourrait justifier que vous les appeliez à la rescousse pour introduire un discours direct au sein d'une quelconque phrase narrative, or vous y serez plus que probablement contraints… (Faut être cohérent, le lecteur apprécie ça…)

En outre, les guillemets éliminent quantité d'ambiguïtés. Certains esthètes les trouvent lourds. Dans bien des cas, la légèreté de leur style rend l'objection divertissante. J'ajoute que, lorsque l'on sait où les placer, les guillemets sont peu nombreux : leur éventuel massacre de la vivacité du dialogue est donc une foutaise, un mauvais alibi (on devine à quoi).

## Dicton ⇒ Proverbe

## Disciple ⇒ Adepte

## Division ⇒ *Coupure*, *Espacement*, *Trait d'union*.

La division consiste à couper un mot plurisyllabique en fin de ligne afin de maintenir un espacement régulier. Ses règles sont exposées à l'article *Coupure*.

**Un seul nom pour un seul signe.**

Dans le monde typographique perdure un archaïsme : on nomme encore *division* le signe que les grammairiens d'aujourd'hui et le reste de la population appellent *trait d'union*. Cette particularité lexicale, source de confusion pour les non-initiés, ne mérite pas d'être maintenue. Il s'agit du même signe graphique : le trait d'union. Il suffit de couper un mot composé pour s'en convaincre : un sous-[marin.

Si l'union permanente d'un mot composé et la division occasionnelle d'un mot en fin de ligne sont des opérations très différentes (orthographe-typographie), les rôles qu'y joue le trait d'union n'ont

rien d'antithétique : il divise certes le mot en fin de ligne, mais il indique surtout que la fraction qui le précède est unie à celle qui figure au début de la ligne suivante. Ce n'est pas une hache, c'est un maillon. Cessons donc de l'appeler « division » (voir : *Trait d'union*).

= *Grevisse 1986*.

≠ *Frey 1857*, *Gouriou 1990*, *Impr. nat. 1990*, *Lecerf 1956*.

• ¶ **Ouvrages de référence consacrés à la langue.**

Attention ! Les lignes qui suivent — et qui contredisent en apparence celles qui précèdent — n'ont pas pour objet de mettre en cause le traditionnel double rôle du trait d'union. Le propos serait vain et stupide. Elles ne concernent qu'une catégorie très précise et très limitée de textes composés.

S'il est sain de ne donner qu'*un* nom à *un* signe graphique, il reste qu'un seul signe ne peut sans ambiguïté traduire deux opérations différentes (quoique n'ayant rien d'antithétique...). L'identité de forme est parfois fâcheuse dans les ouvrages didactiques. Reprenons l'exemple du sous-[marin. La coupure intervenant après le premier élément, rien n'indique au lecteur qui tente d'apprendre le français que le nom de cet engin submersible ne s'écrit pas [sousmarin]. À l'inverse, le même lecteur, face à la coupure anti[brouillard > anti-brouillard, sera peut-être tenté de croire que le trait d'union est nécessaire après le préfixe *anti* et écrira en toute occasion [anti-brouillard]...

Au début du XIXe siècle, *Girault-Duvivier 1838*, que l'on se complaît aujourd'hui à faire passer pour un compilateur borné ou un chantre de la « Grammaire BCBG » *(Catach 1989)*, l'avait bien compris qui employa deux signes distincts (« - » pour les coupures de mots composés, « = » pour les coupures ordinaires) : « Quelques personnes ont paru étonnées que j'aie adopté un double trait dans les mots qu'on partage à la fin des lignes, au lieu du simple trait que l'on y emploie ordinairement. [...] Ainsi je garantis mon lecteur d'une faute grave, car c'est en commettre une que d'omettre le trait d'union, quand il est exigé, ou de s'en servir, quand il ne l'est pas. » L'idée — mais pas nécessairement le signe =, déjà chargé d'autres missions — mériterait d'être reprise dans les

ouvrages de référence consacrés à la langue (même s'il est vrai que les éditeurs de dictionnaires s'efforcent énergiquement de limiter les coupures en fin de ligne).

*Berthier & Colignon 1991* ont voulu améliorer le procédé en inversant les rôles des deux signes. Cela semble a priori judicieux, car le signe « = », qu'ils appellent « double trait d'union », remplit effectivement deux rôles dans un mot composé que l'on coupe en fin de ligne. En outre, ces coupures étant peu fréquentes, l'inopportune multiplication d'un signe non orthographique n'est pas à craindre. Le malheur, c'est qu'avec cette convention les seuls mots dont l'orthographe inclut un trait d'union le perdent. Les mots composés (≈ et les mots occasionnellement liés : « dit-il ») doivent préserver l'intégrité graphique de leur(s) trait(s) d'union ; c'est aux coupures ordinaires qu'il convient de réserver un signe qui se distingue subtilement du trait d'union. Le signe « ¬ » (dans un corps inférieur d'au moins deux points à celui du texte courant), un trait d'union légèrement « incliné » ou un tilde pourraient faire l'affaire (si l'on adopte cette convention, on renoncera aux polices dont le trait d'union est déjà incliné…).

| | | |
|---|---|---|
| anti[brouillard | > | anti¬<br>brouillard |
| *ou* anti[brouillard | > | anti‐<br>brouillard |
| *mais* sous-[marin | > | sous-<br>marin. |

**DOCTRINE** ⇒ *Adepte.*

> « Toute doctrine qui n'est pas aussi ancienne que la société est une erreur*. »
>
> Paul Bourget, *l'Étape.*

Par facilité, ce mot est employé ici dans une acception abusive, englobant des mouvements, comme l'expressionnisme, qui n'engendrèrent ou ne furent engendrés par aucune doctrine.

* (Cette phrase est également une erreur.)

••• Comme leurs adeptes, les doctrines (religieuses, philosophiques, artistiques, politiques, économiques, etc.) ne méritent pas la majuscule initiale : l'existentialisme, l'impressionnisme, le libéralisme, le naturalisme, le socialisme, le surréalisme.

La règle s'applique aux mots dérivés de noms propres : le gaullisme, le marxisme, le thomisme, le voltairianisme.

= *Tassis 1870*.

≈ Les dénominations qui ne sont pas dérivées prennent la majuscule initiale : Dada, le mouvement Dada, mais *le dadaïsme*.

## DOUBLON ⇒ *Bourdon*, *Coquille*.

Tout tout élément d'un texte (mot, partie de phrase, phrase, alinéa, etc.) fautivement composé deux deux fois. ∞ Dans les ateliers, les récidivistes étaient vite qualifiés de « doublonnistes ».

Attention ! La répétition fautive de lettres au sein d'un mot n'est pas un doublon mais une fautte d'orthoggraphe.

Par extension, les journalistes emploient également doublon pour désigner une information faisant double emploi avec une autre, dans des termes éventuellement différents mais dans le même numéro. Cette acception étendue a engendré le verbe « doublonner ».

Ne pas confondre doublon (serment-serment), doublet (serment-sacrement), doublement (serment-assermenté).

## DURÉE

•• Les nombres exprimant des durées simples ou imprécises se composent en lettres : Il lui fallut moins de dix secondes pour comprendre ; Je cours le marathon en quatre heures et demie ; Elle est partie depuis vingt-deux jours ; Ça dure depuis cinq ou six ans ; « Au bout de trente ans, le jeune roi d'Égypte était devenu vieux. » – Charles Nodier, *les Quatre Talismans*.

= *Impr. nat. 1990*.

**DYNASTIE** ⇒ *Nom propre.*

> « Solidarité des Brunswick, des Nassau, des Romanoff*, des Hohenzollern, des Habsbourg, avec les Bourbons. Waterloo porte en croupe le droit divin. »
> Victor HUGO, *les Misérables.*

> « Si les Bourbons étaient revenus après la Terreur, Louis XVIII n'eût pu régner sur deux Frances irréconciliables. »
> Jean GUITTON, *Discours de réception à l'Académie française.*

••• Seuls les noms français prennent éventuellement la marque du pluriel.

Les numéros d'ordre se composent en chiffres romains grandes capitales : La XX$^{e}$ dynastie fut fondée par Ramsès I$^{er}$.

= *Impr. nat. 1990.*

* Aujourd'hui, {les Romanoff} > les Romanov.

**ÉCHELLE** ⇒ *Fraction.*

Au sein d'un texte, l'échelle des cartes se compose :

•/•• soit en chiffres arabes : cette carte au 1/250 000 ne nous fournit aucune information utile ;

•• soit, plus rarement, en toutes lettres : j'ai retrouvé une vieille carte au vingt millième.

≠ *Impr. nat. 1990* (toujours en chiffres arabes).

**ÉCOLE**

L'École centrale des arts et manufactures, Centrale ; l'école Estienne, Estienne ; l'École nationale supérieure des arts décoratifs, les Arts décoratifs, l'ENSAD ; l'École normale supérieure, Normale sup, Normale ; l'École polytechnique, Polytechnique ; l'École pratique des hautes études, les Hautes Études ; l'École spéciale militaire ; l'École supérieure de guerre ; le Prytanée militaire (de La Flèche).

### école ? École ?

**À France-Langue, le 22 juillet 1998.**

*J.-L. Dion : À votre avis, n'y a-t-il pas une différence importante de sens entre les deux termes des groupes suivants :* École polytechnique, École Polytechnique*?* Bibliothèque nationale, Bibliothèque Nationale*?* Comédie française, Comédie Française*? Comme moi, vous devriez convenir facilement que les deux termes d'une paire ont des interprétations différentes.*

Non… je n'en conviens pas… car j'ignore si la cap initiale du premier terme du premier élément de chaque paire est démarcative ou distinctive… ou les deux (ce qui est très probable)… Si elle se veut distinctive, aucune « interprétation » ne peut différencier *École polytechnique* et *École Polytechnique*…

car, ici* (dans vos exemples), le statut de dénomination propre n'est pas indiqué par l'inutile cap initiale de l'adjectif postposé mais par celle du substantif. Il n'y a qu'une divergence de conception orthotypographique, et sur ce terrain je crois que la capitalisation outrancière, ou majusculite, est une pratique assez funeste.

*J.-L. Dion : Ministère des ressources naturelles du Québec :* MrnQ*? Ministère des Ressources Naturelles du Québec :* MRNQ*? Université des sciences et techniques du Languedoc :* UstL*? Université des Sciences et Techniques du Languedoc :* USTL*?*

Si je vous suis bien, vous pensez qu'il est indispensable que les capitales des sigles (et éventuellement des acronymes) correspondent à celles de la dénomination (ou de l'expression) développée ?… Alors, attention ! vous risquez de vous retrouver avec, par exemple, des prépositions capitalisées…

A.N.P.E. : Agence Nationale Pour l'Emploi ?… (« Agence nationale pour l'emploi » est largement suffisant…)

*J.-L. Dion : Pour ma part, les premiers sont indéfinis et désignent des institutions quelconques : il s'agit de* noms communs*. Ce fait est marqué par la minuscule du deuxième mot.*

Non (en l'occurrence)… du premier… Pourquoi diable voulez-vous accorder une capitale à un nom commun ?…

*J.-L. Dion : Par contre, à mon sens, la majuscule du deuxième indique clairement qu'il s'agit d'institutions particulières bien définies : les deux mots de chaque terme constituent des* noms propres.

Non… Dans les cas que vous citez, *l'ensemble* des termes constitue *une* dénomination propre et non une addition de noms propres […].

*J.-L. Dion : C'est tout simplement une simplification logique.*

Non… Ce n'est pas une simplification logique… C'est une généralisation abusive… En effet, il est impossible de régler cette affaire en se contentant de parler de *noms propres*. Une « règle » unique et prétendument simplifiée ne peut s'appliquer aux noms de personnes, de collectivités, d'institutions, d'œuvres, de lieux, d'événements…

*J.-L. Dion : Pourquoi s'embarrasser d'un tas d'exceptions et se compliquer la vie inutilement ?*

* J'insiste sur ce point… car dans d'autres cas ce serait bien sûr inexact… En revanche, je crois, avec beaucoup d'autres, qu'il y a une différence énorme entre une *école polytechnique* et l'*École polytechnique* ou *Polytechnique*, entre une *bibliothèque nationale* et la *Bibliothèque nationale*, entre une *comédie française* et la *Comédie-Française* (cas très particulier), etc.

Appliquez systématiquement votre règle… et vous verrez les exceptions pousser comme mauvaise herbe…

*J.-L. Dion : N'y a-t-il pas des choses plus importantes, à commencer par l'orthographe et la syntaxe en général !*

Bien sûr… la syntaxe est plus importante que l'orthotypographie ! Et alors ? Dans la vie, il y a aussi des « choses » mille fois plus importantes que la syntaxe… Est-ce une raison suffisante pour mépriser ou piétiner celle-ci ? L'irruption du tragique rend dérisoire l'accord en genre et en nombre, c'est certain, mais à ce compte-là, fermons le ban… ou parlons d'autre chose…

À Typographie, le 6 novembre 2001.

*J. Tombeur : Un trait d'union ? Mais pourquoi donc ?*

Parce que c'est comme ça et que cela ne se discute pas ! […] Parce qu'il s'agit d'un établissement et non d'un être humain, et que la nuance n'est pas mince.

« Allez-vous au collège, Jules Renard ? »
« Allez-vous au collège Jules-Renard ? »
« Tu t'es farci Henri IV ? — Non, Henri III. »
« Tu t'es farci Henri-IV ? — Non, Saint-Louis. »

## **Église** ⇒ *Monument*, *Saint*.

> « L'Église ? Je dirai là toute ma pensée ; exactement toute. L'appel au respect de la tradition ne va pas sans danger. Car enfin les bûchers de Jean Hus et de Savonarole appartiennent à la tradition ; ceux des juifs aussi. »
>
> Henri Guillemin, *l'Affaire Jésus*.

1\. ••• **Majuscule initiale** (accentuée…) quand Église désigne soit l'assemblée (grec : *ekklêsia*) de ceux qui ont foi en Jésus-Christ, soit les fidèles et les prêtres d'une confession chrétienne, considérés dans leur ensemble ou au sein d'un groupe local, soit l'institution qui les représente (ceci que les dénominations soient exactes, tronquées, approximatives, voire erronées) : l'Église catholique, la sainte Église, les États de l'Église, l'Église de France, les Églises protestantes, l'Église anglicane, un homme d'Église, Marcel a trahi son Église.

*Remarque.* — Traditionnellement, l'emploi absolu (« l'Église ») est réservé à l'Église catholique, apostolique et romaine, qui, il est vrai, se

veut « universelle » (grec : *katholikos*). Dans un contexte précis, il est cependant légitime et œcuménique d'accorder cette facilité à toutes les Églises, même si, dans bien des cas, renoncer à l'absolu sera salutaire à la clarté. Sans information complémentaire, une formule telle que « les rapports du Kremlin et de l'Église passionnent modérément ce pope » est très ambiguë.

2. ••• **Minuscule initiale** quand ce terme désigne un lieu de culte chrétien, un édifice : une église gothique, une église désaffectée, l'église Saint-Antoine-de-Padoue, l'église Notre-Dame de Lourdes (Lourdes), l'église Notre-Dame-de-Lourdes (Paris), Robert ne va plus à l'église.

= Tout le monde…

≠ Personne…

≈ *Remarque.* — L'église (édifice) prend une majuscule initiale lorsqu'une autre règle l'impose : il habite rue de l'Église ; elle habite une des rues qui mènent à l'église.

3. ± •• **La quasi-totalité des occurrences d'Église** sont ainsi réglées. Les choses sont simples… Pourtant, elles vont se gâter sur la fin. L'unanimité ne fleurit jamais longtemps sur les terres orthotypographiques. Par la grâce d'une extension de sens, *église* peut désigner ou qualifier une école de pensée, un clan, un cénacle, voire un groupe humain quelconque, pourvu qu'il ait l'esprit de chapelle, qu'il soit un peu fermé, ou intolérant, ou idolâtre, ou tout cela à la fois : l'église lacanienne, l'église surréaliste.

± *Gouriou 1990*, *Guéry 1996*, *Impr. nat. 1990*, *Robert 1993* préconisent la minuscule.

± *Académie 1994*, *Doppagne 1991*, *Hachette 1995*, *Larousse 1933*, *1960*, *Littré 1872*, *Robert 1985*, *Thomas 1971* préconisent la majuscule.

La majuscule est a priori le bon choix, car l'extension de sens est bien plus proche d'assemblée ou de communauté que d'édifice.

En revanche, elle introduit d'inutiles incohérences : l'Église lacanienne, mais la chapelle lacanienne, l'école lacanienne. Elle peut aussi

faire accroire à quelques lecteurs, certes un peu niais, qu'ils ont affaire à une dénomination propre, revendiquée par le groupe concerné.

Pis, si l'on admet l'Église lacanienne, on risque de favoriser à terme la prolifération de tous les emplois abusifs au sens premier (religions non chrétiennes : [L'Église bouddhique], voir : § 4).

Pour ces motifs, si je m'abstiens de condamner trop vite la majuscule, je suis partisan de la minuscule dans toutes les occurrences où le mot *église* — attribué péjorativement à un groupe humain ne revendiquant pas cette appellation — pourrait être remplacé par *chapelle* sans altération considérable du sens : l'église hugolienne ; Arlette L. et Alain K. ne sont pas de la même église (mais : Karol W. et Martin L. n'appartiennent pas à la même Église).

Quand l'éventuel remplacement d'église par chapelle ne manquerait pas d'engendrer une contradiction désastreuse — le Kremlin fut le Vatican de l'Église communiste —, on a souvent affaire à une figure lourdement filée ou à une simple comparaison (l'extension est faible, le sens propre est dominant). La majuscule est alors judicieuse. Un amateur de lieux communs pourra donc écrire : « Breton fut le pape de l'Église surréaliste. »

4. **Pour les religions non chrétiennes,** l'emploi du terme *Église* est abusif et donc déconseillé : [l'Église shintoïste]. Corollaire : l'expression « Églises chrétiennes » est diablement pléonastique. Toutefois, si un mouvement non chrétien revendique lui-même ce titre, il faut hélas respecter son choix fallacieux : l'Église de Scientologie, l'Église druidique des Gaules. Bien qu'illicites, des guillemets ne seraient pas immérités… Encore moins licite, la minuscule serait parfaite. (◊ L'Église positiviste est un cas historique très particulier. Respectons ici la tradition et la sénilité d'Auguste Comte.)

## Élision ⇒ Apostrophe



**Empattement** ⇒ *Classification typographique*, *Lisibilité*.

**LISIBLE** adj. **1.** Aisé à lire, à déchiffrer. *Écriture lisible*. **2.** Qui peut être lu sans fatigue, sans ennui ; digne d'être lu.

LISIBLE adj. **1.** Aisé à lire, à déchiffrer. *Écriture lisible*. **2.** Qui peut être lu sans fatigue, sans ennui ; digne d'être lu.

## Empire

L'Empire ottoman, l'Empire romain, l'Empire séleucide, l'empire d'Autriche. L'empire du Milieu, l'empire du Soleil-Levant.

∓ *Larousse 1999* : {empire du Soleil levant} (article « Soleil »), pays du Soleil-Levant (article « Japon »).

## Enseigne

Si l'enseigne est reproduite intégralement, l'italique s'impose.

Si l'enseigne inclut un terme générique (auberge, café, hôtel, magasin, etc.), le romain s'impose : l'hôtel d'Angleterre, le café du Commerce. Mais : auberge *Au Cheval-Blanc*.

◊ Les Auberges de la Jeunesse.

## Entrelarder, larder

Introduire dans la composition des signes de divers caractères, de divers corps, graisses, styles, etc. :

**Une telle** COMPOSITION est dite *lardée* ou **entrelardée**.



## **Énumération** ⇒ *Alinéa*, *Parenthèse*, *Tiret*, *Titre intérieur*.

À Typographie, le 25 janvier 1998.

*F. Dely : L'important, avant tout, c'est que le message et sa structure ressortent et perdurent.*

Oui… si cette formule concerne des diapos ou des affiches bavardes.

1. Les plus belles structures ne sont pas exhibitionnistes…
2. Le lourd soulignement des articulations est une marque des discours insignifiants…
3. Sauf exception…
4. Mais, certes, ça dépend de quoi l'on parle…
5. Néanmoins, ce qui est frappant, c'est que les textes les plus ostensiblement structurés sont souvent, au bout du compte, les plus rudimentaires et même… les moins construits…
6. N'en déplaise à M. Richaudeau…
7. :-).

À Typographie, le 2 septembre 1998.

*Y. Gouisset : J'ai un problème avec les alinéas. Exemple :*

*« Les causes de ces dysfonctionnements sont principalement :*
*— implication mitigée de certains partenaires ;*
*— fragilité dans la continuité de la chaîne de décision ;*
*— préparation insuffisante des dossiers. »*

*Je crois savoir que la règle est de terminer les alinéas par des points-virgule et c'est ce que je fais.*

Attention ! Vous parlez d'*une* règle… mais il existe plusieurs possibilités (à choisir en fonction de la structure de la phrase, de la nature de l'énumération et de sa place dans le flux du texte)…

La ponctuation — et les caps… — dépend du signe qui introduit chaque élément de l'énumération… Ils se répartissent en deux catégories…

Les signes « avec point » :

A. B.   I. II.   1. 2.

Les signes « sans point » :

1° 2°   a) b)   — (tiret… formule la plus fréquente).

Avec les premiers, on a une majuscule initiale au premier mot et un point final pour chaque élément de l'énumération. Avec les seconds, on a une minuscule initiale au premier mot et un point-virgule pour chaque élément de l'énumération (sauf le dernier, qui, dans les cas où l'énumération clôt la phrase, est un point final).

Selon les règles classiques… car certains (d'ailleurs estimables…) vous diront que dans le premier cas on a le choix entre le point et le point-virgule,

dans le second entre le point-virgule et la virgule. Pour d'autres encore, le tiret appartient aux deux catégories et, de ce fait, est d'une magnifique souplesse d'emploi. À mon sens, ils ont tort (« certains »… comme les « autres »), car ils se privent de délicieuses subtilités (par exemple, les énumérations de second niveau, où les virgules entrent en jeu avec finesse)…

À Typographie, du 24 au 26 novembre 1998.

*T. Bouche : Comment composez-vous un dialogue qui contient une liste (sans bien sûr perdre de vue les listes de tels dialogues, sachant que chaque niveau comprendra évidemment des incises) :*

*— Je t'aime.*
*— Moi non plus.*
*— Pourquoi ?*
*— T'es pas beau,*
  *— t'es pas jojo,*
  *— t'encombres ma liste.*
*— Quelle liste ?*
*— Toutes les listes :*
  *— la liste typo,*
  *— ma liste de courses,*
  *— et j'en passe.*
*— Qu'est-ce que tu passes ?*

• Version tradi •

La discussion fut animée. On s'étripa joyeusement pour des listes :
« Je t'aime, dit le quadra teint.
— Moi non plus, dit Aline.
— Pourquoi ?
— T'es pas beau, t'es pas jojo, t'encombres ma liste !
— Quelle liste ?
— Toutes les listes : la liste typo, la liste ériose, sa liste hoirs, ma liste of courses — et j'en passe !
— Qu'est-ce que tu passes ? »

Aline Néat resta sans voix. Il ne restait plus qu'à trouver un éditeur et c'était pas gagné d'avance… mais elle avait bon espoir : on avait déjà lu pire.

• Version high-tech •

La discussion fut animée. On s'étripa joyeusement pour des listes :
« Je t'aime, dit le quadra teint.
— Moi non plus, dit Aline.
— Pourquoi ?
— C'est simple :

a) t'es pas beau ;
b) t'es pas jojo ;
c) t'encombres ma liste !

— Quelle liste ?

— Toutes les listes :
1° ou firsto, la liste typo ;
2° ou deuzio, la liste ériose ;
3° ou troizio, sa liste hoirs ;
4° ou goitro, ma liste of courses ;
— et j'en passe !

— Qu'est-ce que tu passes ?

— Ta gueule… tu me fatigues. »

*T. Bouche : Un autre différend sur la composition des listes. Pour moi, ça se compose comme ceci :*

*— Bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla :*
*— bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla ;*
*— Bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla.*

*Mais pour d'autres comme cela :*

*— Bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla :*
*— bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla,*
*— Bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla.*

*[…] Des avis ?*

*A. Hurtig : Je ne comprends pas pourquoi Thierry ne compose pas sa liste (en tout cas les items principaux) sans retrait :*

*C'était une drôle d'époque :*
*— pendant l'horreur d'une profonde nuit ;*
*— en plus il neigeait ;*
*— et pour ne rien arranger, l'aigle baissait la tête.*

*On comprendra notre stupéfaction, etc.*

*Ça paraît le plus logique, puisque le retour-chariot n'indique pas une fin d'alinéa.*

Mais… parce que c'est atroce ! hideux ! épouvantable ! En outre, contrairement à ce que tu dis, c'est beaucoup moins clair… Tu vas voir pourquoi…

Imagine, par exemple, que la dernière ligne *avant* l'énumération commence par un tiret d'incise (ce sont des choses qui peuvent arriver…) :

Bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla — bla bla bla bla bla — bla bla :

— bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla ;

— bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla.

C'est du propre… Tu ne crains pas que, pour le coup, le lecteur « n'y voie plus rien et confonde tout ».

*A. Hurtig : Je suis en train de regarder quelques exemples… et je maintiens que c'est beaucoup plus clair, et nettement plus logique !*

Oc, oc… Disons que ta logique n'est pas la mienne… car pour moi chaque élément de la liste engendre un alinéa… Logique, puisque, à la fin de chacun d'entre eux, on va à la ligne… Sinon, j'y perds mon latin.

*A. Hurtig : « Imagine, par exemple, que la dernière ligne avant l'énumération commence par un tiret d'incise. » Jean-Pierre, tu n'as pas honte de sortir des arguments pareils ?*

Pas le moins du monde… J'aurais dû t'envoyer un bordel encore plus vicieux, avec un peu de rab : des tirets d'incise dans un des éléments de la liste… Tiens, piskeu t'es têtu, le voici :

Bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla — bla bla bla — bla bla :

— bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla

— bla bla bla bla — bla bla bla bla bla bla bla bla bla bla.

Eh oui, cinq tirets… et seulement deux pour la liste… Ah ! l'obscure clarté qui tombe des tirets (dommage qu'on cause point des astérisques).

*A. Hurtig : Dans ce cas d'espèce (rarissime), je suppose que je trafiquerais un peu les lignes pour que la fameuse dernière ligne ne vienne pas m'embêter avec son tiret…*

Et voui, parade connue (si t'as assez de jeu pour gagner ou chasser sur plus d'un cadratin, mais dans mon exemple, c'était pas couru d'avance)… et qui signifie quoi ? Que tu n'hésiterais pas à foutre ton gris en l'air pour maintenir un parti et une cause indéfendables… Oh ! que c'est laid…

*P. Cazaux : Ben pourquoi ne pas utiliser des tirets demi-cadratin pour la liste et cadratin pour les incises ? Hein ? Ça se fait pas ? Ça se fera.*

Ben, pourquoi ne pas utiliser le renfoncement d'alinéa ? Ça se fait depuis longtemps… et ça se fera encore longtemps…



**ÉPIGRAPHE** ⇒ *Dédicace.*

••• Nom féminin. Une épigraphe est une citation placée en tête d'un texte (œuvre, partie, chapitre ou article). Selon sa définition traditionnelle, l'épigraphe vise soit à éclairer ou infléchir le sens d'un titre, soit à résumer ou à suggérer l'esprit du texte qu'elle précède. Cette mission semble à la fois ambitieuse et restrictive. Si certaines la remplissent, quantité d'épigraphes s'en affranchissent. Le registre va de la dérision à la pédanterie.

**¶ Place.**

L'épigraphe se rapportant à l'ensemble d'un ouvrage devrait être brève et composée sur la page de titre. Cette règle est aujourd'hui bien oubliée ; pour plusieurs raisons, tenant soit à l'évolution de la mise en pages (le grand titre n'est plus ce qu'il était…), soit aux pratiques des auteurs, qui n'hésitent pas à choisir de très longues citations, voire à les multiplier. Résultat, on voit des livres dont les épigraphes « générales » se baladent n'importe où : avant ou après les dédicaces, les avertissements, les préfaces, etc.

Si l'on renonce à l'associer au titre, l'épigraphe d'un ouvrage doit au moins être liée au texte principal. Ouvrages ayant des divisions internes (parties, chapitres, etc.) : épigraphe en belle page, immédiatement avant le texte principal. Ouvrages non divisés : soit en belle page, soit en tête du texte.

Les épigraphes se rapportant à une partie d'un ouvrage se composent sous le titre des parties principales, en belle page, soit en tête du texte concerné, sous le titre éventuel.

Ces citations peuvent être longues et multiples (sans excès…).

**¶ Composition.**

L'épigraphe reprenant une citation en français se compose en romain entre guillemets, ou en italique. Une citation étrangère en version originale se compose obligatoirement en italique, et l'éventuelle traduction en romain entre guillemets.

*Quae lucis miseris tam dira cupido ?*
VIRGILE, *Ænidos.*

Le nom de l'auteur se compose en petites capitales (initiales du nom et du prénom en grandes capitales), le titre de l'œuvre (facultatif, sauf pour les œuvres anonymes) en italique. Dans les ouvrages spécialisés, les références peuvent être détaillées.

> « Aidons l'hydre à vider son brouillard. »
> Stéphane MALLARMÉ, *Divagations*, p. 352.

La justification et le corps sont nécessairement très inférieurs à ceux du texte courant. Composition sans interlignage. Prose en alinéa. Renfoncement à droite d'un ou deux cadratins, selon le format.

∞ **Vocabulaire.**

Bien que des lexicographes et des grammairiens entérinent aujourd'hui ce fâcheux dérapage, un exergue n'est pas une épigraphe… Il ne s'agit pas de s'accrocher comme un forcené aux seules acceptions anciennes (exergue sur une médaille, épigraphe sur un monument ou, par extension, devant un texte) mais, bien au contraire, de défendre l'enrichissement de la langue. Par extension, « mettre en exergue » signifie mettre en évidence. D'excellents auteurs, comme *Bénac 1978*, peuvent légitimement écrire qu'une épigraphe met une citation en exergue.

Faire d'« exergue » et d'« épigraphe » des synonymes pour faciliter la vie des cancres n'est hélas pas seulement démagogique, on s'en accommoderait, cela revient à ravaler de bons stylistes au rang de manieurs de pléonasmes. Triste victoire du mauvais usage sur le bon. Dans trente ans, on nous apprendra peut-être qu'« épigramme » a rejoint la bande. Et dans soixante, « épitaphe » ?

= *Girodet 1988*, *Gouriou 1990*, *Gradus 1980*, *Larousse 1933*, *Littré 1872*, *Thomas 1971*.

≠ *Hanse 1987*, *Larousse 1970*, *1999*, *Lexis 1989*.



**ÉPOQUE** ⇒ *Âge*, *Ère*, *Événement historique*.

L'Antiquité, le Consulat, le Directoire, l'Occupation, la Reconquête, la Réforme, la Renaissance, la Résistance, la Restauration, les Temps modernes.

À Typographie, le 25 janvier 2000.

*O. RANDIER : Ma correctrice n'est pas d'accord avec l'*Hyène *[…] : Siècle des lumières (*I.N.*) ou siècle des Lumières ?*

Ah… mon bon monsieur… problème ! Beaucoup de sources sérieuses (*Girodet 1988, Larousse 1985, Robert 1993*, etc.) font comme l'*Hyène*. La prudence voudrait qu'on les suive… Pourtant, cette graphie est très conne, car dans le même texte, tu risques de te retrouver avec *les Lumières* et *le Siècle des lumières*… Donc, tu vois ce qu'il te reste à faire… À ta place, je suivrais la correctrice… et si les donneurs d'ordre discutent, renvoie-les au *Grand Larousse universel*… Ils y verront un épatant *siècle des Lumières*…

*O. RANDIER :* Second Empire *(*I.N.*) ou* second Empire *? J'aurais tendance à suivre l'*Hyène*, mais aussi à éviter les conflits internes…*

Là, aucune discussion… Suis l'*Hyène*…

Un coup sur deux, c'est négociable…

**ÈRE** ⇒ *Âge*.

Minuscule initiale à *ère* et aux adjectifs qui qualifient ce nom : l'ère chrétienne, l'ère tertiaire (mais le Tertiaire).

= *Impr. nat. 1990*.

**ERRATA, ERRATUM**

*Errata* : liste des erreurs et des fautes contenues dans un ouvrage, avec l'indication des corrections.



**Espace** ⇒ *Blanc*, *Cadratin*, *Deux-points*, *Espacement*, *Ponctuation*, *Tiret*.

¶ Mot féminin : une espace est un blanc qui isole les mots ou les signes de ponctuation.

= *Berthelot 1992*, *Impr. nat. 1990*, *Lecerf 1956*, *Ramat 1994*, *Williams 1992*.

Espace fine : un point.

Espace avant-fine : un point et demi.

Moyenne : quart de cadratin.

Forte ou grosse : tiers de cadratin (c'est l'espace-mot théorique).

*Composition au plomb :* petite lame de métal, moins haute que les caractères, qui sépare les mots.

## Espaces insécables, espaces fines et espaces justifiantes

**À Typographie, le 13 janvier 1998.**

*J. André : Si on compare [le titre* J'accuse*, de Zola] de 1898 avec celui des compos d'aujourd'hui (par exemple* le Monde *d'hier soir), on remarque quelques différences. En 1898 :* l'Aurore *écrit* J'accuse…! *(sans espace avant le point d'exclamation). En 1998 :* le Monde *écrit* J'accuse… ! *(avec une fine devant).*

Je me trompe peut-être, mais il me semble que *le Monde*, comme tant d'autres, a du mal à oublier la Linotype. J'ai l'impression qu'il tente de restituer l'énorme approche naturelle des ponctuations hautes en ajoutant une espace là où il n'en faudrait pas. Pas simple… S'il est impératif d'introduire des espaces insécables entre une lettre et une ponctuation haute, je crois qu'aujourd'hui (comme du temps de la composition manuelle, sauf dans les compos très blanches…) on devrait s'en abstenir entre deux signes de ponctuation (à l'exception des guillemets, évidemment, et, cas plus rares… du deux-points et du point-virgule) : *xxx !*, *« xxx ! »*, mais *xxx…!*, *xxx !?*, *xxx !!!*, *xxx (!)*, *xxx [?]*, etc. Dans ces derniers cas, la petite approche « naturelle » de nos polices est largement suffisante. […]

Je n'aimerais guère que l'on adopte un système d'introduction automatique de blanc avant les ponctuations hautes (sauf, peut-être, pour le deux-points…). Ou alors, il faudrait qu'il soit « débrayable »… Sinon, ce ne serait qu'une ossification supplémentaire, une béquille pour les cancres mais une entrave à la liberté des autres. Le jeu sur les espaces liées à la ponctuation

était et devrait redevenir un moyen, « gérable par le compositeur humain… », de justifier subtilement.

À Typographie, les 31 août et 1er septembre 1998.

*B. Leraillez : Dans le même genre de pression à exercer sur un éditeur, pourquoi ne pas demander aux éditeurs de polices de fournir des signes de ponctuation correctement espacés ?*

NON !!! Surtout pas !!! Vous voyez pourquoi… (?). Non…?!

En outre, le jeu sur les espaces antérieures des signes de ponctuation a toujours été un procédé de justification très subtil ! […]

Si nous devions exercer une pression, je la verrais bien en sens inverse… En effet, certaines polices introduisent davantage de blanc à gauche des ponctuations hautes, d'autres s'en gardent bien… Dans Fontographer ou un logiciel similaire, comparez les points d'interrogation et d'exclamation en Times et en Palatino… En Times, ils sont légèrement décalés vers la droite et ménagent une solide approche à gauche, en Palatino ils sont strictement centrés et les approches sont faibles. Cela explique bien des choses…

Ce léger blanc intégré ne fait l'affaire que des typographes anglo-saxons (et de leurs émules mondialisés…). Pour nous, il ne fait qu'augmenter stupidement la valeur des fines… Quant aux immenses insécables engendrées par les logiciels de traitement de texte, elles sombrent dans la caricature… S'il y a une pression à exercer, c'est bien celle-ci : imposer la présence de fines dans *tous* les logiciels traitant peu ou prou des textes… Qu'un machin aussi puissant que Word n'en dispose pas est un scandale… un scandale dangereux, car ils n'ont pas tout à fait tort tous ceux qui trouvent que ces prétendues « espaces françaises » avant les ponctuations hautes sont ridiculement grandes… De là à préférer les rustiques conventions des autres…

*B. Leraillez : À ce propos, pourquoi les espaces étaient rajoutées à la main du temps du plomb et pas intégrées au caractère ?*

Quel temps du plomb ? Dans les matrices Lino, le (léger) blanc antérieur des points d'interrogation, d'exclamation et du point-virgule était intégré… Là aussi, cela explique bien des choses…

*J. André : Il est exact que la tendance actuelle de la typographie est que c'est le dessinateur de caractères qui règle certaines espaces (notamment quelques approches) et non plus le compositeur.*

C'est bien là le drame… Le blanc antérieur des ponctuations hautes est une approche pour les Anglo-Saxons, donc (avant tout) une affaire de dessinateur de caractères… alors que pour nous c'est une espace, donc une stricte affaire de compositeur…

**À F.L.L.F., le 1er juin 2000.**

*P. Cazaux : L'insécabilité n'a rien à voir avec la chasse.*

Je ne l'ai pas prétendu (j'évoquais une différence de nature). Ce qui ne veut pas dire que ce soit complètement faux. En effet, hormis l'espace-mot, qui est éventuellement insécable (dans des circonstances précises), toutes les autres sont nécessairement insécables, toujours, sempre, always, immer, siempre. D'où la charmante inutilité d'au moins un quart des espaces xpressiennes… alors qu'il en manque d'indispensables…

**À Typographie, le 3 octobre 2000.**

*Oudin-Shannon : Hurtig m'explique que si la suppression des espaces liées à la ponctuation permettait d'éviter des lézardes, pourquoi ne pas les supprimer toutes ? Merci, j'y songerai, mais en attendant pourquoi cette « évolution » faite par les Anglais serait inconcevable en France ?*

Parce que, contrairement à ce que vous prétendez, si la suppression des fines devant les ponctuations hautes n'élimine pas nécessairement les lézardes… elle peut, éventuellement, en créer, et parfois de plus redoutables… car éliminer une fine au-dessus de plusieurs justifiantes a pour effet de rapprocher une justifiante de ses semblables… (sauf dans les cas où la fine précède plusieurs signes de ponctuation). Il conviendrait par conséquent d'imaginer d'autres « raisons », un tantinet plus convaincantes.

**À F.L.L.F., le 23 septembre 2001.**

*S. Nataraja : Pouvez-vous me rappeler quelles ponctuations reçoivent une espace fine subséquente ?*

Subséquente ? Aucune…

*S. Nataraja : Bon, et mes espaces fines ?*

Chaud devant ! les voici…

Entre une lettre (ou un chiffre) et ces ponctuations hautes (et non « doubles »*…) : point d'interrogation, point d'exclamation, point-virgule. Avant le deux-points, deux écoles : espace mots insécable ou, mieux (à mon sens), espace légèrement plus petite que la justifiante (mais plus grande qu'une fine…). Kif-kif après les guillemets ouvrants et avant les guillemets fermants. Vous vous demanderez peut-être pourquoi j'ai précisé « lettre (ou chiffre) »… En raison de ceci : (?), [!], ?!, …?, etc. Autant de cas qui rendent impossible

* Les ponctuations doubles (intervenant deux fois…) sont les crochets, les parenthèses (dans leur rôle-titre, donc pas toujours), les guillemets (sauf cas particuliers…) et (le plus souvent) les tirets…

l'insertion automatique et aveugle des fines (sauf à disposer d'un logiciel gérant finement les exceptions…).

À F.L.L.F., du 5 au 10 décembre 2001.

*J. Fontaine : Mais ces signes devraient quand même être plus près du mot qui précède que du mot qui suit, ce qui n'est pas le cas si, toujours à défaut d'espace fine, on choisit plutôt d'insérer une espace-mot insécable.*

[…] Tout dépend du parcours et de la destination ultime du texte. S'il doit migrer vers un logiciel de mise en pages, il est tout à fait inutile — voire nocif… — de se préoccuper de finesses visuelles au stade de la copie (dans ce processus, un fichier de traitement de texte n'est jamais que de la copie).

La question ne se pose que s'il doit être diffusé sous la forme qu'aura pu lui donner un logiciel incapable d'offrir des fines et d'autres subtilités typographiques… Ici, alternative angoissante. Faut-il s'y résigner ou tenter d'améliorer les choses en bricolant ? À chacun de voir…

Pour les fines, il existe une astuce bien connue (à ne surtout pas employer dans un processus d'édition digne de ce nom) : il suffit de réduire (considérablement) le corps de l'espace…

*L. Bentz : L'imprimerie distingue les espaces insécables (espaces fines et espaces-mots) et les espaces justifiantes.*

Laissez tomber l'espace-mot, notion qui ne dit rien à personne ou presque. Quant à l'« imprimerie », elle pose un petit problème. Elle n'a pas toujours connu les espaces insécables. Au plomb, cela n'aurait eu aucun sens, sauf avec une scie… Ce sont les séquences de caractères qui étaient (et sont toujours…) insécables… La notion d'« espace insécable » est davantage liée à la P.A.O., que la destination finale de la « publication » soit le papier (imprimerie) ou l'écran…

J'écrirais volontiers : « La composition typographique et la P.A.O. distinguent quantité d'espaces, dont les espaces fines (toujours insécables) et les espaces justifiantes. »

Site Web de Jean-Pierre Lacroux.

*Mais, dites-moi, une espace justifiante insécable n'a-t-elle pas la même valeur qu'une espace sécable ?*

Théoriquement, oui… par définition. Dans les faits, non… car l'espace insécable réellement justifiante n'est pas disponible en tout lieu.

Une espace sécable est nécessairement justifiante. Théoriquement et dans les faits. L'inverse n'est pas théoriquement vrai (une espace justifiante n'est pas nécessairement sécable…). Pourtant, nombreux sont ceux qui font comme si… y compris certains concepteurs de logiciels, d'où quelques petits problèmes…

## Un espace, une espace ?

**À Typographie, le 31 mars 1998.**

*J.-D. Rondinet : Une* espace fine crée *un* espace fin.

Théoriquement… je suis d'accord… mais… honnêtement… je ne fais pas cette distinction… Pour moi, toutes les espaces typographiques sont féminines, même sur le papier… J'veux ben être snob, attaché à nos traditions… mais dans des limites raisonnab'… Je ne me vois pas expliquer à un quidam que « cet » espace, là, sur le papier, est fautif, trop fort, trop gros, et qu'il conviendrait d'introduire *une* espace fine…

**À F.L.L.F., le 3 mars 2000**

*M. Guillou : « Et d'où cela vient-il ? » Je n'en sais trop rien. J.-P. Lacroux va nous venir en aide, j'en suis certain.*

Cela vient du français… tout simplement ! « Espace » fut longtemps masculin ou féminin, au choix. Le féminin a dépéri, sauf chez les typographes.

**À F.L.L.F., du 19 au 20 mars 2001.**

*Alexia : Dans la phrase « Appuie sur la barre Espace pour laisser une espace entre les mots » : pour moi l'emploi du féminin est correct (*Larousse *: « Espace, n. f. Imprim. Blanc servant à séparer les mots »).*

Cette définition est incomplète, disons… anecdotique, donc un tantinet erronée… « Ah ? » (Trois espaces, dont pas une ne sépare deux mots…)

*Alexia : Le réviseur (de ma traduction) conteste l'emploi du féminin comme n'étant pas approprié dans ce contexte (il s'agit d'utiliser le clavier de l'ordinateur pour saisir du texte). Je suis perplexe et souhaiterais avoir différents avis.*

Il y a de quoi être perplexe… à cause du verbe employé. Un puristissime (et votre réviseur en est peut-être un) vous dira que l'on introduit une espace pour engendrer (« laisser ») un espace. Selon moi et de nombreux acribiques décontractés, le masculin est à déconseiller dans tous les cas relatifs à la composition… « Une espace », qu'il s'agisse du caractère ou du blanc sur la page. Inutile de se compliquer inutilement la vie et le vocabulaire.

*T. Bouche : Non, une espace imprime un blanc. À moins que ton puriste vive à l'échelle du micron et voie en effet l'espace laissé entre l'empreinte des caractères* en relief *(encre, toner…).*

Tututut… Demande donc à Jean-Denis ou à des ancêtres qui connaissent encore la tradition…

*T. Bouche : C'est la même chose d'ailleurs pour* une *interligne (lame de plomb ou de papier) qui engendre* un *interligne (un blanc).*

Mais nous sommes d'accord… cette distinction archéopuriste n'a plus de raison d'être dans notre monde sans plomb… Féminin partout.

**ESPACEMENT** ⇒ *Approche*, *Coupure*, *Espace*.

¶ L'espacement régulier des mots est une qualité primordiale pour toute composition typographique.

**EST** ⇒ **POINT CARDINAL**

**ET, ESPERLUETTE** ⇒ *Etc.*

## La conjonction et/ou

À Typographie, du 10 novembre 1997 au 15 janvier 1998.

*J. FONTAINE : Il faut reconnaître que ce* et/ou *est parfois pratique pour celui qui s'en sert, car il permet d'éviter de longues périphrases.*

Il permet surtout d'éviter la mise au clair de la pensée… ce qui est le comble du « pratique »… (Le reste de votre message montre que nous sommes d'accord sur ce point.)

Je crois que le souci stylistique existe chez les maniaques du *et/ou*, mais il ne vise pas à éliminer les périphrases. Oh ! non… La preuve : leurs textes en sont farcis ! Leur quête est ailleurs : ils tentent de se conformer à un modèle surévalué.

*D. PUNSOLA : De plus* et/ou *est un mot qui est créé par l'intermédiaire de l'écrit. Une telle création n'est pas du tout dans la logique du langage parlé.*

D'accord pour critiquer *et/ou*, bien sûr, mais votre argument est dangereux… La néologie savante est pour l'essentiel opérée à l'écrit. Est-ce un indice de mépris pour l'oral ?

Ne mépriseriez-vous pas un peu l'écrit ? Pas prudent sur cette liste… Pour revenir à quelque chose de plus typographique, que dire alors des sigles ? Créés à l'écrit, ils se répandent sans frein à l'oral, qui, juste retour des choses, renvoie des dérivés qui s'installent à l'écrit.

À France-Langue, le 14 avril 1998.

*A. MIGNEAULT : Mais tout ceci pourrait aussi s'appliquer à l'implication logique (le* si… alors*), qui présente le même genre de difficulté dans la langue de tous les jours :* S'il pleut, j'irai au musée *n'exclut pas, du point de vue logique, que s'il fait beau, je pourrais tout de même décider d'aller au musée. Mais on pourrait aussi croire que cette affirmation comporte tacitement le sens de* s'il fait beau, je ferai autre chose*, alors qu'en logique cette implication « en miroir » n'existe simplement pas.*

Laissons la logique et revenons à la langue, c'est-à-dire au locuteur… S'il déclare *S'il pleut, j'irai au musée* avec l'intention de vous faire entendre que, même s'il ne pleut pas, il ira au musée, alors nous pourrions lui conseiller de choisir une autre formule… En revanche, s'il vous dit *S'il fait beau, je n'irai pas au musée*, il n'est pas déraisonnable de supposer que, s'il pleut, il ira au musée.

Quant au fameux *et/ou*… on lui trouve des vertus logiques mais on se garde bien d'envisager sa négation… Il est vrai que le moindre *ni ni* serait dangereux pour sa réputation.

*O. Bettens : Le* ou *logique est inclusif, c'est incontestable, mais il s'agit d'un axiome (donc d'une convention) qui ne répond à aucun impératif… logique. Il est parfaitement possible de construire une logique formelle dont le* ou *élémentaire serait exclusif.*

C'est en particulier celle des restaurateurs… Fromage ou dessert.

*O. Bettens : Il existe des gens qui sont allergiques à* et/ou*. Malgré le caractère enflammé de certaines interventions, ils ne parviennent pas à imposer le point de vue selon lequel* ou *sans autre précision serait par défaut inclusif…*

Je suis allergique au *et/ou*, mais je ne cherche pas à prouver que *ou* est par défaut inclusif…

Je suis allergique à *et/ou*, car cette chose est née de la confusion entre opérateur logique et conjonction. Qu'un opérateur puisse avoir la même gueule qu'une conjonction, c'est certain, mais cela n'entraîne pas mécaniquement que l'association de deux opérateurs engendre une nouvelle conjonction…

Qui a jamais entendu un *et/ou* oral émis par un individu sensé ? Alors que la plupart des opérateurs sont représentés par des signes non alphabétiques qui se lisent sans problème, ce machin qui associe les deux conjonctions les plus employées offre la particularité d'être une cheville strictement graphique… Pour quiconque s'intéresse davantage à la langue qu'à la logique, cette infirmité n'est pas négligeable…

**À Typographie, le 17 mars 1999.**

*J. Melot : On peut encore insister sur son caractère en quelque sorte contre nature. Isolément, la pseudo-conjonction* et/ou *se présente, certes, sous forme d'une opération logique aisément compréhensible. Toutefois, aussi étrange que cela puisse paraître, cela ne correspond pas à une opération spontanée élémentaire de la pensée humaine. Pour s'en apercevoir, il suffit de lire un texte où cette pseudo-conjonction est utilisée plusieurs fois à intervalles rapprochés.*

Vous devez vous en douter, j'ai lu/bu votre intervention comme du petit-lait. Rien à ajouter, sauf peut-être ceci : inutile de lire des textes imbitables pour

s'apercevoir que la conjonction *et/ou* est une pseudo-conjonction ne correspondant pas à une opération élémentaire de notre pensée, du moins de la pensée des francophones (pour les autres, je n'en sais rien). Avez-vous déjà *entendu* un de vos interlocuteurs l'employer spontanément à l'oral pour « préciser » par exemple une situation de sa vie quotidienne ou la nature d'un sentiment ? Ce machin moche et inutile est prononcé (lourdement) à la lecture ou, tic jargonnesque, à la restitution partielle de textes où il figure. C'est un artifice graphique, rien de plus, il n'appartient pas (encore) à notre langue.

Raison de plus pour en parler ici… L'affaire du *et/ou*, épisode affligeant des aventures de la barre oblique, est incontestablement typographique.

*T. Bouche : L'écrit contient des tas de choses imprononçables qui y ont droit de cité.*

C'est évident… mais je ne vois pas en quoi cela concerne une pseudo-conjonction comme *et/ou*, qui est parfaitement prononçable mais que personne ou presque ne prononce.

Ce machin n'est pas « une chose imprononçable », ce n'est pas davantage un signe (que l'on nommerait), c'est l'accouplement imbécile de deux conjonctions. On ne va pas s'éterniser sur cet hymen hideux et sur son fruit (lexical et syntaxique […]), ce qui nous intéresse c'est le rôle qu'y tient la barre oblique. Ce signe typographique est un leurre, un attrape-nigaud devenu un signe de reconnaissance. Dans *et/ou* (et dans d'autres cas récents), il joue un rôle en complète contradiction avec ses missions habituelles (anciennes et nouvelles).

Résultat, cette malheureuse barre oblique est devenue un signe flou, corvéable à merci, pour tout et pour rien, un ustensile providentiel pour les scripteurs et les penseurs pressés.

## Étymologie de l'esperluette

**À Typographie, le 11 mars 1998.**

*J. Melot : Selon Grevisse* (le Bon Usage) *: « 87 […] La conjonction* et *est parfois représentée, en typographie, par la ligature* & *(autrefois nommée tout d'abord* ête*, dans les écoles, elle s'est appelée, par une sorte de jeu de mots amenant une rime plaisante, à la fin de l'alphabet, perluète, ou pirlouète, ou esperluète). »*

*Cette explication de l'étymologie me semble légèrement douteuse dans le détail (d'autant plus que Grevisse ne cite pas sa source) […]*

*En ce qui concerne* & *et son nom anglais* (ampersand) *voici ce qu'en dit l'*Oxford English Dictionary *: après avoir noté les variantes attestées* (ampassy, ampussy, ampus) *le mot* ampersand *est regardé comme altération de* and per

se-and*, c'est-à-dire* & by itself = and*. L'explication est simple. Jadis on utilisait l'expression* a-per-se, a*, c'est-à-dire* a by itself makes the word a*, cependant que la lettre elle-même était parfois appelée* A-per-se-A*,* […] O-per-se-O*,* &-per-se-and (and-per-se*,* an-per-se*,* amperse)*. Il s'agit évidemment d'une habitude ayant son origine chez les lettrés, puisqu'il s'agit de latin. Elle peut donc être très ancienne.*

*Ma conclusion, pour le moment, est donc que l'étymologie* & per l'et *pour* esperluette *(et ses variantes) est probable et qu'il s'agit d'un calque de l'anglais (ou l'inverse)…*

La pire, c'est celle de *Bob* et du *Dictionnaire historique* de Rey (croisement de *perna* et de *sphaerula*), qui est à mon sens désesperluante (pour une fois, parce que, à part ça, quelle merveille ce bouquin !). Comme la rime plaisante (après *z*, & prononcé *ette*, d'où rime amusante finale *perluette*…) est également la version de Vox, j'aimerais bien qu'elle soit fausse…

En ce qui concerne la vôtre, il faudrait que soit établie avec certitude l'ancienneté du terme et une très nette antériorité d'esperluette sur perluette… Or, selon plusieurs sources (mais on sait ce que ça vaut…), il semble que ces deux formes soient récentes (XIXe siècle) et quasi synchrones. Ce qui, pour l'heure, me fait préférer la rime amusante, avec le bel espoir que d'anciens grimoires vous donneront raison !

*J. Melot : … sauf si cette formation remonte à l'époque médiévale ou même à la Renaissance où le latin était encore en usage général dans les milieux savants. Dans ce cas il s'agirait plutôt d'un calque du latin « récent », à la fois en anglais et en français. Ce calque a toute l'allure d'un emprunt professionnel (jargon de typographe ?) et l'explication par le jeu de mots enfantin (origine écolière) est, par conséquent, peu probable.*

Pas si vite, cher ami… Votre étymologie (*& per l'et*) n'est pas incompatible avec nos rares certitudes &, parmi celles-ci, la scolarité de l'esperluette…

Si l'étymologie est obscure, quelques épisodes de la vie de l'esperluette ont été relatés par des gens dignes de foi… *Bob* & Rey donnent comme date de première attestation : 1878*, c'est-à-dire la date de parution du « Premier supplément » de Pierre Larousse. Dans cet illustre monument, on lit ceci : « Nom qu'on donnait, dans les écoles élémentaires, au caractère &, qui terminait l'alphabet et qui représentait le mot "et". »

Trois remarques…

— L'esperluette ne figurait pas dans le tome VII (1870).

* Comme quoi une date de première attestation, quand elle est uniquement fondée sur un dico d'antan, ça vaut ce que ça vaut…

— L'imparfait est intéressant… Il semble indiquer qu'en 1878 cet usage est éteint… Elle est bonne… Depuis quand ? Mystère, mais probablement pas depuis longtemps.

— Au XIX$^{e}$ siècle, j'ai bien l'impression qu'*esperluette* n'est pas employé par les typographes…

Bref, il n'est pas interdit de penser que les deux hypothèses (latin & école) sont bonnes & peuvent cohabiter avec bonheur : quelques vieux maîtres des écoles élémentaires, fins latinistes (ou pieux conservateurs de très anciens usages ?), ont enseigné l'alphabet en ajoutant, après le z, « l'et-te per l'et-te », que de plaisants galopins ont transformé en esperluette plus sympathique, voire en perluette plus vive (et plus apte à clore brillamment l'alphabet)…

**À F.L.L.F., le 18 avril 2000.**

*D. Didier : Selon le* Robert historique*, l'esperluette ou la perluette est issue du croisement du latin* perna*, jambe, sorte de coquillage, et de* sphaerula*, dérivé de* sphaera*, boule ou sphère.*

C'est à mon sens une des rares bévues de ce remarquable ouvrage… Question à poser à l'auteur de l'article : quelle est donc l'étymologie de l'anglais *ampersand* ?…

Comme il est envisageable que le cheminement, à partir du latin de nos écoles : & (et/*and*) *per se* (et/*and*), ait été similaire dans les deux langues, je serais curieux de savoir où se nichent la « jambe » et la « sphère » dans le terme anglais…

*D. Didier : Mais… mais… dans* la Comédie des mots *(Gallimard-jeunesse), Régine Detambel écrit que l'esperluette était la dernière lettre de l'alphabet que devaient réciter les élèves […]. À vous de choisir votre version…*

La dernière, classique […], est sans doute proche de la vérité mais elle fait l'impasse sur l'origine réelle… Les écoliers ne sont pas passés tout seuls de « et-te » à « perluette » ou « esperluette ». On les a aidés !

## Usage de l'esperluette

**À Typographie, du 6 au 8 juin 1998.**

Je viens de recevoir le programme de la conférence annuelle de l'Atypi. La conjonction « et » y est systématiquement remplacée par l'esperluette. Que pensez-vous de cette pratique ?

*M. Bovani : Ce qui me gêne moi, c'est plutôt que l'esperluette a un air de cap, je trouve que dans un texte en b. d. c., elle brise le rythme…*

C'est ce qui m'ennuie aussi… Au sein de la phrase, elle confère trop d'importance à ce qui n'en a guère, du moins à ce qui n'en a pas plus que le reste…

On comprend que (dans les formes et l'œil globuleux qu'elle a adoptés et figés dans nos polices) l'esperluette soit devenue un « et commercial ». Elle s'intercale avec grâce entre deux mots dont l'initiale est une capitale (Dupont & Dupond, Durand & Cie, etc. On comprend moins que les typographes, jouant sur sa rareté et son indiscutable charme, l'utilisent comme une marque, un signe de reconnaissance, un emblème corporatif, jusque dans les compositions les plus ordinaires. Je ne suis pas loin de penser que cette utilisation n'est pas exempte de préciosité vulgaire.

*C. Labouisse : Je pense que c'est une question d'habitude. Je me souviens avoir vu, dans le numéro 22 des* Cahiers Gutenberg *il me semble, un fac-similé d'un ouvrage du xviiie siècle qui utilisait l'esperluette comme elle l'a été dans le programme de l'Atypi. À l'époque de l'impression, personne ne devait trouver ça bizarre, mais c'est vrai qu'aujourd'hui…*

Bien sûr que c'est une question d'habitude, et nous l'avons perdue. Pourquoi ? Peut-être parce que c'était une mauvaise habitude… et, si c'était une mauvaise habitude, pourquoi y revenir ?

*T. Bouche : Cela dit, et avec J.-P. Bobillot (qui est aussi un surconsommateur d'esperluettes), je te rappellerai l'adage : « Votre temps est bref, soyez précieux ! »*

Sûr… mais soyons précieux avec discrétion et seulement de temps en temps, quand ça s'impose… J'ai peut-être été un peu excessif avec ma « préciosité vulgaire »… « Ostentatoire », ça te va ?…

*G. Perez : [Sur le site Web de T. Bouche], il y a de très belles démonstrations et interrogations typographiques : j'aime bien les elzéviriens en maths.*

Moi aussi, j'aime beaucoup les chiffres elzéviriens ! Pour une raison qui est exactement l'inverse de celle qui me fait détester (bien grand mot, mais j'ai rien d'autre à portée de main…) l'esperluette dans les compos ordinaires : eux, au moins, ils n'ont pas des tronches de capitales ! ils sonts discrets & savent un peu baisser la tête… Ils t'arrêtent pas l'œil avec arrogance… L'esperluette, qui n'est jamais qu'un « et » à la con, se prend pour une balise essentielle, un phare de la phrase, le truc à ne surtout pas manquer… C'est bien simple, j'ai envie de lui taper sur la tête, histoire de lui apprendre à vivre… (Sa sœurette, l'esperluette petite cap, est d'une modestie bien séduisante, mais elle est hélas bien rare.)



## ÉTAT ⇒ *Pays.*

••• État prend la majuscule initiale s'il désigne une entité politique titulaire de la souveraineté et, par extension, sa forme de gouvernement, ses pouvoirs publics : les États baltes, les États-Unis, l'État d'Israël, les États du pape. Une affaire d'État, un chef d'État, le Conseil d'État, un conseiller d'État, un coup d'État, l'État providence, un homme d'État, un ministre d'État, la raison d'État, une religion d'État, un secret d'État, un secrétaire d'État, la sûreté de l'État.

On accorde la majuscule à des États qui n'ont jamais connu que la souveraineté limitée (États non-fondateurs d'un État fédéral : l'État du Montana) ; on la laissera à ceux qui souhaitent désormais s'en contenter : la France est un des États de l'Union européenne.

••• Dans tous les autres cas, la minuscule initiale ≈ s'impose : état civil.

## ÉTATS-UNIS

Hawaii : deux *i*, pas de tréma.
Massachusetts : deux *s*, un *s*, deux *t*.
Mississippi : deux *s*, deux *s*, deux *p*.

| | **Code postal** | **• Abr. anglo-saxonnes** | **•• Abr. françaises** |
|---|---|---|---|
| Alabama | AL | Ala. | Alab. |
| Alaska | AK | | |
| Arizona | AZ | Ariz. | |
| Arkansas | AR | Ark. | |
| Californie (California) | CA | Calif. | |
| Caroline-du-Nord (North Carolina) | NC | N.C. | Car.-du-N. |
| Caroline-du-Sud (South Carolina) | SC | S.C. | Car.-du-S. |
| Colorado | CO | Colo. | Color. |
| Connecticut | CT | Conn. | |
| Dakota-du-Nord (North Dakota) | ND | N.D., N.Dak. | Dak.-du-N. |
| Dakota-du-Sud (South Dakota) | SD | S.D., S.Dak. | Dak.-du-S. |
| Delaware | DE | Del. | |
| District de (of) Columbia | DC | D.C. | D. C. |
| Floride (Florida) | FL | Fla. | Flor. |
| Géorgie (Georgia) | GA | Ga. | — |

| | Code postal | • Abr. anglo-saxonnes | •• Abr. françaises |
|---|---|---|---|
| Hawaii | HI | | |
| Idaho | ID | | |
| Illinois | IL | Ill. | |
| Indiana | IN | Ind. | |
| Iowa | IA | | |
| Kansas | KS | Kans. | |
| Kentucky | KY | Ky. | — [Kent.] |
| Louisiane (Louisiana) | LA | La. | — [Louis.] |
| Maine | ME | | |
| Maryland | MD | Md. | Mar. |
| Massachusetts | MA | Mass. | |
| Michigan | MI | Mich. | |
| Minnesota | MN | Minn. | |
| Mississippi | MS | Miss. | {Mississ.} |
| Missouri | MO | Mo. | — |
| Montana | MT | Mont. | |
| Nebraska | NE | Nebr. | |
| Nevada | NV | Nev. | |
| New Hampshire | NH | N.H. | N. H. |
| New Jersey | NJ | N.J. | N. J. |
| New York | NY | N.Y. | N. Y. |
| Nouveau-Mexique (New Mexico) | NM | N.M., N.Mex. | N.-M. |
| Ohio | OH | | |
| Oklahoma | OK | Okla. | Okl. |
| Oregon | OR | Oreg. | |
| Pennsylvanie (Pennsylvania) | PA | Pa., Penn., Penna. | Penns. |
| Rhode Island | RI | R.I. | R. I. |
| Tennessee | TN | Tenn. | |
| Texas | TX | Tex. | |
| Utah | UT | | |
| Vermont | VT | Vt. | Verm. |
| Virginie (Virginia) | VA | Va. | Virg. |
| Virginie-Occidentale (West Virginia) | WV | W.Va. | Virg.-Occ. |
| Washington | WA | Wash. | |
| Wisconsin | WI | Wis. | Wisc. |
| Wyoming | WY | Wyo. | Wyom. |

∓ *Larousse 1992* (Dakota du Nord, Virginie occidentale, etc.).

**ETC.** ⇒ *Abréviation*, *Latin*.

> « Mallarmé n'aimait pas cette locution, — ce geste qui élimine l'infini inutile. Il la proscrivait. Moi qui la goûtais, je m'étonnais. / L'esprit n'a pas de réponse plus spécifique. C'est lui-même que cette locution fait intervenir. / Pas d'Etc. dans la nature, qui est énumération totale et impitoyable. Énumération totale. »
>
> Paul VALÉRY, *Tel quel*.

Abréviation conventionnelle d'et cetera (ou et cætera) : *et le reste*.

∓ *Conseil sup. 1990* écrit [etcétéra].

L'emploi de la forme complète (invariable), composée en romain, est licite (à très petites doses : hors des textes littéraires, tout abus témoigne d'une lourde pédanterie).

**1.** ••• Etc. est toujours précédé d'un signe de ponctuation et d'une espace-mot.

Plusieurs auteurs affirment que ce signe de ponctuation est nécessairement une virgule. C'est vrai dans la quasi-totalité des occurrences, mais des rencontres avec le point-virgule, les points d'exclamation et d'interrogation, les parenthèses et les crochets, pour peu heureuses qu'elles soient, ne sont pas exclues.

∓ *Girodet 1988*, *Vairel 1992*.

Une série d'exemples séparés par des points-virgules sera interrompue par un etc. précédé d'un point-virgule, car une virgule transformerait la série en un ensemble complet dont seul le dernier élément serait constitué d'exemples…

Comparer :

Albanie, Belgique, Canada ; Danemark, Égypte, France ; etc.

Albanie, Belgique, Canada ; Danemark, Égypte, France, etc.

**2.** ¶ Dans un texte en romain, etc. comme et cetera se composent en romain. S'il y a une locution latine bien intégrée au français, c'est bien elle.

Dans une citation en italique, etc. est composé en italique s'il appartient au texte cité. S'il l'interrompt, le romain s'impose.

= *Denis 1952*.

≈ Impératives dans l'emploi ordinaire d'etc., les règles 1 et 2 ne s'appliquent évidemment pas dans les cas d'autonymie (désignation comme signe du discours).

**3.** ••• Le point abréviatif se confond avec le point final (et les éventuels points de suspension fautifs…). Il se maintient devant tous les autres signes de ponctuation : etc., etc. ! etc. ? etc.

**4.** ¶ Dans la composition, on ne chassera jamais etc. en début de ligne. Si etc. est le dernier mot de l'alinéa, cette faute grave devient monstrueuse. On aura donc intérêt à rendre insécable l'espace qui le précède.

= *Lefevre 1883*.

**5.** ••• Etc. ne doit jamais être répété (doublé, triplé, etc.) ni suivi de points de suspension. Cette règle, peu respectée, a pour seul objet d'endiguer la prolifération des formes pléonastiques.

= *Girodet 1988*, *Impr. nat. 1990*, *Thomas 1971*.

≠ *Hanse 1987*.

La redondance maîtrisée a néanmoins son charme. Jacques Prévert dans *Paroles* a fourni l'un des plus célèbres exemples de quadruple entorse à la règle :

LES PARIS STUPIDES
Un certain Blaise Pascal
etc… etc…

La force d'une licence est proportionnelle à la rigidité de la règle qui est enfreinte. Un seul etc. orthodoxe et ce raccourci du pari pascalien serait, c'est certain, beaucoup moins troublant… (Cet exemple brillant n'est pas destiné à absoudre les innombrables emplois coupables…)

•• Si l'insistance s'avère indispensable, autant recourir aux grands moyens et employer la locution sous sa forme complète : et cetera, et cetera.

**6.** ••• Etc. indique au lecteur qu'une énumération pourrait se poursuivre, que ses termes sont des exemples. Est par conséquent gravement redondante, donc fautive, l'association hélas très fréquente d'etc. avec : entre autres, par exemple, comme, tel(le)s que.

**7.** •• Il est très déconseillé d'employer etc. à la fin d'une énumération de noms propres désignant des êtres humains, réels ou fictifs. C'est une simple question de courtoisie typographique. En l'espèce, « et d'autres » ou les points de suspension sont préférables : Il interprète magnifiquement Bach, Rameau, Couperin…

= *Girodet 1988.*

≠ *Hanse 1987.*

•• L'expression du dénigrement peut néanmoins justifier le recours à l'abréviation d'une locution qui signifie « et le reste » : Rien ne l'arrête : Bach, Rameau, Elton John, etc.

•• Lorsque, dans une énumération interrompue, des patronymes sont réduits à l'état de compléments, les bonnes manières ne s'imposent pas : Il interprète tout avec un égal bonheur : partitas de Bach, sonates de Beethoven, de Schubert, de Scriabine, etc.

Exemple d'emploi très subtil : « Je n'ai pas l'intention d'écrire un traité d'apiculture […]. La France a ceux de Dadant, de Georges de Layens et Bonnier, de Bertrand, de Hamet, de Weber, de Clément, de l'abbé Collin, etc. […] L'Allemagne a Dzierzon, Van Berlepsch, Pollmann, Vogel et bien d'autres. » – Maurice Maeterlinck, *la Vie des abeilles*. « Etc. » clôt une énumération d'œuvres (les traités d'apiculture) ; « et bien d'autres » clôt une énumération d'auteurs.

Exemple d'emploi redondant et doublement défectueux : « Hamm et Clov, successeurs de Gogo et Didi, ont retrouvé le sort commun de tous les personnages de Beckett : Pozzo, Lucky, Murphy, Molloy,

Malone, Mahood, Worm…, etc. » – Alain Robbe-Grillet, *Pour un nouveau roman*.

**8.** •• L'emploi d'etc. après une énumération réduite à un seul terme est licite mais très déconseillé.

‡ *Vairel 1992*.

## Ethnique ⇒ Peuple

## Étirement ⇒ *Points de suspension.*

> « — Mais cômmmment peut-on ne pas aimer Stendhaaaal ?
> — On peut. »
>
> Daniel Pennac, *Comme un roman*.

•• L'étirement d'un phonème (son) peut se transcrire grâce à plusieurs procédés graphiques : points de suspension, répétition de lettres ou de voyelles. Aucune règle ne limite ici la fantaisie du scripteur.

On évitera toutefois le timide doublement d'une seule lettre, car le plus bienveillant des lecteurs verra là une faute d'orthographe plutôt qu'un procédé graphique : *Archiimède, viens ici !* > *Archiiimède, viens ici !*

## Étoile ⇒ Astre

## Euro ⇒ *Franc.*

### Euro : dessin d'un logotype

À Typographie, le 5 mai 1998.

*O. Randier : Sinon, on a commandé à Match Software leur fonte d'euros (50 versions différentes).*

J'ai été faire un tour là-bas… J'y ai lu ceci : « Nous avons créé une police de caractères spéciale, contenant toute une série de logos de l'euro, compatibles avec les styles les plus divers : Times, Helvetica, Courier, American Typewriter, Futura, Eurostyle, Gothique, manuscript, condensé, italique, etc. ! »

Bien, me suis-je dit. Puis, en dessous de ce texte, j'ai vu une image présentant l'intégralité de la police. Et là, un doute m'a saisi…

En principe, le symbole de l'euro est un « e », un peu déconnant, certes, genre « onciale techno-linéale », mais un « e » quand même, non ? Or, pour devenir « compatible » avec certaines polices poilues, notre « e » s'est mis à ressembler furieusement à un « c »…

Le symbole de l'euro n'est pas terrible, mais ceux qui l'ont conçu ne sont pas idiots : la graisse des deux barres est identique à celle de la boucle… Je conçois que les polices à pleins et à déliés se marient mal avec des signes dont la graisse est uniforme et qu'un soupçon de finesse s'impose, mais faut quand même rester raisonnable… Un euro didonesque ou garaldoïde avec deux barres filiformes deviendra nécessairement un « c barré » (surtout s'il a été dessiné à partir d'un « c », comme cela semble probable dans certains cas)…

Bref, le symbole de l'euro ressemble à un « U.S. cent » dont la barre se serait dédoublée et couchée… Normal, après un effort pareil…

Pourquoi est-il si difficile d'adapter le symbole de l'euro à différentes polices ? Ce n'est pas le premier symbole barré ($, £, ¥, ¢, etc.), mais c'est le premier * dont l'une des barres appartient au dessin et même au squelette de la lettre (on avait déjà tenté le coup avec le « F » du franc français, mais nous y avons échappé…).

Enlevez la ou les barres du dollar, de la livre, du yen, du cent, il restera un S, un L, un Y, un c. Par conséquent, vous pouvez prendre n'importe quel S, ou L, ou Y, ou c, et y ajouter une ou deux barres, vous obtiendrez un dollar, une livre, un yen, un cent… Ça marche avec toutes les polices… Enlevez les deux barres de l'euro, vous avez un c. Ajoutez-les à un machin ressemblant à un c d'une police quelconque, vous aurez un euro foireux…

Tout ça pour dire que les pères du symbole de l'euro sont certainement plus graphistes que typographes… et que nous voilà dans la merde… Bien fait…

À Typographie, le 30 novembre 1998.

*M. Bujardet : Il est vraisemblable que le symbole de l'euro deviendra rapidement de fait l'habitude dans la vie courante, tout en perdant de sa rigidité, comme la livre anglaise ou le dollar ont naguère eux aussi évolué ainsi.*

Là, j'ai de sérieux doutes… Facile de faire évoluer et de décliner $, £, ¥ ou ¢… puisqu'il s'agit de S, L, Y, c… barrés. […] Maintenant, essayez de faire la même chose avec le génial logo de l'euro…

* Sauf erreur… En tout cas, c'est le seul d'usage courant…

*J. ANDRÉ : Encore une FAQ à écrire : d'où vient le symbole du dollar ? D'un* P *et non d'un* S *!*

En tout cas, pour en dessiner un, il est plus facile de partir d'un « S » que d'un « P »…

*J. ANDRÉ :* P *comme peseto. Toute autre légende (Gibraltar, US crénés, etc.) a été rejetée par… un spécialiste de l'histoire des maths !*

Les anciennes légendes (?) relatives au dollar, au peso, voire à la peseta, avaient du mérite…

Si l'origine est le peso, quelle autre explication vient remplacer les Colonnes d'Hercule (et la bannière), symbole que l'on retrouve dans des armoiries, sur des drapeaux espagnols et même sur une pièce d'un peso ? Légende rejetée, mais au profit de quelle explication ? S'il y en a une, décisive, nous voulons la connaître !

Par ailleurs, la piste du shilling, retenue par d'estimables typographes du Nouveau Monde, dont R. Bringhurst, est-elle définitivement abandonnée ? A priori, elle n'est pas absurde…

## Usage et typographie de l'euro

**À Typographie, du 22 avril au 11 mai 1998.**

*J. ANDRÉ : La presse parle beaucoup de l'euro, mais l'écrit Euro, EURO, parfois EURO en petites capitales.*

Ces eurotomanes sont des zéros. La presse… écrit n'importe comment (histoire de réveiller JiDé…), mais les dictionnaires (des types sérieux) écrivent : euro.

Cet euro est intéressant… Tous les noms de monnaies se composent intégralement en bas de casse (même s'ils reprennent un nom propre : cinq louis), ils prennent la marque du pluriel (deux bolivars), mais tous les symboles (à l'exception des unités fractionnaires) sont des capitales (F, £, $)… à l'exception de cet eu-rot, que certains écrivent Euro, et dont le symbole rappelle fâcheusement une onciale (c'est-à-dire tout sauf une capitale)…

Bref, c'est bien parti pour faire un malheur !

*O. RANDIER : Si l'on pouvait s'en tenir à une lettre (« E » ?), ce serait l'idéal, pour l'alignement dans les tableaux. Vos avis ?*

C'est également mon avis, et je le partage… Dans l'usage courant (hors des opérations bancaires…), « E » devrait largement suffire pour représenter l'euro, comme « F » suffisait largement pour représenter le franc…

Toutefois, comme le mien, ton avis est sans poids face à la séduction des logotypes : y a de plus en plus de clients pour les petites images archaïques…

Tant mieux si le modeste « E » a davantage de supporters que le ballon rond barré… Toutefois, quand l'heure sera venue (et que la petite image sera intégrée à la plupart des polices…), je crains que nul ne soit à l'abri d'oukases directoriaux ou eurocratiques, d'arbitrages vicieux… En attendant, je suis bien de votre avis : utilisons « E » à tire-larigot… non pour qu'il élimine le logotype (c'est perdu d'avance, on ne lutte pas contre le onze des banquiers centraux), pour lui assurer un statut de remplaçant intelligent…

À Typographie, du 27 au 30 novembre 1998.

*A. LaBonté : Il y a plusieurs bonnes raisons de s'en servir* [de €]*, dont une qui a trait à la longueur des champs dans de vieilles applications, pour minimiser l'impact du changement. Un caractère passera partout, trois caractères pour en remplacer un poseront problème (et il y aura confusion avec escudo si « E » tout court est utilisé)… Il y a bien d'autres raisons, mais surtout la volonté d'attirer l'attention et d'éviter toute confusion. [Je suis très] impliqué dans ces supposées « c…s », pas si « c… » que ça… en y pensant bien… en ce qui concerne les caractères et les claviers…*

Alain, je ne te suis pas… Il ne s'agit pas de ça… La connerie en question est que le symbole de l'euro n'est pas un caractère mais un logotype, c'est-à-dire… une image (et, pour l'heure, rien de plus). Tu n'y es pour rien…

Cette confusion, cette méprise, bref, cette épouvantable connerie a déjà été évoquée ici, ainsi que ses « raisons ». Ainsi que l'énorme difficulté à décliner cette petite mais raide image selon des critères typographiques !

Quant à l'éventuelle confusion (entre l'escudo et l'euro) engendrée par l'abréviation courante « E » (que nous sommes nombreux ici à appeler de nos vœux… puisque l'euro lui-même semble hélas inéluctable), hors du Portugal, elle n'est pas plus réelle que ne l'est (encore pour deux ans) celle que le simple et parfaitement correct « F » aurait pu introduire entre, par exemple, le franc français et le franc belge… J'en sais quelque chose… Aucun risque… car, tu es bien placé pour le savoir, dès que les circonstances l'exigent, on a recours à la norme et à ses FRF, BEF.

Si tu me dis que « E » (pour euro) est incorrect, tu devras m'expliquer aussi que « F » pour franc l'était… Or, c'était et c'est encore l'abréviation courante recommandée par les typographes… Tu me diras que l'euro est européen et qu'il vaudrait mieux que l'abréviation courante soit la même partout. J'en conviens… mais j'ajoute : pas à n'importe quel prix… […]

Je suis d'accord avec toi pour clamer haut et fort que, s'agissant de « formes abrégées », la seule façon d'éviter les méprises c'est la norme ISO 4217. Donc : EUR, USD, GBP, CHF… Pour le reste, laissons aux typographes et aux dernières marchandes des quatre-saisons la liberté d'employer l'abréviation qui leur convient le mieux…

L'idéal serait évidemment que les euronuls se rendent compte de leur erreur et qu'ils fassent dessiner un caractère pour l'euro… en partant d'un « E » (et non d'un « C », comme c'est le cas pour notre dingbat actuel)… mais je n'y crois pas trop…

L'autre solution (hormis les cas où la norme s'impose avec ses trois lettres…) serait de ne jamais abréger l'euro… Après tout, quatre lettres, c'est peu… Mais on tombera sur le délicat problème du pluriel…

*O. Randier : « E », « e. », « Eu », « Eo », « eu. », « eo. », … ?*

Tu peux déjà éliminer toutes les formes avec un point abréviatif… On parle d'abréviation, mais c'est par pure facilité… Les « abréviations » courantes des noms de devises sont des symboles et non des abréviations au sens strict. Aucune n'a de point abréviatif. (La plus fautive des formes proposées est évidemment « eo. »… puisqu'elle viole joyeusement deux règles : obtenue par retranchement médian, elle n'aurait pas de point abréviatif… même si elle était une véritable abréviation…)

Tu peux également éliminer toutes les formes dans lesquelles le bas de casse intervient (surtout en initiale ou en caractère unique !)… Tous les symboles de devises sont en caps (alors que tous les noms de devises sont intégralement en b. d. c…).

Reste pas grand-chose…

Il n'y a, pour l'heure, que quatre façons de coucher par écrit notre future monnaie unique. La première est évidente… La deuxième est légitime et intelligente. La troisième est légitime et grotesque (mais seul le premier qualificatif a du poids). La quatrième n'a pour elle que sa simplicité et sa cohérence avec l'ensemble de notre système de conventions typographiques (ce dont tout le monde se fout, ce qui n'a rien de surprenant) : euro – EUR – € (logo) – E.

Perso. Ne t'inquiète pas… tu n'es pas le seul à penser qu'un ouvrage expliquant en détail le comment et surtout le pourquoi de nos coutumes ne serait pas complètement inutile.

*P. Andries : Je trouve cette notation excellente car elle correspond exactement à la manière habituelle de prononcer les montants : deux écus 25 centimes (et non 2,25 écus).*

Pas d'accord, cher ami… S'agissant de décimales, cet argument peut vous entraîner très loin…

Dans la vie courante, si vous avez à prononcer « 1,6 m », il est probable que vous lirez « un mètre soixante »… De là à défendre la notation « 1m60 »… Cela est réservé au monde non décimal… 45° 25′ 34″… 8 h 42, etc. Depuis que la livre britannique a rejoint le gros des troupes, j'ignore si le cas se présente encore pour les monnaies…

À Typographie, le 9 janvier 1999.

*B. Leraillez : Quelqu'un sait si la place de l'euro « € » a été définie ?*

Elle n'a pas à être définie… Elle est.

Un montant en euros (ou en quelque devise que ce soit) est un cardinal, donc pas de discussion… en tête. 3 EUR (ça fait tard…), 3 km, 3 pages… Pour tout individu civilisé, un nombre placé en seconde position est immédiatement transformé en ordinal (page 3).

Même les militaires le savent, qui font très bien la différence entre « 24 km » et « km 24 »… Il n'y a que les banquiers et les comptables pour ignorer ce petit détail chiffresque.

À Langue-Fr., le 7 janvier 2002.

*H. Landroit : Éliminons tout de suite « e » ou « E » qui sont des abréviations fantaisistes, calquées sur « f » ou « F » pour franc.*

Bonne raison pour ne pas les éliminer. D'autant que l'usage les sauvera…

*H. Landroit : Le symbole € est nouveau, …*

Ce n'est pas un symbole… mais un logotype. C'est bien là le problème et l'effarante absurdité de la chose.

*H. Landroit : 100 EUR.*

Oui.

*H. Landroit : Mais l'on préférera, dans la langue écrite soutenue, 100 euros.*

Oui. Ou, encore plus soutenu, « cent euros ».

*H. Landroit : « € 100 » sera réservé à l'affichage commercial.*

Non… c'est fréquent mais inadmissible en toutes circonstances. Pour une raison simple : en français, l'antéposition de l'unité transforme un cardinal en ordinal.

Exemples : 100 km (cent kilomètres) et km 100 (centième kilomètre). 100 p. (cent pages), p. 100 (page cent, c'est-à-dire la centième page). Pour rire un peu : 14 louis et Louis XIV.

*H. Landroit : La virgule sera préférée au point pour séparer les unités des décimales (ainsi 20,58 euros).*

« Préférée » me semble un peu faible… Le point est fautif.

*H. Landroit : En résumé et pour répondre plus précisément aux questions posées sur la liste : l'euro doit s'accorder au pluriel, il ne porte pas de majuscule ; centime est préférable à cent.*

D'accord sur tout (sauf, de nouveau, sur « préférable »…).



**ÉVANGILE** ⇒ *Bible.*

L'Évangile (doctrine du Christ), l'Évangile selon saint Luc (livre biblique) ; pendant l'évangile (moment de la messe), le curé s'est mis à tousser ; ton laïus, c'est pas franchement parole d'évangile ; *Démocratie française* fut un temps l'évangile libéral.

**ÉVÉNEMENT HISTORIQUE** ⇒ *Âge*, *Date*, *Époque*, *Guerre*, *Révolution*.

> « L'histoire est l'ironie en marche, le ricanement de l'Esprit à travers les hommes et les événements. »
> Émile Michel CIORAN, *Précis de décomposition*.

La Commune, le Déluge, le Front populaire, la Libération, la Longue Marche, le troisième choc pétrolier.

Exemple de mauvais usage : « La France, neuf ans après la libération, a mauvaise mine ; et d'autre part elle ne se sent pas bien. » – Jules ROMAINS, *Examen de conscience des Français*.

Seraient meilleures les formes « neuf ans après la Libération » ou « neuf ans après sa libération ».

**••• Événements datés.**

La dénomination de nombreux événements historiques fait référence à une date, à une durée ou à un élément temporel quelconque (saison, fête, etc.).

Les Cent-Jours, la guerre de Cent Ans, la journée des Dupes, les Trois Glorieuses, les Trente Glorieuses, le 9 Thermidor, le 18 Brumaire, Mai 1968, les massacres de Septembre, les Pâques sanglantes, le Printemps de Prague ; le 18 juin, la nuit du 4 août, le 14 juillet 1789, le 18 brumaire an VIII, la révolution de 1848.

**ÉVÉNEMENT SPORTIF** ⇒ **MANIFESTATION SPORTIVE**

**EXERGUE** ⇒ **ÉPIGRAPHE**

## **Expédition ⇒ Guerre**

## **Exposant** ⇒ *Abréviation*, *Appel de note*, *Madame, mademoiselle, monsieur*, *Numéro*.

Les éditeurs et les traducteurs de logiciels feignent de l'ignorer mais les typographes français ont un vocabulaire respectable. Ils ne connaissent ni exposant ni indice, mais des lettres, des chiffres, des signes *supérieurs* ou *inférieurs*. Les exposants des mathématiciens se composent en caractères supérieurs, les indices en caractères inférieurs.

∓ *Berthelot 1992*.

À Typographie, le 5 janvier 1999.

*T. Bouche : Quelle est la distinction fondamentale entre « exposants » et « supérieurs » ?*

Pour la distinction fondamentale, faut t'adresser à un typofondamentaliste.

Pour l'anecdote, un signe supérieur est un caractère en tant que tel. Un signe en exposant est n'importe quel signe ordinaire mis en exposant…

À mon sens, les lettres et les chiffres supérieurs, indispensables au temps du plomb (t'imagines sinon les parangonnages d'enfer…), ont perdu beaucoup de leur intérêt… Est-il plus habile (et rapide…) de changer de police (faut de la police expert pour avoir un jeu plus ou moins utilisable) ou de mettre en exposant (bien réglé…) ?

À F.L.L.F., le 30 novembre 2000.

*Lan Chan Theur : J'avais rejeté d'office* exposant *puisque la définition de ce terme le réserve au domaine des mathématiques (on ne met pas un* r *ou un* o *en exposant).*

Si, justement… on peut mettre un *r* ou un *o* en exposant (et même en indice…). J'ajoute que l'immense majorité des lettres que vous voyez flotter au-dessus de la ligne de base sont hélas mises en exposant.

Yé m'explique… Au temps du plomb, il y avait déjà des « exposants » (que l'on n'appelait pas comme ça) et des lettres supérieures. (Comprendre « lettre » au sens large, c'est-à-dire « signe », y compris les chiffres…)

Les premiers s'obtenaient en parangonnant péniblement un corps beaucoup plus petit que celui du texte courant. Les secondes, d'un emploi aisé, étaient fondues dans le corps employé. Aujourd'hui, c'est presque la même chose, sauf que le dessin des exposants n'est plus spécifique à leur œil… ce qui est parfois ennuyeux.

Donc, aujourd'hui, sur nos drôles de machines :

— « exposant » désigne uniquement un format, disponible partout ;

— « lettre supérieure » désigne soit un format (dans les logiciels de mise en pages), soit un simple glyphe (« dessin ») associé à un caractère quelconque (police dite « expert »), soit un caractère (encore rare…) associé à des glyphes spécifiques.

Il vaut mieux employer les « vraies » lettres supérieures, dont le dessin devrait — en principe… — offrir des corrections optiques […], mais rares sont ceux qui perdent leur temps à aller pêcher de vraies lettres supérieures dans les polices « expert ». Dans quelques années, quand les polices auront enfin acquis une saine corpulence et les logiciels de bons réflexes, la situation s'améliorera…

Dernier mot… Dans les logiciels qui disposent de deux formats (exposant et lettre supérieure), il est bon d'employer les deux, afin de régler finement des pourcentages spécifiques.

*Lan Chan Theur : Dans un imprimé produit à l'aide d'un logiciel « moyen », on n'obtient, en règle générale, qu'une approximation de la « vraie » lettre supérieure du typographe.*

Oui, mais il ne faut pas exagérer les méfaits de cette approximation… (C'est beaucoup plus grave avec les « fausses » petites capitales.) En outre et en P.A.O., n'oubliez pas que le phénomène concerne (pour l'heure) toutes les grandes variations de corps… et que vous ne pouvez donc y échapper… Une garalde ou plus encore une didone bien dessinée pour les corps 9 à 12 sera nécessairement déficiente en corps 6 et hideusement empâtée en corps 72…

*Lan Chan Theur : Le logiciel « moyen » utilise une technique analogue au parangonnage et des caractères grossièrement proportionnés pour simuler une lettre supérieure.*

Oui. (Sauf pour le « grossièrement »… puisque le problème est qu'ils sont strictement, précisément, mathématiquement, obtusément réduits… D'accord quand même pour le grossièrement, car ce n'est pas la géométrie qui manque ici, c'est la finesse…)

## **Extrait ⇒ Citation**



**Faculté** ⇒ *Académie*, *Université*.

La faculté de droit.

*Exception.* — Le mot *faculté* prend la majuscule initiale lorsqu'il désigne le corps médical : la Faculté m'a prescrit le repos.

**Famille** ⇒ *Classification typographique*.

Caractères d'un même œil, fondus sur différents corps.

**Fascicule**

Partie d'un ouvrage publié en livraisons.

Les numéros des fascicules se composent en chiffres romains grandes capitales.

**Fausse page** ⇒ **Belle page**

**Faux titre**

Répétition, parfois abrégée, du titre d'un ouvrage sur la page de tête précédant immédiatement la page de titre.

¶ Le corps du faux titre doit être inférieur (généralement d'un tiers) à celui du titre.



**FÉMININ** ⇒ *Genre des noms communs.*

## Sexuation de la langue : « le » sentinelle, l'« auteure », une « autrice »…

À France-Langue, du 18 mars au 8 avril 1997.

*M. Francis : Je crois qu'il faut distinguer d'une part les noms de fonctions qui doivent prendre le genre de la personne à qui ils s'attachent, d'autre part des noms d'activités et de phénomènes transférés à la personne qui les pratique.*

Ça, personne ne le conteste. On peut néanmoins observer que l'appartenance à ces catégories n'entraîne pas mécaniquement des conséquences similaires. Par exemple, si, comme vous le soulignez justement, une sentinelle (f) est à l'origine un individu chargé de la sentinelle (f), on peut vous répondre qu'un garde (m) est à l'origine un individu chargé de la garde (f).

*M. Francis : Si le français ne connaît pas la forme* auteure*, ce n'est pas par faiblesse grammaticale ni par manque de capacité morphologique, c'est parce que la pratique sociale n'a pas favorisé cette occupation par des femmes et que le nom n'en a pas été dérivé.*

Ça, en revanche, c'est très contestable. Pour plusieurs raisons.

— Les tentatives de féminisation d'« auteur » ne datent pas d'aujourd'hui. Elles tentaient jadis de respecter naïvement la capacité morphologique du français (*auteuresse*, *autrice*, etc.). Alors que la pratique sociale avait déjà favorisé cette occupation par des femmes, celles-ci n'ont pas adopté ces formes. On les comprend.

— Si la forme *auteure* ne s'impose pas dans l'ensemble des pays dits francophones, cela n'est pas dû à une résistance machiste mais uniquement à son caractère monstrueux, quoi qu'en pensent les *docteures* et les *professeures*. La tératolinguistique n'y changera rien.

— En Europe, les arrêtés les plus sereinement féministes, par exemple celui du gouvernement de la Communauté française de Belgique (21 juin 1993), se gardent bien de reprendre cette délirante féminisation par le seul *e* des terminaisons en *eur*. Ils préconisent *une* auteur, *une* ingénieur, *une* procureur, *une* professeur, *une* proviseur, etc. Même s'ils sont discutables, ils ne font qu'imiter l'ironique Boileau : « Vais-je épouser ici quelque apprentive auteur ? » (cité par É. Littré).

*F. Lagacé : Le nom* garde *pour une personne a d'abord été dérivé de l'action de « garder », c'est-à-dire du verbe. Le garde est celui qui est chargé de garder plutôt que chargé de la garde (dans l'ordre étymologique, parce que sémantiquement on voit bien que c'est la même chose).*

Pardonnez-moi, mais je ne suis pas tout à fait d'accord… Le nom féminin *garde* (action de surveiller) est effectivement un déverbal de « garder »… mais le nom masculin (personne chargée de la garde) est lui dérivé du nom féminin. Le *Dictionnaire historique de la langue française* d'Alain Rey fournit des indications assez précises sur le sujet.

*F. Lagacé : Je parlais de pratique sociale. […] Cela dit, vous avez bien le droit de trouver* auteure *monstrueux. On verra ce qui se passera dans l'ensemble de la francophonie.*

Sur la pratique sociale, il n'y a aucune divergence entre nous. Loin de moi l'idée de contester l'égalité des sexes, et si un simple « e » à « auteur » pouvait l'établir définitivement je serais le premier à adopter cette graphie surprenante. Hélas, je n'en crois rien et je persiste à trouver cette terminaison monstrueuse (difforme, mal formée). Elle n'est légitime que dans les adjectifs (supérieur, supérieure) et, en conséquence, dans les adjectifs substantivés (la supérieure). Les purs substantifs féminins en *eure* sont extrêmement rares et aucun ne dérive d'un masculin : chantepleure, demeure, gageure, heure, vergeure.

En revanche, ils sont très nombreux à se satisfaire de la terminaison « eur » dont le prétendu caractère masculin est difficilement perceptible dans : aigreur, ampleur, ardeur, blancheur, candeur, chaleur, clameur, consœur, couleur, défaveur, douceur, douleur, épaisseur, erreur, fadeur, faveur, ferveur, fleur, fraîcheur, frayeur, froideur, fureur, grandeur, grosseur, hauteur, hideur, horreur, humeur, impudeur, laideur, langueur, largeur, lenteur, liqueur, longueur, lourdeur, lueur, maigreur, minceur, moiteur, noirceur, odeur, pâleur, pesanteur, peur, primeur, profondeur, puanteur, pudeur, raideur, rancœur, rigueur, rondeur, roseur, rougeur, rousseur, rumeur, saveur, senteur, sœur, splendeur, stupeur, sueur, teneur, terreur, tiédeur, torpeur, tumeur, valeur, verdeur, vigueur…

Hormis deux cas assez particuliers, il n'existe en français aucun exemple de féminisation par le seul *e* d'un substantif masculin en *eur*. Ces deux cas sont : « prieur, prieure » ; « beur, beure » (variante rare et discutable de « beurette »). Face aux dizaines de formes orthodoxes en *-euse* et *-rice* (ou plus rares en *-er/esse*), vous conviendrez que c'est un peu insuffisant pour imposer « auteure »…

Sur la confusion entre sexe et genre, qui vous permet de lier — à mon sens abusivement — pratique sociale et morphologie, je rappellerai que le féminin a imposé sa loi au masculin en des temps où les femmes étaient tenues dans un triste état d'infériorité. Quantité d'adjectifs courants ont été alignés sur le féminin : « nud » et « ver » se sont alignés sur « nue » et « verte » pour devenir « nu » et « vert ». Nul n'y voit la marque de la passion sexiste de nos ascendantes, qui n'auraient pas hésité à imposer des divergences avec d'autres dérivés fidèles à l'origine latine (nuDité, verDure) à seule fin de favoriser leur propre émancipation.

Pour reprendre et élargir le thème de notre discussion sur « auteur-e » et la féminisation des noms de métier, j'aimerais aborder le problème posé par la diversité des choix effectués (par des commissions de terminologie ou par un groupe quelconque de scripteurs). Ainsi, pour conserver le même exemple (personne de sexe féminin ayant rédigé un ou plusieurs ouvrages), on écrira : une auteure (Canada), une auteur (Belgique), un auteur (France).

Bien que ma profession m'incline dangereusement à leur trouver des vertus, je ne suis pas un maniaque de l'uniformité et de la norme… Pourtant, j'en ai ici la nostalgie…

Nous nous reconnaissons le droit à nos préférences respectives. Je m'en félicite, mais cela seul n'est pas en cause.

Si les cas de disparité demeurent peu nombreux, on s'en accommodera sans peine, mais s'ils venaient à se multiplier ? Qu'en pensez-vous ? […] Pour faire plaisir à F. Lagacé, voici un exemple classique qui illustre le fait que non seulement l'adjectif change parfois de sens en étant antéposé, mais que ce nouveau sens est différent selon qu'il s'agit de qualifier un homme ou une femme… « Un homme honnête » et « une femme honnête » sont deux personnes d'une probité exemplaire. En revanche, « l'honnête homme » est cultivé, alors que « l'honnête femme » ne se livre pas à la débauche… À chacun ses compétences, son terrain de prédilection ou son cantonnement. Voilà du véritable sexisme…

*F. Lagacé : Sérieusement, le mot* prud'homme*, ayant un dérivé comme prud'homal, a sans doute perdu de ce qu'on appelle la motivation linguistique. Par exemple, quand on dit d'une femme qu'elle fait preuve de bonhomie, personne ne croit qu'elle s'est travestie.*

Bien d'accord… Le drame, c'est que le Conseil supérieur de la langue française est passé par là… Dans le noble souci de nous faciliter la vie, il a foutu une indescriptible black merda. Tout en voulant favoriser la féminisation de certains termes, il conseille ceci : prudhomme, prudhommie, prudhommal(e)… bonhomme, bonhommie… C'est logique, mais comme retour en force des hommes, ça se pose un peu là… En outre, c'est très finement vu de faciliter ainsi la distinction entre prud'homie (devenue prudhommie) et prudhommerie… […]

*Larousse* n'a pas encore suivi ce judicieux conseil. *Le Robert* maintient les entrées traditionnelles mais précise à chaque fois : « On écrirait mieux prudhomme, prudhommal, etc.» Votre argument, si juste, risque d'être invalidé si les conseilleurs de nos usages sont écoutés.

*F. Lagacé : Les Français trouveront-ils étrange une* conseillère prud'homme*?*

Oui… ils préfèrent les conseillères prud'homales, dont la dernière syllabe est charmante.

À France-Langue, le 14 janvier 1998.

*D. Couturier : Je verrais bien : la sentinelle.*

Moi aussi… mais puisque encore une fois il est ici question d'harmoniser sexe et genre, je suppose que vous verriez également bien *le sentinell*, voire *le sentinel* pour désigner un homme occupant cette délicate position.

À F.L.L.F., du 29 novembre 1999 au 28 janvier 2000.

*D. Didier : De même pour une auteure, une factrice, une juge.*

Je crois que, dans l'intérêt des femmes et du français, il serait bon de faire le tri : « une factrice » ne pose aucun problème, ni linguistique ni idéologique… « Une juge » en pose à quelques misogynes mais est linguistiquement irréprochable et, à mon sens, souhaitable… En revanche, « une auteure » ne peut séduire que ceux et celles qui ne « sentent » pas leur propre langue ou qui sont prêts à la torturer pour qu'elle accepte leur dogme. Hormis les adjectifs substantivés et un ou deux termes rares, les substantifs en « eur » ne forment jamais de féminin en « eure »…

« La hauteure de cette auteure m'est une douceure. » – Georgette P., *la Réapparition*. […]

Je ne nie pas les pesanteurs sociales, vous vous en doutez bien… mais j'observe que parfois les adversaires « machistes » et « féministes » s'entendent comme larrons en foire pour pervertir le débat… jusqu'à la caricature… jusqu'à l'oubli de l'essentiel. Pour les uns, oubli prémédité… pour les autres, étourderie (restons courtois). C'est délassant, mais je crois que ni le français ni les femmes n'ont à y gagner quoi que ce soit.

Tenez, je parie que c'est encore une des conséquences de l'idolâtrie linguistique… Tout le monde sait, par exemple, que le recours capétien à la loi salique découle directement du fait que le mot « reine » n'existe pas en français… Non ? Ah… dommage.

*L. Bentz : L'adjonction du* -e *est facultative pour les termes issus des comparatifs latins : une junior(e), une major(e), une sénior(e).*

Misère, comme dirait un excellent botaniste. La majore majore la facture.

Franchement, « la major » est très bien. Pourquoi en rajouter des kilos ?

Et l'emprunt (bienvenu, très parlant…) : une major, les majors d'Hollywood ? Certes, il ne s'agit plus d'un individu, mais c'est bien la preuve que « major » supporte allégrement les deux genres… Le choix ici aussi, histoire d'introduire un peu de cohérence dans le néo-français ? Une majore, des majores ? Pas question ! On ne touche pas à ces choses sacrées… Le français de pépé et de mémé (en attendant « mémée »…), tant qu'on veut, mais le jargon mammonesque, total respect… Faut pas indisposer les managères avec la francisation du sabir…

## Féminisation de la langue : tirets et parenthèses

**À France-Langue, le 15 mai 1998.**

*L. Le Borgne : Le troisième type de règles porte sur les formulaires. Il se distingue des deux précédents par l'utilisation du trait d'union et par l'ajout de la marque du féminin non seulement aux noms de désignations, mais à tous les mots qui s'y rapportent. […] Formulaires : Un*-e *étudiant*-e *inscrit*-e.

Bon… il ou elle est inscrit-e… mais supposons qu'il ou elle soit nouveau ou nouvelle… boursier ou boursière… que faire avec le(s) trait(s) d'union ? Nouve/au-lle ou boursi-er/ère ?…

**À Typographie, le 17 mars 1999.**

*B. Lombart : On peut trouver des thèses de doctorat aux États-Unis où l'on utilise « he/she » pour… Aristote !*

Dieu himself a parfois droit à ce genre de double genre. Dualité et/ou Trinité, voilà du chouette, du surfin.

## Féminisation de la langue : « Première » ministre

**À Langue-Fr., du 25 au 27 février 2000.**

*L. Bentz : Au fait, comment féminisez-vous « Premier ministre » ?* Première ministre*. Vous écririez bien* présidente *du Conseil, non ?*

Oui… mais je ne crois pas que « président(e) » soit un numéral… Si ? Non, je pense que vous plaisantez… Nous sommes ici dans le même cas de figure qu'avec : M^me^ Machin est le premier athlète à franchir 10 m à pieds joints. M^me^ Machin est la première athlète à franchir 10 m à pieds joints.

Le jusqu'au-boutisme irréfléchi est rarement payant. S'agissant de la féminisation des titres, il débouche sur une dépréciation du rôle des femmes. N'oublions pas que la langue française telle que nous la connaissons encore pourrait plaisamment être qualifiée de « féministe » : le genre marqué, c'est le féminin. « Privilège » considérable que d'aucuns sont en train de ruiner. La « cause » des femmes n'a rien à gagner à la démagogie débridée. Au contraire. Le Premier ministre (homme ou femme) est le premier de tous les ministres (hommes *et* femmes). En français, la première ministre pourrait éventuellement être la première des ministres de sexe féminin. Bref, c'est du machisme pur et simple.

Je n'ai rien contre « la juge » ou « madame la ministre » (vous le savez parfaitement), mais je ne suis pas près d'admettre « la Première ministre », qui est un affront aux femmes.

*L. Bentz : Je distingue toujours selon qu'on parle de la personne précise occupant la fonction, d'un texte général faisant référence à la fonction…*

Moi aussi. Sauf que je n'applique pas mécaniquement cette utile distinction. Dans de nombreux cas, la morphologie et le sens même s'y opposent. Parfois, c'est l'intérêt même de ceux que l'on croit défendre qui peut en souffrir.

*L. Bentz : Lisez le compte rendu des tribunaux dans* Libération *le lundi matin. Vous y verrez employé « la présidente » lorsque la fonction de président de chambre est assumée par une femme.*

Très bien. Rien à redire, mais le lien avec « premier » et « première » est assez ténu…

*L. Bentz : Lorsque vous me reprîtes naguère, dans F.L.L.F., sur « le premier auteur », vous eûtes raison (si si !). Mais dans ce cas d'espèce, il y a lieu de rappeler que les performances des athlètes sont classées distinctement pour les hommes et pour les femmes.*

Oc, oc. Changeons de discipline.

Quelle est la formule la plus élogieuse : « M$^{me}$ Machin est la première navigatrice à franchir le cap Horn à pieds joints » ? ou : « M$^{me}$ Machin est le premier navigateur à franchir le cap Horn à pieds joints » ?

*L. Bentz : Mais on a dû écrire et dire « la Premier ministre » à propos de M$^{me}$ Cresson.*

Bon exemple. Le délire misogyne suscité par son bref passage à Matignon n'a en rien été freiné par une ineptie grammaticale. Le mal est plus profond, vous le savez aussi bien que moi. Il est à l'œuvre depuis si longtemps et partout, même dans des lieux où la grammaire française n'intéresse personne… Croire que l'on en viendra localement à bout en défigurant « officiellement » notre langue ne peut faire l'affaire que de nos ennemis communs… des deux sexes : ceux qui n'ont rien à foutre du sort réel des femmes réelles et ceux, les mêmes, qui ont tout intérêt à ce que la langue française perde sa vigoureuse clarté qui est sa seule chance de salut.

*S. Lamek : On pourrait objecter que les notes de la première de ma classe étaient meilleures que celles des garçons. Elle n'était pourtant pas « premier ».*

On pourrait encore plus facilement objecter que vous employez « premier » en tant que substantif puis comme attribut, et non plus comme adjectif… procédé qui réduit à néant votre démonstration… Reprenez-la en employant « élève » (ou tout autre substantif qui vous semblera adapté) derrière « premier »…



**FEUILLE, FEUILLET** ⇒ *Folio.*

Dans le vocabulaire du livre, ces deux termes ont des significations distinctes.

1. *Feuille* désigne la feuille de papier qui passe sous les presses de l'imprimeur. Elle peut accueillir un nombre variable de pages — selon le format et l'imposition — qui est nécessairement un multiple de deux (recto, verso). Pliée, mise en cahier, assemblée, elle engendre des feuillets que le lecteur pourra feuilleter. Un *feuillet* n'aura jamais que deux pages, une sur son recto, l'autre sur son verso.

2. Les *bonnes feuilles* sont celles du tirage définitif. Des bonnes feuilles étaient naguère envoyées à la critique. Par extension, l'expression a finit par désigner la publication dans la presse d'extraits d'un ouvrage à paraître. Synonyme : bonnes pages. Ne pas confondre avec les belles pages (pages impaires), voir : *Belle page*.

**FIGURE**

**Abréviation** : fig. (« figure », « figures »).

•• Le mot *figure* ne s'abrège que dans les notes, les annexes, etc. Dans le texte courant, il ne s'abrège que dans les références situées entre parenthèses.

= *Lefevre 1883*.

**FOLIO** ⇒ *Feuille, feuillet.*

Mot latin, ablatif de *folium*, « feuille ».

1. Feuillet des anciens livres numérotés par feuillet et non par page. On précise : « folio 3 recto, folio 8 verso ».

2. Sens moderne : numéro d'ordre de chaque page d'un livre. Feuillet d'un livre numéroté sur le recto et le verso.



**FONCTION** ⇒ *Grade*, *Ministère, ministre*, *Titre honorifique*, *Titre religieux*.

Publics ou privés, civils, militaires ou religieux, les emplois, les fonctions, les grades, les charges, les mandats électifs s'écrivent en minuscules.

Un pape, trois cardinaux, douze archevêques.
Un général, trois colonels, douze capitaines.
Un ministre, trois préfets.
Deux sénateurs, trois députés, six maires.
Un recteur, deux doyens.

**FONTE** ⇒ *Casse*, *Classification typographique*, *Police*.

Assortiment complet d'un caractère.

**FORMAT** ⇒ *Folio*.

> « Mon berceau s'adossait à la bibliothèque,
> Babel sombre, où roman, science, fabliau,
> Tout, la cendre latine et la poussière grecque,
> Se mêlaient. J'étais haut comme un in-folio. »
> Charles BAUDELAIRE, « la Voix », *les Épaves*.

**Papier :** formats des feuilles de papier exprimés en millimètres.

**Formats ISO**

| | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| A0 | 841 | × | 1189* | | B0 | 1 000 | × | 1414** |
| A1 | 594 | × | 841 | | B1 | 707 | × | 1 000 |
| A2 | 420 | × | 594 | | B2 | 500 | × | 707 |
| A3 | 297 | × | 420 | | B3 | 353 | × | 500 |
| A4 | 210 | × | 297 | | B4 | 250 | × | 353 |
| A5 | 148,5 | × | 210 | | B5 | 176 | × | 250 |
| A6 | 105 | × | 148 | | B6 | 125 | × | 176 |
| A7 | 74 | × | 105*** | | B7 | 88 | × | 125 |

* Soit, miracle de la subtile précision normative, à peu près un mètre carré (0,999 949 m²).

** Où l'on voit que la normalisation a modérément enrichi le vocabulaire papetier.

*** Et ainsi de suite…

**Formats classiques**

| | | | |
|---|---|---|---|
| Grand-monde | 1200 × 900 | Quadruple-coquille | 1120 × 880 |
| Grand-aigle | 1060 × 750 | Double-coquille | 880 × 560 |
| Aigle | 940 × 700 | Coquille | 560 × 440 |
| Petit-aigle | 940 × 600 | Écu | 520 × 400 |
| Double-colombier | 1260 × 900 | Quadruple-couronne | 940 × 740 |
| Grand-colombier | 900 × 630 | Double-couronne | 740 × 470 |
| Colombier | 860 × 620 | Couronne-édition | 470 × 370 |
| Petit-colombier | 800 × 600 | Petit-couronne | 460 × 360 |
| Double-soleil | 1200 × 800 | Double-tellière | 680 × 440 |
| Grand-soleil | 830 × 600 | Tellière, Ministre | 440 × 340 |
| Soleil | 800 × 580 | Florette | 440 × 340 |
| Quadruple-raisin, Univers | 1300 × 1000 | Double-pot | 620 × 400 |
| Double-raisin | 1000 × 650 | Pot, Écolier | 400 × 310 |
| Raisin | 650 × 500 | Double-cloche | 580 × 390 |
| Petit-raisin | 640 × 490 | Cloche | 400 × 300 |
| Double-cavalier | 920 × 620 | Cloche de Paris | 390 × 290 |
| Cavalier | 620 × 460 | Double-jésus | 1120 × 760 |
| Quadruple-carré | 1120 × 900 | Grand-jésus | 760 × 560 |
| Double-carré | 900 × 560 | Jésus ordinaire | 720 × 550 |
| Carré | 560 × 450 | Petit-jésus | 680 × 520 |

**Livres, brochures, etc. :**

Attention ! Ici, *format* a deux acceptions très différentes.

1. Sens courant : dimensions d'un livre.

2. Le format indique le nombre de pages de composition contenues dans les formes (composition imposée) utilisées pour imprimer un ouvrage.

In-plano : une page par forme.

In-folio : deux pages par forme.

In-quarto : quatre pages par forme.

In-six : six pages par forme, etc.

C'est simple. À condition de ne pas oublier qu'une feuille a deux faces.

*Exemple.* — In-quarto : quatre pages de composition par forme, huit pages imprimées sur la feuille (recto et verso).

Beaucoup d'auteurs et de bibliophiles considèrent que les formats et leurs désignations traditionnelles sont déterminés par le pliage des feuilles. On peut l'admettre dans la plupart des cas.

Une feuille non pliée (1 feuillet, 2 pages) et un livre formé de telles feuilles sont légitimement dits in-plano. Une feuille pliée en deux (2 feuillets, 4 pages) et un livre formé de tels cahiers sont légitimement dits in-folio.

Il est cependant abusif d'établir une relation entre le nombre de plis et le nombre de feuillets : une feuille pliée trois fois n'est pas nécessairement un cahier in-octavo (8 feuillets, 16 pages) ; il peut s'agir d'un in-six (6 feuillets, 12 pages) ; pliée quatre fois, ce sera un in-seize (16 feuillets, 32 pages) ou un in-douze (12 feuillets, 24 pages).

= *Larousse 1933*, *Vaillant 1890*.

≠ *Gouriou 1990*, *Impr. nat. 1990*, *Robert 1993*.

*Remarque.* — In-plano, in-folio, in-quarto, in-douze, etc. sont des noms masculins invariables et des adjectifs invariables. Sans exception. C'est simple, sans doute trop. Sur ce point, *Le Beau-Bensa & Rey-Debove 1991* et *Robert 1993* suivent les recommandations « simplificatrices » du Conseil supérieur de la langue française et admettent la marque du pluriel pour les substantifs {in-folios, in-quartos, in-octavos}. Bon, et avec in-douze, in-seize et les autres, qu'est-ce qu'on fait ? On considère que ce sont des exceptions ?

| | **Abréviation** | **Feuillets** | **Pages** |
|---|---|---|---|
| in-plano | — | 1 | 2 |
| in-folio | in-f° | 2 | 4 |
| in-quarto | in-4° | 4 | 8 |
| in-six | in-6 | 6 | 12 |
| in-octavo | in-8° | 8 | 16 |
| in-douze | in-12 | 12 | 24 |
| in-seize | in-16 | 16 | 32 |
| in-dix-huit | in-18 | 18 | 36 |
| in-vingt-quatre | in-24 | 24 | 48 |
| in-trente-deux | in-32 | 32 | 64 |

In-plano ne s'abrège jamais. Le « o » supérieur n'intervient que dans l'abréviation des autres formes latines, où il est obligatoire (in-f$^{o}$, in-4$^{o}$, in-8$^{o}$, mais : in-6, in-12, etc.).
= *Lecerf 1956.*
≠ *Typogr. romand 1993* [in-4, in-8].

Évoquer un volume « jésus » ou un volume « in-quarto » n'a guère de sens. L'indication doit être double.

Pour obtenir le format (au sens 1 : dimensions) d'un livre, le format (au sens 2 : nombre de pages par forme) ne suffit pas. Il faut en outre connaître le format des feuilles.

| | **Coquille** | **Carré** | **Raisin** | **Grand-jésus** | **Grand-colombier** |
|---|---|---|---|---|---|
| **in-plano** | 440 × 560 | 450 × 560 | 500 × 650 | 560 × 760 | 630 × 900 |
| **in-f$^{o}$** | 280 × 440 | 280 × 450 | 325 × 500 | 380 × 560 | 450 × 630 |
| **in-4$^{o}$** | 220 × 280 | 225 × 280 | 250 × 325 | 280 × 380 | 315 × 450 |
| **in-6** | 186 × 220 | 186 × 225 | 216 × 250 | 253 × 280 | 300 × 315 |
| **in-8$^{o}$** | 140 × 220 | 140 × 225 | 162 × 250 | 190 × 280 | 225 × 315 |
| **in-12** | 110 × 186 | 112 × 186 | 125 × 216 | 140 × 253 | 157 × 300 |
| **in-16** | 110 × 140 | 112 × 140 | 125 × 162 | 140 × 190 | 157 × 225 |
| **in-18** | 93 × 146 | 93 × 150 | 108 × 166 | 126 × 186 | 150 × 210 |
| **in-24** | 93 × 110 | 93 × 112 | 108 × 125 | 126 × 140 | 150 × 157 |
| **in-32** | 70 × 110 | 70 × 112 | 81 × 125 | 95 × 140 | 112 × 157 |

Ces dimensions (en millimètres) sont celles des cahiers non rognés.

Les in-six, in-douze, in-dix-huit, in-vingt-quatre deviennent rares. Pour les formats normalisés, si l'on s'en tient aux in-folio, in-quarto, in-octavo, in-seize et in-trente-deux, les dimensions des cahiers sont faciles à déterminer : une feuille ISO A0 donne deux feuillets A1, quatre feuillets A2, huit feuillets A3, etc. Ensuite, le massicot ruine et fait oublier cette admirable ordonnance.



**FRACTION** ⇒ *Barre oblique*, *Chiffres*, *Échelle*, *Pourcentage*.

• Dans les textes et les ouvrages scientifiques, techniques, etc., les fractions se composent toujours en chiffres (généralement « anglais »).

Sur deux lignes, numérateur et dénominateur séparés par un filet horizontal maigre :

$$\frac{a}{b},\ \frac{3}{4},\ \frac{35}{100},\ \frac{1}{500},\ \frac{375}{10}.$$

Ou, si l'on ne peut faire autrement, sur une ligne, comme dans les textes courants, numérateur et dénominateur séparés par une barre oblique : *a/b*, 3/4, 35/100, 1/500, 375/10.

*Typographie soignée des textes scientifiques :* numérateur en chiffres supérieurs, dénominateur en chiffres inférieurs, augmentation du corps de la barre oblique : ³⁄₄, ⁵⁄₁₂.

•• *Dans les autres textes,* les fractions simples s'écrivent et se composent en lettres : un tiers des présents, les trois quarts du gâteau, les quatre cinquièmes de la population active, les sept huitièmes du pont Neuf.

••• Jamais de trait d'union entre le numérateur (**n**/d) et le dénominateur (n/**d**) d'une fraction exprimée en lettres. Le dénominateur peut en revanche inclure un trait d'union. Il faut donc se garder de confondre fraction et dénominateur : les cinq centièmes (⁵⁄₁₀₀ = 5 %), un cinq-centième (¹⁄₅₀₀ = 0,2 %).

≈ Si la « fraction » est un substantif, le trait d'union s'impose : cette attaque du jeune trois-quarts mérite une belle part de quatre-quarts.

•• Au-delà d'une « certaine » complexité, le recours aux chiffres et à la barre oblique n'a rien de condamnable : les ⁵⁵⁄₁₂₅ du prix de vente.

Dans les énumérations, les comparaisons, les notes et les références, les chiffres sont recommandables même pour les fractions simples : ¹⁄₂ moins ⁴⁄₅, plus ¹⁄₃, ça fait combien ? — Je ne sais pas… ¹⁄₃₀ ?

¶ La barre oblique est collée (sans espace) aux chiffres qu'elle sépare.

••• Attention ! La barre oblique exprime la fraction ; toute autre indication est non seulement superflue mais fautive : [⁴²⁄₁₀₀₀ème, ²³⁄₁₀₀e], voir : *Échelle*.

= *Girodet 1988*, *Impr. nat. 1990*.

**FRANC** ⇒ *Euro.*

L'adoption de l'euro confère à l'ensemble de cet article un cachet historique prématuré.

••• Comme toute monnaie digne de ce nom, le franc ne prend ≈ jamais de majuscule initiale, sauf quand il est réduit au triste état de symbole : F (sans point abréviatif).

••• Précédé d'un nombre exprimé en toutes lettres, il s'écrit toujours au long : cinquante francs.

Précédé d'un nombre exprimé en chiffres, il s'écrit :

•• soit au long : 50 francs ;

• soit sous forme de symbole, dans les notes, les références, les tableaux et les travaux qui contiennent de nombreuses indications de même nature : 50 F, 50 FRF.

*Remarque.* — Les comptables, les banquiers et autres spécialistes du franc, sinon du français, ont une nette inclination pour l'inversion monstrueuse : {F 50}.

Cet usage, s'il est conforme à la tradition anglo-saxonne [£8.25, $50.75], manifeste une étrange méconnaissance des nombres et singulièrement du petit rien qui différencie les ordinaux et les cardinaux. Les militaires sont plus érudits qui savent que 50 est ordinal dans « km 50 » (le cinquantième kilomètre) et cardinal dans « 50 km » (cinquante kilomètres) : « Kilomètre 94 ! cria un second courrier. » – André MALRAUX, *l'Espoir.*

∓ *Berthelot 1992*, *Code typ. 1993*, *Gouriou 1990*, *Typogr. romand 1993.*

**Symbole.**

(Rappel : les symboles n'ont pas de point abréviatif et ne prennent jamais la marque du pluriel.)

•• En français, dès lors qu'aucune confusion n'est à craindre, le symbole du franc est F, que le franc soit français, belge, suisse, luxembourgeois, etc.

Les graphies [F., f, f., Fr, Fr., fr, fr.] sont toutes fautives.

∓ *Typogr. romand 1993* [fr., Fr.].

Pour préciser l'origine du franc, deux solutions :

•• Renoncer au symbole français : cinq francs suisses, 5 francs français. Les graphies [cinq F suisses, 5 F suisses] sont grotesques.

• Adopter les codes normalisés (ISO, Afnor) : 5 CHF, 50 FRF, 500 BEF.

Les graphies [FS, SFR] pour le franc suisse, [FF] pour le franc français, [BF, BFR] pour le franc belge, [LFR, FLUX] pour le franc luxembourgeois, sont aujourd'hui déconseillées, voire fautives dans les documents bancaires ou commerciaux.

◊ Hors des tableaux, on se gardera d'employer les symboles MF (million de francs) et kF (millier de francs).

**FRONTON** ⇒ *Bandeau.*

Illustration placée en tête des divisions principales d'un ouvrage.



Cette édition d'*Orthotypographie*, de Jean-Pierre Lacroux, a été mise en œuvre, puis en pages, par Alain Hurtig à Bruxelles, Nancy, Toul, Marseille (& autres lieux…), de mai 2005 jusqu'à janvier 2008.

Son texte a été composé en Adobe Garamond corps 10,5 & 8,5, les titres des articles en Gill Sans 11, les extraits des débats en Formata 9,5, 8 & 7,5. Les deux couvertures, sur une maquette d'Anne Guilleaume et des dessins de L.L. de Mars, sont en Antique Olive 35, 20 & 15.